I

M

8 NOV 1962

LUMEN IN CŒLO

LA CLEF

DU

MYSTÈRE

VICIT LEO DE TRIBU JUDA

NANTES
IMPRIMERIE BÉLANGER & CIE
8, RUE ROYALE, 8

1865

370.971
L619c

la
po
m
av
bi

l'e
du
er
m
l'e
le
na
re
jo
Ca
l'o

im
ta

PRÉFACE

Ce livre, quoique formant un tout complet, est la réunion de plusieurs opuscules qui ont été composés à différentes époques et qui, étant des documents, doivent être conservés en la forme qu'ils avaient d'abord. Au reste, il a fallu laisser de côté bien des choses qui seront publiées à part.

En premier lieu, sous le titre de *réforme de l'enseignement*, vient un travail qui a été, en partie du moins, imprimé à Québec vers la fin de 1874, et, en totalité, réimprimé à Lyon, dans les derniers mois de l'année suivante. Ce travail contient l'exposé du système tel qu'il a été fait par l'auteur, le 8 avril 1874, à Messieurs les professeurs du Séminaire de Québec. On y trouve aussi le compte-rendu de plusieurs examens et les appréciations des journalistes et hommes d'état les plus en renom du Canada. C'est comme la première partie de l'ouvrage.

La deuxième partie est de beaucoup la plus importante du livre parce qu'elle renferme, en substance, toutes les questions qui y sont traitées et

qu'elle indique, sans phrases inutiles, le but, la forme et la raison de l'œuvre qu'il s'agit de fonder. Cette partie est composée de trois opuscules dont l'un, *l'ensemble du système*, a paru à Québec au commencement de 1877, quelques mois seulement avant les articles dont il est fait mention plus loin et qui, faute d'argent, n'ont pu être réunis en volume qu'en 1881. Quant au règlement, il n'a été imprimé qu'en 1883. Le titre principal est celui-ci : *œuvre des Raphaélistes.*

La troisième partie a pour but, sous forme de lettres, de faire connaître le Canada aux étrangers qui ne le connaissent pas et, plus encore, de mettre en relief certains personnages qui jouent un rôle dans l'action providentielle. Bien que toutes ces lettres, à l'exception d'une seule, aient été envoyées à leur adresse, l'auteur savait trop bien à quoi s'en tenir sur la bonne volonté des gens pour croire qu'il pût lui être possible, même avec les meilleures raisons, de convaincre des hommes, aveugles volontaires, qui ont toujours systématiquement fermé les yeux à la lumière, et, en écrivant ces lettres, son but était seulement de les montrer au public sous leur vrai jour. Car déjà la position prise par chacun d'eux dans le débat était nettement définie, et il eût été parfaitement inutile, par exemple, de s'adresser à Sa Grâce Mgr Taschereau, archevêque de

Québec, qui n'admettra jamais qu'il ait pu se tromper ; mais, au-dessus de ce prélat, il y a le pape et c'est au pape, au nom de Dieu, que justice est demandée. Il faudrait désespérer de la justice en ce monde, si, dans le cas présent, la preuve étant faite, (car elle est faite,) on ne pouvait obtenir justice.

Dans la quatrième partie qui a pour titre : *la clef du mystère*, l'auteur, pour mieux établir la vérité, qu'il a déjà démontrée, quoique peut-être un peu succinctement, a dû se mettre lui-même en cause et montrer, par son expérience personnelle, quelle influence fatale l'éducation peut avoir sur la vie d'un homme quand elle est fausse. Grâce à ce travail qui a paru en 1877 sous le titre de " *l'Enfant et l'éducation* " et, plus tard, sous un titre nouveau " *l'Enigme* ", il est possible de comprendre que le nom d'Œdipe ait pu donner lieu à une coïncidence miraculeuse. Qu'on lise en effet la vie d'Œdipe, et, à la manière dont il a été éclairé sur son étrange destinée, le rapprochement deviendra facile à faire, sinon pour tout le monde, du moins pour tous les gens instruits. Au reste, en admettant que certaines démonstrations soient trop philosophiques pour être à la portée des intelligences ordinaires, il y a une chose que l'esprit le plus borné est en état de saisir aisément, c'est le rapport frap-

pant qui existe entre le sacre de Mgr Dominique Racine et la mort de Son Excellence Mgr Conroy. (Connerail).

La cinquième partie et les parties qui suivent, que l'on pourrait très bien intituler : *la bêtise humaine en face de la vérité*, est le résumé des efforts infructueux faits par l'auteur auprès d'hommes qui, étant hors de cause, avaient tout intérêt à se conduire honnêtement et qui ont préféré se mettre dans la position la plus ridicule et la plus fausse qu'il soit possible d'imaginer : les uns, pour n'avoir pas eu le courage de leur opinion ; les autres, pour avoir systématiquement refusé tout examen. Mais tout sert à la vérité, même et surtout les obstacles qu'elle rencontre. La vérité ! elle triomphe toujours, quand elle vient de Dieu.

1ère PARTIE

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Séance littéraire donnée à Québec, le 30 avril 1874, dans une des salles de l'École Normale-Laval, par un professeur français, M. Leroy, devant les notabilités de la ville et en particulier Son Honneur le Maire, M. Garneau, sous la présidence de l'hon. Ouimet, ministre de l'Instruction Publique.

Messieurs,—L'étude des langues mortes présente aux enfants trois espèces de difficultés qu'il faut leur aplanir si l'on veut obtenir d'eux l'amour du travail et des progrès rapides. Ce sont les difficultés de grammaire, de construction et de dictionnaire.

Il m'a semblé qu'il y avait là quelque chose à faire et voilà pourquoi, depuis déjà bien des années, j'ai consacré tous mes instants à cette œuvre, qui, pour être trop généralement dédaignée des professeurs de quelque mérite, n'en est pas moins une œuvre utile.

J'ai donc composé tout un ensemble de travaux

qui sont le bruit d'observations directes, recueillies, au jour le jour, en faisant étudier les enfants devant moi ; et je crois pouvoir, dès aujourd'hui, offrir à tous un nouveau système d'enseignement plus simple que celui qui est actuellement suivi dans les différentes maisons d'éducation.

Le seul reproche que l'on puisse adresser à ce système, c'est qu'il exige de l'espace ; mais ce défaut disparaît en grande partie avec un aménagement convenable, facile d'ailleurs à exécuter sans beaucoup de frais.

Il est vrai de dire cependant que pour avoir des classes nombreuses, (et par classes nombreuses j'entends au plus quarante élèves,) il faudrait changer toute l'économie des colléges ; mais je n'admets pas que ce soit là une objection sérieuse. Si la méthode est bonne ; si elle rend l'étude agréable aux enfants ; si elle diminue de moitié le temps et la fatigue du travail, on ne doit pas s'arrêter à des obstacles matériels.

Considérer autre chose que le perfectionnement apporté dans l'instruction et refuser ce perfectionnement parcequ'il exige trop de changements dans la disposition du local, c'est être dans le faux et l'avenir le prouvera. Car il n'est pas possible que, dans le monde entier, il n'y ait pas, au moins un collége, pour faire l'essai d'un système reconnu bon.

A mon pays, d'abord, revenait, de droit, l'application en grand du système, et c'est à lui, tout le premier, que je devais offrir d'en faire l'essai. C'est au reste, ce que j'ai fait ; et voici la lettre, qu'à la

date du 2 février 1874 j'écrivais à Son Excellence M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique :

" Paris, le 2 février 1874.

" Excellence,

" Je ne sais quelles sont les formalités à remplir pour arriver jusqu'au ministre de l'instruction publique, et je prends le moyen qui me paraît être le plus simple, celui de lui écrire.

" J'ai pensé que dans un temps où tout le monde est d'accord pour reconnaître que les méthodes employées arrivent à des résultats relativement assez faibles, malgré la science et le dévouement des maîtres et la bonne volonté de beaucoup d'élèves, il y avait lieu pour moi de demander qu'on voulût bien examiner mes travaux.

" Sans me faire illusion sur les difficultés qu'ont de tout temps rencontrées les inventeurs, j'ai cru qu'il était de mon devoir, comme Français, d'offrir d'abord à mon pays l'application d'un nouveau système d'enseignement par suite duquel j'ose dire que le temps des études peut être réduit de moitié.

" J'en ai fait l'expérience, et, si vous daignez, monsieur le ministre, m'accorder une audience, j'espère vous convaincre. Si vous refusez de m'entendre, il ne me restera plus qu'à voir si, ailleurs qu'en France, on apprécie mieux ceux qui consacrent et leur vie et leur fortune à travailler pour les enfants, tâche souvent ingrate et rarement récompensée.

" J'ai l'honneur, monsieur le ministre, d'être, de votre Excellence, avec un profond respect, le très-humble serviteur. " P. Leroy "

Je dois rendre à M. de Fourtou cette justice, c'est que, dès le lendemain soir, il m'envoyait une lettre d'audience. Il est donc à croire que mes paroles avaient fait quelqu'impression sur son esprit, et qu'il y attachait une certaine valeur. Mais pourquoi me faire venir, s'il n'avait pas l'intention de pousser la chose plus loin? Je ne le comprends pas encore.

Quoi qu'il en soit, le 4 au matin, je me rendis au ministère de l'instruction publique. M. de Fourtou était sorti, et son chef de cabinet me pria d'exposer, en peu de mots, ce que je désirais. Il ne voulut même pas prendre connaissance de mes travaux. Je lui répondis que je demandais à appliquer moi-même un nouveau système d'enseignement dont j'étais l'auteur. "Oh! quant à cela, dit-il, n'y " comptez pas. Si réellement il y a du bon dans " vos travaux, ce que je veux admettre, eh bien! " faites un rapport et vous verrez peut-être quel- " ques-unes de vos idées acceptées par la commis- " sion chargée de réformer l'enseignement. Ce " sera pour vous un honneur." Bel avantage, ma foi!

Aussi dans la persuasion que mon rapport, si j'avais la fantaisie d'en faire un, dormirait éternellement dans les cartons des bureaux, (en France ce sont de vrais éteignoirs que ces bureaux,) je renonçai à me donner une peine inutile et qui pourrait fort bien profiter à d'autres qu'à moi. Mon départ pour le Canada, remis jusque-là de jour en jour, était décidé.

Cependant le 6, c'est-à-dire deux jours après, en me promenant dans Paris, j'aperçus à l'étalage d'un

libraire, attaché avec un liseret, (c'est le signe des livres qui viennent de paraître,) un ouvrage nouveau intitulé : *Réforme de l'enseignement secondaire* par M. Jules Simon, *ancien ministre de l'Instruction Publique en France.*

Tout ce qui concerne l'instruction ayant le don de m'émouvoir au plus haut point, j'achetai immédiatement le volume et, en quelques heures, je l'avais lu en entier. C'était non pas ma méthode ; mais l'esprit de ma méthode, et, sous l'impression de cette lecture, j'écrivis la lettre suivante, à laquelle je regrette de n'avoir pas donné suite.

Voici cette lettre que je crois devoir reproduire, ce qui me conduira, tout naturellement, à analyser une page remarquable de l'ouvrage en question.

" Paris, le 8 février 1874.

" Monsieur,

" Je viens de lire avec le plus vif intérêt votre livre intitulé : *Réforme de l'enseignement secondaire* ; et je ne puis que redire ce que je disais déjà, quand parut votre circulaire si critiquée du 27 septembre 1872 : M. Jules Simon a raison.

" Et pourtant, je l'avoue en toute franchise, j'étais alors prévenu contre vous, ne connaissant pas bien vos idées sur l'éducation ; mais, à la lecture de ce document, je dus forcément abonder dans votre sens, puisque, sans le savoir, j'avais exécuté, en partie du moins, le plan d'étude indiqué par vous.

" Aussi avais-je eu d'abord l'intention de vous demander une audience pour vous communiquer mes travaux ; mais ils n'étaient pas entièrement

terminés, et, d'ailleurs, comme toute chose nouvelle, bonne en principe, il fallait auparavant les appliquer, pendant quelques années, avant d'appeler sur eux l'attention des hommes compétents. Car il y a mille détails dans l'instruction que l'expérience seule apprend à simplifier. Je m'en tins donc là.

" Depuis, j'ai continué ces travaux et ils sont maintenant assez complets pour que j'affronte la publicité, d'autant plus que je trouve dans votre livre l'esprit de ma méthode. Or, il est permis de penser que deux hommes qui se rencontrent sur le même point, sans s'être entendus, peuvent être dans le vrai.

" J'ai déjà écrit à M. le ministre de l'instruction publique pour lui demander une entrevue ; mais Son Excellence, trop occupée d'autres soins, n'a pu me recevoir elle-même et l'entretien que j'ai eu avec son chef de cabinet, n'a pas abouti. Dès lors, j'ai pris la résolution de m'adresser directement à l'Assemblée nationale pour obtenir d'exposer mon système devant une commission qui jugera s'il y a eu lieu d'en faire l'essai ; et j'ai pensé que vous voudriez bien être mon interprête auprès d'elle, ma manière de voir concordant à cet égard avec la vôtre et mes travaux venant à l'appui de vos affirmations.

" Je sais combien il est difficile d'aller à l'encontre des idées reçues, et l'histoire des inventions, même les plus utiles, le prouve assez ; cependant on est tellement d'accord aujourd'hui, à quelque parti qu'on appartienne, pour reconnaître que les méthodes employées laissent beaucoup à désirer,

qu'on voudra bien entendre un homme qui, pièces en main, offre de montrer qu'on peut réduire de moitié le temps des études sans rien changer au programme de l'enseignement.

" Recevez, Monsieur, avec mes sincères hommages pour votre beau talent, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

" P. LEROY."

La page à laquelle je faisais allusion tout à l'heure et que je vais maintenant reproduire en l'abrégeant, mériterait d'être citée tout au long ; mais je suis obligé de me borner à des extraits qui suffiront, je pense, à montrer que je tends au même but que M. Jules Simon et que, grâce à mes travaux, la grande réforme dont il parle, est désormais un fait accompli.

M. Jules Simon exposant en effet de quelle manière défectueuse et irrationnelle se fait aujourd'hui une classe, et de quelle manière elle devrait logiquement se faire, s'exprime ainsi : " L'élève, " dit-il, verra ses camarades à l'œuvre. Ces procé- " dés de l'intelligence qu'il n'est point capable " d'observer directement en lui-même, il n'aura " point de peine à les suivre sur son voisin cher- " chant tout haut devant lui. Dix bonnes copies, " lues en classe, ne valent pas la vue immédiate " d'un bon esprit qui travaille à découvert. L'ou- " vrier n'apprend-il pas son métier en regardant " travailler son patron et ses compagnons ?

" Ainsi l'activité, le mouvement, l'attrait se subs-
" tituent à la somnolence et à l'ennui. On attend
" l'heure de la classe ; on ne s'y borne plus à écou-
" ter, on parle ; et, quand on écoute, c'est en se
" préparant à payer soi-même de sa personne.

" Aujourd'hui, c'est à l'étude surtout que l'élève
" travaille, puisque c'est là qu'il fait ses devoirs, et
" que, dans la classe, il n'a plus qu'à écouter. La
" classe est surtout consacrée à la dictée des
" devoirs pour le lendemain et à la correction des
" devoirs de la veille. L'élève y est purement passif.
" C'est moins une classe qu'une inspection. Le
" professeur s'assure qu'on a travaillé. La correc-
" tion des devoirs n'intéresse jamais que celui qui
" lit sa copie ; elle n'instruit pas les autres et
" n'excite pas même leur attention. L'explication
" des auteurs est étouffée par la récitation, la dictée,
" la correction ; c'est à peine si elle dure quinze à
" vingt minutes. Elle devrait être le fond même
" de la classe ; c'est le seul moment où l'élève tra-
" vaille réellement sous les yeux de ses condisciples
" et sous la direction de son maître. Ce temps
" d'activité qui est si peu de chose dans nos classes,
" devrait être tout : *ce serait la grande réforme.* "

Eh bien ! cette grande réforme que demande M. Jules Simon, je crois l'avoir accomplie, et, dans quelques minutes, j'espère le prouver ; mais je tiens, dès maintenant, à vous faire sentir l'analogie qui existe entre mes idées et celles de cet homme si remarquable comme professeur. Nous exprimons les mêmes pensées : lui, dans une magnifique amplification, moi, dans une seule phrase que voici : " *La méthode nouvelle diffère du système actuellement*

suivi en ce que le professeur, au lieu de corriger des devoirs faits en dehors de lui, préside au travail de l'enfant et peut ainsi résoudre ses difficultés à mesure qu'elles se produisent. " Cette phrase est placée à la fin d'un petit livre qui a été imprimé à Lyon, en 1873 ; mes premiers travaux datent de 1869. Car il y a déjà six ans que je travaille, (Dieu sait dans quelles conditions !) sans avoir jamais reçu que de froids compliments.

Sans doute, j'avais foi qu'un jour on me rendrait justice ; mais, si grande que soit cette conviction, il y a des moments où, fatigué de la lutte, l'homme qui marche en avant sur une route inconnue, s'arrête désolé sur le bord du chemin. Il faut alors qu'une voix amie se fasse entendre et dise au pauvre voyageur : allons, courage, debout et marchons, l'avenir est à nous ! Cette voix amie a été pour moi celle de l'honorable M. Ouimet, ministre de l'Instruction Publique de la province de Québec, et je dois le remercier publiquement devant vous, Messieurs, de n'avoir pas dédaigné l'étranger qui est venu s'asseoir au foyer du peuple canadien.

Si je n'avais trouvé auprès de lui un accueil bienveillant, c'en était fait. Je renonçais, et pour longtemps, à compléter l'œuvre à laquelle j'ai pourtant consacré mes plus belles années. Mais il n'en sera pas ainsi, et j'ai l'espérance d'obtenir de lui la protection que je sollicite et qui m'est nécessaire pour continuer mes travaux avec fruit et les terminer en peu de temps. Non, il ne voudra pas enlever au Canada l'honneur d'une réforme incontestablement utile, d'une réforme qui intéresse l'humanité entière.

Il faudrait ici placer, si la chose était possible, la partie de la conférence qui a eu pour but de montrer aux personnes présentes, le 30 avril au soir, à l'Ecole Normale, comment procède le maître avec ses élèves ; mais on ne saurait, dans un livre, daguerréotyper convenablement la physionomie propre à une leçon de ce genre.

Je renvoie donc le lecteur à l'exposé de la méthode, tel qu'il a été fait, le 8 de ce mois, à MM. les professeurs du séminaire. On trouvera aussi, plus loin, les différentes appréciations des journalistes qui ont assisté à la séance. Elles sont toutes assez favorables.

EXPOSÉ

DU

NOUVEAU SYSTÈME

Séance littéraire donnée à Québec, le 8 avril 1874, par M. Leroy, devant MM. les Professeurs du Séminaire, sous la présidence du Révérend M. Hamel, recteur de l'Université Laval.

Messieurs,—J'ai eu l'honneur, la semaine dernière, de voir votre excellent supérieur, Mr Hamel, qui a paru prendre quelqu'intérêt à l'exposé d'un nouveau système d'enseignement dont je suis l'auteur ; et il a été convenu, entre nous, qu'un jour qu'il fixerait, je développerais plus au long mes idées devant vous. Mais, je dois le dire, il a été convenu également que je le ferais sans apparat, une conférence de ce genre exigeant beaucoup de temps pour ne rien laisser à désirer, soit au point de vue du fond, soit au point de vue de la forme.

Je commence donc par solliciter toute votre indulgence, et je vous prie de ne considérer mes travaux que comme des matériaux dont vous pourrez vous servir vous-mêmes pour atteindre le but

auquel, depuis déjà longtemps, j'ai consacré ma vie et ma fortune. Je serai même trop heureux si je trouve parmi vous, Messieurs, des hommes qui me comprennent et qui, sans accepter toute ma manière de voir, (on n'arrive pas du premier coup à la perfection !) acceptent cependant l'idée mère du système, idée féconde ou du moins que je crois telle. Vous en jugerez.

J'ai apporté la première pierre à l'édifice nouveau qui est à construire ; et, dans cette œuvre immense, un homme est peu de chose s'il n'est pas soutenu. Ce qui me donne cependant quelqu'espérance de n'avoir pas travaillé en vain, c'est qu'à notre époque le besoin de modifications à apporter dans l'enseignement se fait généralement sentir. Tous les vrais professeurs se réunissent dans une même pensée, simplifier la méthode actuellement suivie.

Elle a pu être bonne en son temps ; elle a même été un perfectionnement par rapport aux méthodes qui l'ont précédée ; mais enfin elle n'est pas le dernior mot de la science pédagogique, et, en s'appuyant sur les travaux de nos devanciers, ce n'est pas être trop présomptueux que de vouloir mieux faire. Toute chose humaine n'est-elle pas susceptible de progrès ? Pourquoi donc en rester là ? Il faut sortir de la route battue et, par l'observation, se frayer de nouveaux chemins plus en rapport avec les idées et les besoins du temps.

Car il est certain qu'aujourd'hui le cadre des études s'est étendu. De nouvelles sciences ont surgi, qui, bien qu'à peine nées d'hier, ont pourtant déjà, et non sans raisons, obtenu le droit de cité. De plus, la vapeur et l'électricité ont presqu'en-

tièrement changé les conditions de la vie. Les distances n'existent plus, et les peuples, ainsi rapprochés, se voient, pour se comprendre, dans la nécessité d'étudier les langues vivantes, dont, jadis, ils ne sentaient pas le besoin. De là, cette tendance à faire descendre les langues mortes du piédestal où longtemps ces langues ont trôné presque seules, pour les remplacer par les langues vivantes et par les sciences.

On reproche en effet aux études, telles qu'elles sont organisées maintenant, de ne pas préparer assez directement l'enfant aux différents emplois où la Providence appelle chacun de nous et de le condamner à passer, comme dit Rollin, huit ou neuf ans de sa vie, à apprendre, à grands frais et avec des peines incroyables, une ou deux langues et d'autres choses pareilles dont il n'aura peut-être que rarement occasion de faire usage. Et certes, en présence des résultats obtenus par les systèmes actuellement en vogue, il est naturel de se demander s'il y a proportion entre le travail qu'on exige des enfants et, d'une part, les connaissances qu'ils acquièrent, de l'autre, les avantages qu'ils retirent de ces connaissances.

Et, pourtant, quelle immense somme d'efforts ne représentent pas, même pour les plus paresseux, huit ou neuf ans passés sur les bancs du collége. On peut affirmer, sans avoir peur de se tromper, qu'un homme d'âge aurait de la peine à se soumettre, de nouveau, à cette rude discipline à laquelle sont astreints les enfants. Si donc les résultats sont si minimes, quoiqu'obtenus au prix de tant de fatigues et de dégoûts, malgré la science et le dévoue-

ment des maîtres et la bonne volonté de beaucoup d'élèves, n'est-on pas naturellement conduit à dire que la méthode est mauvaise et que, par conséquent, il faut la changer.

Mais, avant tout, et, pour ne pas marcher à l'aventure, il importe de considérer dans quelles conditions et de quelle manière se fait le travail d'un enfant abandonné à lui-même. C'est ce que j'ai fait. J'ai observé l'enfant aux prises avec la science. J'ai vu comment il procède, à quelles difficultés il se heurte sans cesse, toujours disposé à s'arrêter au moindre obstacle pour s'amuser à des riens, et ordinairement occupé de toute autre chose que de son devoir.

Dès lors, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de fixer et de soutenir son attention et comment on pourrait le faire. Après bien des tâtonnements, je n'ai trouvé qu'un moyen : *travailler avec lui et, par des interrogations successives à la manière de Socrate, le diriger à tout instant dans les dédales de la science où seul il s'égare si aisément.* Tel a été mon point de départ et le principe du nouvel enseignement ; mais ce n'est que peu à peu, et non sans peines, croyez-le bien, que j'ai pu formuler tout un système, et, par l'observation de chaque jour, découvrir quels étaient les travaux à exécuter pour rendre l'étude agréable à tous.

La première chose que j'ai dû faire, a été de reléguer au second plan la mémoire, ce travail pénible et long qui dégoûte l'enfant et l'empêche de faire des progrès rapides. Je l'ai réduite à n'être plus qu'une servante de l'intelligence, servante utile sans doute, mais dont, à la rigueur, on pourrait se

passer, et qui, en tout cas, cède le pas au raisonnement ; mais, pour y suppléer, il a fallu mécaniser l'instruction de telle sorte que, par des procédés qui sont d'ailleurs dans la nature des choses, on pût, par des routes précises, arriver, dans un temps donné, à un but donné.

Vous comprendrez mieux quels sont ces procédés quand, tout à l'heure, je les appliquerai à des exemples ; mais, auparavant, il est utile d'entrer encore dans quelques considérations pour montrer que la marche que j'indique, est la marche à suivre, la marche rationnelle.

Si, en effet, on étudie une langue en philosophe et que l'on prenne un ouvrage quelconque écrit en cette langue, on doit remarquer que les phrases se composent, toutes, à peu près des mêmes éléments dont les uns reviennent sans cesse : *ce sont les éléments principaux*, et dont les autres, quoique toujours susceptibles de concourir à la formation d'une phrase, reviennent plus ou moins souvent : *ce sont les éléments secondaires.* De là, dans la grammaire, distinction entre les règles. Il y a, en effet, les règles principales et les règles secondaires ; et il importe de les distinguer les unes des autres pour donner un soin spécial aux règles principales et seulement un soin secondaire aux règles secondaires, puisque ces dernières, sans être absolument exclues d'aucun auteur, sont pourtant plus ou moins particulières aux uns qu'aux autres.

Les règles principales sont des règles indispensables pour bien apprendre une langue. Il est donc nécessaire de commencer par elles et je ne puis m'expliquer, entr'autres choses, comment le *que*

retranché qui est une tournure si fréquente et en même temps si latine, ne vient que fort tard à la connaissance des élèves après tant de règles insignifiantes de la syntaxe. Sans doute, toutes les règles sont utiles ; mais il suffit de savoir où les trouver méthodiquement chaque fois qu'on en a besoin. C'est dans ce but qu'ont été faits *mes tableaux de grammaire.* Aussitôt qu'un enfant en a la clef, il s'en sert aisément pour trouver toutes les règles qui lui sont nécessaires.

Après les tableaux, et comme conséquence du même principe, est venu un autre travail où tous les éléments possibles d'une phrase, quelle qu'elle soit, sont groupés de manière que l'élève, sous la direction de son professeur, puisse décomposer tous ses devoirs. Cette *phrase type*, espèce de canevas, imprimée et tirée à nombreux exemplaires, constitue sa copie de chaque jour, et, grâce à elle, l'étude lui est rendue attrayante et facile.

Restaient les difficultés de dictionnaire qui, sans aucune utilité, retardaient, à tout moment, la marche de l'élève et, par là même, les explications du professeur. Pour obvier à cet inconvénient, il a été composé des livres où ces difficultés n'existent plus. Car, d'un côté, est le texte latin ou français, de l'autre, le dictionnaire.

L'un de ces livres a pour titre : *thèmes, règles et vie d'Agésilas.* Il contient un résumé très-court de la grammaire latine, résumé qui est mis en regard de chaque thème. La page étant divisée en deux parties égales, en haut, se trouve la règle ; en bas, le thème qui en est l'application ; vis-à-vis, le dictionnaire correspondant. C'est la même dispo-

sition pour la vie d'Agésilas : en haut, le bon français ; en bas, le français mot-à-mot ; vis-à-vis, le dictionnaire.

La pensée qui a présidé à la composition de ce livre, c'est que, pour bien apprendre le latin, il n'est pas nécessaire de faire un thème sur toutes les règles de la grammaire, et qu'il suffit d'avoir à appliquer les règles les plus usuelles, sans aller se perdre dans des difficultés qui naissent de l'opposition des idiômes et de la différence des civilisations. Une page, tirée des auteurs latins, vaut pour moi tous les recueils de thèmes. Car elle renferme toute la langue ; et Jacotot, célèbre professeur français du dernier siècle, l'avait bien compris quand il posait son fameux principe, principe profond : *tout est dans tout.* La langue, ne l'oublions pas, a existé avant la grammaire, et la grammaire a été faite sur la langue, non pour embarrasser la marche, mais pour rendre l'étude plus simple et moins fatigante. Or, en est-il de même, et n'est-il pas, au contraire, plus difficile d'apprendre une grammaire, la grammaire de Lhomond par exemple, que d'apprendre la langue latine elle-même. Pourquoi changer l'ordre de la nature ? Est-ce que le petit enfant, sur les genoux de sa mère, n'apprend pas sa langue sans le secours d'aucune règle ? Aidons-nous donc de la grammaire, mais qu'elle ne devienne pas un obstacle.

Le second livre, dont j'ai à vous parler, est intitulé : *Caii Julii Cæsaris commentarii de bello helvetico.* On y retrouve la disposition indiquée dans le livre précédent ; d'un côté, le texte latin ; de l'autre, le dictionnaire, qui y correspond. Après un

mois, et même moins si l'on veut, l'enfant peut commencer à faire des versions dans ce livre. Et ce n'est pas sans raisons que j'ai choisi la guerre des Helvétiens, plutôt que tout autre épisode tiré des auteurs latins ; mais je l'ai choisie parce que c'est un fait par lui-même très-intéressant, traité de main de maître par César qui n'était pas seulement un grand général, mais encore un grand écrivain, et que cette guerre, en quelques pages, formant un tout complet, est par là même facile à détacher.

Au reste, pour abréger le récit, j'ai cru devoir supprimer, en partie, certains détails, qui, à mon avis, arrêtent l'action principale et ne rentrent qu'indirectement dans le plan général, comme, par exemple, la trahison d'Orgétorix et celle de Dumnorix.

De cette façon, j'ai pu, en quatre cents lignes seulement, obtenir une œuvre d'ensemble très-remarquable à tous égards et où le professeur trouvera immédiatement, pour ses élèves, des exemples nombreux de style et de composition, sans qu'il soit besoin pour lui d'attendre jusqu'à la seconde avant de les initier aux beautés de la littérature.

La vie d'Agésilas offre les mêmes avantages et l'enfant qui aura étudié ces deux ouvrages, comme je le conçois, et qui les possédera bien, sera incomparablement plus fort que celui qui aujourd'hui charge sa mémoire et fatigue sa tête dans de gros volumes. Car l'homme savant n'est pas celui qui connait beaucoup de choses, c'est celui qui les connaît bien. *Timeo hominem unius libri.*

Mais, direz-vous, comment un enfant peut-il être

mis ainsi, de prime abord, en présence d'un auteur latin, où les inversions sont si fréquentes ? N'est-il pas nécessaire de commencer par des livres où cette langue obéisse aux lois de la logique française qui veut que les mots se suivent dans leur ordre naturel ? N'est-il pas nécessaire qu'il n'entre, pour ainsi dire, que pas à pas dans les difficultés qui naissent pour lui de la différence des des deux langues. A cela je répondrai que les latins ne plaçaient pas leurs mots au hasard, et, de même qu'ils avaient une grammaire dont les règles ont été formulées, de même ils devaient avoir des règles de construction qu'il s'agit de découvrir. Car,ces règles étant découvertes et formulées, les conditions du travail pour l'enfant se trouveront changées. Au lieu de forcer la phrase à câdrer avec un sens préconçu qu'il cherche maintenant dans le dictionnaire, il devra, d'après des règles précises, faire sa construction, et sa construction étant ainsi faite presque mécaniquement, toujours avec l'aide de son professeur, le sens vrai suivra nécessairement et les livres élémentaires, où le français est habillé en latin, deviendront inutiles. De là, moins de fatigue, et, le nombre des livres étant diminué, une plus grande simplicité dans l'enseignement.

Il a donc fallu, par un procédé analogue à celui par lequel les règles de la grammaire ont dû être dégagées de la langue, dégager de même les règles de construction ; mais ces règles de construction ne sont pas absolues. Car, de même qu'en français tous les écrivains, quoique se rapprochant par le caractère général de leurs écrits, ont cependant chacun, leur génie particulier ; de même, en latin,

la phrase, quoiqu'obéissant à des lois générales, a chez les différents auteurs, un cachet spécial, de telle sorte qu'il est impossible de donner un ensemble de règles qui conviennent à tous les ouvrages faits en cette langue. Et, pourtant, il importait qu'un livre fût composé où les mots de chaque phrase eussent une place déterminée par des lois fixes et invariables qui obligeassent l'enfant à se rendre compte de tout et à ne rien faire par à peu près ; et voilà pourquoi, dans le *de bello Helvetico*, se trouve, en haut, le texte latin tel qu'il est dans César, et, en bas, ce même texte, méthodiquement arrangé d'après certaines règles, qui, je le répète, ne sont pas absolues dans les auteurs. Toutefois, vous pouvez vous convaincre, par l'examen des deux textes, qu'entre le texte de César et le texte arrangé il n'y a pas une grande différence que, souvent même, les phrases sont presqu'identiques et que, sauf de rares exceptions, les tournures sont des tournures très-latines.

Vous allez voir maintenant, comment, étant donné un enfant qui n'a jamais fait ni thèmes ni versions et qui sait à peine ses déclinaisons et ses conjugaisons, on peut, grâce à l'ensemble de mes travaux, et sans faire appel à des connaissances péniblement acquises d'avance, le lancer immédiatement en pleine langue latine, et le mener comme par la main au travers des obstacles de toutes sortes qu'il rencontre à chaque pas. Vous me direz ensuite si, en appliquant à toutes les phrases les mêmes moyens d'investigation, on ne doit pas arriver forcément à des résultats magnifiques. *(L'expérience*

a été faite depuis avec un jeune homme n'ayant pas la moindre notion de la langue latine.)

Suivent maintenant les différentes opérations par suite desquelles la phrase française est mise en latin et la phrase latine traduite en français. Ces opérations sont au nombre de trois pour les thèmes comme pour les versions, savoir : pour les thèmes, 1° Décomposition logique de la phrase dont chacun des mots est placé dans la copie imprimée à la place qui lui convient ; 2° la phrase ainsi décomposée, chacun des mots français est mis en latin d'après les règles de la grammaire ; 3° enfin, placé où le veut le génie particulier des latins. Ces opérations sont également au nombre de trois pour les versions, savoir : 1° décomposition de la phrase latine ; 2° construction ; 3° traduction.

Au reste, chacune de ces opérations demande un temps d'autant plus long que l'enfant est moins avancé. Ainsi, au commencement, on restera une heure, et même plus, sur une seule phrase. Car il faut que chaque phrase soit, pour ainsi dire, disséquée de telle sorte que le squelette en devienne sensible à l'enfant, et qu'en répétant sur toutes les phrases les mêmes procédés, on finisse par les graver profondément dans son esprit. Il faut ensuite qu'une phrase étant ainsi disséquée, non-seulement elle soit parfaitement comprise, mais encore qu'elle soit bien retenue, et que rien, dans cette phrase, ne s'oublie, ni les mots, ni les formes, ni les tournures, ni les règles. Pour cela, on reviendra sans cesse sur les matières déjà vues jusqu'à ce que, par cet exercice chaque jour renouvelé, les connaissances, déjà acquises, se tassent peu à peu et pénètrent de plus

en plus dans la mémoire de l'enfant. Quand il aura ainsi, sous la direction de son maître, parcouru les deux livres dont il a été question plus haut, j'ose dire qu'il saura le latin et qu'il le saura bien.

Toutefois, l'usage des mots lui manquera encore. Car, chaque auteur ayant ses mots à lui, on ne saurait, je l'ai appris par expérience, réunir un bien grand nombre de mots en prenant seulement, dans César, la guerre des Helvétiens et, dans Cornélius Népos, la vie d'Agésilas. Il serait donc à désirer, pour compléter le système, qu'aux deux livres élémentaires qui, eux, sont nécessaires, on ajoutât deux autres livres, l'un intitulé : *les prosateurs latins* et l'autre : *les poètes latins.* Ces deux livres contiendraient, par ordre de date, un des épisodes les plus remarquables des différents auteurs avec une notice sur ces auteurs et une critique abrégée de leurs œuvres. (*Ce travail a été fait depuis.*)

Je voudrais en outre que, par le choix des morceaux qui devraient servir de modèles, on parvînt à rassembler tous les genres de compositions et que le professeur, dans ses explications, y ramenât toujours ses élèves. Il en résulterait un enseignement des plus simples et des plus précis. Car, au lieu de ces gros volumes où se perd l'enfant et que l'on échelonne arbitrairement le long des études, on aurait seulement quatre petits livres qui coûteraient peu aux parents et qui, cependant, renfermeraient comme le suc de la langue. Plus tard, rien n'empêcherait d'ailleurs, et je le conseillerais même, d'utiliser les connaissances de l'enfant, et, au moyen des livres ordinaires, en usage partout, de leur faire expliquer avec suite, et à livre ouvert,

ils le pourraient alors, les ouvrages les plus remarquables écrits en latin. Ajoutez à cela, si vous le voulez, quelques versions dictées, des discours, des narrations, des vers assez rares, mais sérieusement faits ; et vous aurez l'ensemble de la méthode que je propose et que j'ai appliquée avec quelques succès.

Cette méthode est incontestablement préférable à la méthode ancienne pour tous les enfants qui travaillent seuls ou du moins en petit groupe, et je ne doute pas qu'une fois connue elle ne soit, même telle qu'elle est, adoptée par tous les précepteurs et tous les répétiteurs. Ne fût-elle donc utile qu'à eux, ce serait avoir beaucoup fait pour la cause de l'enseignement que d'avoir donné à tant d'enfants, qui sont en retard, le moyen de réparer le temps perdu. Mais elle est applicable en grand. En tout cas, pourquoi, dans les grands colléges comme celui-ci, à côté de l'ancien système, n'y aurait-il pas un cours spécial où un petit nombre d'enfants, payant plus cher, recevraient un enseignement plus soigné et qui, soyez-en sûrs, serait bientôt des plus recherchés par les parents. Ce cours ne serait-il pas d'ailleurs une école normale d'un nouveau genre où le professeur, obligé, pendant plusieurs années, de diriger lui-même les élèves dans tous leurs travaux, et non plus seulement de corriger des devoirs faits en dehors de lui, apprendrait, par la pratique, cet art si difficile d'enseigner aux autres que trop peu connaissent. Car il ne suffit pas d'être un savant pour être un bon maître et ce n'est qu'en professant qu'on devient professeur.

Si j'ai pu rendre quelques services et ouvrir une voie nouvelle, c'est pour avoir vu les enfants à

l'œuvre, pour avoir travaillé avec eux. Là est l'avenir de l'enseignement, j'en ai la conviction ; là est le progrès, et si, comme je le désire et l'espère, d'autres hardis pionniers, sans égards pour *haute et honorée dame routine*, veulent, après moi, marcher à la découverte et suivre ce sentier que j'ai péniblement tracé à mes risques et périls, ils agrandiront le chemin encore étroit, et, un jour, prochain sans doute, quand le vaste plan que j'avais conçu pour l'étude des langues, aura été rempli pour chaque langue, comme il l'est déjà pour le latin, ce jour-là, une réforme radicale aura été faite. A vous de voir si l'honneur de cette réforme qui est demandée de toutes parts, doit appartenir au Canada français et à l'Université-Laval.

Extraits des Journaux

Extait du journal l'*Evénement*, 1er mai 1874.

Nous avons assisté, hier soir, à l'école Normale-Laval, à une conférence donnée par un professeur français, M. Leroy, sous la présidence de l'honorable ministre de l'Instruction Publique.

M. P. Leroy, récemment arrivé au pays, a exposé un nouveau mode d'enseignement qui simplifie considérablement les études. Nous n'avons pas l'intention, faute d'espace, d'en faire l'analyse. Qu'il suffise à nos lecteurs de savoir que M. Leroy se sert de tableaux, et, avec ce secours, l'élève

peut, en quelque sorte, travailler seul. L'expérience qu'il a faite hier, a parfaitement réussi.

On nous assure que cette méthode a reçu l'approbation des personnes les plus compétentes en fait d'enseignement.

Extrait du journal l'*Echo-de-Lévis*, 1er mai 1874.

Nous avons entendu, hier soir, l'exposé fait, à l'école Normale, par M. Leroy, de son système d'enseignement. Simplicité, clarté, facilité d'application à toutes les langues : tels sont les avantages que l'on ne peut s'empêcher de saisir, au premier abord, dans la méthode du jeune professeur.

En quelques leçons, un élève apprend la philosophie de la langue, chose que, jusqu'ici, il avait peine à saisir après plusieurs années d'études. M. Leroy laisse reposer la mémoire de l'enfant, et au lieu de le surcharger d'un bagage indigeste de déclinaisons et de conjugaisons qui l'embrouillent et le dégoûtent, il ne s'adresse qu'à son jugement. Il le met ainsi en mesure de faire immédiatement des versions et des thèmes tirés des auteurs. Tout le secret consiste à se rendre compte, dès le principe, de règles que les élèves n'approfondissent et ne raisonnent d'ordinaire qu'après plusieurs années d'un pénible travail ; encore, tous n'y arrivent-ils pas.

Nul doute que cette méthode, tout-à-fait nouvelle dans son application, ne produise une réforme importante dans l'enseignement et n'abrège considérablement le temps consacré à l'étude des langues.

Extrait du *Journal de l'Instruction Publique*, mai 1874.

Nous avons assisté, le 30 avril dernier, à l'Ecole Normale Laval, à une séance présidée par M. le ministre de l'Instruction Publique où M. Leroy a fait l'exposé et une application partielle de sa nouvelle méthode pour apprendre les langues. La méthode de M. Leroy n'est pas une simple théorie ; elle est le résultat pratique d'un travail constant, d'une expérience de tous les jours. C'est l'étude par le raisonnement, mais le raisonnement, mis au moyen de tableaux, à la portée de l'intelligence des enfants.

Trois choses nous ont frappé surtout dans cette manière d'enseigner.

1° Economie de temps. Elle est incontestable. On peut apprendre parfaitement dans six mois ce que les anciennes méthodes ne parviennent à inculquer que très-imparfaitement dans un an.

2° Suppression d'une grande partie du travail de la mémoire au profit de celui de l'intelligence. Il est bon d'exercer la mémoire ; mais, généralement, on force cette faculté au détriment des autres. Il vaut mieux pouvoir expliquer avec intelligence cent lignes du premier livre de l'Enéïde que d'en réciter, comme un perroquet, les sept cent soixante vers sans les comprendre ni les goûter. On retient beaucoup mieux d'ailleurs une chose comprise qu'une chose simplement apprise, et, dans les classes, on apprend généralement beaucoup plus qu'on ne comprend.

3° Association du travail de l'élève avec celui du maître. Ce point n'est pas le moins important.

Avec cette nouvelle méthode, l'élève cesse d'être purement passif. Il n'est pas seulement auditeur en classe, il est acteur, partie intéressée. Ordinairement, tout le travail se fait à l'étude, la classe n'est qu'une simple inspection. L'élève vient y faire corriger ses devoirs et recevoir la tâche de l'étude suivante. Avec le système de M. Leroy, l'étude se fait en classe même, à haute voix, par le maître, par tout le monde ; cela tient autant de l'assemblée délibérante que de la classe ; et c'est là le grand secret pour captiver l'élève et le faire progresser rapidement.

Ajoutons que les heures de travail sont considérablement diminuées. Il faut bien le dire, on exige d'un enfant dont la force est déjà sérieusement mise à contribution par sa croissance, un travail qu'un homme fait ne peut pas même supporter. Dans un collége, les élèves ont à travailler de la tête pendant dix et onze heures chaque jour. Aussi, ceux qui n'ont pas une constitution de fer, pour nous servir d'une expression familière, sortent de là, épuisés, portant en eux le germe de toutes les maladies qui viennent les assaillir dès qu'ils ont passé la trentaine. Un enfant, comme le dit M. Leroy, ne doit pas, ne peut pas travailler plus de sept heures par jour. Le travail qu'il fait au-delà de ce temps, non-seulement ne lui profite pas, mais le dégoûte et annule les bons effets déjà produits. La question hygiénique, à elle seule, devrait suffire pour donner raison au nouveau système.

En somme, nous avons entendu M. Leroy avec infiniment de plaisir. Ce qu'il affirme, il le réalise, non pas en un tour de baguette comme les char-

latans, mais à l'aide de principes raisonnés, solides, obtenus par le travail d'un esprit chercheur et bien équilibré. Dans un siècle où les personnes instruites recherchent de préférence les carrières dans lesquelles on gagne beaucoup de gloire ou beaucoup d'argent, il est consolant de voir un homme, apparemment tout jeune, faire le sacrifice de légitimes ambitions et consacrer ses travaux, sa vie, à une tâche toute de dévouement et d'humilité. A ce seul titre, M. Leroy mériterait l'encouragement; mais il n'est pas nécessaire pour lui d'exploiter la sympathie, car nous croyons que son œuvre porte en elle-même de quoi le recommander suffisamment auprès des véritables amis de l'éducation, de ceux qui croient que c'est par la jeunesse qu'on transforme un pays.

Nous espérons que les maisons d'éducation considèreront sérieusement le système de M. Leroy et tâcheront d'en adopter au moins les principales réformes. Il serait même à désirer que le gouvernement se chargeât de faire en grand l'expérimentation d'un système aussi recommandable,

NAPOLÉON LEGENDRE,

Membre de l'Académie canadienne.

Résultats obtenus par l'Auteur

A la suite de la conférence dont il vient d'être question, une subvention d'environ six mille francs, (mille piastres), fut accordée à l'auteur par le gou-

vernement de la Province de Québec, et, sur la demande de l'honorable Ouimet, un local convenable ayant été mis à sa disposition par le gouvernement fédéral, l'expérience du système put avoir lieu. Elle fut généralement regardée dans le temps comme concluante et les premiers écrivains du pays, heureux de résultats obtenus, se hâtèrent de les constater officiellement et de demander, au nom du peuple, qu'on réformât l'enseignement. C'est ce que prouve les articles qui suivent.

Extrait du Journal de Québec, 1er Août 1874.

Hier soir, M. Leroy donnait à l'Ecole Normale, devant Monseigneur l'Archevêque de Québec, M. l'amiral français Thomasset et quelques-uns de ses officiers, le premier ministre de la Province de Québec et une foule de membres du clergé et de citoyens distingués, une explication du système d'enseignement au moyen duquel il affirme pouvoir raccourcir considérablement le temps donné à l'étude de la grammaire, de l'arithmétique et, en un mot, de toutes les matières qui peuvent être soumises au procédé rigoureux de l'analyse, dans leurs lois invariables.

M. Leroy vise à ce résultat : enseignement de la grammaire générale et, conséquemment, des langues, dans un temps comparativement nul ; substitution, pour ainsi dire mécanique, du raisonnement à la mémoire et, comme conséquence, fatigue moins grande et résultat plus prompt et plus satisfaisant pour l'élève

Il ne reste plus à M. Leroy que la sanction de

l'épreuve, sur un grand nombre d'élèves, pour couronner son œuvre, donner à son système droit de cité dans l'enseignement public, et cette épreuve, le gouvernement lui permet de la tenter dans des conditions qu'il regarde lui-même comme essentielles au succès. Nous reviendrons sur cette question si importante pour notre pays.

JOSEPH CAUCHON,

Député de Québec-centre au parlement fédéral.

NOTA.—M. Cauchon a été un des hommes les plus remarquables, comme politicien et comme écrivain, qu'ait encore eus la Province de Québec. Esprit vaste, pénétrant immédiatement une question, l'exposant ensuite avec une clarté sans pareille, il a toujours su, pendant sa longue carrière, remplir avec éclat les premiers rôles. Successivement député de Montmorency, puis de Québec-centre, premier ministre de la Province de Québec, président du Sénat et enfin gouverneur de Manitoba, partout il a laissé sa marque. Son opinion est donc d'un grand poids. Car elle est celle d'un homme fort intelligent et fort instruit.

Extrait du Journal de Québec, 4 octobre 1874.

Visite de M. Nantel à l'école de M. Leroy

Hier, nous avions le plaisir d'accompagner le supérieur du collége de Sainte-Thérèse, M. Nantel, dans une visite à l'institution que le gouvernement provincial, sous l'inspiration de M. Ouimet, a confiée à M. Leroy, pour lui permetrre de mettre en pratique son système d'enseignement.

Il y a environ un mois que M. Leroy opère sur

trente et quelques élèves de tout âge, et pris au hasard ici et là, mais presque tous connaissant à peine les premiers éléments du français et ignorant complètement le latin. Ce que nous avons vu nous a agréablement surpris, pour ne pas dire étonné ; c'est au point que, commençant, comme les autres, par le doute, nous sommes arrivé à l'intime conviction que M. Leroy accomplira ce qu'il promet. Or, ce qu'il promet, c'est, avec son systtème, d'enseigner les langues anciennes et, comme conséquence, la langue française, dans tout au plus trois ans.

Nous n'avons pas le temps d'analyser aujourd'hui ce système qui, s'il est adopté, doit révolutionner l'enseignement ; mais nous le ferons plus tard de manière à convaincre le lecteur que nous n'avons pas au hasard formé notre opinion sur une question d'une pareille gravité. Si tous ceux qui nous lisent, ne sont pas, de suite, impressionnés comme nous, au même degré, par le système Leroy, il n'en est pas moins vrai que, de tous les esprits sérieux, de ce côté-ci comme de l'autre côté de l'Atlantique, qui s'occupent de l'enseignement et de ses résultats sur les destinées de la société, personne n'est satisfait. A cette époque de mouvement, pour ainsi dire électrique, où tout le monde se hâte d'arriver à sa place, dans le sacerdoce, les professions libérales ou les affaires, le problème est encore à résoudre, savoir : la plus grande somme d'enseignement dans le plus court espace de temps, sans fatigue inutile et sans ennui pour les élèves.

Demandez aux hommes qui enseignent s'ils sont eux-mêmes satisfaits de l'ordre actuel de choses ;

demandez-leur si, après avoir soumis toute une génération d'enfants à une épreuve monotone et ennuyeuse de neuf années, ils sont contents de l'œuvre accomplie et peuvent se dire, dans le for intérieur, que réellement ceux qu'ils livrent ainsi à la société en ont pour leur temps et pour leur argent. Nous avons entendu de la bouche de M. Nantel lui-même, ces mots significatifs :

" Nous ne voyons réellement que confusion et insuffisance dans le système actuel où tout certainement est à refondre et à refaire à neuf; mais comment briser avec les préjugés d'une routine de tant de siècles, et qui aura le courage, ou mieux l'audace, de frapper les premiers coups et d'entrer résolûment dans la voie nouvelle ? Nous sentons le besoin impérieux d'un changement ; mais ce que ce changement doit être, nous ne le connaissons pas encore, et nous demandons la lumière qui doit nous éclairer dans cette voie encore obscure et incertaine. "

Oui, le préjugé, et surtout le long préjugé des siècles est difficile à vaincre ; mais l'histoire ne nous fournit-elle pas de nombreux exemples des longs combats de l'humanité contre le préjugé de la routine, à l'égard de toutes les sciences qui ont marché à pas gigantesques, seulement quand l'homme a eu le courage de briser avec un passé qui le tenait dans l'ornière et dans la nuit. Que de merveilles accomplies dans l'astronomie, la chimie, la physique et toutes les branches de l'histoire naturelle, depuis le jour où, s'émancipant de l'empirisme, on a demandé à l'observation et à l'analyse les secrets de la nature et de ses mystérieuses

synthèses? L'enseignement seul de la jeunesse resterait-il donc fatalement condamné au procédé lent, incertain de la routine; la clef du monde intellectuel et physique resterait-elle *mêlée* dans la serrure, quand l'homme, habitué à plus d'activité, attend impatiemment à la porte, pour entrer? Nous ne le croyons pas, et c'est à cause de cela que nous osons élever la voix, dans cette circonstance, et à l'occasion du système de M. Leroy, pour inviter toutes les institutions d'enseignement, saus exception, à essayer de diriger celui-ci dans une voie nouvelle et de faire, au moins, ce que l'on fait pour l'industrie, c'est-à-dire tenter en petit ce que l'on serait disposé à adopter en grand, si l'épreuve est satisfaisante.

Sait-on l'objection la plus spécieuse que l'on fait à ce système dont la rationalité saute aux yeux? c'est, d'abord, que tout se fait dans la classe et, ensuite, que l'élève termine ses études trop jeune pour prendre dans la société la place qui doit lui écheoir. A la première objection, il est facile de répondre que, si l'on apprend les langues mortes en un temps aussi court, il en restera davantage pour apprendre les sciences et les spécialités auxquelles désirent se livrer respectivement les élèves; c'est que les hommes mêmes qui ont la vocation du commerce et qui, pour s'y identifier, ont besoin d'y entrer jeunes, pourront y arriver avec le bagage classique qui leur sera d'un incontestable avantage, quand, après avoir acquis la fortune, ils auront la louable ambition de donner leurs loisirs au service du pays.

A la deuxième objection, à savoir que les élèves

finiront leurs études à un âge où l'esprit n'est pas suffisamment mûr pour l'étude de la théologie, de la loi, de la médecine, etc., nous répondrons qu'il est facile de remplir la lacune en enseignant aux élèves une multitude de choses utiles qu'il leur est avantageux de savoir. Ils liront surtout, à cette époque où il est si important de lire, parce que c'est celle des loisirs et des impressions durables : on lit généralement si peu au collége. Dans tous les cas, ce ne peut être une raison pour leur faire passer huit à neuf ans à apprendre ce qu'ils peuvent réellement apprendre en quatre ou cinq.

Nous ne demandons pas à ceux qui enseignent, de renoncer tout-à-coup au passé, de briser, de suite, avec autant de siècles, et avant d'être sûrs que la voie où on veut les faire entrer, est la bonne ; mais il nous semble que la question est assez importante, par elle-même, pour nous induire à en tenter l'épreuve et à faire marcher, côte à côte, les deux systèmes, afin d'adopter le nouveau s'il est préférable à l'autre, après l'épreuve, ou de le rejeter s'il ne justifie pas ses promesses. Que chaque collége, par exemple, ait une classe à part, une seule, soumise au système Leroy, pendant que le corps des élèves restera sous l'ancien régime. Nous ne demandons que six mois d'épreuve, et si, après ces six mois, la classe exceptionnelle n'a pas donné les résultats promis, que l'on reste avec l'enseignement actuel, jusqu'à ce que l'on ait trouvé, s'il est possible, un autre moyen plus certain d'arriver au but.

J. Cauchon,
Ancien Président du Sénat.

A la suite de la visite dont parlé M. Cauchon, j'envoyai à M. Nantel tous mes travaux, et voici les deux lettres que j'en reçus. Venant d'un homme qui est un professeur remarquable et célèbre, elles ont leur valeur.

Lettre de M. Nantel à M. Leroy

Séminaire de Sainte-Thérèse, 12 décembre 1874.

Monsieur,

J'ai reçu hier les différents ouvrages que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Intéressé, comme je le suis, à la réforme de l'enseignement, vous pouvez croire, Monsieur, que je me ferai un devoir d'étudier moi-même vos travaux et de les faire connaître autour de moi

Votre méthode, précisément parce qu'elle est nouvelle et qu'elle s'attaque à une routine séculaire, ne saurait manquer de rencontrer des obstacles et des ennemis ; mais j'ose espérer qu'elle triomphera tôt ou tard et je vous souhaite ce triomphe *plus tôt* que *tard*.

Je demeure bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble serviteur,

A. NANTEL,
Supérieur de Sainte-Thérèse,

Séminaire de Sainte-Thérèse, le 25 décembre 1874.

Monsieur,

Je vous remercie de la proposition que vous me faites par votre lettre du 23 courant ; mais je regrette de ne pouvoir, pour le moment, la mettre devant notre conseil ; car j'ai tout lieu de croire qu'elle serait rejetée. Dans ce cas, je pense qu'il vaut mieux attendre de peur de tout risquer par trop d'empressement.

Votre triomphe viendra, j'en ai l'assurance, mais l'heure n'en est pas encore arrivée ; il y a tant de préjugés à vaincre. Il est si difficile de briser le vieux moule des études classiques. En attendant le succès que je désire et que j'espère, je vous souhaite de persévérer dans vos efforts.

Tâchez, s'il vous est possible, d'éveiller et de fixer l'attention publique. Je ne crains rien autant que *la conspiration du silence* qui semble se faire dans la presse sur votre système. Il faudrait gagner *l'opinion publique* ; alors, votre système entrerait, bon gré, mal gré, dans les colléges.

Une discussion dans les journaux de Québec et de Montréal vous donnerait l'occasion de faire connaître vos idées qui ne demandent qu'à être connues pour faire leur chemin.

Soyez sûr que je ne néglige aucune occasion de vous faire connaître et de prêcher autour de moi la réforme que vous demandez.

Je demeure bien respectueusement, Monsieur, votre très-humble serviteur,

A. NANTEL, prêtre.

Première épreuve du Système

Extrait du journal l'*Evénement*

L'assistance qui se trouvait hier à la séance du professeur Leroy, était nombreuse et choisie. Tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'éducation dans notre ville et dans le pays, s'y étaient rendus. L'intérêt était piqué à un haut degré. Le système du professeur, faisant faire aux jeunes élèves des progrès extraordinaires en peu de temps, n'a pas manqué, d'abord, on le sait, de soulever des critiques ; remis à neuf devant le public, il ressuscitait les commentaires favorables et défavorables.

La réunion était choisie. On y remarquait :

M. le grand-vicaire Hamel, recteur de l'Université Laval ; le Rév. Père Resther ; MM. les abbés Laliberté, Papineau, Trudel, Matte et Marcoux ; les honorables MM. Panet, Ouimet et Cauchon ; M. Delagrave, Recorder ; M. Giard, député-surintendant de l'instruction publique, M. Casgrain ; MM. les docteurs Lemieux et LaRue, professeurs de l'Université ; M. Juneau, inspecteur d'écoles ; MM. Létourneau et Lacasse, professeurs à l'Ecole normale ; M. le protonotaire Burroughs ; M. Louis Bilodeau ; MM. P. Légaré, Larue, Cyrias Pelletier et Montambault, avocats, et un grand nombre d'autres dont les noms nous échappent. Les dames formaient une portion notable de l'auditoire.

On a été fort surpris de voir les connaissances considérables acquises en trois mois par les jeunes élèves. Le professeur les a soumis à un examen

sévère sur les branches qu'ils avaient étudiées, et tous ont fait preuve d'un savoir solide et raisonné.

Les partisans du nouveau système sont revenus enchantés du succès de l'épreuve, et ses adversaires déclarés n'ont pu s'empêcher de dire que le résultat était étonnant.

École de M. Leroy

(Extrait du *Journal de l'Instruction Publique*.)

Nous avons déjà parlé, dans un précédent numéro, de la méthode d'enseignement de M. Leroy, Depuis le mois de septembre, M. Leroy a eu, sous sa direction, une classe assez nombreuse pour lui permettre de faire l'application à peu près complète de son système. Le 2 novembre dernier, il invitait le public à un premier examen de ses élèves.

Nous avons déjà eu l'occasion d'affirmer la confiance que nous avions dans ce systéme. Nous sommes heureux de constater, par les résultats obtenus aujourd'hui, que cette confiance avait sa raison d'être et que les faits l'ont pleinement justifiée.

Les élèves, après trois mois d'étude, ont fait des thèmes et des versions avec plus de facilité et moins de fautes que les élèves d'une année ordinaire. L'application de cette méthode à la langue française et, de fait, à toutes les autres langues, produit des résultats également satisfaisants.

L'auditoire extrêmement nombreux qui avait répondu à l'appel de M. Leroy, a su témoigner, par

ses applaudissements, son admiration pour le courageux professeur qui, possesseur d'une grande idée, a travaillé sans relâche à la mettre au jour, sans se laisser abattre par le zèle inconcevable qu'ont déployé certaines personnes dans le but d'étouffer cette idée et de l'empêcher de se produire dans tout son éclat.

M. Leroy a maintenant donné les preuves qu'il avait promises et son succès final ne présente plus de doute aux yeux des personnes compétentes et impartiales. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'approbation flatteuse de M. le grand-vicaire Hamel, recteur de l'Université-Laval.

Le seul reproche que l'on puisse faire au système de M. Leroy, c'est la somme énorme de travail qu'il exige de la part du professeur. Mais il est juste de dire que M. Leroy se trouve dans des circonstances tout à fait spéciales et qu'il est obligé de faire, à lui seul, ce qui devrait être réparti entre plusieurs professeurs. Nous ne doutons pas que cet excellent système ne soit, dans quelques années, adopté par la plupart de nos maisons d'éducation. Une fois mis en opération, il n'aura plus besoin d'être recommandé ; il a en lui-même un mérite qui s'impose dès le premier essai.

REMARQUE.—Le *Canadien* et le *Journal de Québec* rendirent également compte de l'examen en termes élogieux ; mais les articles de ces deux journaux sont trop longs pour être reproduits. Voici seulement la lettre que le Rév. M. Nantel écrivit, à cette occasion, à l'honorable député de

Québec-Centre, M. Cauchon, lettre que M. Cauchon me communiqua dans le temps et dont il me laissa prendre copie.

Lettre de M. Nantel à l'hon. M. Cauchon

Monsieur,

Vous pouvez croire que j'ai lu avec le plus vif intérêt votre compte-rendu de l'examen Leroy. J'ai applaudi de tout mon cœur au résultat obtenu qui ne m'a pas surpris du reste, car je le prévoyais et l'attendais. Ce succès n'est que le prélude de succès plus grands encore qu'un nouvel examen permettra de constater.

En attendant, si j'en juge par ce qui se passe autour de moi, les préjugés cèdent peu à peu devant l'évidence des faits et l'on admet au moins les principes de la nouvelle méthode. Cependant il faudra lutter longtemps encore pour obtenir un triomphe définitif : routine est si tenace. On craint tant de briser le moule séculaire de l'enseignement classique, comme si le temps que l'on épargnerait sur l'étude des langues anciennes ne pourrait pas être employé plus utilement à la lecture et à l'étude de l'histoire, des sciences et de la philosophie.

Continuez donc d'occuper l'attention publique de cette question si importante de la réforme ; quand l'opinion sera formée, il faudra bien que les colléges entrent, bon gré, mal gré, dans le nouveau système.

En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie de me croire, Monsieur, votre très-humble serviteur,

NANTEL, prêtre.

Lettre de M. Tremblay à M. Leroy

Québec, le 29 janvier 1875.

Cher Monsieur,

La lettre ci-jointe de M. le Grand-Vicaire Racine, de Chicoutimi, vous prouvera que votre système d'enseignement est bien accueilli par les véritables amis de l'enseignement.

Votre tout dévoué,

P. TREMBLAY,
Député de Chicoutimi.

Lettre de M. Racine à M. Tremblay

Cher ami,

J'arrive de Sherbrook et je viens de recevoir ta lettre et les travaux de M. Leroy. Grand merci pour le tout.

J'ai lu avec une sérieuse attention les écrits de M. Leroy sur le mode d'enseignement qu'il s'efforce de faire adopter. Ayant trouvé dans son système plusieurs choses que je trouve très-propres à faciliter l'étude aux enfants et à leur rendre plus agréable, j'ai obligé un des professeurs du collège de Chicoutimi d'en faire l'essai dans sa classe. Ce monsieur m'a répété, à plusieurs reprises, qu'il était satisfait des améliorations apportées.

Si nous réussissons cette année, je tâcherai de faire un pas de plus l'an prochain.

Tout à toi,

L. RACINE,
Supérieur du Collége de Chicoutimi.

Deuxième épreuve du système

Extrait de journal l'*Evénement*, 17 avril 1875.

Monsieur le rédacteur,

Tous ceux qui ont assisté à l'examen des élèves de M. Leroy, mercredi soir, ont dû se convaincre que sa méthode d'enseignement est supérieure aux méthodes généralement suivies dans les colléges pour l'étude des langues mortes. Quoi de plus extraordinaire en effet que de voir, après six ou sept mois d'études, des enfants traduire César et d'autres auteurs plus difficiles encore. Voilà ce qu'on peut appeler un succès étonnant.

Après avoir vu comment procède M. Leroy, on est forcément obligé de reconnaître que le travail qui, au moyen du dictionnaire, prend une heure et plus, peut être beaucoup mieux fait, et surtout plus rapidement, en suivant son système. Quel avantage pour l'élève de pouvoir immédiatement, et sans travail inutile, comprendre la pensée d'un auteur et la traduire exactement, étudier toute l'histoire d'un peuple et non pas quelques pages seulement.

Au lieu d'être pris de dégoût à la suite d'un travail long, pénible et infructueux, il s'attache nécessairement à ses études, et peut, grâce à cette méthode, en quelques années, trois ou quatre seulement, apprendre le latin et le grec, sans avoir à passer par ce cours classique si long et si fastidieux, que nous connaissons tous.

Le mode, suivi dans la classe, est aussi bien propre à exciter l'attention et l'émulation des élèves. Si celui qui est interrogé ne peut répondre, un autre

répond pour lui ou le corrige quand il fait quelqu'erreur.

D'après cette méthode, un élève doit apprendre le latin et le grec dans deux ou trois ans, de manière à lire César, Tite-Live, saint Jean Chrysostome, etc., etc.

Au reste, les faits prouvent mieux que tous les raisonnements. M. le Grand-Vicaire Racine acceptant le système de M. Leroy dans son collége de Chicoutimi, en fera bientôt connaître les avantages et convaincra, sans aucun doute, les plus incrédules qu'il est temps de modifier notre méthode d'enseignement.

S'il m'est permis de donner un conseil à M. Leroy, c'est d'endurer la critique. Il ne convaincra pas ceux qui ne veulent pas voir ou ne veulent pas entendre. Qu'il lui suffise d'avoir l'approbation et l'appui de tous ceux qui ont sincèrement à cœur le progrès de l'enseignement dans le pays.

P. TREMBLAY,
Député de Chicoutimi.

Extrait du *Journal de Québec*, 17 avril 1875.

Nous assistions, mercredi soir, à une nouvelle épreuve du système Leroy qui est destiné, comme nous l'avons dit, à révolutionner l'enseignement à tous ses degrés.

La salle était remplie et on y remarquait des

membres du clergé et des citoyens qui, à divers titres, s'intéressent à l'enseignement.

Le problème était ainsi posé par M. Leroy :

" Ces jeunes enfants qui n'ont que sept mois d'étude, vous expliqueront César à livre ou[illegible] ". On conviendra que c'était là un engagement hasardeux, en apparence du moins, et une entreprise difficile, sinon audacieuse à accomplir ; et, cependant, ceux qui assistaient à l'examen, ont pu se convaincre que le professeur n'avait pas trop promis ; car, lorsque les interrogateurs avaient indiqué un chapitre quelconque dans César, l'élève faisait d'abord la construction du latin pour le mettre en harmonie avec la phraséologie française, et traduisait ensuite avec aisance, et, si le mot français manquait quelquefois, c'était simple affai[illegible] de mémoire.

Le secret de ce mode d'enseignement se trouve surtout dans la simplicité mécanique et le petit nombre des règles de construction, dont la découverte appartient à M. Leroy.

Les élèves, à l'aide des tableaux dont nous avons déjà parlé, ont appris, en s'amusant, les déclinaisons des noms, les conjugaisons des verbes et les règles générales de la syntaxe, et, à l'aide des règles de construction, sans faire un effort d'esprit, sans s'occuper du sens, ils arrangent, pour ainsi dire mathématiquement, la phrase qu'ils traduisent ensuite avec la simple connaissance des mots.

Et, avec ce procédé, ils ont fait, mercredi, ce que feraient difficilement les élèves des classes élevées dans nos colléges.

L'examen de mercredi a été, pour M. Leroy, un nouveau triomphe et les professeurs de nos divers colléges ont pu se convaincre, par leur expérience, que nous n'avions rien exagéré. Forcément, ce système doit modifier leur enseignement s'ils tiennent à ne pas être dévancés dans la carrière.

Déjà, les préjugés contre toute innovation, dans un système plusieurs fois séculaire, disparaissent, et de hautes autorités enseignantes sont venues, tour à tour, encourager l'œuvre féconde du jeune et courageux professeur.

Le niveau de l'enseignement baisse en France d'une manière décourageante, s'il faut en croire un juge aussi compétent que l'illustre évêque d'Orléans. Est-ce indifférence chez les professeurs et les élèves ? Est-ce longueur trop grande du cours classique et découragement quand le mouvement de tout le reste est si rapide autour d'eux. C'est peut-être toutes ces choses à la fois.

Il est donc important de trouver le secret de mettre l'enseignement en harmonie avec ce mouvement général de la vie intellectuelle, et ce secret, nous le croyons dans la sincérité de notre âme, M. Leroy l'a trouvé dans son système si simple et si fécond d'enseignement, venant, sur les bords du Saint-Laurent, nous donner la preuve que " nul n'est prophète dans son pays." Mais l'écho de ses succès sera entendu sur les bords de la Seine et la France, convaincue à son tour, nous empruntera ce que l'un de ses fils nous aura donné.

J. Cauchon,
député de Québec-centre.

Troisième épreuve du Système

Extrait du *Journal de Québec*, 11 mai 1875.

M. Leroy donnait, vendredi, une nouvelle séance, pour permettre au public de le juger sur le fait. Il s'agissait, cette fois, de constater le progrès de ses élèves dans le grec, après seulement dix jours d'étude ; et il faut avouer que le résultat a été merveilleux, surpassant, pour nous, les épreuves antérieures sur les autres matières.

Non-seulement ils ont traduit plusieurs pages de grec avec une grande facilité, sachant les mots et leur nature, mais encore ils se rendaient compte analytiquement de toutes les parties du discours. Le verbe grec, surtout, est rempli de difficultés, puisque, suivant les temps, il subit des variations dans sa racine, son milieu et sa terminaison. Il les subit d'après les règles fixes, il est vrai, mais ces règles complexes, il faut les savoir, et les savoir dans l'application immédiate et, pour ainsi dire, *currente linguâ*.

Des hommes, dont nous respectons beaucoup l'opinion, nous ont objecté que l'on ne pouvait appeler système la manière d'enseigner de M. Leroy. Nous ne voulons pas discuter sur les mots, nous contentant de constater les résultats obtenus et de dire que nulle autre manière n'a encore été, à notre sens, ni aussi heureuse, ni aussi féconde et que nulle n'a autant mérité l'attention des hommes sérieux.

Si on entend par *système* un code de lois nouvelles et essentiellement différentes des principes fondamentaux de la grammaire générale, on a

raison ; car il ne se propose pas de changer la nature des choses ; mais si, par *système*, on entend une méthode plus claire, plus expéditive et la découverte de certaines lois fixes sur la construction mécanique de la phrase qui la rendent, pour ainsi dire, mathématique, nous sommes certainement en droit d'appeler *système* le mode d'enseignement de M. Leroy. Mais ne nous querellons pas sur les mots et appelons *méthode* ce que nous avons jusqu'ici appelé système.

Nous ne nous faisons pas illusion sur les difficultés de l'entreprise, et M. Leroy les comprend encore mieux que nous, lui qui les rencontre incessamment sous ses pas, et accomplit, chaque heure, la tâche herculéenne de les aplanir. Il sait qu'il frappe à la porte de préjugés séculaires et aussi enracinés dans le cœur humain que celui du mouvement de tout le ciel autour de la terre, et qu'aux préjugés se joignent des obstacles matériels avec lesquels tout nouvel ordre de choses doit, bon gré mal gré, compter.

L'un dira : " Mon Dieu il y a longtemps que l'on enseigne, et M. Leroy ne fera pas plus de merveilles que les générations de professeurs qui l'ont précédé dans la carrière ;" un autre : " le système de M. Leroy est excellent, mais il n'est pas applicable en grand ;" un troisième : " son système ne diffère pas de celui qui prévaut partout, son succès, c'est lui, et rien de plus ; " un quatrième : " que le système, d'ailleurs parfait, est trop fatigant pour le professeur."

Voilà ce que nous appelons les préjugés et M. Leroy s'insurge contre ces préjugés, en disant :

" Essayez et vous verrez ; je ne demande que l'épreuve partout où vous voudrez la faire."

C'est bien pourtant la peine de la tenter, quand on est forcé d'admettre les effets prouvés dans trois examens publics.

Les obstacles matériels se trouveraient dans l'impossibilité, pour les institutions enseignantes, de garder longtemps les mêmes professeurs, à cause de la modicité générale des salaires.

Mais cette difficulté matérielle, qui grandit tous les jours, sera la même sous tous les systèmes d'enseignement, et il n'en coûtera pas plus cher d'enseigner d'après la méthode Leroy, que d'après celle qui est aujourd'hui pratiquée dans nos colléges. De plus, mettant à part le don naturel du professeur pour l'enseignement, don rare, nous l'admettons, n'est-il pas vrai qu'il y aura une immense différence entre celui qui aura appris méthodiquement à enseigner et celui que l'on fera professer de suite à la sortie de ses études.

Eh bien, les professeurs sortiront de l'enseignement même et en continueront les traditions. C'est l'histoire de toutes les grandes écoles des douzième, treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles.

J. Cauchon.

Lettre de M. Baillargé à M. Leroy

M. Baillargé est un homme illustre, connu en Europe, et couronné par une Académie française pour avoir trouvé le moyen de réduire toute la

géométrie dans l'espace à une seule formule. Il est l'auteur du tableau stéréométrique, tableau d'une grande simplicité, qui devrait être dans toutes les écoles et, à plus forte raison, dans tous les colléges. Voici la lettre qui'l m'écrivait à la suite de mon deuxième examen :

Monsieur,

Un malencontreux comité m'a empêché d'assister à votre dernière séance ; mais je souscris à tout ce que dit l'honorable député de Québec-centre. Persistez et vous triompherez de vos adversaires.

Tout à vous,

C. BAILLARGÉ,
Architecte de la ville.

Extrait du rapport de l'honorable Ouimet, ministre de l'Instruction publique.

M. Leroy, arrivé en ce pays dans le cours de l'année, a travaillé, pendant longtemps, à simplifier l'enseignement donné dans les colléges. Son système, qui peut s'étendre à toutes les matières scolaires, n'est à peu près complet que pour l'étude de la langue latine.

Par la méthode de M. Leroy, une langue peut s'apprendre en beaucoup moins de temps que par la méthode ordinaire. Au moyen de tableaux et sous la direction du professeur, l'élève raisonne

tout ce qu'il apprend et s'en rend parfaitement compte.

J'ai assisté, avec des personnes compétentes, à plusieurs conférences publiques données par M. Leroy. Sur ce que j'ai vu moi-même et sur les avis qui m'en ont été exprimés, j'ai cru devoir recommander qu'une somme de mille piastres fût accordée à M. Leroy, comme subvention, et un local appartenant au gouvernement fédéral a été mis, sur ma demande, à la disposition du professeur.

En agissant ainsi, j'ai cru que la science pédagogique ne pouvait que gagner à l'essai des diverses méthodes, fruit d'un travail sérieux et fait dans un bon esprit.

2ème PARTIE

ENSEMBLE DU SYSTÈME

Il a été fait jusqu'ici des travaux d'une grande valeur sur l'enseignement, et, depuis longtemps, on demandait des simplications dans le système des études. Bossuet, Fénélon, Montaigne, Balmès, Descartes, Mallebranche, Mgr. Dupanloup, Jules Simon, en un mot, tous ceux qui ont pu s'élever à des idées générales et juger l'ensemble de l'organisation scolaire, en ont montré les défectuosités. Mais, aujourd'hui, le mal tend à devenir un véritable danger social. A notre époque, par suite de l'éducation donnée aux jeunes gens, tout est factice. En bonne logique, la chose principale, pour un homme, est de vivre et, par conséquent, d'arriver le plus tôt possible à une position fixe. D'après ce principe qui est inattaquable, l'enseignement devrait être subordonné à la vocation et non pas la vocation à des études dont l'utilité est plus ou moins discutable ; mais il faudrait changer ce qui existe et on se heurte à la force d'inertie des gens du métier, le plus grand obstacle que l'on puisse

rencontrer sur sa route quand on doit marcher en avant.

Et, cependant, les études, dites classiques, par elles-mêmes, ne poussent à rien. Si, au sortir du collége, on s'en tient là ; si l'on ferme ses livres de classe et qu'on ne s'en occupe plus, on oublie à peu près tout ce qu'on savait ; il en reste bien peu de chose. Si, au contraire, on continue à travailler dans le sens de ces mêmes études, et, arrivé à l'âge d'homme, si, trompé par la fausse direction que l'on donne aux enfants, on persiste à aimer, étant homme, ce que l'on aimait étant enfant, on s'aperçoit vite que l'enseignement classique est une cruelle plaisanterie et une dangereuse chimère.

Alors, à quoi bon tant se fatiguer dans des études qui, par elles-mêmes, ne rendent pas l'homme meilleur. Car enfin, les gens instruits, par cela seul qu'ils ont la tête bourrée de latin, de grec, d'histoire et de mathématiques, sont-ils meilleurs que les autres ? je dis carrément non. A moins d'avoir une vocation bien déterminée pour les carrières qui exigent de l'homme un entier dévouement, ils sont, par rapport aux autres enfants, dans une position inférieure parcequ'habitués à ne pas compter avec les réalités de la vie, ils ne les connaissent pas. Tant qu'ils vivent dans un monde à part, où tous leurs besoins sont satisfaits, ça va bien ; qu'ils sortent de là, ils se heurtent au moindre obstacle. Ce ne sont pas des gens pratiques, et comment le seraient-ils avec l'éducation qu'on leur donne ?

Cette éducation est absurde, et le seul principe que l'on puisse entrevoir dans l'organisation actuelle

des études, c'est qu'elles doivent durer dix ans. On en fait un dogme, mais ce dogme n'est pas de Dieu. En somme, le mal est dans l'éducation, dans votre éducation, dans cette éducation dont Mgr Dupanloup a dit et, avec raison, que c'est la plus intolérable tyrannie qui ait jamais existé.

PRINCIPES DE L'ENSEIGNEMENT.

PRINCIPE FONDAMENTAL.—*Le principal d'abord, l'accessoire ensuite.* — L'enfant n'est pas destiné à occuper, plus tard, dans la société, toutes les positions à la fois, mais seulement, à l'exclusion des autres, une position donnée pour laquelle il lui faut des aptitudes et des connaissances spéciales, en dehors desquelles toutes les autres connaissances ne sont et ne sauraient être que des accessoires ; et, dans l'éducation d'un enfant, la première chose à se demander est de savoir ce qu'il peut faire et ce qu'il veut faire. Car les conditions de fortune et de santé, les aptitudes intellectuelles et morales, les connaissances à acquérir, le genre de vie, tout, en un mot, variant d'une position à une autre, l'éducation à donner à un enfant doit tenir compte de ces différences et ne pas être la même pour tous les enfants. Et de même qu'il ne serait pas raisonnable à un homme de partir pour un grand voyage sans en connaître le but dès le moment de son départ ; de même il n'est pas plus raisonnable,

à mon avis, de faire entreprendre à un enfant de longues et pénibles études dont il est fort possible qu'un jour il ne tire que peu de profit.

Tout ce qu'on dépense d'énergie en dehors de sa vocation, est perdu pour celle-ci ; et il y a, dans chacune des positions élevées, trop de connaissances, utiles à acquérir, pour qu'on reste, si longtemps, sur des études que l'avenir montre à beaucoup n'être pour eux que secondaires, et, tout en admettant un ensemble précis de connaissances générales, s'il est possible qu'un enfant, à un âge relativement peu avancé, puisse, en connaissance de cause, se décider pour un parti plutôt que pour un autre, il y a intérêt, et pour lui, et pour sa famille, et pour la société, à ce qu'il fasse ce choix, parceque, ce choix fait, il aura un but, et qu'il ne marchera plus, dès lors, dans la vie, indécis et incertain, que, d'ailleurs, il réussira certainement mieux dans une voie où il sera librement entré.

La question revient donc à savoir à quel âge un enfant, d'une bonne intelligence, peut, sans être exposé à se tromper, prendre un parti et se décider sur sa vocation. Balmès, ce philosophe chrétien d'un sens si droit, dans un livre unique, *l'art d'arriver au vrai*, va jusqu'à prétendre que, la vocation étant indiquée à chacun de nous par un secret instinct, par nos aptitudes et par les conditions de famille où Dieu nous a placés, un enfant, avec l'aide de ses parents et de ses maîtres, est en état de se décider à cet égard dès l'âge de douze ans, et, de fait, pour tous les enfants du peuple, c'est ce qui arrive. Obligés, par la nécessité du pain quotidien, de se suffire à eux-mêmes le plus tôt possible, ils

ne connaissent point toutes les tergiversations des gens riches qui font une affaire d'état d'une chose, très-simple en réalité, quand on laisse agir la nature de l'enfant. Mais commençons d'abord par poser des principes.

Premier principe.—L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, il faut connaître les besoins de l'âme et ceux du corps pour donner satisfaction aux uns et aux autres, et maintenir ainsi l'harmonie qui doit exister entre l'âme et le corps. Or, l'exercice étant une nécessité pour le corps, il ne faut pas l'immobiliser comme on le fait. Quiconque ne travaille pas de corps, vit en dehors des lois de la nature : donc, travail manuel.

Quant à l'âme, il faut la considérer à différents points de vue. Comme intelligence, elle a besoin d'être éclairée sur les vérités de l'ordre naturel et sur les vérités de l'ordre surnaturel ; la raison est en effet la sœur de la foi. Comme sensibilité, elle a besoin d'aimer et d'être aimée ; il ne faut pas l'isoler et la priver, même momentanément, des affections que la nature établit ou peut établir : donc, en règle générale, quand la chose est possible, éducation dans la famille. J'en excepte les vocations religieuses. Comme volonté, elle a besoin d'agir ; il ne faut pas traiter l'enfant en esclave, mais lui donner un point d'appui et lui proposer un but.

Deuxième principe.—L'homme étant appelé à une position précise, et non pas à un idéal indéterminé, il faut savoir, le plus tôt possible, quelle est la vocation d'un enfant. Or, il y a deux tendances principales, assez faciles à discerner dès le bas âge, deux

voies distinctes : la vie du monde et la vie religieuse. Ces deux tendances étant établies, une vocation spéciale peut être facilement choisie par l'enfant ; mais, à quelque point de vue qu'on se place, l'important est de fixer sa volonté, l'incertitude n'étant bonne pour personne.

Troisième principe.—L'instruction dépendant de plusieurs éléments dont la valeur est différente, le temps de l'étude ne saurait être fixé d'une manière absolue ; mais il faut fixer très-nettement la matière de l'enseignement et établir ensuite toute une série d'examens pour que les élèves, par ce moyen, se classent naturellement selon leur force et leur travail. Avant tout, il est indispensable d'avoir une méthode. Avoir une méthode, c'est savoir ce que l'on veut et comment on le veut. Or je prétends qu'aujourd'hui on ne le sait pas.

Quatrième principe.—Au point de vue de l'étude, il y a en présence deux grands principes : le principe de Pestalozzi, *passer du simple au composé ;* le principe de Jacotot, que je défends, *tout est dans tout.* Ces deux principes ne sont pas contradictoires, comme on a voulu le dire ; et si l'on considère que, dans toutes choses, il y a les règles générales, qui, à elles seules, rendent compte de la plupart des difficultés, et les exceptions qui sont assez nombreuses dans les livres didactiques, mais non dans l'application ; que les exceptions, de leur nature, excluent toute gradation, on doit comprendre qu'il est possible de réunir ces deux principes dans la même méthode, et c'est ce que j'ai fait. Appliquer la gradation aux règles générales, très-bien, je l'admets ; mais je le maintiens, il ne faut pas se

perdre dans les détails, et le secret du véritable enseignement consiste, *non pas à abstraire les règles*, comme on le fait à tort, mais bien à les étudier dans leur application en les faisant ressortir de l'étude d'une langue *sans les en séparer*. Tout est là.

Cinquième principe.—Dans le cours des études, il est possible à un enfant moins âgé, mais intelligent, de se tenir à la hauteur d'enfants plus avancés en âge ; toutefois, pour commencer, il faut, autant que possible, n'accepter, pour suivre un cours, que des enfants de même force, le développement de l'esprit se faisant généralement d'après une gradation naturelle qu'il ne faut pas violenter. Car, en forçant la nature, on l'épuise.

Sixième principe.—Le travail intellectuel, tel qu'on l'impose aux enfants, sans jamais tenir compte de leurs goûts et de leurs aptitudes, étant un travail pénible qui, peu-à-peu, épuise la santé comme on peut s'en convaincre par l'histoire et les aveux de tous les grands écrivains et de tous les savants, et en faisant, dans les colléges, la comparaison des élèves qui occupent les premières places, d'avec ceux, qui, pour leur bonheur, sont moins studieux et ne se laissent pas prendre au prestige des succès littéraires dont ils ne comprennent pas, à leur âge, la parfaite inutilité, il faut diminuer les heures d'étude : donc cinq ou six heures de travail par jour, tout au plus, et congé complet le jeudi et le dimanche.

Septième principe.—Le désœuvrement étant funeste à l'enfant tout comme à l'homme, et la paresse étant, à juste titre, considérée comme la mère de tous les vices, il ne faut pas, chaque année,

donner aux enfants deux mois entiers de vacances pendant lesquels ils n'ont rien à faire et sont à charge à eux-mêmes et à leurs parents. Pendant ce temps-là, que peuvent-ils faire de bien ? C'est donc être en contradiction avec soi-même de les accabler de travail pendant l'année, sous prétexte qu'ils ne soient pas désœuvrés, et, après l'année scolaire, de les laisser deux mois sans travail. D'ailleurs, à un autre point de vue, il ne faut pas d'arrêt dans les études pour qu'elles soient vraiment profitables : donc suppression des vacances, du moins telles quelles existent aujourd'hui.

Huitième principe.—La règle doit, autant que possible, prévoir tous les cas et obliger à l'obéissance les professeurs comme les élèves.

LE PROGRAMME

Ensemble du système.—Les livres classiques, ci-dessous indiqués, se complètent mutuellement et il est facile de prouver qu'ils suffisent amplement à un enseignement parfait. Autant que possible, je n'ai pris que des chefs-d'œuvre, rejetant tout le reste ; mais je ne me suis pas cru obligé de prendre tous les chefs-d'œuvre : il y en a trop. L'enfant est censé apprendre à lire à sept ans ; et, bien que la division du système par leçons ne soit pas encore faite, je crois pouvoir dire, d'après mes calculs, qu'il peut aisément remplir ce programme avant d'avoir atteint quinze ans. Est-ce que tout le monde n'y gagnerait pas ? les enfants qui ne se fatigueraient pas dans des abstractions dont les avantages sont fort contestables ; les parents dont les dépenses seraient diminuées de moitié ; les professeurs qui n'auront presque rien à faire quand les détails de la nouvelle méthode seront entièrement complétés.

Le Francais

Dans les études classiques, sous prétexte d'enseigner aux enfants un peu de tout, on oublie trop souvent de leur apprendre notre belle langue française, de sorte qu'on en voit, en assez grand nombre, qui, après avoir fait leurs classes, ayant la tête

toute farcie des préceptes de littérature et de rhétorique, ne savent pas ce que c'est que l'orthographe et le style.

Ce n'est pas ainsi que j'entends les choses ; je prétends, au contraire, que, dans l'éducation d'un Français, et, par conséquent, d'un Canadien-Français, (c'est la même race), tout l'enseignement doit se faire autour du français. Il doit en être la partie principale, la clef de voute, et non pas un accessoire obligé.

Toutefois, aux auteurs français, si bons qu'ils soient, on peut, avec avantage, préférer les auteurs anciens et prendre, dans ces auteurs, les différents exercices qui doivent faire la base du cours, parce que, chez les anciens, la forme ne laisse généralement rien à désirer, et qu'en traduisant leurs ouvrages, on s'exerce tout naturellement à écrire.

Un enfant profite ainsi du travail fait antérieurement, et, quand, après avoir traduit un morceau littéraire, il le retrouve ensuite pour l'étudier à un autre point de vue, comme il le connaît déjà, il peut, avec plus de facilité et plus de fruit, en faire l'analyse et la critique.

Mais l'important, c'est que, du commencement à la fin, tout s'enchaîne. L'étude de la lecture doit préparer l'étude de l'orthographe ; l'étude de l'orthographe doit servir à l'histoire et préparer l'étude de la littérature et ainsi du reste.

Système de lecture.—Tableau des lettres et des sons et application du principe à cinq fables de la Fontaine, savoir : *le Corbeau et le Renard—la Mouche et le Coche—le Chêne et le roseau—la Mort et le Bûcheron—le Rat des villes et le Rat des champs*

—*à l'Ode* de Crémazie *sur le Canada* ; à la pièce de Reboul intitulée l'*Ange et l'Enfant ;—à la prière de l'Enfant à son réveil*, par Lamartine ;—et à l'évangile de Saint Jean : *Au commencement était le Verbe* ...

Les ouvrages qui servent à l'orthographe, à la littérature et à l'histoire, doivent d'abord servir à la lecture et c'est, dans ces ouvrages, à l'exclusion des autres, que l'enfant doit apprendre à lire....

Système d'orthographe. — Orthographe d'usage : Analyse méthodique de l'histoire sainte avec quelques épisodes intéressants tirés de la Bible de Royaumont ; on y ajoutera l'*analyse succincte de toute l'histoire du monde.* Cette analyse qui est très-courte, doit être apprise par cœur et mot-à-mot.

Orthographe des règles : Abrégé méthodique, extrait du premier exercice de Chapsal que l'on a mis à profit en le simplifiant considérablement. Le deuxième exercice est à rejeter entièrement. Il faut n'apprendre les règles de la grammaire qu'à mesure qu'on en a besoin....

Littérature.—Bien qu'on puisse lire avec profit le *précis de littérature* de l'abbé Drioux, (c'est le meilleure ouvrage qui existe en ce genre), il faut, autant que possible, ne pas séparer les règles de leur application et fondre, pour ainsi dire, les livres didactiques avec la méthode elle-même. Car c'est par l'étude des modèles qu'on se forme et non autrement.

Que les enfants analysent donc, sous la direction de leurs maîtres ; qu'ils fassent et refassent, en tout et en partie, les descriptions, narrations et discours dont les noms suivent, et, quand ils les auront

faits et refaits, que les maîtres tirent de ces divers sujets les règles qui s'y trouvent appliquées et ils forceront ainsi, comme malgré eux, les enfants à pénétrer, par la pratique, le mécanisme de la composition. C'est comme ça qu'on apprend à écrire, et, surtout, que l'on concentre l'attention sur les préceptes généraux et sur les principaux genres, et qu'on se persuade bien qu'il suffit de s'en tenir à quelques narrations, quelques descriptions et quelques discours :

DESCRIPTIONS : *L'Ecureuil et le Cheval*, par Buffon ; *le Nid des oiseaux et le Meschacébé*, par Chateaubriand ; *la Grotte de Calypso*, par Fénélon.

NARRATIONS : *Le chien de Brisquet*, par Charles Nodier ; *le Moine dormeur*, par Louis Veuillot ; *le Dîner de l'abbé Cosson*, par Berchoux ; *le Meurtre des enfants de Clodomir*, par Grégoire de Tours ; *la Folie de Charles VI*, par M. de Barante ; *la Mort de Turenne*, par Madame de Sévigné ; *la Bataille de Rocroi*, par Bossuet ; *Cyrus à la cour d'Astyage*, par Xénophon.

DISCOURS : *Proclamation à l'armée d'Italie*, par Bonaparte ; *Discours des Manduriens à Idoménée*, par Fénélon ; l'*Éloge de Corneille*, par Racine ; *la 1ère Philippique de* Démosthènes.

VERSIFICATION : *L'Athalie* de Racine ; *l'art poétique* de Boileau.—Qu'on n'ait pas la prétention de tout savoir.

MORCEAUX DIVERS : *L'Espérance*, par Chateaubriant ; *l'Ombre de Fabricius*, par Rousseau ; *Le Monologue* de Marmontel ; la *Prescience divine*, par Bossuet ; *Portrait de Caton*, par Plutarque ; *Parallèle entre Richelieu et Mazarin*, par le président

Hénault ; *la Manie des Collections*, par La Bruyère ; *le Style c'est l'homme*, par Buffon ; *une lettre*, de Madame de Sévigné ; *la divine Providence*, par Louis Veuillot.

Le Latin

Le latin est une langue morte ; c'est une langue que la plupart des enfants n'auront jamais occasion de parler, et il faut se borner à la leur faire comprendre d'autant plus que, s'il y en a parmi eux, qui aient besoin de se perfectionner dans cette langue, ils peuvent, ce cours fini, continuer leurs études ; mais pourquoi forcer tous les élèves à faire une chose dont quelques-uns seulement ont un profit à tirer. Est-ce rationnel ? Non, je ne crois pas.

Cours de thèmes.—Après les déclinaisons et les conjugaisons, on commence par faire les thèmes, qui sont en petit nombre, et composés de phrases latines choisies dans les meilleurs auteurs, ces phrases étant groupées, d'après ce principe, qu'il ne faut pas se perdre dans les règles d'exception. Les thèmes ayant été vus une première fois, on doit, avant toutes choses, les repasser, et, pour ne pas sacrifier les versions que les enfants sont alors en mesure de comprendre, on divise le temps de manière que, le matin, il y ait une classe pour les versions et, le soir, une classe pour les thèmes, jusqu'à extinction de ceux-ci.

Phrases construites.—Les premières versions que l'on donne aux enfants, ne doivent présenter aucune difficulté de construction, et on trouve, précisément, dans le recueil de versification, un

certain nombre de vers dont le sens est complet et la construction faite, qui forment une série de petites phrases, faciles à analyser et faciles à traduire. C'est par là qu'il faut commencer.

Règles de construction.—Les thèmes ayant été vus et revus, les vers ayant été traduits et appris, il faut, pendant quelques jours, expliquer aux enfants les règles de construction, et, dès qu'ils les ont comprises, on leur donne à faire, d'abord sous la direction du maître, et ensuite seuls, phrase par phrase, le *de bello Helvetico* (guerre des Helvétiens).

Extraits des prosateurs.—Quand *les thèmes*, les *vers construits*, la *Guerre des Helvétiens* et la *Vie d'Agésilas* ont été épuisés, on donne à faire aux enfants, avec ou sans dictionnaire, les versions dont voici les titres : *L'épée de Damoclès*—*La supercherie de Pythius*, par Cicéron—*La mort de Néron*, par Suétone.—*Le combat des Horace et des Curiaces*, par Tite-Live.—*Récit oratoire de la mort de Clodius*, par Cicéron.—*Trait de bravoure de deux centurions romains*, par César.—*L'enfant d'un bon naturel*, par Quintilien.—*Parallèle entre Caton et César*, par Salluste.—*Révolte des légions de Pannonie*, par Tacite.—*Discours de Scythes à Alexandre*, par Quinte-Curse.

Pendant qu'ils font ces versions, il faut, une fois par semaine, et en se servant des exemples mêmes de Lhomond, leur expliquer la grammaire latine et, particulièrement, les règles d'exceptions qu'on a négligées.

Versification.—On passe ensuite à la versification, et, pendant huit jours, sans faire autre chose, on étudie la prosodie et on tourne des vers ; puis

le cours reprend sa marche régulière, les versions latines et les vers latins se succèdant alternativement jusqu'à épuisement des matières.

Episode de Nisus et d'Euryale, par Virgile ; *Philémon et Baucis*, par Ovide ; *les Quatre Ages de la Vie, les Deux Rats, trois Odes* d'Horace.

Composition. — On fait alors deux narrations latines et deux discours latins, et le cours se termine par des explications, à livre ouvert, dans César et dans Virgile. Dans Virgile, on explique *la prise de Troie et la description des jeux en Sicile ;* dans César, on explique *la guerre des Gaules* dont on peut retrancher, si on le veut, les expéditions de Germanie et celles de Bretagne. N'est-ce pas grandement suffisant ? Et puis c'est précis.

Le Grec

Le grec est une très belle langue, je ne le conteste pas ; mais enfin personne ne le sait, pas même les professeurs. Aussi ne faut-il l'étudier qu'au point de vue des racines et des étymologies. Que diable ! l'enfant ne peut pas tout savoir, et à quoi bon apprendre des choses dont on n'a que faire ? Au reste, comme le grec vient après le latin, il est inutile de passer par toute la filière des livres élémentaires. Croyez-moi, simplifions. *Thèmes gradués de Manoury* (les premières pages seulement). — La partie de la *Cyropédie* qui commence à ces mots : *Astyage faisant un jour souper Cyrus, etc.* et qui finit à ceux-ci : *c'est ainsi que Cyrus divertissait son grand'père pendant ses repas.*—Enfin, la 1re *Philippique* de Démosthènes qui est un chef-

d'œuvre. — Le professeur doit faire ces versions avec l'élève, et chaque fois qu'une racine ou une étymologie se présente, il faut qu'il la leur fasse remarquer. Le mot-à-mot leur est ensuite dicté, et, quand ils l'ont appris, leur instruction en grec est suffisante, et, à moins de raisons particulières, il est inutile de la pousser plus loin. *(Pas trop d'abstractions).* Il vaut mieux qu'un enfant sache bien ce qu'il sait que de paraître savoir beaucoup de choses qu'en réalité il ne sait pas.

Histoire et Géographie

Venons-en à l'histoire. — C'est une partie fort intéressante en elle-même, mais très-ennuyeuse dans les colléges. Car, enfin, il y a exagération dans la matière dont on veut qu'un enfant l'apprenne. On se demande comment il peut se faire que des gens raisonnables forcent les écoliers à se mettre en tête des faits qui, en soi, ne signifient rien. En vérité, croyez-vous bonnement qu'il soit possible à un homme, sauf à un spécialiste, (et encore !) de retenir en détail le nom de tous les rois, la date de leurs règnes, la série de leurs actions, en un mot, tout ce qui s'est passé sous la calotte des cieux depuis que le monde est monde, et, cela fût-il possible, quel avantage peut-il en résulter pour vous et pour moi. On n'en parle jamais en dehors du collége.

Ce qu'il importe de connaître, c'est le développement des grands empires dans leurs rapports évidents avec la religion. Du détail des faits qu'il est bon de lire, dégagez-moi la vie d'un peuple

dans ses grandes lignes, avec ses hommes providentiels, ses batailles décisives, de manière à réunir, en quelques pages, toute la partie substantielle des événements. C'est la seule chose qu'il soit possible et utile de savoir. J'en dis autant de la géographie. Donc, résumé succinct et méthodique de tout le système d'histoire et de géographie de l'abbé Courval : c'est fait. Mais, par exemple, il faut que l'élève complète son éducation par la lecture des principaux ouvrages de Courval, ouvrages très-bien faits. On peut prendre Drioux si on le préfère.

Étude des sciences

Les sciences qui entrent dans ce cours sont : 1° *l'arithmétique pratique* avec un recueil d'environ trois cents règles ou problèmes ; 2° *la géométrie plane* avec les formules et les définitions de la géométrie dans l'espace ; 3° *la physique, la chimie et l'histoire naturelle*, réduites, par l'analyse, à un résumé très-court, la partie expérimentale plutôt que la partie mathématique.

Trois questions pour finir : qu'apprend-on aux enfants en plus de cela ; que leur en reste-t-il ; et à quoi ça sert-il ?

La Philosophie

Et la philosophie, direz-vous ? Eh bien ! la philosophie est l'art de chercher la vérité sans jamais la trouver. C'est la vraie définition qui lui convient : elle est de St. Bernard. C'est un fouillis de subtilités et d'abstractions au milieu desquelles les philosophes ont peine à se reconnaître. Comment

voulez-vous que les enfants puissent le faire? Tirez-en des mots et quelques classifications ; mais donnez-vous bien garde d'entrer en discussion avec les philosophes. Descartes le dit : ils ne s'entendent pas. Au reste, la philosophie est faite pour des hommes, non pour des enfants. Il faut d'abord discerner les aptitudes, les études purement philosophiques ne pouvant convenir à tout le monde.

La philosophie de M. Bouëdron, professeur à Nantes, est excellente ; mais, s'il était possible de la réduire, elle n'en serait que meilleure.

Des Examens

Il doit y avoir des examens ; mais il faut des examens simples, précis, *possibles ;* des examens qui aient leur raison d'être ; des examens qui ne soient pas purement et simplement des obstacles aux diverses professions. Il ne faut pas immobiliser les enfants ; il ne faut pas entraver les vocations, de quelque nature qu'elles soient : le bon sens le dit. Les examens doivent être comme les marches d'un escalier que les élèves montent, une à une et sans fatigue ; et c'est d'après ce principe qu'il faut établir, pour chaque partie des études, toute une filière d'examens spéciaux. Quant à la dernière épreuve, elle doit avoir pour but d'indiquer plutôt la capacité réelle des élèves qu'une érudition mensongère obtenue à grand renfort de mémoire et dont il ne reste rien.

Des Notes et des Compositions

Les notes doivent être au nombre de six, trois bonnes et trois mauvaises. Les bonnes sont : 1

très-bien, 2 presque très-bien, 3 bien—les mauvaises : 4 médiocre, 5 mal, 6 très-mal.

Les examens comprennent tous une composition écrite et une partie orale, et les deux notes réunies forment la note réelle de l'examen. Pour chaque partie de l'enseignement, la note générale des examens précédents se joint à la note spéciale d'un examen pour le modifier ; et les notes générales de chaque partie, c'est-à-dire du latin, du grec, etc., se joignent entre elles pour donner la moyenne du travail et des succès de l'enfant pendant ses études. Cette note finale compte pour la moité dans l'examen du baccalauréat.

Quant aux compositions, elle doivent avoir pour but de faire travailler les élèves et d'exciter leur émulation sans donner de l'orgueil aux uns en décourageant les autres. En conséquence, pour éviter de fatiguer les enfants, il n'y aura qu'une composition par semaine. La réunion de douze compositions consécutives constitue une excellence ; et la réunion des excellences partielles constitue l'excellence générale. Les rapports des professenrs avec les élèves se font en anglais, en dehors des exercices. Le premier supérieur est seul excepté de cette règle générale.

Conclusion

En somme, le cours est sérieux. On sait ce qu'on veut et comment on le veut. Aucun travail inutile n'est donné à l'élève, et tous les simplications possibles ont été apportées de manière à rendre l'étude, en même temps, plus facile et plus rapide que par-

tout ailleurs. Quand l'enfant a fini ce cours, il est fixé sur sa vocation ; et, s'il a besoin de connaissances plus étendues, eh bien ! il peut aller ailleurs compléter son éducation. Car, pour moi, je ne me résignerai jamais à préparer des examens dont je ne vois pas l'utilité ; et je manquerais mon but, qui est de simplifier l'éducation, si je ne maintenais pas ce que j'ai établi, l'ayant établi d'après des principes dont la valeur ne saurait être contestée. Car je le répète, l'enseignement général doit avoir trois but : 1° le principal, fixer les enfants dans une voie quelconque ; 2° développer leur intelligence et leurs qualités reflexes ; 3° leur donner les éléments des sciences et les mettre, le plus tôt possible, en état de travailler seuls.

Et maintenant, Canadiens, écoutez-moi bien : Vous êtes tous ou pères ou grand'pères, ou du moins susceptibles de l'être, et, par conséquent, plus ou moins directement intéressés aux questions que je traite. Elles sont de la plus grande importance pour vous et pour vos enfants.

Et, en effet, si l'éducation est organisée de manière que les études soient finies vers la quinzième année, c'est quatre ans en moins pour la plus grande partie des élèves ; mais quatre ans en moins, n'est-ce pas une économie d'argent pour vous, et, pour vos enfants, de l'énergie qu'ils peuvent utilement employer à leurs différentes professions ? C'est donc, comme puissance d'action, une force immense que je mets entre vos mains. Et n'oubliez pas que vous êtes en face d'une race éminemment pratique qui connaît la valeur du temps D'un autre côté, en dirigeant les jeunes gens vers

l'agriculture et vers les vocations religieuses à un âge où il est si facile d'agir sur eux, c'est le moyen, (et le seul moyen), d'empêcher cet encombrement des positions libérales, encombrement dont vous souffrez déjà.

C'est donc vous rendre un grand service que de simplifier l'éducation actuelle, et je vais jusqu'à dire que combattre la réforme que je propose, ou même ne pas la favoriser, ce n'est pas aimer le Canada; ce n'est pas vouloir le bien. Tout le monde est intéressé à ce qu'elle ait lieu, les parents comme les enfants, les prêtres comme les religieux. Ici ou ailleurs, elle se fera tôt ou tard. C'est une question de temps. *Non plus sapere quàm oportet sed sapere ad sobrietaten.*

ORGANISATION DE L'ŒUVRE

Principe fondamental

Le principe fondamental de l'œuvre est de donner l'éducation gratuite et de rendre cette éducation plus raisonnable qu'elle est, de diminuer les charges des familles et de conduire l'enfant dans la voie où Dieu le veut, l'enseignement général, d'après ce principe, devant être subordonné à la vocation, et non pas, ce qui est absurde, la vocation à l'enseignement.

Comme moyen d'action, l'œuvre doit avoir à sa

disposition des terres pour l'entretien de chaque maison et un journal qui lui serve d'organe. Chaque maison devra se suffire à elle-même et n'exiger des parents que ce qu'elle ne pourra pas absolument donner. Encore même faudra-t-il, pour que l'enseignement devienne véritablement un enseignement gratuit, qu'on se prive de cette ressource dès que faire se pourra et qu'on finisse par ne rien exiger du tout.

Personnel de chaque maison

Le but de l'œuvre n'est pas de donner une éducation classique à tous les enfants, mais de choisir, sur la quantité, ceux d'entr'eux qui, par leur intelligence et leur bonne conduite, semblent appelés aux vocations spéciales, et, plus particulièrement, aux vocations religieuses, et, en les instruisant sans qu'ils sortent de leur milieu, d'étudier leurs aptitudes pour voir quelle est la carrière qui convient à chacun d'eux.

Le grand défaut de l'éducation actuelle c'est de couler tous les enfants dans le même moule, sans tenir compte des connaissances spéciales dont ils auront besoin plus tard ; et, pour réagir contre cette erreur générale, par suite de laquelle les études professionnelles sont sacrifiées aux études du collège, la méthode a été simplifiée et perfectionnée de manière que, le cours classique qui est aujourd'hui de huit ans, étant réduit à quatre, les enfants soient en mesure, à l'âge de quinze ans, de choisir la position qu'ils veulent prendre ; et, pour qu'on puisse mieux les diriger, pour que l'entretien

soit possible, il ne doit y avoir dans chaque maison que vingt-quatre enfants, répartis en deux classes qui se renouvellent, douze par douze, tous les deux ans et demi, et, sous aucun prétexte, ce nombre ne sera augmenté, parce qu'il suffit amplement aux besoins d'une localité, et que, d'ailleurs, il ne faut pas donner l'éducation classique à tout le monde.

Outre ces deux classes, et, comme étude préparatoire, il y aura, annexée à chaque maison, et quand la maison sera éloignée du bourg, dans le bourg même, une école élémentaire pour les enfants de sept à dix ans, avec deux divisions et un programme parfaitement déterminé et susceptible d'être rempli en trois ans. Le nombre des enfants, appelés à suivre ce cours, ne sera que de vingt-quatre. Ils se renouvelleront, douze par douze, tous les dix-huit mois.

Le personnel enseignant comprendra quatre professeurs et un directeur qui portera, comme dans les collèges, le nom de préfet des études et qui aura autorité sur les autres. Des quatre professeurs, trois seront mis à la tête des différentes classes, le quatrième ayant pour fonction de remplacer celui d'entr'eux qui, pour une raison ou pour une autre, viendrait à manquer. C'est ce professeur supplémentaire qui, avec l'aide de deux frères convers mène les enfants au travail et les surveille pendant les récréations. Le directeur s'occupe des novices, et, en dehors des exercices spirituels qu'ils ont ensemble, ceux-ci sont répartis dans les différents métiers qu'ils doivent apprendre.

Le cellérier est l'homme d'affaires du couvent ; il tient la comptabilité, surveille les travaux et dirige

toute l'exploitation de la ferme. C'est lui qui, chaque jour, s'entend avec le supérieur et le directeur pour indiquer à chacun le travail qu'il doit faire. Il a sous sa direction tous les frères convers, au nombre de six, dont l'un est plus particulièrement attaché aux travaux de l'agriculture. Il faut, autant que possible, en plus des travaux des champs dont personne ne peut être dispensé, que chaque religieux de chœur et chaque frère convers apprenne un métier ou tout au moins exerce quelque industrie pour que la maison ait rarement besoin de s'adresser à l'extérieur.

En un mot, en comptant le supérieur qui est le chef suprême, chargé de faire observer la règle, et qui, dans les limites de cette règle, a une autorité absolue, le nombre total des religieux pour une maison complète, est de treize, avec un nombre indéterminé de novices et deux classes d'enfants de douze chacune. Si la chose semble préférable, on pourrait n'avoir qu'une seule classe de vingt-quatre enfants et, dans ce cas, il faudrait qu'elle se renouvelât, à époques fixes, tous les trois ans, par exemple.

La loi du silence

Le silence est un des éléments de la vie contemplative, et, pour les religieux qui vivent dans la solitude, occupés à des travaux manuels, c'est le moyen le plus sûr de vivre toujours en paix les uns avec les autres, C'est pourquoi, sans y obliger les enfants, il faut poser en principe que, dans chaque maison, les religieux, sauf une demi-heure de récré-

ation, chaque jour, et une heure, le dimanche, n'auront jamais entr'eux aucun rapport que par signes. Encore même devront-ils en faire un usage modéré et ne s'en servir que lorsque la charité ou la nécessité l'exigera. Mais pour adoucir cette loi, pour que le silence ne soit pas absolu comme dans les monastères de la Trappe, la règle veillera à ce que, chaque jour, on mette le plus de religieux possible en contact avec les enfants, soit pour les surveiller, soit pour les conduire au travail. Aucune personne de la maison, sans aucune exception, ne doit parler avec les gens du dehors, si ce n'est dans les cas déterminés par la règle.

Au reste, le droit de parler, aux heures fixées pour cela, doit être réglementé et limité, sauf le dimanche, à ceux des religieux qui, par la nature de leurs fonctions, se trouvent, dans le cours de la journée, condamnés au silence et qui, à cause de cela, ont besoin de reposer leur esprit par la conversation. De plus ces conversations doivent se faire dans des lieux publics et en famille. Sans cela, elles donneraient lieu, comme cela arrive assez fréquemment, à des intrigues et à des animosités nuisibles au bon ordre. *Non in multo eloquio effugies peccatum.*

La division du temps

Le lever ayant lieu, hiver comme été, à quatre heures du matin, et le coucher vers huit heures et demie du soir, la journée se trouve être ainsi composée de seize heures et demie, dont la plus grande partie doit être consacrée au travail : pour les uns,

c'est du travail intellectuel ; pour les autres, c'est du travail manuel ; pour tous, à certaines époques, il y a obligation d'aller travailler dans les champs, et c'est là qu'un religieux doit toujours se rendre quand il n'a pas d'occupation particulière. C'est ainsi que les professeurs qui, pendant cinq jours, ont à faire un travail pénible et de nature à épuiser leur santé, et qui, à cause de cela, sont, ces jours-là, dispensés de faire autre chose, doivent, toute la journée du jeudi, aller travailler dehors avec les autres. C'est une des règles fondamentales de l'œuvre, et personne, même le premier supérieur, ne doit s'en dispenser.

A quatre heures du matin, les religieux se rendent à la chapelle où l'on commence aussitôt à psalmodier les matines de l'office canonial ; après quoi, vient une méditation assez courte pendant laquelle les religieux se tiennent assis ; puis on chante Laudes, et il y a un intervalle d'une heure. A six heures et demie, se dit une messe, qui, les jours ordinaires, est une messe basse et, à la suite de cette messe, on se rend au chapitre, où, après la lecture de la règle de Saint Benoit, et, avant les proclamations, chacun reçoit la tâche qui lui incombe pour la journée. En sortant du chapître, on va déjeuner, et, après déjeuner, tout le monde se rend au travail jusqu'à midi.

A midi, a lieu le dîner, pendant lequel on fait une lecture intéressante et instructive, généralement de l'histoire, et, après le dîner, les religieux disent les grâces en chantant comme à la Trappe ; puis, ils sortent processionnellement du réfectoire et vont à la chapelle en psalmodiant le *Miserere ;* après

quoi, il y a un repos d'une demi-heure pendant lequel on peut causer sans bruit. A une heure, on récite le chapelet et on chante un cantique. A une heure et demie, le travail recommence et dure jusqu'à cinq heures et demie ou six heures. A six heures, souper suivi d'une demi-heure de repos. A sept heures, on chante les vêpres, et entre les vêpres et les complies, il y a un quart-d'heure pour l'examen de conscience. A huit heures, on psalmodie les complies, et la journée se termine par le chant du *Salve regina.* De sept heures du soir à sept heures et demie du matin, on observe le grand silence que personne, dans la communauté, ne peut violer sans une nécessité pressante,

Les exercices spirituels

Aux fêtes de la Vierge, le dimanche et les jours de fêtes d'obligation, comme il n'y a pas de travail manuel, les exercices spirituels doivent se suivre de manière à remplir toute la journée, et, ces jours-là, à l'office canonial qui se dit chaque jour, on ajoutera l'office de la Ste. Vierge, qui lui, ne doit pas être chanté. Au reste, on aura soin de simplifier le chant autant que la liturgie permet de le faire, pour que tout le monde puisse arriver à chanter d'une manière passable.

D'après le même principe, on choisira, pour entonner et pour chanter les messes, ceux-là seulement qui seront en mesure de le faire convenablement ; et il y aura des religieux spécialement désignés à cet effet, ce qui simplifiera le cérémonial

trop compliqué que l'on suit ailleurs et qui, ici, n'aurait pas sa raison d'être.

Le dimanche et les jours ci-dessous indiqués, on chante tout l'office canonial et on psalmodie l'office de la Sainte Vierge. Les jours de la semaine, on observe les modifications ci-dessus indiquées et certains exercices ne sont suivis, à la chapelle, que par une partie des religieux, les autres ayant des fonctions qui les retiennent ailleurs.

A la Trappe, les offices de la semaine durent environ sept heures, et, quelquefois, on trouve cela un peu long ; ils sont ici réduits au tiers de ce temps, ce qui est assez. Le but étant différent, la forme doit l'être aussi.

Les mortifications

Les lois de l'Eglise sont des lois très-sages, et la médecine a, depuis longtemps, observé que le jeûne, loin d'être nuisible à la santé, est, en certains cas, très-efficace pour purger le corps des humeurs qu'un régime trop fortifiant doit nécessairement produire ; et la diète, imposée aux malades, est un des moyens thérapeutiques dont les médecins se servent partout. On ne sera donc pas étonné qu'elle entre dans cette règle sous le nom de mortifications.

Les mortifications, en dehors de celles qui ont déjà été mentionnées et des pénitences imposées aux religieux coupables de quelque faute, ces mortifications portent plus spécialement sur la nature du manger et sur le nombre des jeûnes, et il est expressément défendu à personne d'y rien ajouter. Les novices qui se croiraient appelés à se mortifier

davantage et qui ne voudraient pas se conformer à la règle sur ce point, seront envoyés dans un ordre plus austère, par exemple à la Trappe, où les jeûnes sont continuels et beaucoup plus sévères. Les religieux font, chaque jour, trois repas à l'un desquels il est permis de servir de la viande. Le principal repas a lieu à midi et se compose d'un potage, de deux plats dont l'un doit être maigre et d'un dessert. Aux deux autres repas, la quantité de nourriture doit être limitée et le maigre seul est autorisé. Il n'y a pas très-longtemps qu'en France l'abstinence existait encore le vendredi et le samedi, obligatoire pour tous les catholiques ; ce n'est donc pas imposer une pénitence trop sévère que d'exiger de tous les religieux de l'œuvre qu'ils se conforment aux anciennes lois de l'Eglise et que, ces deux jours-là, ils s'abstiennent du gras, et de plus, tous les vendredis de l'année, ils feront, à l'ancienne mode, un jeûne dont ils ne devront pas se dispenser sans de graves raisons. Ce jeûne, pendant le carême, sera à un seul repas, et le Vendredi-Saint, ce repas se composera de pain et d'eau. Les jeûnes du carême et des quatre-temps seront strictement observés et dans les conditions où ils se faisaient jadis.

Le vœu de religion

Le vœu de religion est un acte de générosité par lequel, pour se sauver plus sûrement, un homme, après avoir étudié l'étendue des obligations qu'il veut contracter, s'engage librement et solennellement devant Dieu à vivre, en dehors du monde,

dans une communauté dont il devient, par là même, un des membres actifs ; et on sait, par une révélation de sainte Thérèse, qu'une âme, non point parfaite, mais qui aspire à le devenir, devient, par cela seul, plus agréable à Dieu que mille chrétiens ordinaires. Aussi les théologiens mystiques s'accordent-ils tous à regarder comme un second baptême cette abnégation complète de sa volonté entre les mains d'un supérieur ayant autorité pour agir. L'obéissance religieuse est la vraie pierre philosophale ; elle donne une valeur immense aux moindres actes ; mais, d'un autre côté, elle impose des devoirs qui obligent sous peine de péchés graves. Le vœu de religion se compose de trois obligations principales, qui sont : le vœu d'obéissance, le vœu de chasteté et le vœu de pauvreté. Le Pape seul peut en relever.

Comme il n'est pas prudent d'accepter dans l'œuvre des hommes qui n'y seraient pas divinement appelés, il faudra, comme partout ailleurs, imposer aux postulants un noviciat, et ce noviciat sera de dix-huit mois, après lesquels le novice, ayant été préalablement reçu par le Chapître, pourra s'engager par un vœu qui n'obligera pas encore la communauté, l'épreuve devant être de trois ans avant qu'il soit admis définitivement.

Sans fixer à cet égard de règle absolue, on devra être excessivement difficile à recevoir dans l'œuvre ceux qui auront été novices autre part ; c'est une loi très-sage empruntée aux Jésuites et qu'on fera bien de suivre.

Les droits du supérieur

Le supérieur est élu pour la vie et à la majorité des voix, les religieux de chœur ayant droit, chacun, à un double vote, tandis que les frères convers ne disposent que d'une voix.

Le supérieur est, dans la communauté, le représentant de Dieu, et on doit recevoir ses ordres comme on recevrait les ordres de Dieu lui-même. Il a, dans les limites de la règle, une autorité absolue ; c'est lui qui nomme à tous les emplois.

Bien qu'il doive, autant que possible, se conformer au règlement comme les autres religieux, cependant on conçoit que se trouvant, par sa position, en rapport avec tous les frères, et ceux-ci ayant, à tout instant, besoin de le consulter, il ne saurait être obligé au silence, et l'intérêt de tous veut, au contraire, qu'il soit libre de parler quand il juge à propos de le faire. Toutefois, pour établir sur ce point une espèce de réglementation qui serve de règle moins à lui qu'aux autres religieux, il ne recevra les personnes de la maison que pendant les deux intervalles ; encore faudra-t-il, à moins d'une circonstance grave, qu'on prenne la précaution d'en faire la demande par écrit et qu'on ne se rende chez lui qu'après avoir été appelé. Le directeur et le cellérier sont seuls dispensés de cette formalité... Un jour est fixé pour les étrangers.

Une fois par mois, pour se retremper dans le silence, le premier supérieur se soumettra au règlement dans toute son étendue, et, ce jour-là, il sera strictement défendu de lui adresser la parole, le

directeur et le cellérier étant chargés de le remplacer, chacun dans sa sphère.....

Le directeur

Le directeur ou préfet des études doit être un homme d'âge, ayant enseigné pendant plusieurs années pour être capable de se rendre compte, par lui-même, de la marche des classes ; il faut qu'il soit énergique et qu'il sache allier la fermeté à la douceur.

Il a, sous sa direction, les différentes classes de la maison et veille à ce que les professeurs et les élèves observent le règlement et s'y conforment.

A la fin de chaque mois, il doit faire une visite dans chacune des classes, interroger les élèves, et, ensuite, d'après ce qu'il a vu par lui-même, d'après les rapports hebdomadaires qu'il a reçus des professeurs, il établit la moyennne des notes et l'envoie au supérieur qui en donne connaissance au chapître.

C'est le directeur qui punit les enfants ; c'est lui qui leur fait faire les punitions qu'ils ont méritées, et, s'il y a lieu, en donne de nouvelles, quoiqu'avec discrétion ; mais, en cas de fautes graves, il doit prévenir le supérieur qui prononce l'exclusion quand la chose est nécessaire.

Le directeur est aussi chargé de présider aux examens qui ont lieu à époques indéterminées, à mesure que le travail avance ; il se fait aider, dans cette tâche, par les professeurs.

Les professeurs

Chaque professeur, autant que cela est possible, doit suivre sa classe jusqu'au bout.

Le professeur a le droit de parler à ses élèves pendant la classe ; hors de là, il est tenu au silence.

Le professeur n'est employé à aucun travail manuel si ce n'est le jeudi ; mais il balaie sa classe et la tient en ordre.

Il ne surveille pas ses élèves pendant les récréations et ne va pas au travail avec eux.

Chaque soir, sur un cahier spécial, avec le concours des élèves, qui ont chacun leur adversaire, le professeur doit marquer une note pour le travail et une autre pour la sagesse. La note de tenue n'est inscrite qu'une fois par semaine et au chapitre.

Chaque semaine, il fait la moyenne des notes et les envoie au directeur en ayant soin, quand elles sont mauvaises, d'en donner succinctement la raison.

Il rend compte de sa classe, indique le travail fait pendant les huit derniers jours et celui qu'il se propose de faire pour la semaine suivante.

Le professeur, par l'organisation des classes en deux partis, dont l'un, le parti vaincu, perd, chaque semaine, la moitié du congé, se trouve être investi d'une autorité suffisante ; il évitera de punir les enfants, sauf le cas d'une véritable nécessité, d'autant plus que, chaque soir, la dernière récréation, celle qui suit le souper, est perdue pour tous ceux des élèves qui, dans la journée, ont été vaincus par leurs adversaires. Quand un professeur a puni un enfant, il ne peut, de son autorité privée, l'en

exempter ; mais il peut demander au directeur de le faire.

Le professeur veillera à ce que le travail des enfants se fasse bien et il lui est expressément recommandé de ne pas en donner beaucoup. Les leçons seront au nombre de trois et il y en aura toujours une de spécialement indiquée comme étant la principale. Le professeur est strictement obligé de se conformer au programme des études et il ne pourra jamais s'en écarter sous aucun prétexte.

Les enfants

Ce cours étant un cours privilégié dans lequel on n'acceptera jamais qu'un nombre limité d'enfants, on peut et on doit les choisir avec soin.. La première condition exigée d'eux, c'est qu'ils soient tous d'une santé robuste et d'une bonne intelligence. Il faut impitoyablement refuser les enfants faibles et les *minus habens.*

Les enfants qui auront suivi le cours préliminaire dans les écoles établies par l'œuvre, étant mieux préparés, devront être préférés aux autres ; cependant on pourra, après examen, en accepter venant d'ailleurs, s'ils sont dans de bonnes conditions. Aucun enfant ne pourra commencer le cours classique, s'il n'est pas âgé d'au moins dix ans et s'il n'a pas fait sa première communion ; mais, d'autre part, on veillera à ce que la différence d'âge ne dépasse pas deux ans.

Il faut poser en principe. pour l'avantage des élèves et même pour celui des professeurs, qui ne

doivent pas être des geoliers, que les enfants seront tous externes et non pas internes. Séquestrer les enfants malgré eux, les priver des affections qu'ils trouvent dans la famille, est un système déplorable qu'il faut abandonner, parceque la vertu, la vraie vertu, ne saurait être fondée, même pour les enfants, que sur la liberté, la vraie liberté. Les externes m'ont toujours paru être moins naïfs et mieux préparés pour la vie que les internes. Rien ne peut remplacer l'éducation qu'un enfant reçoit dans sa famille. Par conséquent, l'externat comme principe, l'internat comme exception. Les élèves arriveront le matin à huit heures ; ils prendront à l'école le repas du midi et la collation, et n'en partiront que le soir, à six heures. De cette façon, les enfants ne seront pas à charge aux professeurs, ni les professeurs aux enfants et l'influence des professeurs n'en sera que plus grande.

L'enfant est d'un caractère léger et on conçoit que, par moment, il se laisse aller à la dissipation ou à la paresse ; mais ce qu'on ne lui pardonnera jamais, et ce qu'on devra toujours punir avec sévérité, c'est l'insubordination. L'obéissance doit être la première vertu d'un enfant, et il faudra lui faire comprendre qu'elle sera toujours énergiquement exigée. L'enfant qui ne veut pas obéir quand on lui commande une chose juste, cet enfant-là doit être chassé.

L'enfant doit être formé à la piété et il lui sera strictement imposé l'obligation de se confesser aux fêtes dont les noms suivent et huit jours avant : Epiphanie, Purification, Saint-Joseph, Annonciation, Pâques, Ascension, Pentecôte, Visitation,

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

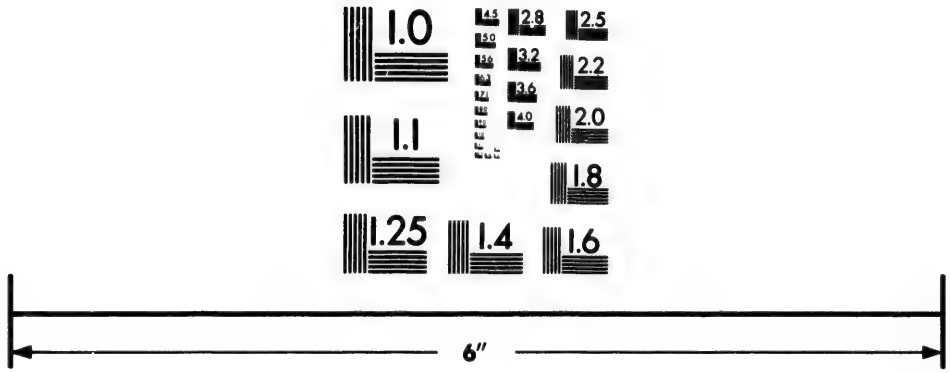

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

Sainte-Anne, Assomption, Nativité, Saint-Raphaël, Toussaint, Immaculée-Conception, Noël. C'est au confesseur qu'il appartient de voir si l'enfant doit communier ou non.

Les classes ont lieu, le matin, de neuf heures à midi ; l'après-midi, de une heure et demie à quatre heures ; et le soir, de quatre heures et demie à six heures. A la classe du matin, il y a deux fois cinq minutes de repos, à dix heures et à onze heures et demie, et, pendant ce temps, les élèves peuvent parler, mais sans crier et sans se déranger. Le soir, il y a un repos à deux heures et demie, et un autre à cinq heures et demie.

Les récréations ont lieu, du déjeuner à neuf heures, du dîner à une heure et demie, et de quatre heures à quatre heures et demie, du souper à sept heures. Chaque semaine, les élèves reçoivent un bulletin qu'ils doivent remettre ou faire remettre à leurs parents ; et, quand ils ont obtenu de bonnes notes, il leur est accordé des récompenses avec lesquelles le parti vaincu peut racheter son congé s'il en a suffisamment. Une fois par semaine, le vendredi, il y a une composition qui ne doit pas, en général, excéder une heure et demie. La réunion de douze compositions forme une excellence partielle et la réunion des excellences partielles constitue, à la fin de l'année scolaire, l'excellence générale.

Les enfants ont à eux, pour se reposer, le temps qui s'écoule de Noël aux Rois, la semaine de Pâques, la première semaine de juillet et quelques jours en août. En certains temps, quand les travaux l'exigent, la classe du soir peut être supprimée.

L'avocat des enfants

A la pluralité des voix, les enfants choisissent parmi les religieux, un homme qui est, ensuite, chargé, une fois par mois, de recevoir par écrit leurs griefs et d'en faire rapport au premier supérieur et celui-ci, en cas d'injustice réelle, est obligé de faire droit aux enfants.

Résumé des principes

1° Il y a une vocation et il faut élever les enfants pour cette vocation qui n'est pas la même pour tous, et qui varie suivant leurs diverses aptitudes. Est-ce raisonnable de les couler tous dans le même moule ?

2° L'enseignement général qui convient aux intelligences d'élite et qu'on appelle le cours classique, ne doit être que de cinq ans au lieu de huit ou neuf qu'il est aujourd'hui ; il peut et doit commencer à dix et onze ans et finir à quinze, au plus tard à seize. Que chacun, à partir de là, suive sa branche spéciale.

3° L'enseignement doit être substantiel, mais court, s'appuyer sur l'intelligence et non sur la mémoire. C'est assez d'une demi-heure par jour pour les leçons. Supprimez les choses inutiles, c'est-à-dire la moitié du cours actuel ; perfectionnez le reste. Pas trop d'abstractions ; elle ne conviennent qu'à un groupe *restreint* d'esprits.

4° La durée du travail de l'intelligence, pour un enfant, ne doit pas dépasser sept heures par jour, tout compris, classes et études. Rien avant neuf

heures du matin, rien après six heures du soir. Pas d'étude à la lampe; les yeux sont une chose, ce me semble, qu'il est utile de conserver. La santé vaut mieux que la science.

5° Remplacer les grandes vacances par trois petites à différents temps de l'année; l'intelligence se rouille par un trop long repos. D'ailleurs, les grandes vacances sont nuisibles à plus d'un titre. Deux congés complets par semaine, le jeudi et le dimanche. Un peu de lecture ces jours-là, mais de lecture libre.

6° De dix à treize ou quatorze ans, c'est-à-dire pendant trois ans, éducation paroissiale avec les avantages qu'offre pour l'enfant la vie de famille; et puis, chose à considérer, elle coûterait peu. L'éducation scolaire peut se faire et doit se faire dans la paroisse et, autant que la chose est possible, il faut que le même professeur suive les mêmes élèves jusqu'à la fin de leurs études. Décentralisation pour l'éducation primaire et l'éducation secondaire; centralisation dans les villes pour l'éducation professionnelle, mais rien que pour celle-là.

7° Les enfants doivent, autant que possible, se suffire à eux-mêmes et cultiver, avec leurs professeurs, une ferme capable de les nourrir, sans que leur instruction coûte rien aux parents. C'était mon plan, si j'avais été cru et soutenu : *labor manuum tuarum quia manducabis.*

Il s'agit maintenant de prouver que cette œuvre est voulue de Dieu et que j'ai mission pour la faire. C'est un point capital d'établir cela.

LA PROPHÉTIE DE ST MALACHIE

Lumen in cœlo.—Il y a environ sept cents ans, vivait en Irlande un grand évêque que l'Église a mis, depuis, au nombre des saints et que l'on appelle St Malachie.

Cet évêque étant à Rome, je ne sais trop en quelle année, s'endormit, dit-on, sur une montagne, et, pendant son sommeil, il eut une vision, où Dieu, en quelques mots caractéristiques, lui indiqua, *sous forme d'énigmes,* ce qui devait arriver de remarquable, dans l'ordre providentiel, sous le pontificat de tous les papes appelés à conduire l'Eglise jusqu'à la fin du monde.

Cette prophétie ayant paru se vérifier pendant plusieurs siècles et les explications qu'on en donnait étant vraisemblables, elle a fini par jouir d'un grand crédit dans le monde catholique, et quand Pie IX est mort, on a tout naturellement cherché à voir comment on pourrait l'appliquer à son successeur, le pape actuel ; mais les plus grands esprits se perdent quand il s'agit d'expliquer des mystères ; il n'y a que Dieu qui puisse en donner l'intelligence, et Dieu a pris soin, en maintes occasions, de dire *qu'il éclairerait celui qu'il lui plairait d'éclairer.*

Par conséquent, s'il importe de se tenir en garde contre l'imposture, il n'est pas moins important, en toutes les choses qui sont du ressort de la foi, de ne pas se montrer systématiquement incrédule.

Car les vérités les plus incontestables, celles qui sont aujourd'hui admises par tout le monde, ont été niées de prime abord quand elles ont été proposées à la croyance des hommes.

Et voilà pourquoi, en présence de tout fait miraculeux, de tout acte de la puissance divine, quand quelque chose d'extraordinaire paraît se produire dans le domaine religieux, *c'est agir sagement* que de laisser à la vérité le champ libre pour se faire connaître ; mais si, au contraire, au lieu d'apporter à l'examen d'une chose de ce genre, l'attention et la bonne volonté qu'il faut pour la comprendre, on commence par nier qu'elle soit possible et qu'ensuite on se refuse systématiquement à tout examen ; que, non content *de cette abstention coupable*, on s'efforce encore, par tous les moyens, de l'étouffer et d'empêcher les autres de la connaître ; qu'en un mot, en face des miracles, on agisse comme si les miracles n'existaient pas, est-il étonnant qu'on finisse par se trouver dans une position terrible, et que, pour n'avoir pas fait son devoir en temps opportun, on soit ensuite dans la nécessité de nier l'action de Dieu, *même quand elle est devenue indéniable.*

Or il s'agit pour moi, dans ce petit livre, de prouver deux choses : la première, c'est que le Rév. Père Arnauld, religieux de la congrégation des Oblats, a été clairement désigné par des miracles comme devant être placé sur le siège de Chicoutimi ; la seconde, que cet ordre donné aux évêques de la province de Québec, et dont ils n'ont pas voulu tenir compte, c'est la réalisation de la prophétie faite autrefois par St Malachie.

Il me restera ensuite à examiner si les sermons que le Rév. Père Mothon, Dominicain, a prononcés, en 1877, dans la basilique de Québec, et dont j'ai dit dans le temps qu'ils avaient donné lieu à plusieurs miracles, ne seraient pas, par hasard, en tout ou en partie, ces flambeaux miraculeusement allumés que les enfants de Pontmain voyaient, en 1871, quand la Vierge daigna leur apparaître.

PREMIER POINT

—

Je vais d'abord établir qu'à cinq ou six reprises différentes, de 1876 à 1879, avec une insistance qui pouvait paraître ridicule, mais qui ne l'était pas, j'ai dit et redit, *sur tous les tons*, que le Rév. Père Arnauld, de la congrégation des Oblats, était l'élu de Dieu pour l'évêché de Chicoutimi ; je montrerai ensuite, qu'après toutes les démarches que j'ai faites, pendant dix-huit mois, auprès de son Exc. Mgr. Conroy, légat du pape au Canada, pour le convaincre de l'obligation où il était d'interposer son autorité, sa mort, arrivant le jour même du sacre de Mgr. Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, cette mort, dans les circonstances où elle s'est produite, *est un coup de Providence* qui suppose les miracles et les résume tous.

Preuves à l'appui

Je ne reproduirai pas tous les documents que j'ai entre les mains parce que l'argent dont je dispose ne suffirait pas pour cela ; il en est, d'ailleurs, qui n'ont plus aujourd'hui qu'une importance secondaire et que je me contenterai d'indiquer. Tels sont, par exemple, plusieurs numéros du journal " *la Volonté,* " que, de temps à autre, de 1876 à 1879, j'ai fait distribuer *gratuitement* dans Québec. Je sais qu'un bon nombre de personnes l'ont conservé.

Dans un de ces numéros qui a paru le 14 octobre 1876, et où, pour la première fois, sans le nommer cependant, je fais allusion au père Arnauld, il y a cette phrase que mes articles postérieurs rendent bien claire : " Dieu est puissant et il ne s'occupe guère des vues souvent étroites de ses petits serviteurs. Il n'aime pas qu'on empêche le bien de se faire, et le jour où j'ai mis mon système entre ses mains, il a placé sur ma route l'homme qui a la volonté et qui bientôt, je l'espère, aura la puissance de m'aider... Et plus loin j'ajoutais : Si vous ne voulez pas des armes que je vous offre, d'une réforme qui est devenue nécessaire à notre époque et qui assurerait le bonheur, l'avenir et même le salut des enfants bien autrement que ne l'assure votre éducation, laissez au moins les autres en profiter.

Il faut dire qu'à cette époque on avait trouvé moyen de m'empêcher d'écrire sur les journaux quotidiens, et que, dès lors, j'étais à peu près sans action.

Le 11 novembre de la même année, je publiais sur mon journal une lettre antérieurement écrite au Père Arnauld, et, dans laquelle, sans le nommer encore, je disais qu'il était pour moi l'homme de la Providence. Dans cette lettre qui est trop longue pour être reproduite, je montrais que l'enseignement actuel est absurde au point de vue religieux, et j'indiquais sommairement quelles modifications il faudrait y apporter pour qu'il devînt vraiment conforme aux maximes de l'Evangile.

Voici la réponse que me fit le Père Arnauld ; j'ai cru devoir, à son insu, la publier sur "*la Volonté*," à la date du 7 décembre. " Vous me demandez, disait-il, ce que je pense de votre système ; vous savez quels sont mes sentiments et mes désirs là-dessus. Plus que vous, peut-être, j'en souhaite l'application. Car ce serait une source de bénédiction pour la jeunesse, et, plus tard, de prospérité pour le pays. Le règlement que vous proposez, me plaît beaucoup. Il me semble que je serais tout autre si, au petit séminaire où j'avais été envoyé tout jeune encore, on avait suivi un pareil système d'enseignement et un règlement semblable à celui que vous exposez. Mais ne vous laissez pas décourager malgré les difficultés qui peuvent surgir encore. Attendez avec patience et persévérance l'heure du Seigneur.

Je bouillais de faire connaître la vérité, et mon journal, du 15 juin 1877, prouve qu'à cette époque j'avais déjà écrit à son Exc. Mgr. Conroy *une lettre de quarante pages*, où je disais très-clairement, cette fois, que le Rév. Père Arnauld devait être nommé évêque de Chicoutimi ; et j'indiquais même, par

quels moyens et à quels signes, j'avais reconnu que telle était, sur ce point, la volonté de Dieu.

Cet article est très-important parce que, le journal ayant paru du vivant de son Exc. Mgr Conroy, c'est une preuve évidente, et qui ne peut pas être détruite, des démarches que j'ai faites auprès de lui et qui sont restées sans résultats comme chacun sait.

Je ne m'en tins pas là, et, après bien des tentatives infructueuses, j'obtins enfin, à force d'instances, en juillet 1877, d'insérer sur le "*Journal de Québec*" toute une série d'articles dont le principal a paru le samedi 14. J'ai ce numéro entre les mains.

Pour la première fois, je nomme le Rév. Père Arnauld comme ayant été désigné *par Dieu lui-même* pour être évêque de Chicoutimi; et personne ne peut nier qu'à partir de ce moment la chose ne soit devenue publique, le Père Arnauld étant un homme trop connu pour qu'on puisse arguer d'ignorance. Et, d'ailleurs, ceux à qui je m'adressais, me connaissaient moi-même parfaitement bien, attendu que, pendant deux ans, de 1874 à 1876, de violentes polémiques se sont faites dans la presse autour de mon nom et de la réforme que je demandais dans l'enseignement, sans savoir alors qu'elle fût voulue de Dieu. Voici les articles qui ont été publiés, en 1877, sur le "*Journal de Québec.*"

Extraits du "Journal de Québec"

L'Obstacle.—Pour établir une réforme sérieuse dans l'ordre des idées, il faut poser des principes et en tirer des conséquences sans s'occuper de ce

qui existe. Si les principes sont justes ; s'ils sont appuyés sur des raisonnements inattaquables ; si les conséquences en sont logiquement déduites, ils ne peuvent manquer de faire impression sur tous les esprits droits ; mais alors on se heurte nécessairement à toute la phalange des hommes qui profitent de l'erreur ou de l'abus, et dont les uns ne sont pas entièrement convaincus tandis que les autres ne veulent pas se laisser convaincre. D'ailleurs, si, d'une part, les principes sont justes ; de l'autre, leur application immédiate est difficile, sinon impossible. Les réformateurs ont quelquefois le tort de ne pas le comprendre. Sans doute, ils ont raison dans la sphère des idées, encore même qu'ils puissent se tromper sur certains points, quand, par exemple, la passion ou l'intérêt les dirige ; mais, généralement, ils se font illusion sur la manière dont une réforme doit s'accomplir ; il faut, d'abord, qu'elle se fasse en petit.

L'opposition, trop souvent systématique, que l'on apporte à des idées justes et utiles, a pour effet de décourager un réformateur, ou de l'irriter, ou encore de l'éclairer en lui montrant quels sont les obstacles et quelles sont les difficultés de sa tâche. Ou bien on le force à mieux faire ; ou bien on le jette hors de sa voie.

En somme, tous les réformateurs ne sont pas des saints, et c'est déplacer la question que de les mettre personnellement en cause, quand ce sont leurs principes qu'il faut juger. Il n'y a eu qu'un réformateur, un seul, qui ait réuni en lui la vérité et la sainteté absolues : c'est le Christ. Or vous

savez comment on l'a traité. *In propria venit et sui eum non receperunt.*

Le Grand Réformateur

Les réformes utiles ne se font pas pour deux raisons : ou par la faute du réformateur qui se brise contre les obstacles au lieu de les tourner, ou par la faute des hommes qui, sans le savoir, ont mission de l'aider dans sa tâche et qui, pour une raison ou pour une autre, se déclarent ouvertement contre lui, ou, tout au moins, lui opposent la force d'inertie, la plus difficile peut-être des entraves que l'on puisse rencontrer sur sa route, quand on doit marcher en avant.

C'est ce qui est arrivé à Notre-Seigneur. Tout avait été préparé de longue main pour que l'humanité, déchue dans la personne d'Adam, pût se relever en acclamant le Christ ; mais, dans les décrets de la Providence qui appelle toujours l'homme à concourir à l'œuvre de Dieu, il fallait qu'elle fît un acte de foi et qu'elle reconnût le Sauveur du monde dans le Charpentier de Nazareth.

Etant donné notre nature depuis la chute, c'était une terrible épreuve ; et, on comprend, jusqu'à un certain point, que, malgré les miracles, ceux qui maîtres de la situation, et, par conséquent, libres de se soumettre ou de se révolter, attendaient un Messie glorieux, n'aient pas voulu croire que le Fils de Dieu s'abaissât à ce degré d'humilité d'être le dernier parmi les Juifs. C'est ce mystère d'abaissement volontaire que Satan, dans le ciel, avait autrefois refusé d'admettre comme possible.

Dès lors, le Christ était, par avance, condamné à mourir par le plus cruel et le plus infâme des supplices. Sans doute qu'il était assez puissant pour y échapper et pour confondre tous ses ennemis ; mais la logique et l'amour ne le permettaient pas, (car l'homme est libre), et voilà ce que les Juifs n'ont pas compris.

Ce chef qu'ils attendaient, que les prophètes avaient prédit, c'était le Christ. A lui était donné de conquérir le monde ; mais il devait avoir des coopérateurs, et tout ce qui, jusque-là, s'était passé dans l'univers, avait pour but de préparer son règne.

Quoique soumise aux Romains, la Judée conservait encore ses lois ; et l'histoire nous apprend que les fils d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, volontairement dispersés alors au milieu des nations et qui se trouvaient, à Rome même, en grande quantité, étaient assez influents pour intimider Cicéron quand il parlait du haut de la tribune aux harangues.

Supérieurs aux payens par la connaissance du vrai Dieu, ils formaient, dans toute l'empire, un parti puissant ayant son centre d'action à Jérusalem. Là, dominait la secte des Pharisiens qui, autrefois, dit Bossuet, s'étaient acquis un grand crédit par la pureté de leur doctrine, l'exacte observance de la loi et la douceur de leur conduite, mais qui, depuis, par intérêt et pour dominer sur les consciences, avaient fini par altérer le véritable esprit de la religion. Ils se croyaient les seuls dignes de recevoir le don de Dieu, et regardaient les Gentils avec un insupportable dédain. C'était

comme l'aristocratie des Juifs et le peuple leur était soumis.

Quand le Christ parut, ils ne voulurent pas le reconnaître pour leur roi et le mirent à mort. En l'attachant à un gibet, ils se croyaient vainqueurs et ils étaient vaincus. Car ils avaient refusé le secours de Dieu.

La même chose se reproduit à tous les âges du monde ; et toutes les générations, pour obtenir leur salut, ont à faire un acte de foi dans la personne de ceux qui sont placés par Dieu à la tête des nations, et dont, à cause de cela, la responsabilité est grande.

L'acte de foi

Oui, tous les peuples ont à faire un acte de foi dans la personne de ceux qui les gouvernent. Il faut qu'à un moment donné de leur existence, ils sachent distinguer une grâce de choix que Dieu leur fait par l'entremise de quelqu'un qui peut ne pas être un saint, mais qui, néanmoins, miraculeusement éclairé lui-même quand le peuple mérite qu'il le soit, apporte toujours les preuves de sa mission. Et c'est une terrible chose à ceux qui ont le pouvoir en mains que de méconnaître, par intérêt ou toute autre raison, ce que Dieu exige d'eux. Car le salut des peuples en dépend ; il y a un fait qui le prouve.

Au dix-septième siècle, régnait en France un prince que l'histoire a qualifié du nom de grand, et qui l'eût mérité s'il avait obéi à Celui qui, Seul, dit Jeanne d'Arc, est le Roi des Français et dont il

n'était que le lieutenant. On sait, par révélation, qu'il avait obtenu de vivre à la suite du vœu national par lequel le royaume était consacré à la Vierge. Il avait pris le soleil pour emblême, et, autour de lui, comme autant d'astres secondaires, destinés à rehausser sa gloire, gravitaient toute une pléiade de génies, les plus grands peut-être qui aient jamais paru. Le monde entier subissait le charme et tout pliait devant sa volonté souveraine. Suivant l'expression de l'Ecriture, *la terre se taisait devant lui.*

Pendant ce temps-là, vivait inconnue dans un monastère de la Visitation, la plus aimée des épouses du Sauveur après la Vierge Immaculée, la bienheureuse Marguerite-Marie, celle à qui Dieu faisait alors les grandes révélations du Sacré-Cœur. C'est à peine cependant si, même dans son couvent, on voulait croire ce qu'elle disait ; mais voilà que, tout à coup, elle reçoit l'ordre d'annoncer au roi de France, à l'orgueilleux Louis XIV, qu'il eût à élever un édifice en l'honneur du Sacré-Cœur. Le salut du royaume et son propre salut à lui sont à ce prix.

Louis XIV était alors dans tout l'éclat de sa gloire et de sa puissance, et rien n'annonçait encore les désastres qui ont marqué la fin de son règne. C'était en 1689, juste cent ans avant la révolution française. Celle-ci a été la conséquence naturelle de l'orgueil de ce prince qui a refusé de se soumettre à Dieu. Or la volonté de Dieu se fait toujours ; mais l'homme peut en retarder l'accomplissement, sauf, bien entendu, à payer cher les obstacles qu'il met au bien.

La volonté de Dieu

Quand on examine, l'histoire en mains, quel était l'état du monde au siècle de Louis XIV ; quand on voit que la religion était alors toute-puissante ; que les Jésuites avaient pénétré jusqu'au cœur de la Chine, et qu'à Pékin même, ils avaient reçu du gouvernement une mission publique ; quand on pénètre les relations qui existaient, d'une part, entre Leibnitz et Bossuet, d'autre part, entre les deux maisons royales de France et d'Angleterre ; que l'on sait, par ailleurs, qu'une certaine sécheresse de cœur était comme le cachet de l'époque et que le Jansénisme, le Gallicanisme et les Dragonnades indiquaient cette tendance funeste, on est invinciblement porté à croire que Louis XIV tenait en mains la conversion du monde et que Dieu n'attendait de lui qu'un acte de foi pour l'accomplir.

En ne le faisant pas, il a été cause de bien des malheurs, et il a retardé de deux siècles l'action de la Providence. Aussi est-il fort à craindre qu'il ne soit à tout jamais perdu. Car ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur ! Seigneur ! qui entreront dans le royaume des cieux ; mais seulement ceux qui font la volonté de Dieu quand elle leur est connue. Dans l'ordre du salut, un homme n'est fort que s'il est attentif à toutes les manifestations de la puissance de Dieu. En dehors de là, tout son zèle est plutôt nuisible qu'utile. La foi, même la foi ardente, peut être une occasion de chute qnand elle n'est pas jointe à la confiance. St Pierre en est un exemple frappant.

J'ai fini par le comprendre. Aussi, avant de continuer ce que j'avais commencé, croyant bien faire, quand j'ai vu les obstacles qui se dressaient sur ma route, sentant que seul j'étais incapable, pour trente-six raisons, d'arriver à mon but, j'ai demandé à Dieu un miracle pour savoir si je serais soutenu au moins par lui, et j'ai fait dire quatre cents messes dans cette intention.

La réponse a été directe et presqu'immédiate, et j'ai été singulièrement étonné de voir que Dieu avait préparé un évêque exprès pour m'aider. Ce jour-là, j'ai eu l'explication d'une existence que personne ne comprenait, et moi moins que les autres. Bon gré mal gré, un homme, en certains cas, est poussé par son attrait, par les circonstances et par une force inconnue à remplir la mission qui lui est confiée.

Il me reste maintenant à vous prouver que Dieu veut le Rév. Père Arnauld, de Notre-Dame de Bethsiamits, à la tête du nouveau diocèse qui doit être bientôt créé au Nord de la Province de Québec et qu'il a tort, lui, de refuser cette charge pour la passer à d'autres.

Il y a le moment de se taire, mais il y a aussi le moment de parler et ce moment est venu. En somme, Dieu m'a donné raison et je vais l'établir.

Voilà, je crois, qui est bien clair, et personne ne peut contester qu'à la date du 14 juillet 1877, sur le journal, ci-dessus nommé, qui est un des principaux journaux de Québec, j'ai hardiment soutenu

une chose qui, bien que déjà facile à prouver, exigeait cependant, pour être comprise, qu'on l'examinât avec attention et droiture, et, dans l'impossibilité où j'étais alors d'écrire librement, il n'était guère possible que j'arrivasse à convaincre ceux-là même qui, ayant intérêt à ne pas me croire, remuaient ciel et terre pour m'empêcher d'écrire.

Après avoir donc exposé de mon mieux les preuves que j'avais alors à ma disposition ; après avoir inutilement, par trois fois, demandé, en termes singulièrement forts, qu'on daignât m'entendre et me donner des juges ; après avoir été jusqu'à composer des ouvrages pour montrer à Son Exc. Mgr Conroy la raison des miracles qui se faisaient et leur portée, je publiai de nouveau, dans le mois de mars de l'année 1878, un livre dans lequel il est fait mention de Mgr Conroy, et où se trouve l'article suivant antérieurement écrit aux Jésuites et aux Oblats de Québec.

Les éléments de l'œuvre

J'ai tenu à montrer l'immense portée de la réforme que je demande dans l'éducation ; il me reste maintenant à prouver que cette réforme est possible, que même elle est facile ; mais le clergé de Québec ayant pour principe qu'aucun collége ne doit s'établir en dehors de l'Université Laval, et les religieux eux-mêmes étant systématiquement mis à l'écart, il en résulte pour moi une formidable opposition, non pas parce que j'ai tort, mais parce que j'ai raison ; et il n'est pas douteux, le Père Arnauld ayant été désigné comme futur évêque de

Chicoutimi, qu'on ne fasse des efforts inouïs pour empêcher que la chose ait lieu.

J'ai compris ça tout de suite, et je me suis dit en moi-même, sachant ce qu'il en était, qu'il fallait dévoiler l'action providentielle, afin que, la volonté de Dieu étant manifeste, tout le monde fût éclairé à cet égard. Ce n'est pas une question d'homme, mais une œuvre religieuse, appropriée aux besoins du Canada, et le Père Arnauld étant celui qui doit la faire, c'est lui, et non un autre, que Dieu a marqué pour occuper cette place.

Au reste, pour vous montrer que je suis au courant de tout, voici l'historique de la chose : " Il y a quelques années, il fut question de nommer un vicaire apostolique pour les missions sauvages de l'Amérique du Nord ; mais l'épiscopat canadien ne trouvant pas qu'il y eut pour un prêtre possibilité de remplir cette charge onéreuse, la passa aux Pères Oblats. Ceux-ci qui, en 1846, étaient déjà à Chicoutimi, semblaient tout naturellement désignés pour cela ; mais ils déclinèrent la proposition en disant qu'ils n'avaient pas d'homme, et que, d'ailleurs, il faudrait distraire le Saguenay pour en faire un diocèse convenable.

L'idée parut bonne et M. Racine fut immédiatement envoyé à Chicoutimi avec mission de préparer les choses. A cela, je n'ai rien à dire, et, en toute autre circonstance, j'aurais été le premier à me réjouir de sa nomination ; mais il ne s'agit pas d'antipathie ou de sympathie, il s'agit de la volonté de Dieu manifestée par des miracles. Jamais elle n'a été plus clairement exprimée.

Et, en effet, en 1874, Rome ayant désigné les

Oblats pour occuper ce poste d'honneur, leur choix tomba sur le Rév. Père Arnauld qui a organisé les missions du Nord, et qui, sans être encore vicaire apostolique, en a déjà exercé les pouvoirs. Le Rév. Père Arnauld indiqua alors M. Racine comme plus apte que lui pour remplir cette charge ; mais Rome insista, et, malgré la résistance des Oblats, la chose en était là, en 1876, quand je rencontrai le Père Arnauld au lac St. Jean où il ne s'était pas rendu depuis seize ans. C'était la réponse à mes quatre cent messes, *(voir le Journal de Québec du 21 juillet 1877)*; et comme le miracle n'était pas douteux pour moi, et que, depuis, d'autres preuves sont venues s'ajouter à la première, au risque de déplaire au Père Arnauld lui-même, j'ai cru devoir exposer ce qu'il en était.

Car admettons pour un moment que la chose soit faite, et elle n'est pas difficile à faire ; supposons, par exemple, qu'en arrière de Charlesbourg ou ailleurs, il y ait un collége organisé sur le modèle de la trappe ; supposons que, dans ce collège, il y ait quelques hommes instruits, (deux ou trois suffisent), et que les autres aient plus spécialement pour fonction de veiller à l'entretien matériel de la maison ; du moment que, dans une famille, le père et la mère ont quelquefois à soutenir jusqu'à dix personnes et plus, il sera possible, à quinze ou vingt religieux, d'élever gratuitement un nombre plus ou moins grand d'enfants, de ceux à qui, d'ordinaire, on ne donne pas l'instruction ; et comme le principe de la direction, chose qui n'est pas toujours comprise, même des prêtres, doit être de laisser les vocations

se développer librement, il arrivera que les jeunes gens se fixeront plus tôt, et on verra se produire régulièrement ce qui est arrivé dernièrement dans une expérience faite à Aiguebelle, où, sur douze élèves, leurs études finies, cinq sont restés à la Trappe, cinq se sont faits religieux ou prêtres, et deux seulemnt sont rentrés dans le monde pour se marier.

Et je ne parle pas des autres avantages que cette œuvre produirait. Comme elle répond, non pas à des besoins factices, mais à des besoins réels, elle ouvrirait une carrière à une foule de jeunes gens pour qui l'éducation a été, ce qu'elle est souvent, le contraire de ce qu'elle devrait être, et qui sont une cause de troubles pour la société parce que la société n'a pas de situations à leur donner.

Cette œuvre est donc une œuvre utile et j'ai montré que Dieu en a préparé les éléments. Elle est appelée, par son développement, à rendre d'immenses services à la population canadienne, et, un jour, *par la force des choses*, elle mettra toute l'éducation entre les mains du pape.

Et j'ajoutais ceci : si vous ne voulez pas que je fasse la preuve des miracles dont je parle, ce n'est pas étonnant ; et, en effet, ils renversent tous vos projets, et, dès lors, vous avez intérêt à les nier. C'est toujours ce qui arrive en pareille circonstance, et Notre-Seigneur ne l'ignorait pas quand il disait aux Pharisiens de son temps : vous vous appuyez sur les prophètes, leur disait-il, mais vos pères ont tué les prophètes et n'ont pas voulu ajouter foi à leurs paroles.

Un coup de tonnerre

Il était parfaitement clair pour moi, Mgr. Conroy ayant déjà pris position, que je n'arriverais jamais à le convaincre ; mais, bien que sachant à quoi m'en tenir et ne conservant aucune illusion, je ne voulus pas céder encore, et comme il me restait à faire une dernière démarche, pour ne rien négliger, je la fis. Profitant du passage à Québec de Son Excellence Mgr Conroy, le dimanche, 9 mai 1878, entre la messe et les vêpres, je me rendis à l'archevêché avec l'intention de lui demander une audience. La famille du Dr. Morin peut certifier la chose.

Mgr. Conroy, légat du pape, a été envoyé d'Irlande au Canada, vers le milieu de 1877, pour régler certaines questions et mettre fin à certains abus ; et on a vu que, dès son arrivée au Canada, j'avais cru devoir l'informer des miracles d'après lesquels, suivant moi, le Rév. Père Arnauld était clairement indiqué comme devant être placé sur le siége de Chicoutimi ; mais je n'ignorais pas qu'on travaillait sous mains pour empêcher que la chose eût lieu.

Mgr Conroy me reçut avec politesse, mais je n'eus pas plutôt ouvert la bouche, pour exposer l'objet de ma visite, qu'il se leva en disant qu'il était très occupé à cause du concile, (le concile provincial), et qu'il ne pouvait m'entendre ; qu'il fallait lui écrire à ce sujet. Or, il avait reçu de moi plus de cent pages de lettres.

Je vis bien que j'étais en face d'un homme prévenu et que je perdais mon temps ; je n'insistai

pas et je sortis ; mais, à quelques jours de là, paraissait un article, assez fortement écrit, que j'ai adressé moi-même à tous les évêques de la province de Québec, et, en particulier, à Son Excellence Mgr Conroy, et, dans lequel, pour la troisième fois, je demandais de nouveau une enquête publique. On ne daigna pas me répondre et j'en appelai à Dieu. Je fis dire plusieurs messes à cette intention, et la messe, sachez-le, c'est une arme redoutable.

J'eus bientôt la certitude que les obstacles allaient disparaître les uns après les autres ; et, en m'appuyant sur certains faits d'une nature mystérieuse, à une époque où nul ne pouvait encore le prévoir, j'annonçai à plusieurs personnes, *et entr'autres à M. Dion, rédacteur du Journal de Québec*, qu'avant qu'il fût longtemps *une grosse tête*, (c'est l'expression dont je me suis servi), disparaîtrait dans le monde religieux. *Or, Son Excellence Mgr Conroy est mort, (est mort subitement), le 4 août 1878, le jour même du sacre de Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi ; et qui osera dire que ce n'est pas là un jugement de Dieu et la preuve, la plus convaincante qui puisse être, que le Rév. Père Arnauld, de Notre-Dame de Bethsiamits, avait été réellement désigné, par des miracles, comme devant être placé sur le siége qu'occupe aujourd'hui Mgr Racine.*

Les responsabilités

Car enfin Mgr Conroy était-il, *oui ou non*, le représentant du Pape ? N'avait-il pas ici, dans l'ordre religieux, la plus haute autorité qu'un

homme puisse avoir? Il était, par sa dignité, au-dessus de tous les évêques de l'Amérique Anglaise, et j'ai même entendu dire de personnes, en mesure d'être bien renseignées à cet égard, qu'il était venu au Canada avec pleins pouvoirs de régler, comme il l'entendrait, toutes les questions en litige, et, de fait, son action a été prépondérante, et il a calmé, d'un mot, la tempête qui s'était élevée. Dès lors, on peut dire que la nomination du Père Arnauld ou de M. Racine à l'évêché de Chicoutimi, dépendait de lui *et de lui seul.*

Sans doute que, dans les conditions où il était placé, entouré d'hommes incrédules auprès desquels il était naturel qu'il se renseignât; ayant d'ailleurs trop d'occupations pour croire qu'il eût à se mêler d'une affaire qui, au premier abord, pouvait ne pas lui paraître sérieuse, il est facilement explicable qu'il ait été influencé, et on comprend aisément qu'il ne m'ait pas écouté; et les faits sur lesquels je me suis appuyé pour annoncer sa mort, sont précisement de nature à l'excuser jusqu'à un certain point; mais, sans chercher à savoir quelle est, au juste, sa responsabilité devant Dieu, du moment que, pour une raison ou pour une autre, il n'ajoutait pas foi à mes paroles, il était un obstacle à une œuvre utile et, dès lors, il devait disparaître. Car, en choses importantes, il ne faut pas se tromper ni se laisser tromper; il ne faut pas surtout qu'un délégué apostolique serve, auprès du Pape, d'instrument à l'intrigue, et que, par son incrédulité, il empêche la vérité d'être connue. Lui mort, la question n'est pas réglée. *Non, Messieurs, la question n'est pas réglée.*

Conclusion

Maintenant il s'agit de conclure, et je vais conclure : je crois avoir établi, *sur des raisonnements inattaquables, et d'une manière irréfutable*, une chose, entre toutes, la seule qu'il importe d'abord de prouver, c'est que le Rév. Père Arnauld a été clairement désigné, par des miracles, comme devant être placé sur le siége de Chicoutimi. Voilà le point capital de la question.

Les preuves que, dans le principe, j'en ai données pouvaient, je le conçois, ne point avoir pour les autres la même évidence que pour moi, puiqu'elles s'appuient, en partie, sur des faits personnels et sur des observations qui, bien que très-précises, exigent cependant, pour être saisies, un esprit habitué aux abstractions de la science et, plus encore peut-être, un esprit non prévenu, mais telles sont, en somme, toutes les vérités mathématiques. Elles n'en sont pas moins des vérités, et les plus certaines des vérités, pour être difficiles à comprendre et pour n'être comprises que du petit nombre ; mais c'est précisément, parce qu'elles sont difficiles à comprendre et difficiles à prouver, qu'il ne faut pas les nier, de prime-abord, par la seule raison qu'on ne les comprend pas.

On s'explique très-bien que M. Racine, ayant pour frère un évêque de la province de Québec et pour amis tous les prélats canadiens qui ont été ses camarades d'enfance, jouisse, auprès d'eux, d'une faveur plus grande qu'un pauvre missionnaire qui a passé la moitié de sa vie au milieu des sauvages, et que, les qualités de l'un étant plus faciles à voir

que les vertus de l'autre, ils aient eu la pensée d'élever à l'épiscopat un homme qui pouvait et devait leur paraître digne de cet honneur ; on s'explique très-bien que, dans un pays où ils sont rois et maîtres (et peut-être, d'une certaine façon, qu'ils le sont trop), habitués, depuis longtemps, à désigner eux-mêmes, au choix du Souverain Pontife, ceux qui doivent être évêques, ils aient travaillé à faire nommer M. Racine à l'évêché de Chicoutimi, et qu'ayant travaillé dans ce sens, apprenant tout-à-coup que le Père Arnauld qu'ils n'avaient pas désigné et qu'ils n'avaient pas l'intention de désigner, étaient sur les rangs, ils n'aient pas reçu, tout d'abord, comme venant de Dieu, une révélation qui renversait leurs plans, et que, dans cette disposition d'esprit, ils se soient systématiquement refusés à tout examen.

Mais si la chose est explicable, est-ce à dire que je devais, moi, garder le silence ? Ne fallait-il pas, au contraire, puisque je savais quelle était, sur ce point, la volonté de Dieu, ne fallait-il pas, *à temps et à contre-temps*, comme dit Saint Paul, la faire connaître à ceux qui, maîtres de la situation, pouvaient d'abord agir de bonne foi, et croire qu'il était bien de nommer M. Racine à l'évêché de Chicoutimi ; et peut-on comprendre que des évêques, en face de mes affirmations réitérées, aient refusé de me donner des juges quand tout autre moyen manquait de faire connaître la vérité ?

Si, de ma propre autorité, et sans en apporter aucune preuve, j'étais venu leur dire qu'ils avaient à nommer le Père Arnauld à l'évêché de Chicoutimi, je comprends que, dans ce cas, ils pouvaient

passer outre sans s'occuper de mes affirmations ; mais je m'appuyais, pour le dire, sur des miracles dont je prétendais pouvoir faire la preuve ; et, du moment que j'attribuais ces miracles, non pas à mes mérites, mais à la puissance de la messe ; du moment qu'à l'appui de mes paroles, il y avait quatre cents messes, les miracles, pour tout homme de foi, devenaient possibles et même probables. Dès lors, il y avait lieu d'examiner la chose, et, puisque je demandais cet examen, que je le demandais publiquement, on n'avait aucune raison de le refuser, d'autant plus que les miracles, en cette occasion, ont une importance capitale. Car c'est la réalisation d'une prophétie célèbre, la prophétie de St-Malachie : *lumen in cœlo.*

Un jour, je l'espère, ma voix ne sera pas étouffée comme elle l'est aujourd'hui, et il me sera possible d'entrer dans de plus grands détails ; mais, pour le moment, on ne saurait raisonnablement exiger de moi, dans les conditions où je suis placé, c'est-à-dire sans argent et sans moyen de m'en procurer, ne pouvant ni parler, ni écrire, et, par conséquent, dans l'impossibilité de me faire entendre, on ne saurait exiger que j'aille entreprendre une démonstration plus étendue et que je donne aux preuves que j'ai entre les mains, tout le développement qu'elles comportent. Il suffit d'un miracle, qui soit bien clair, pour que j'aie le droit de demander au Pape qu'il fasse un acte d'autorité.

Car c'est au Pape que je m'adresse ; c'est à lui qu'il appartient de voir si, la volonté de Dieu étant connue sur un point précis, elle doit avoir son accomplissement, *en un mot, si Mgr Racine doit*

céder sa place au Père Arnauld. Je le crois. Car, quand Dieu commande, il faut obéir, et l'ordre est en bonne et due forme, paraphé et signé. *Ecce dedi coràm te ostium apertum quod nemo potest claudere.* (Apoc.)

DEUXIÈME POINT

L'Enigme du Sphinx. — Dans le mois de décembre 1877, pendant la neuvaine de l'Immaculée-Conception qui, cette année-là, a été très-solennelle à Québec, ayant demandé au père Huyghens, par faveur spéciale, de vouloir bien, neuf jours de suite, célébrer la messe à mon intention, il est arrivé qu'à trois reprises différentes, des coïncidences miraculeuses se sont produites dont l'une, chose singulière, sur *Œdipe*, une autre, *sur la lumière*, établissant d'une manière très-claire pour moi, une relation mystérieuse entre les sermons que le Rév. Père Mothon prononçait alors dans la Basilique de Québec, et les lettres que, ces jours-là mêmes, j'écrivais à Son Exc. Mgr. Conroy.

Ces miracles dont je n'ai commencé à entrevoir la signification qu'à la mort de Pie IX, sont sommairement indiqués dans un opuscule imprimé au *Journal de Québec*, et qui a paru vers la fin de l'année 1877 ; mais comme, faute d'argent, je craignais de ne pas avoir été assez explicite, j'ai composé, en mars 1878, un autre livre pour tâcher, autant que possible, d'expliquer les choses, et, plus tard, quelques jours avant la mort de Mgr

Conroy, ayant obtenu d'écrire sur un journal de Montréal, je demandais publiquement aux évêques de la province de Québec : " de nommer une commission composée de six prêtres et de six religieux, choisis n'importe où et n'importe comment, parmi les plus incrédules, et à qui, preuves en mains, je me faisais fort d'expliquer ces paroles énigmatiques '*lumen in cœlo*', par lesquelles St-Malachie désigne le pontificat de Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

" Dieu, disais-je, a si bien arrangé les choses que les preuves abondent et qu'elles sont en dehors de moi ; mais, pour qu'elles aient toute leur valenr, il faut qu'on appelle en témoignage certaines personnes qui, sans le savoir, jouent un grand rôle dans l'action providentielle, le Rév. Père Mothon entr'autres." Il importe peu que l'on m'ait cru jusqu'ici, et, de fait, la chose est difficile à croire ; mais enfin, si on n'admet pas que Dieu puisse intervenir dans les affaires de ce monde, et comme il lui plait, il faut nier toute l'histoire de l'Eglise qui, d'un bout à l'autre, est faite de manière à confondre toutes les idées reçues. Je ne demande pas à être cru sur parole ; je demande à faire la preuvc de ce que j'avance. On ne peut pas me refuser cela. Car enfin, si on m'empêche de parler et d'écrire, j'aurai le droit de dire ce que disait Nicodème aux ennemis déclarés de Jésus-Christ : *Est-ce donc que notre loi permet de condamner un homme sans l'avoir entendu ?*

"On ne comprenait pas en 1877, et je ne le comprenais pas moi-même, comment il se pouvait faire qu'il y eût un miracle sur Œdipe, et je ne

savais pas alors ce que cela signifiait. Le livre que j'ai composé en décembre dernier, indique la chose sans l'expliquer ; mais n'est-ce pas une véritable énigme à deviner que de savoir ce que veut dire la prophétie de saint Malachie ; et, d'un autre côté, Œdipe, en arrivant à Thèbes, n'a-t-il pas deviné l'énigme du Sphinx ? Et quel est le Sphinx qui dévore le monde, sinon l'erreur qui a produit, d'une part, le protestantisme, de l'autre, le jansénisme, avec tous les maux qui en ont été la conséquence dans l'éducation et ailleurs.

" Si je prouve qu'avec des messes, j'ai obtenu des miracles, des miracles qui portent précisément sur la Confession et sur l'Eucharistie, le mystère de la messe étant admis, le protestantisme a vécu. Or, les sermons que le Rév. Père Mothon a prononcés en 1877 dans la Basilique de Québec et qui ont donné lieu à plusieurs miracles, roulent sur ces questions-là mêmes qui séparent les protestants des catholiques. Qu'il les relise avec attention et il me comprendra, ou, du moins, il admettra qu'il peut y avoir quelque chose, et, dès lors, on m'accordera peut-être ce que je demande avec instance, c'est-à-dire une enquête dans laquelle je mettrai les gens dans l'impossibilité de nier ce que j'avance,

" Et l'opposition que je rencontre de la part de ceux qui devraient, ce semble, m'aider, a, sans doute, pour but, dans les desseins de Dieu, de répondre, par avance, à des objections qui, sans cela, n'auraient pas manqué de se produire un jour. Car les miracles dont il s'agit, étant la réponse aux négations de Luther et l'explication d'un des plus grands mystères du christianisme, pour que les pro-

testants fussent éclairés à cet égard, il était, de toute nécessité, que l'on ne pût pas dire que je suis d'accord avec le clergé canadien, et la chose est certes facile à prouver. Dans ces cas-là, Dieu excuse les hommes les uns par les autres.

" Et, maintenant, je dis aux évêques de la province de Québec : si quelqu'un, en plus des armes que vous avez déjà, vous donne le moyen de prouver par des miracles, (on ne convertira pas les protestants sans cela), de prouver, dis-je, que la religion catholique est la seule vraie, et qu'en dehors d'elle, surtout au Canada, il est à peu près impossible qu'on puisse se sauver, celui-là est-il votre ami ou votre ennemi ?

" Sans doute que j'ai tort si les miracles n'existent pas ; mais si les miracles existent, c'est moi qui ai raison. Eh bien ! le seul moyen, pour vous, de le savoir, c'est d'accepter la proposition que je fais. Si Charles VII n'avait pas voulu écouter Jeanne d'Arc, puisque c'était à lui qu'elle devait donner une preuve de sa mission, qu'aurait pu faire Jeanne d'Arc et que serait-il advenu de la France ? Ce n'est jamais impunément qu'on méprise ces choses-là quand elles sont vraies. La révélation, faite à Louis XIV, le prouve surabondamment.

Je ne puis mieux faire que de vous prendre pour juges, et, quand il s'agit de la gloire de Dieu, je ne vois pas trop quelle raison on peut apporter pour motiver un refus. Si, dans ces conditions, on me répond par une fin de non-recevoir ; si on me condamne sans m'entendre, moi qui ne suis pas sans avoir une certaine notoriété et qui peux défendre la vérité *unguibus et rostris*, je défie bien à qui que

ce soit de se faire entendre et croire dans ces sortes de choses.

" Mais, dira-t-on peut-être, nous sommes libres d'accepter ou de refuser la proposition que vous faites. A cela, je réponds carrément non ; ou bien alors, s'il en est ainsi, un général, sur le champ de bataille, a le droit d'accepter ou de refuser l'ordre que lui apporte, de la part de son chef, un soldat inconnu, même quand, de cet ordre, dépend la victoire ou la défaite, le bonheur ou le malheur d'un peuple.

" L'incrédulité n'est pas une vertu, (tant s'en faut !) et Sara a été blâmée par les anges pour avoir ri d'une promesse dont la réalisation pouvait lui paraître impossible à elle, mais qui n'était pas impossible à Dieu, comme l'événement l'a prouvé depuis. Mais c'est une drôle de chose, vous l'avouerez, que, dans un pays comme le vôtre, où la foi est si puissante, des miracles puissent se produire qui en supposent des centaines et des centaines d'autres ; qu'on offre d'en faire publiquement la preuve et qu'on refuse d'accepter une pareille proposition !

" Qu'a-t-on à craindre après tout ? Car enfin, de deux choses l'une : ou les miracles existent ou ils n'existent pas. S'ils existent, il faut en tenir compte ; s'ils n'existent pas, je ne pourrai pas les prouver. *L'argument est sans réplique.* Je n'irais pas, de [illegible]té de cœur, me soumettre à une pareille [illegible] si je n'étais pas sûr de moi et des preuves [illegible] : elles ont la rigueur et la force d'un [illegible]métrie.

La fin du monde

Cette lettre, comme toutes les autres, resta sans réponse ; et, en face de cet aveuglement volontaire, comment s'étonner que Dieu ait puni les évêques canadiens en frappant leur chef, Son Excellence Mgr. Conroy. Quand même j'eusse été dans l'illusion, la stricte justice exigeait d'eux qu'ils acceptassent mes propositions ; et c'est renverser toutes les notions du droit que de vouloir, *en matière si déticate*, juger et condamner un homme sans l'avoir entendu.

Où aurais-je été chercher ces miracles sur Œdipe et sur la lumière ; et comment aurais-je pu avoir l'idée d'inventer que les sermons du R. P. Mothon avaient donné lieu à ces miracles, si réellement il ne s'était pas passé quelque chose d'extraordinaire ? Et aujourd'hui, après trois ans, malgré les affronts que j'ai eu à subir, quel intérêt aurais-je à continuer la lutte si je n'étais pas convaincu ? Or, je ne suis pas un imbécile, et il a fallu des preuves bien nombreuses et bien solides pour qu'en présence d'ennemis puissants, intéressés à tout nier et qui n'ont reculé devant rien pour étouffer ma voix, seul contre eux tous, et sans moyens d'action, je n'aie jamais cessé de défendre ce que je soutiens toujours être la vérité ; et cette vérité que l'on dédaigne, n'est pourtant pas de peu d'importance ; car c'est l'indication la plus précise qui ait encore été donnée aux hommes sur la fin des temps qui approche. *Selon toute apparence, elle arrivera dans la première moitié du siècle prochain, sans qu'on puisse en fixer la date autrement que par le nombre des*

papes à venir ; et, en admettant la chose comme vraie n'est-ce donc pas là une grande lumière ?

Il y aura encore dix papes.

Sermons du Rév. Père Mothon

1° *Sermon.*—De la grandeur de l'âme humaine que rien ne peut remplir ici-bas. Sermon abstrait et philosophique. Comparaisons tirées des anciens.

2° *Sermon.*—De la mort et du jugement. De la douleur de la mort et de la nécessité du jugement. A la fin du monde, le feu remplacera l'eau du déluge.

3° *Sermon.*—De l'Eternité des peines. Ce qu'il y a de plus effrayant dans l'enfer, c'est qu'il est éternel. L'amour méconnu se venge ainsi. Sans l'enfer, le monde serait une vallée de crimes.

4° *Sermon.* — De l'Immaculée - Conception. L'homme, avant son péché, s'occupait facilement des choses abstraites et les lois du monde supérieur lui étaient connues ; mais, depuis, tout en lui s'est affaibli, et, entre l'esprit et la matière, il y a maintenant une lutte qui n'existait pas auparavant. La Vierge-Mère en a été exempte ; elle n'a eu à souffrir que les tribulations qui lui sont venus des hommes. La mort, pour elle, a été un doux sommeil. C'est de son Immaculée-Conception que procèdent tous ses glorieux priviléges ; et, bien qu'elle ait reçu la vie d'après les lois ordinaires de la nature, (le Christ seul en a été exempt), elle s'est développée plus rapidement que les autres enfants, et comme se fussent développés les hommes si Adam n'avait pas péché. Aussi a-t-elle été en me-

sure, dès l'âge de trois ans, de se consacrer à Dieu. Elle pouvait pécher comme Eve ; mais, la volonté étant, chez elle, soumise à la raison, elle n'a pas voulu le faire, et, si elle l'eût fait, son péché eût été immense en raison des grâces immenses qu'elles avait reçues.

5° *Sermon.*—De la confession. Tranquillité que donne à l'homme une confession fréquente. Nécessité de la confession. Il est de notre nature de nous épancher.—Exemple d'Horace Vernet et de son ami mourant qui, à l'exemple de Bayard, et en l'absence d'un prêtre, se confesse à lui.

6° *Sermon.*—Je sais qu'il porte sur l'éducation donnée aux enfants ; mais je n'ai point retrouvé de notes qui me permettent, aujourd'hui, d'en rien rapporter. Je crois cependant me rappeler que le Rév. Père Mothon reprochait aux Canadiens d'être trop mous dans l'éducation de leurs enfants.

7° *Sermon.* — De l'Eucharistie. C'est là que vient aboutir toute la religion. Si le Christ n'est pas dans l'hostie, le catholicisme s'écroule en entier ; mais aussi rien n'est exprimé dans l'Evangile d'une manière plus claire et moins sujette aux interprétations. La chose a été si bien comprise, alors, dans le sens littéral qu'une partie des disciples de Notre-Seigneur, en l'entendant dire que son corps était une nourriture et son sang un breuvage, s'éloignèrent de lui en disant : *Durus est hic sermo* ! C'est alors que saint Pierre fit un acte de foi et reconnut le Christ comme le Maître et le Seigneur.

8° *Sermon.*—De la messe. Le Saint Sacrifice de la messe est une intercession perpétuelle ; c'est, avec la confession, la marque la plus extraordi

naire que Dieu pût nous donner de son amour infini. L'Eucharistie a pour but l'union de Dieu avec l'âme et, par suite, comme l'enseigne le Saint Concile de Trente, la transformation très-réelle de l'homme. Tendresse avec laquelle Notre-Seigneur se donne à ses disciples qui sont pour lui la personnification du monde sauvé.

9° *Sermon.*—De la lumière. Effets de la lumière dans l'ordre matériel pour faire comprendre l'action et la puissance de la grâce dans l'ordre spirituel. Dans la nature, quand le soleil se cache, tout est triste et sombre ; mais, en paraissant, il fait resplendir les objets, même les plus obscurs. Il en est ainsi quand Dieu daigne nous éclairer. On éprouve alors, dit le père Mothon, un ravissement semblable à celui de Christophe Colomb, quand, aux rayons du soleil levant, il vit briller ce nouveau monde qu'il venait de découvrir.

Ce qui veut dire que la lumière vient de Dieu et que celui, sur qui elle tombe et qui a pour mission d'éclairer les autres, quoique désigné dans le langage mystique par une expression élevée, n'a pas raison de s'en enorgueillir, attendu que cette expression convient, en général, à tous ceux qui, par leur science et leur intelligence, dominent le commun des hommes ; et, si on admet comme vrai ce que je crois avoir prouvé, on n'aura pas de peine, avec un peu d'humilité dans l'âme, à reconnaître qu'il peut exister une relation entre cette divine allégorie qui s'est développée en 1871 et les miracles dont il est ici question, miracles dont vous faîtes, vous, peu de cas, et qui me paraissent à moi si grands, (si grands !) qu'il m'a semblé en

voir l'indication dans cette page de l'Apocalypse que la plupart des commentateurs disent se rapporter à notre époque. *Qui habet aures audiendi, audiat !*

Le mot de la fin

Dans ce livre qui sera tiré, s'il le faut, à cent mille exemplaires pour que la vérité ne puisse pas être étouffée, j'ai négligé, *à dessein*, les premières preuves que j'avais d'abord à ma disposition.

Il n'est pas nécessaire, en effet, pour qu'un homme établisse sa mission, qu'il fasse connaître en détail, tous les secrets de Dieu, il suffit qu'à l'appui de ses affirmations, il apporte une seule preuve, si cette preuve est de nature à lui donner raison, il faut se soumettre et obéir.

Or je prétends avoir prouvé que, dans les circonstances où elle s'est produite, la mort de Son Exc. Mgr. Conroy, arrivant le jour même du sacre de Mgr Dominique Racine, après toutes les démarches que j'ai faites auprès de lui pour empêcher Mr Racine d'être nommé évêque, cette mort, pour tout homme de bonne foi, ne saurait avoir une autre signification que celle que je dis : *c'est un jugement de Dieu qui me donne gain de cause.*

Et comme j'appuie mon dire sur des raisonnements qui, à mon sens, sont inattaquables, pour avoir le droit de nier ce que j'affirme, il faut détruire mes arguments ou prouver qu'ils sont faux. La négation pure et simple ne saurait être admise. *Nolite obdurare corda vestra !*—N'endurcissez pas vos cœurs !

3ème PARTIE

LA NOUVELLE-FRANCE

Les lettres qui suivent, adressées, en 1882, à un prêtre de la Bretagne, Mr l'abbé Délay, ont été lues, au Canada, à deux hommes dont l'un, Mr Lafontaine, notaire à St. Hugues, appartient au parti conservateur ; et l'autre, Mr Désorcy, au parti libéral, et qui ont reconnu, tous deux, qu'elles sont l'expression exacte de la vérité sur leur pays. Au reste, Mr Lafontaine, homme d'une intelligence remarquable, qui, par son indépendance de caractère, sa droiture, et la largeur de ses idées, a su se concilier les libéraux eux-mêmes, Mr Lafontaine m'a donné, sur certains points, les éclaircissements dont j'avais besoin pour ne pas me tromper dans mes appréciations ; et tous les Canadiens qui liront ce livre, me rendront cette justice, c'est que j'ai dit les choses telles qu'elles sont.

La province de Québec

MONSIEUR L'ABBÉ,

Le Canada est, je crois, le pays le plus religieux qu'il y ait actuellement sur la terre ; et, quand on arrive de France, ici, avec les idées saines qu'un

catholique doit avoir, on éprouve, tout d'abord, un sentiment d'admiration joyeuse à la vue de ce peuple si évidemment privilégié, et tout paraît charmant sur les bords du Saint-Laurent.

Une grande nature, la foi des anciens jours, des mœurs patriarcales, la liberté individuelle la plus complète qu'il soit possible d'imaginer, l'atmosphère de paix que l'on respire, tout cela transporte l'étranger dans un monde idéal, et, quand il ne fait que passer, l'empêche d'apercevoir les misères cachées dont souffre ce peuple, misères qui ont dû exister chez nous avant la révolution française et qui, provenant de l'excès du bien, sont spéciales aux nations chrétiennes, aux nations très-chrétiennes. Ces misères ont produit, au Canada, de criants abus et nécessité l'intervention de Rome ; c'est pour cela que Son Excellence Mgr Conroy est venu en mission dans l'Amérique anglaise.

L'histoire du Canada, Monsieur, est très-curieuse à étudier. On y sent, à chaque pas, la main toute-puissante de Dieu qui, par les secrets ressorts de sa Providence, semble, dès l'origine, avoir eu ponr but d'isoler le peuple canadien en l'entourant d'ennemis, et qui, au milieu d'obstacles de toutes sortes, l'a fait grandir avec une si prodigieuse rapidité, qu'à peine composé, dans le principe, de quelques familles seulement, il compte, aujourd'hui, après deux siècles d'existence, près d'un million et demi d'habitants.

En 1760, à la suite d'une lutte héroïque et disproportionnée quant aux ressources, le pays a été conquis par les Anglais, et, depuis cette époque, les deux races, anglaise et française, se sont déve-

loppées parallèlement et ont vécu, côte à côte, sans se mêler. Les Anglais ont d'abord voulu agir en despotes et ostraciser les Canadiens ; mais les Etats d'Amérique ayant levé l'étendard de la révolte, la Métropole a compris qu'il fallait ménager le peuple vaincu, et, par une singulière anomalie, il est arrivé que l'Angleterre, puissance protestante, qui, chez elle, imposait à ses sujets le hideux serment du Test, au Canada, protégeait le clergé catholique et lui assurait des prérogatives qu'il possède encore aujourd'hui, entr'autres les dîmes.

Il en est résulté que le clergé, après la suppression des Jésuites, étant resté seul maître, a fini, grâce aux circonstances, par prendre ici une position prépondérante, tellement prépondérante qu'on peut dire, en toute vérité, que les prêtres canadiens sont les rois du pays ; et, bien que leur influence tende à décroître et qu'ils fassent même tout ce qu'il faut pour la perdre entièrement, les hommes politiques ont encore trop d'intérêt à les avoir dans leur jeu, pour ne pas être, en apparence plus qu'en réalité, leurs très-humbles serviteurs, et je vous assure qu'ils ne leur ménagent pas les compliments. Vous autres de France, vous n'en recevez pas tant.

Le Canada est un pays essentiellement agricole, et, pour la grande masse des gens, il n'y a pas d'autre avenir que de cultiver la terre, et c'est ici une position très-honorable. Dans toute autre voie, en exceptant les places du gouvernement qui sont, en général, des sinécures, un homme, même un homme instruit, doit s'attendre à ne trouver sur sa route que déboires et déceptions, et, en abandonnant la campagne pour la ville, il se condamne à

vivre d'expédients. Aussi, arrive-t-il fréquemment qu'après leurs dix ans d'études, d'études qui ne sont pas des études pratiques, et qui, par conséquent, sont peu utiles, beaucoup de jeunes gens qui n'ont point de fortune personnelle et qui ne savent que faire, entrent dans le clergé, plutôt par intérêt que par vocation, tandis que les autres vont augmenter le nombre, déjà trop grand, des avocats sans causes et des médecins sans clients, très-disposés à vivre aux dépens du peuple et préparant pour l'avenir de la graine de communards.

Louis Veuillot, Monsieur, dans un long et remarquable article qui a paru sur l'*Univers* à la date du 8 avril 1874, a soutenu que l'éducation, donnée à la jeunesse, est une des causes principales des malheurs de la France, et dans cet écrit que je vous engage à relire si vous avez la collection du journal, il déplore amèrement cette fatale routine contre laquelle, chez nous, il est à peu près impossible de réagir, tout le monde étant obligé de se soumettre aux programmes officiels qui, la plupart du temps, sont absurdes. Le clergé lui-même, partagé sur cette question et composé d'hommes qui n'ont, en somme, qu'une influence restreinte, doit forcément accepter la situation que les circonstances lui ont faite ; mais ici, au Canada, il n'en est pas ainsi, le clergé est le maître et les prêtres canadiens pourraient encore, s'ils le voulaient, modifier complètement, dans le sens de la foi et de la raison, cet enseignement absurde qu'ils ont servilement copié sur le nôtre, et qui est sorti, à l'époque de la renaissance, des idées payennes apportées en Italie et en France par les Grecs schismatiques ; et, s'ils refusent

d'obéir aux ordres formels qu'ils ont reçus de Dieu sur ce point ; s'ils refusent d'entendre les plaintes qui s'élèvent de toutes parts parmi le peuple, ils seront vite débordés : tout marche vite aujourd'hui. Au reste, ils ont déjà laissé passer à la législature de Québec, une loi, inoffensive en apparence, mais qui, faite contre eux, doit un jour, la conséquence est forcée, se tourner contre eux. En vérité, on dirait qu'ils sont aveugles.

Chaque groupe de la confédération canadienne, qui compte de quatre à cinq millions d'habitants, répartis sur un espace immense, chacun de ces groupes possède un gouvernement particulier que l'on appelle le gouvernement provincial, par opposition au gouvernement fédéral qui a pour mission de veiller aux intérêts généraux de la Puissance. Dans la Province de Québec, la seule dont il soit ici question, les Canadiens, très-unis autrefois parce qu'ils étaient opprimés par les Anglais protestants, ayant obtenu un gouvernement responsable, ont cessé de faire bande à part, et le mélange des deux races, jadis ennemies, s'opère graduellement, bien que les différences de langage et de religion établissent encore entr'elles une ligne de démarcation assez tranchée ; mais cet état anormal tend, chaque jour, à disparaître et il arrivera nécessairement, par la force des choses, que, tôt ou tard, l'union se fera, les besoins du commerce et les relations politiques les mettant journellement en contact les uns avec les autres.

Au reste, déjà, la fusion s'est opérée dans la politique, et les deux partis qui se disputent le pouvoir et qui l'occupent alternativement, sont composés,

par fractions inégales, de Canadiens catholiques et d'Anglais protestants, et, dans ces conditions, vous le comprendrez aisément, il est impossible, les protestants n'admettant pas nos dogmes, il est impossible que l'on puisse dire que le parti, dont ils forment une portion notable, soit le bon parti, le parti de la religion, et que l'on soit obligé, en conscience, de voter pour ce parti. C'est une monstruosité qui n'a pas de nom, et la croisade malheureuse, faite par le clergé dans ce sens, a eu pour conséquence de lui aliéner, à tout jamais, un certain nombre d'hommes influents qui certainement, sans cela, ne seraient pas devenus ses ennemis.

Je conçois parfaitement, leur politique n'étant pas la même, les uns s'étant déclarés pour la protection et les autres pour le libre-échange, je conçois qu'on puisse préférer un des partis à l'autre ; et je serais même assez porté à croire, d'après l'exposé qui en a été fait à Saint-Hugues par un de leurs chefs, que les conservateurs pourraient bien avoir raison et que, dans les circonstances présentes, le système de protection, inauguré par eux, est préférable au libre-échange ; mais ce sont là des questions économiques, questions vastes et complexes que tout le monde n'envisage pas de la même façon, et, quand les intérêts sont en jeu, on ne peut s'attendre à voir les hommes se ranger tous sous la même bannière.

Au reste, la lutte ne s'est pas faite sur ce terrain, et, à la suite de spéculations malheureuses, dont peut-être ils n'étaient qu'à moitié responsables, les chefs conservateurs, et plus encore les journaux du parti, voyant la position compromise et craignant

que le peuple ne vînt à leur échapper, ont exploité à leur profit le vieux programme libéral, et, sans tenir compte des démentis de leurs adversaires, ils ont dit et redit sur tous les tons que les libéraux étaient les ennemis du clergé, les ennemis de la religion. Or tel n'est pas le cas, et, dans un pays où le clergé est tout-puissant et dispose des élections, il faudrait aux hommes politiques qui, au fond, ne pensent qu'à se faire élire, il leur faudrait une véritable abnégation pour signaler même les abus réels. L'hypocrisie leur est bien plus avantageuse que la révolte, et tous les étrangers, prêtres et laïcs, vous diront que personne ne songe à combattre ni le clergé, ni la religion, et que les conservateurs et les libéraux sont tous, au Canada, sauf de rares exceptions, des catholiques et des catholiques pratiquants. Malgré toute mon attention, je n'ai pu faire la moindre distinction entr'eux ; et, à ce propos, on prête à Son Exc. Mgr Conroy, le délégué apostolique, un mot qui les caractérise très-bien. Si nos bons catholiques d'Europe, disait-il aux évêques du Canada, étaient seulement comme vos libéraux. Que le clergé reste neutre et les deux partis se vaudront.

Car il ne faut pas juger d'un parti par cette foule inconsciente, incapable de penser par elle-même, et qui, aujourd'hui conservatrice sans savoir pourquoi, demain sera libérale sans plus de raison, par cette foule qui se laisse mener à droite ou à gauche et qui crie tantôt : " Vive le roi ! " et tantôt : " Vive la ligue ! " ; il faut juger des partis par les chefs, par ceux qui pensent. Eh bien ! au Canada, les chefs des deux partis, très-divisés en apparence,

vivent, en réalité, dans les meilleurs termes et passent d'un parti à un autre avec une extrême facilité ; ils ont les mêmes principes religieux et leur opinion sur le clergé, et sur l'action du clergé, est la même ; seulement les uns ont été *supportés* par les prêtres et les autres traités par eux avec une excessive rigueur ; voilà ce qui explique les divergences momentanées que l'on peut observer dans la position respective des deux partis. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il était temps que Rome intervînt ; et les choses ont été si loin qu'il ne faut faut pas trop s'étonner de voir le pape, dans un document public, se prononcer énergiquement contre ces Messieurs et leur donner tort. Dieu veuille qu'il se laisse convaincre sur une autre question, bien plus importante, et que l'incrédulité de ceux qu'il vient de rappeler à l'ordre, ne soit pas un obstacle au triomphe de la vérité.

Car le mal, au Canada, n'est pas dans les partis politiques, ou, du moins, il est dans les deux ; le mal, le véritable mal, est dans l'affaiblissement progressif de la foi, affaiblissement produit par le mélange des deux races et par l'action délétère que les protestants exercent et continueront d'exercer sur les catholiques si ceux-ci ne les convertissent pas. Or les prêtres catholiques n'ont aucune influence sur les protestants et ce n'est pas de là, pour eux, que viendra la lumière.

En un mot, l'éducation d'un côté, le protestantisme de l'autre, voilà quelles sont, dans l'ordre moral, les deux plaies du Canada ; et c'est précisément, pour les guérir toutes deux du même coup, que Dieu a fait ces grands miracles que je dis être

la réalisation de la prophétie de saint Malachie et qui portent sur deux choses : l'éducation et le protestantisme.

Le Clergé Canadien

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je crois vous avoir très-clairement indiqué dans ma dernière lettre de quels éléments, au Canada, se compose la population, et, par les documents officiels que je vous ai envoyés, vous avez dû comprendre quel est son cachet spécial, son caractère distinctif ; c'est un peuple essentiellement religieux qui est tout entier dans la main du clergé. Il me reste maintenant, après avoir établi la grande influence des prêtres canadiens, à les étudier dans leurs rapports personnels et à vous montrer le travail de concentration qui s'opère parmi eux sans qu'ils en soupçonnent la cause véritable.

Les prêtres canadiens sont, en général, des hommes dont les mœurs sont pures, et bien que, pour la plupart, ils aiment un peu trop le faste et l'éclat, on ne peut pas dire que ce soient de mauvaises gens. S'ils pèchent assez fréquemment par excès de zèle, cela tient, en partie, au milieu dans lequel ils se trouvent et à l'opinion exagérée qu'ils ont de leurs droits. A peine, en effet, ont-ils revêtu la soutane qu'ils reçoivent déjà des témoignages de vénération, et, sans avoir eu besoin, pour cela, de passer par aucune épreuve, avant même d'avoir acquis la science et l'expérience, ils voient, tout jeunes encore, leur autorité universellement reconnue, et ils jouissent immédiatement d'une considération

et d'une influence que vous autres, du clergé français, vous ne pouvez obtenir qu'à force d'abnégation. Encensés par tout le monde, ne rencontrant jamais de contradiction, même quand ils ont tort, entourés de gens que le peuple, dans son langage imagé, appelle ici *les licheux de prêtres*, expression caractéristique, ils finissent, presque tous, les mêmes causes produisant partout les mêmes effets, ils finissent par oublier qu'ils sont hommes, et, sous l'empire de cette excessive confiance en eux-mêmes, ils se sont tellement identifiés avec la religion qu'on ne peut plus signaler le moindre abus, faire la moindre observation, sans être aussitôt regardé par eux comme un ennemi de Dieu et traité comme tel; et, comme ils sont tout-puissants, que, d'un mot, ils peuvent briser l'avenir d'un homme, la classe moyenne, sur laquelle pèse surtout cette situation et qui est composée des avocats, médecins, notaires, hommes de lettres et marchands, sachant qu'il est dangereux d'entrer en lutte avec eux, cette classe, quoique moins soumise que le peuple, les laisse faire, se tait par prudence, et, d'ordinaire, se contente de leur opposer une résistance passive ; mais il est facile de prévoir que le temps n'est pas éloigné où elle secouera le joug, et c'est rendre service à ces Messieurs que de leur dire la vérité ; car ils sont plus craints qu'aimés et il est malheureux qu'il en soit ainsi.

Depuis la conquête jusque vers l'année 1840, et même plus tard, le clergé canadien semble avoir vécu dans une grande union. Comme il n'y avait alors dans tout le Canada qu'un seul diocèse et, en dehors des Sulpiciens de Montréal, qu'un seul

collège, le séminaire de Québec, les prêtres, seul corps organisé qui fût resté debout après la défaite des Français, les prêtres avaient un double mandat à remplir : défendre la religion catholique contre le protestantisme et protéger le peuple vaincu contre l'arbitraire et les violences du peuple vainqueur ; et les évêques, successeurs de Mgr. de Laval, ayant ainsi un double point d'appui, et forcés, pour ainsi dire, par les circonstances, de concentrer toute l'autorité entre leurs mains, devaient nécessairement exercer sur le clergé et sur le peuple un contrôle absolu. Car, à cette époque, les intérêts matériels et les intérêts spirituels étaient les mêmes ; et tout le monde comprenait qu'il fallait se ranger derrière eux pour tenir tête à l'ennemi ; mais quand, plus tard, cette situation se fut modifiée peu à peu et que, le danger passé, on eût érigé de nouveaux évêchés et fondé de nouveaux collèges, les liens qui les avaient jusque-là tenus étroitement unis, se sont distendus au point de se rompre et, pendant longtemps, ils ont formé deux camps ennemis. Il m'est impossible, au fond d'une campagne, de me procurer les documents qui vous permettraient de juger par vous-même de l'esprit qui animait le clergé dans ces différentes luttes, et il faudra vous contenter de l'analyse sommaire que je vais vous en donner.

La guerre a commencé à propos des classiques. Les uns, ceux de Montréal et de Trois-Rivières, demandaient qu'on proscrivît entièrement les auteurs payens pour les remplacer par les auteurs chrétiens, et je crois que c'est là une exagération, bien que le principe d'une réforme dans le sens

religieux ait sa raison d'être ; les autres, ceux de Québec, partisans de l'ancien système et décidés à le maintenir, objectaient que les auteurs payens, ayant été expurgés, n'offrent aucun danger pour l'éducation de la jeunesse, et il est certain que les ouvrages de César, et d'autres encore, peuvent, sans inconvénient, être mis entre les mains des enfants. Au fond, il y a du vrai d'un côté comme de l'autre ; mais la plupart de ces messieurs abordaient la lutte sans principes arrêtés, sans méthode nouvelle à opposer à l'ancienne, avec un programme mal défini, et, dans ces conditions, aucun d'eux ne pouvant agir d'autorité ni imposer sa volonté aux autres, les articles succédaient aux articles, de jour en jour plus violents, et, sur les derniers temps, la polémique avait fini par dégénérer en invectives et en injures, au grand scandale des laïcs peu habitués à voir les prêtres s'insulter ainsi publiquement. Les évêques eux-mêmes étaient descendus dans l'arène et combattaient comme de simples soldats, répondant par l'excommunication aux arguments de leurs adversaires et interdisant aux simples fidèles la lecture des ouvrages qui ne leur plaisaient pas, ouvrages, m'a-t-on dit, moins condamnables dans le fond que dans la forme.

La querelle s'étant assoupie, une autre a surgi plus sérieuse dans laquelle, par malheur, la plupart des évêques canadiens, à la suite de Mgr. Dupanloup, ayant pris fait et cause contre l'infaillibilité du pape, ou, du moins, contre l'opportunité d'une définition à ce sujet, le clergé, quelque peu imbu des idées gallicanes, a, presque tout entier, soutenu cette thèse qu'il était dangereux pour la foi que ce

dogme fût formulé et qu'il serait impossible, si la chose arrivait, d'obtenir la conversion des protestants, erreur déplorable qui a été violemment combattue dans la presse par un homme ardent qui, déjà, dans la question des classiques, s'était déclaré pour les auteurs chrétiens et avait, sur ce point, tenu tête à l'Archevêque de Québec et à l'Université-Laval dont ce prélat était alors le recteur. En un mot, c'étaient les mêmes adversaires, déjà aigris les uns contre les autres par leurs luttes antérieures, qui se retrouvaient sur un autre terrain.

NOTA.—M. l'avocat Chabot m'a fait observer que la chose ainsi présentée, est trop absolue ; qu'il a pu se trouver quelques prêtres professant cette doctrine ; mais que la grande masse du clergé n'a jamais eu ces idées-là. Je lui donne acte de son démenti ; mais en lui faisant cependant une interrogation ? Comment se fait-il, Mr Chabot, si ce que vous dites est vrai, que Mgr. Laflèche, à son retour du concile, et avec une franchise qui l'honore, ait dit à peu près ceci : *Nous autres, évêques, nous nous sommes tous trompés ; il n'y a eu que ce pauvre petit curé de campagne à voir clair dans cette importante question*. Celui dont je tiens ce propos est un homme en qui j'ai toute confiance et qui est parfaitement renseigné. Enfin, il y a eu quelque chose.

Après la promulgation du dogme, ils n'ont pas enterré la hache de guerre, et, chacun travaillant dans son sens, ceux de Québec, pour avoir le monopole de la haute éducation, ceux de Montréal, pour les empêcher de l'avoir, ils ont dernièrement porté la question au tribunal du Pape qui vient de trancher le débat en faveur de l'Université Laval. Par cette décision souveraine, cette Université qui, en 1877, a été érigée en université catholique sous le

patronage de Son Eminence le Cardinal Franchi et qui, en 1878, grâce à Son Excellence Mgr Conroy, a obtenu de Rome d'avoir une succursale à Montréal, l'Université-Laval, institution puissamment riche qui, par l'affiliation, tient sous sa dépendance tous les colléges du Bas-Canada, cette université défie aujourd'hui toute concurrence et elle imposera la méthode qu'elle voudra. C'est de là que sortira, au Canada, le bonheur ou le malheur du peuple, suivant que les principes qui prévaudront dans cette institution seront bons ou mauvais.

La confédération canadienne

Monsieur l'abbé,

Jusqu'ici, il n'a guère été question, dans mes lettres, que d'une seule province, la province de Québec, dans laquelle domine l'élément français et catholique. Je crois maintenant utile, pour que vous ayez de la situation générale une idée bien nette, de vous exposer, en peu de mots, par suite de quelles circonstances, le Bas-Canada, qui formait autrefois un gouvernement à part sous la direction immédiate de l'Angleterre, se trouve aujourd'hui faire partie d'une confédération que l'on appelle la Puissance du Canada.

Il suffit, pour cela, de remonter à 1837, époque où, pour la première fois depuis la conquête, les Canadiens, obligés jusque-là de se soumettre à toutes les exigences des gouverneurs anglais, ayant demandé des réformes et ne les ayant pas obtenues, en appelèrent aux armes et se révoltèrent. Les troubles durèrent trois ans; mais, sauf quelques

escarmouches de peu d'importance, on ne peut pas dire qu'il y ait eu de véritables combats. D'ailleurs le soulèvement n'était que partiel, et les patriotes, mal armés et mal commandés, n'étaient pas en mesure de résister sérieusement aux soldats de l'armée régulière. Après un simulacre de lutte, ils durent se disperser; les uns se cachèrent dans le pays; les autres s'enfuirent à l'étranger, et parmi eux, Papineau, le chef du mouvement. Quelques-uns furent pris et pendus et, peu à peu, le calme se rétablit; mais le feu couvait sous la cendre et l'Angleterre était trop habile pour ne pas comprendre que le moment était venu pour elle de faire quelques concessions.

En 1840, elle imagina d'unir ensemble, par un mariage forcé, les deux Canada, le Haut-Canada, en majeure partie composé d'Anglais, et le Bas-Canada où la population d'origine française était déjà en grande majorité; elle accordait aux Anglais d'Ontario la faveur spéciale d'avoir, quoique moins nombreux, une représentation égale à celle du Bas-Canada. De plus, le Haut-Canada apportait en dot à la province de Québec une dette assez considérable que, par la volonté souveraine de Notre-Dame la Reine, celle-ci devait, à partir de ce moment, considérer comme sienne. Moyennant quoi, on octroyait implicitement aux habitants du pays le droit de se gouverner eux-mêmes.

Mais, d'abord, il fallut lutter contre la mauvaise volonté des gouverneurs anglais habitués à commander en maîtres et qui, interprétant à leur avantage, l'acte du parlement britannique, voulaient maintenir quand même l'ancien état de chose; et

ce ne fut que, sous l'administration de lord Elgin, que les deux provinces, marchant de concert, obtinrent enfin le gouvernement constitutionnel tel qu'il se pratique en Angleterre.

Par malheur pour les Canadiens, des symptômes de division commencèrent bientôt à se manifester parmi eux ; et Papineau, le tribun populaire de 37, étant revenu au pays après dix ans d'absence, et ne comprenant pas, ou ne voulant pas comprendre, que la situation n'était plus la même, au lieu de se rallier aux hommes de valeur et d'expérience qui dirigeaient alors le pays, s'unit contre eux avec quelques jeunes gens, à idées avancées, et leur prêta l'appui de son nom en collaborant au journal l'*Avenir*, dans lequel ils exposaient leurs théories. Le tort de ces messieurs qui ne désarmaient pas, était de raviver les vieilles haines qui n'avaient plus leur raison d'être, de prêcher l'annexion aux Etats-Unis, annexion qui, à mon sens, ne sera jamais profitable au Canada, et de demander en bloc un ensemble de réformes qui ne pouvaient s'accomplir que progressivement et à la longue. Ils mêlaient d'ailleurs le vrai avec le faux, et, à côté d'excellentes choses que le parti conservateur, plus pratique, a su leur emprunter, ils n'eurent pas la prudence de se taire sur d'autres questions, et, en proposant l'abolition des dîmes, ils s'aliénèrent immédiatement tout le clergé qui, depuis cette époque, et malgré ses transformations, a toujours regardé d'un mauvais œil le parti libéral.

Le Canada est un très-beau pays, mais c'est un pays froid, et, en hiver, le Saint-Laurent, devenu route carrossable, cesse d'être ouvert à la naviga-

tion de telle sorte que les habitants, avant l'établissement des chemins de fer, se trouvaient, six mois de l'année, isolés du reste du monde et l'hiver était généralement considéré, par eux, comme une saison morte pendant laquelle la plupart des gens ne faisaient rien ou à peu près rien ; mais quand la première ligne, le Grand Tronc, eut été construite et que cette ligne eut mis la province de Québec en communication permanente avec Portland, il s'établit, presqu'aussitôt, vers les centres manufacturiers des Etats un mouvement de va-et-vient qui, d'année en année, plus sensible, a fini par devenir incontrôlable et par constituer une véritable émigration. On calcule qu'il y a actuellement, aux Etats-Unis, de trois à quatre cent mille Canadiens-Français, peut-être davantage ; et c'est là, vous le comprenez, une cause d'affaiblissement pour le Bas-Canada qui ne reçoit d'Europe qu'un renfort insignifiant, tandis que le Haut-Canada, depuis quarante ans, est renforcé, chaque année, par une émigration considérable d'Anglais, d'Ecossais et surtout d'Irlandais qui, aussitôt arrivés ici, et sans avoir besoin de se faire naturaliser, jouissent immédiatement des droits les plus étendus.

Ces nouveaux-venus ayant rétabli en peu de temps l'équilibre entre la population d'Ontario et celle de Québec, et, l'émigration continuant toujours, la population d'Ontario ayant fini par dépasser celle de Québec, le Haut-Canada favorisé, lors de l'Union, par l'octroi d'une représentation égale à celle du Bas-Canada, ne voulut plus de cette disposition quand elle lui fut contraire et demanda la représentation basée sur la population, chose que

les habitants de la province de Québec ne pouvaient leur accorder sans se mettre à leur merci ; mais l'agitation, dans le Haut-Canada, ayant pris des proportions alarmantes, pour y mettre fin, il fallut songer à quelque combinaison qui sauvegardât les intérêts particuliers de chaque province ; et le ministère Macdonald-Cartier, d'accord en cela avec le chef des Grits, imagina de réunir en un seul faisceau, sous le nom de Confédération Canadienne, toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, en laissant à chacune d'elles, pour les intérêts locaux, un gouvernement particulier

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse entrèrent immédiatement dans la combinaison ; la Colombie suivit cet exemple, et, les vastes territoires du Nord-Ouest ayant été annexés moyennant cinq cent mille piastres payées à la compagnie de la Baie d'Hudson, cet immense empire, qui compte à peine de quatre à cinq millions d'habitants et qui pourrait aisément en contenir deux cents, se trouva constitué, comprenant tout le pays qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique sur une longueur de huit à neuf cents lieues et sur une largeur qui varie de cinq à six cents.—Il y a, là, de la place et un avenir indépendant pour bien du monde ; et la Providence n'a pas dû ouvrir, sans raisons, à notre époque, ces vastes solitudes qui, d'ici à quelques années, seront traversées, de part en part, par une gigantesque voie ferrée, le Pacifique Canadien. C'est là, sans nul doute, que se déversera le trop plein de notre vieille Europe, et tout semble se préparer pour qu'il en soit ainsi. Avant qu'il soit longtemps, une émigration colossale, venue de France et d'ail-

leurs, avec des idées et des mœurs qui ne sont pas les idées et les mœurs des Canadiens, modifiera complètement l'état économique et la situation religieuse du Canada, et, cela étant, il est naturel que Dieu, qui voit les choses de loin, conduise au Canada des hommes qui connaissent les idées, les mœurs et les besoins des populations de l'Europe. C'est ici, au Canada, qu'est, pour nous autres Français, la solution de notre question sociale ; mais, pour réussir, l'émigration française demande à être dirigée et doit se faire par groupes compactes.

Au reste, les paysans, pouvant disposer de quatre à cinq mille francs et décidés à s'établir et à rester sur ce qu'on appelle ici les *terres nouvelles*, sont les seuls qui aient une chance sérieuse, presque la certitude, avec du courage, de trouver dans cette partie de l'Amérique, pour eux et leurs familles, une indépendance qu'ils n'ont point chez nous et des conditions de vie plus avantageuses qu'en France. Encore même faut-il qu'ils soient guidés par des hommes connaissant le pays et capables de leur donner des conseils. Car, en aucun lieu de la terre, la fortune ne court les rues, et l'aisance elle-même est, partout, la récompense de l'intelligence, du travail et de la bonne conduite.

L'action providentielle

Les lettres qui suivent, complément de plusieurs autres ouvrages, ont pour but de mettre en relief certains personnages et d'établir que le Révérend Père Arnauld, religieux oblat qui habite le Canada depuis trente-cinq ans environ, a été miraculeuse-

ment désigné comme devant être évêque de Chicoutimi. L'archevêque de Québec, sans tenir compte de la volonté de Dieu clairement démontrée, ayant fait nommer à cet endroit un de ses amis d'enfance, Mgr. Racine, comme il y a en jeu des intérêts de premier ordre, j'ai cru devoir en appeler au Pape que l'on a trompé, et pour que la vérité ait chance d'arriver jusqu'à lui, la chose doit être rendue publique.

Le Révérend Père Arnauld

Le Révérend Père Arnauld dont il est ici question, est un religieux français qui habite le Canada depuis trente-cinq ans environ ; il a organisé les missions sauvages de l'Amérique du Nord, et, en 1874 ou 1875, les Oblats, à la sollicitation de la cour romaine, l'avaient choisi pour être évêque. Dieu ayant depuis confirmé ce choix par des miracles, il y avait pour tout le monde obligation d'obéir, et, en refusant de le faire, on se mettait en révolte et on s'exposait à quelque terrible punition : c'est ce qui est arrivé.

Lettre au Révérend Père Arnauld

Mon Révérend Père.—Le jour où un homme sait ce que Dieu veut de lui, il cesse d'être libre d'agir comme bon lui semble ; il faut qu'il entre résolûment dans la voie qui lui est indiquée, surtout quand cette voie lui est indiquée par des miracles. Or, je vous ai prouvé très-clairement, et j'ai prouvé aux autres, que la volonté de Dieu est que vous soyez évêque de Chicoutimi ; et j'ose dire que

vous le serez malgré les obstacles, en apparence insurmontables, qui semblent s'opposer à ce que la chose soit.

Au reste, la Providence vous a justement inspiré la conduite qu'il fallait tenir pour que vous fussiez, un jour, en mesure de reconnaître la vérité sans qu'on pût vous accuser ni d'ambition ni d'intrigue. Et, en effet, choisi par votre congrégation comme étant l'homme qui répondît le mieux aux désirs, plusieurs fois manifestés par la cour romaine, qui, en 1874, je crois, voulait absolument avoir un Oblat pour évêque dans le nord de l'Amérique, vous avez, pendant deux ans, refusé ce dangereux honneur, objectant qu'il convenait à Monseigneur Racine mieux qu'à vous, et c'est la meilleure preuve que vous en étiez digne.

Je conçois bien qu'ignorant les desseins de Dieu sur vous, et considérant, d'autre part, quelles sont les obligations d'un évêque, vous ayez, tout d'abord, agi comme vous avez agi et préféré la vie tranquille que vous menez au milieu de vos sauvages à la tâche difficile d'organiser un nouveau diocèse ; je conçois même qu'aujourd'hui, l'épiscopat canadien tout entier étant hostile à la vérité, vous n'envisagiez pas, sans une certaine inquiétude, la situation qui vous est faite ; mais comme il ne s'agit pas de vous seul ; que Dieu ayant donné des ordres, il faut que ces ordres soient exécutés ; que l'action providentielle, par son développement, est la démonstration miraculeuse de la religion catholique ; que, dès lors, c'est une grâce spécialement destinée à éclairer les protestants sur ce point, vous seriez grandement coupable si, par une humilité mal entendue, vous

mettiez obstacle à leur conversion. Le jour où le Pape fera descendre Mgr Racine de son siége pour vous y placer, ce jour-là, ils ouvriront les yeux à la lumière.

Je ne vous demande pas de faire la moindre démarche pour obtenir la place qui vous est légitimement due,et qui vous appartient de par la volonté de Dieu ; mais j'ai le droit de vous demander, et je vous demande, de répondre hardiment et franchement aux questions que se proposent de vous adresser plusieurs prêtres de France avec qui je suis en correspondance à ce sujet ; je vous demande, et je vous supplie, de leur dire, en toute simplicité, ce qui est indirectement renfermé dans toutes les lettres de vous que j'ai entre les mains, ce que vous avez formellement reconnu à Québec lors de notre dernière entrevue.

Le fait de vous avoir convaincu, vous, un religieux qui jouissez, à juste titre, parmi vos frères d'une estime méritée, doit être, pour tout esprit non prévenu, un argument péremptoire en faveur de la vérité que je soutiens. Car il n'est pas admissible qu'après avoir refusé d'être évêque, vous ayez pu vous laisser circonvenir par de vaines raisons ; et si quelqu'un en doute, qu'il essaie, pour voir si c'est facile, de persuader à un prêtre ou à un religieux que Dieu l'appelle à l'épiscopat dans un lieu déterminé. Que pourrais-je dire de raisonnable si la chose n'était pas ?

Monseigneur Dominique Racine

Il y a, m'a-t-on dit, une loi ecclésiastique d'après laquelle deux évêques ne peuvent être choisis dans

la même famille sans des raisons très-graves. Or, Mgr Racine, actuellement évêque à Chicoutimi, étant le frère de Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, et ces deux prélats ayant été nommés évêques, l'un à Sherbrooke et l'autre à Chicoutimi, dans un court espace de temps, et par l'influence de Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, leur ami, je suis en droit de dire, en dehors de toute autre preuve, que, dans le choix de l'un, les considérations purement humaines ont prévalu sur la vérité et l'ont empêché de triompher.

Lettre à Mgr Dominique Racine

Monseigneur, — J'ai été jusqu'ici dans l'impossibilité de me rendre à Rome pour y revendiquer contre vous, auprès du Pape, les droits du Rév. Père Arnauld au siége épiscopal de Chicoutimi ; et la Providence n'a pas voulu permettre que je quittasse le Canada, sans vous avoir très-clairement démontré que vous étiez en révolte contre Dieu qui a, pour ainsi dire, gravé sa volonté dans les événements mêmes.

Il serait prudent, croyez-moi, avant que le Pape ne vous ordonne de le faire, de descendre de la place que vous occupez injustement et à laquelle vous n'avez aucun droit ; et vous éviteriez de cruelles humiliations en prévenant l'orage qui ne peut manquer, tôt ou tard, d'éclater sur vous. Car si vous êtes parvenu ici à étouffer ma voix, vous ne pouvez espérer qu'il en sera ainsi dans les vieux pays où le clergé persécuté sent, depuis longtemps, le besoin d'une intervention quelconque de Dieu ;

et vous connaîtriez bien peu l'esprit de la nation française si vous pensiez que, de l'autre côté de l'Océan, je ne trouverai pas des auxiliaires puissants pour faire triompher la vérité que vous retenez captive.

Vous avez dit dans votre 1er mandement, et cette thèse, dans les circonstances, était vraiment singulière, vous avez dit que la volonté de Dieu vous avait été manifestée par vos supérieurs ecclésiastiques, et qu'en leur obéissant, vous croyiez avoir obéi à Dieu, c'est là une excuse pitoyable. Car, s'il est vrai qu'en règle générale la volonté des supérieurs soit, en pareil cas, le moyen, pour un homme, de reconnaître ce qu'il doit faire, il n'en est plus de même quand Dieu intervient directement par des miracles ; et vos supérieurs n'ayant rien fait pour s'éclairer, il est tout naturel qu'ils se soient trompés ; vous ne sauriez en justice vous appuyer sur eux pour motiver votre conduite.

Vous n'avez aujourd'hui qu'une seule chose à faire : c'est de reconnaître la vérité et d'agir en conséquence, et si, chose malheureusement trop probable, vous ne le faîtes pas, vous vous damnerez infailliblement malgré que vous soyez évêque.

1885.—Puisque, dit-on, vous avez contribué, plus qu'un autre, à obtenir de Rome la division du diocèse de Trois-Rivières et que cette division est décidée en principe, eh bien, Monseigneur, qu'on vous nomme évêque à Nicolet et que le Père Arnauld soit placé sur le siége de Chicoutimi, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des

mondes. *Le diable, Monseigneur, c'est un grand serviteur de Dieu.*

Mgr Taschereau, archevêque de Québec

Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, a été, pendant de longues années, recteur de l'Université-Laval, et, dans ces derniers temps, il a énergiquement travaillé à obtenir de Rome, pour cette institution puissante, le monopole de la haute éducation. Les luttes violentes qui viennent d'avoir lieu, à ce sujet, entre le clergé de Québec et celui de Montréal, ont montré la grande influence dont il jouit, grâce à sa position, et la presqu'impossibilité qu'il y a d'avoir raison contre lui, même quand on a raison. Or, c'est Monseigneur Taschereau qui a fait nommer Monseigneur Racine à l'évêché de Chicoutimi.

Lettre à Sa Grâce Mgr Taschereau

MONSEIGNEUR.—Il y a ceci de particulier dans ces grands miracles que Dieu a voulu faire ici et dont j'ai pour mission de prouver l'existence, c'est que, faute de les avoir reconnus à temps, vous vous êtes volontairement placés, votre clergé et vous, dans la terrible position où se trouvaient les ennemis du Christ après sa mort. L'analogie est complète, et, de même que les Apôtres, après la résurrection du Sauveur, ne pouvaient établir sa divinité qu'en accusant d'un crime énorme les Juifs déïcides qu'il l'avaient crucifié ; de même je ne puis, moi, sans vous mettre en cause, faire triompher la vérité que vous avez méconnue et étouffée, de telle sorte

que, pour me donner raison, il faut nécessairement qu'on vous donne tort ; et voilà précisément ce qui rend ma tâche si difficile ; mais Dieu ne peut manquer de me venir en aide parce que je combats pour la justice, et que vous combattez, vous, contre la justice.

Au reste, mon intention n'est pas de répéter de nouveau ce que vous connaissez déjà parfaitement bien, mais seulement de vous faire observer une chose, qui a dû vous frapper dans le temps, et dont j'ai eu, avant qu'elle arrivât, l'explication surnaturelle, je veux parler de la mort presque subite de Son Eminence le Cardinal Franchi qui n'a précédé que de trois jours, comme vous le savez, celle de Son Excellence Monseigneur Conroy, (son *alter ego*).

Le cardinal Franchi que vous aviez eu l'habileté de mettre dans vos intérêts, était, pour vous, à Rome, vous ne l'ignorez pas, un auxiliaire puissant, tout disposé, comme patron de l'Université, à soutenir vos droits et à exaucer vos vœux. Son Excellence Monseigneur Conroy avait été spécialement choisi par lui, et il venait ici, au Canada, avec des instructions très-précises, toutes en faveur de l'Université : la conduite qu'il a tenue, les discours qu'il a prononcés, l'établissement de la succursale à Montréal, tout le prouve.

En vous assurant le concours de ces deux hommes dont l'un était l'ami intime de Sa Sainteté, le Pape actuel, et qui, étant eux-mêmes hommes d'autorité, devaient être naturellement portés à vous prêter main-forte, vous deveniez le maître de la situation et vous étiez, grâce à eux, en position

de placer sur le siége de Chicoutimi celui qu'il vous plairait d'y placer. Or, il est certain, et vous n'en disconviendrez pas, que c'était, chez vous, une idée, depuis longtemps arrêtée, d'obtenir de Rome, pour M. Racine, votre ami d'enfance, la place qu'il occupe actuellement et que, Dieu ayant d'autres desseins et vous les faisant connaître par des miracles, pour reconnaître ces miracles, il vous fallait faire un acte d'abnégation que vous auriez dû faire et que vous n'avez pas fait.

Aussi, quand j'ai vu les prêtres de votre entourage me susciter entraves sur entraves, et s'opposer, par tous les moyens possibles, à ce que la lumière se fît, j'ai vite compris que je me heurtais à une décision déjà prise et que vous ne céderiez pas aux meilleures raisons. C'est alors que j'ai écrit à Rome, en calculant la portée de toutes mes expressions, et j'ai lieu de croire que le Pape a dû charger quelqu'un, très-probablement Son Eminence le Cardinal Franchi ou tout au moins Son Excellence Monseigneur Conroy, de prendre des informations auprès de vous, de telle sorte que, si ces deux prélats n'ont pas ajouté foi à mes paroles, c'est à vous, sans nul doute, que la chose doit être attribuée; et leur mort, cette double mort qui était pour vous un double coup, arrivant sur ces entrefaites, de la nomination au sacre de Monseigneur Racine, doit au moins paraître singulière à tous ceux qui ont eu connaissance des démarches que j'ai faites auprès d'eux et de celles que vous avez dû faire, vous, en sens contraire ; et, si vous ne trouvez pas la chose extraordinaire, c'est que vous êtes volontairement aveugle.

M. Dion, du "Journal de Québec."

M. Dion est attaché, depuis de longues années, à la rédaction du *Journal de Québec.* C'est un homme dont la vie, toujours régulière, s'écoule, chaque jour, sans variation aucune et qui n'est guère porté par nature, étant journalite, à croire, sans preuves, aux faits de l'ordre surnaturel ; mais c'est un homme droit et je sais qu'il a déjà reconnu comme vrai ce que je dis de lui dans un de mes ouvrages ; il ne niera pas que la chose ne lui ait paru tout-à-faite extraordinaire, étrange. Car c'est l'expression dont il s'est servi.

Lettre à M. Dion du Journal

Mon cher Monsieur, — Je suis à la veille de quitter le Canada, et, avant de partir, il peut être bon, pour préciser vos souvenirs, que je vous rappelle, en peu de mots, la conversation que nous avons eue ensemble quelques semaines avant la mort de Son Excellence Monseigneur Conroy.

Nous étions alors, je crois, dans le courant de juin, et Monseigneur Racine, malgré tous mes efforts pour empêcher la chose, venait d'être officiellement désigné comme devant être évêque de Chicoutimi ; son sacre était fixé au quatre août. La situation paraissait donc désespérée, et les ennemis de la vérité, ceux qui ont tout fait pour empêcher que la lumière se fît, et dont vous-même, à plusieurs reprises, m'avez dévoilé les ténébreuses machinations, les ennemis de la vérité triomphaient. On pouvait et on devait croire qu'ils

étaient vainqueurs, et c'était, si j'ai bonne mémoire, le sens de vos observations, quand vous me disiez qu'au Canada, eût-on mille fois raison, il était impossible de lutter contre eux ; que leur volonté, non celle de Dieu, faisait la loi et que nous devions, nous autres, nous soumettre à tous leurs caprices ; qu'à Rome on ne leur donnerait jamais tort.

Il est certain qu'il est difficile d'obtenir justice, et qu'en pratique le droit d'en appeler au Pape, est un droit illusoire dont ces Messieurs s'inquiètent fort peu ; mais, comme en toute cette affaire, ils se sont conduits avec une évidente mauvaise foi, en repassant dans mon esprit la grandeur des miracles faits, qui, pendant plusieurs années, se sont succédé sans interruption, s'expliquant et se complétant les uns par les autres, de plus en plus clairs à mesure qu'on approchait du dénouement, j'entrevoyais qu'ils allaient être confondus par les événements mêmes ; et, déjà préparé à ne rien négliger, sachant que les secrets du ciel ont été fréquemment connus de cette façon, j'augurais d'un songe caractéristique qui s'est renouvelé trois fois, qu'un évêque allait être soudainement frappé dans le temps du sacre de Monseigneur Dominique Racine.

Si l'événement ne m'avait pas donné raison ; si la conduite tortueuse du clergé de Québec n'indiquait pas clairement qu'on a dû me desservir auprès de la cour de Rome ; si la mort de Son Eminence le Cardinal Franchi, patron de l'Université-Laval, et celle de Son Excellence Monseigneur Conroy, choisi par lui et qui le remplaçait au Canada ; si la mort de ces deux prélats qui, à l'instigation de

Monseigneur Taschereau, ont fait Monseigneur Racine ce qu'il est aujourd'hui, n'établissait pas une concordance parfaite entre le fait mystérieux que j'invoque et l'interprétation que j'en donne, je l'aurais très-probablement passé sous silence ; mais comme il importe de démasquer les batteries de l'ennemi et de montrer à tous les incrédules ce qu'ils sont au yeux de Dieu, le temps est venu de dire les choses telles qu'elles sont, sans ménagement pour personne ; et comme vous avez eu connaissance de toutes les démarches qu'à cette époque je faisais, presque journellement, auprès de Monsieur Côté pour obtenir de lui qu'il me laissât écrire sur son journal et développer librement mes preuves ; que vous savez, par ailleurs, qu'à chacun de mes articles, on mettait tout en œuvre pour étouffer ma voix, vous êtes, mieux qu'un autre, en mesure de comprendre le rapport frappant que moi, étranger, privé de toutes ressources, sans influence et sans autorité, quoiqu'ayant mission pour agir, je devais trouver entre ma position et celle d'un homme qui se voit tout à coup entouré et pressé par des milliers de serpents.

La plupart des songes ne sont que des réminiscences du passé, images fugitives qui disparaissent sans laisser de traces et dont il ne faut pas tenir compte ; mais il en est d'autres qui ont un sens réel, et les indications de l'Ecritures sont trop nombreuses et trop précises pour qu'il puisse y avoir le moindre doute à cet égard. Par conséquent, en admettant qu'il y ait lieu de discuter sur le caractère de tel ou tel songe, il ne viendra à personne de ceux qui reconnaissent la Bible comme un livre

inspiré, l'idée de nier, absolument, la possibilité de révélations de Dieu obtenues par ce moyen. Il y a certainement des songes qui sont des visions, et, dans ce cas, ceux-là seulement, en faveur de qui le miracle est fait ou qui ont pour mission de l'expliquer, peuvent savoir, avant l'événement, si un songe est naturel ou ne l'est pas, et ce qu'il signifie.

Ainsi, la mère du docteur Morin que vous connaissez, a eu, il y a une douzaine d'années, un songe de ce genre, qu'elle a toujours regardé, et, qu'elle regarde encore comme un fait de l'ordre surnaturel, et même aujourd'hui, après un si long espace de temps, elle n'y pense jamais, sans éprouver, dit-elle, une émotion indéfinissable. Or, je vous le demande, qui donc, en dehors d'elle et des quelques familiers de sa maison à qui elle en a parlé comme d'une chose extraordinaire, qui donc, sans l'avoir interrogée à ce sujet, peut se prononcer sur la nature de ce songe et dire, avant tout examen, ceci est ou n'est pas un miracle ; et si je n'étais pas venu, conduit par la Providence, pénétrer cette mystérieuse énigme, qui donc se douterait qu'une grâce de premier ordre a été faite à cette dame, et par cette dame, au Canada dont elle est ici la représentante.

Le 25 décembre dernier, dans la nuit de N[illegible] Mme Morin, interrogée par moi à ce sujet [illegible] nouveau répété, devant M. David Ch[illegible] sœur Mlle Ph. Chabot, ce quelle avait déjà antérieurement dit à plusieurs personnes, qu'elle ne

pouvait encore, même aujourd'hui, s'expliquer ce songe ; qu'elle le regardait comme une chose extraordinaire, inexplicable ; que, dût-elle être traitée de visionnaire, elle maintenait son dire. Or Mme Morin est une femme de tête, toujours parfaitement maîtresse d'elle-même, qui, par ses talents, a su donner à ses enfants une éducation soignée et les placer, tous, dans une situation relativement brillante ; et son témoignage, en cette affaire, étant donné son caractère calme et froid, son témoignage est ici d'un grand poids. "Ce qui m'étonnait surtout, dit-elle, c'était cette lumière éclatante qui venait du ciel et, auprès de laquelle, toutes les lumières de l'église, quand je fus à la messe, me paraissaient ternes et pâles. Il me fut impossible, pendant tout l'office, de penser à autre chose."

Et moi, ce qui m'étonne, Mme Morin, c'est qu'ayant de cette vision une explication parfaitement claire ; sachant les démarches que j'ai faites auprès de Son Exc. Mgr. Conroy ; les circonstances qui ont accompagné la guérison de votre fils, Jean-Baptiste, vous n'ajoutiez pas foi à mes paroles, vous ne me croyiez pas, voilà ce qui m'étonne. C'est le cas, ou jamais, de dire avec le prophète : *ils ont des yeux et ils ne voient pas ; ils ont des oreilles et ils n'entendent pas.*

Un autre avertissement

Une autre dame du Canada, Madame Choquette, de St. Hugues, a reçu, elle aussi, dans une vision mystérieuse, un avertissement à cet égard, et elle en fut si frappée d'abord qu'elle voulait en parler

au prêtre de l'endroit ; mais elle eut peur qu'il ne se moquât d'elle et elle se contenta de communiquer ses impressions à ses voisins et voisines ; c'est ainsi que la chose est devenue publique.—Cette dame fut d'abord prévenue en songe de la mort de son fils et fort étonnée, ensuite, quelques jours après sa mort, de le voir, dans une vision, (car c'est une vision,) lui apparaître tout resplendissant de lumière et les mains pleines de fleurs. " Es-tu sauvé, lui dit-elle ? " Oui, répondit l'enfant, je suis sauvé ; mais vous autres, ajouta-t-il, vous autres, prenez garde ! Pourquoi cet avertissement, sinon parce que quelque chose d'extraordinaire devait se passer qui pourrait mettre en danger le salut d'un grand nombre ? Car l'avertissement n'est pas seulement pour Madame Choquette ; il est pour vous tous qui avez besoin d'être prévenus qu'un grand mystère s'accomplit et qu'il faut être sur vos gardes. Oui, prenez garde ! vous tous qui lirez ce livre où la vérité est clairement démontrée ; car si vous n'obéissez pas aux ordres de Dieu, ayez pour certain que vous ne vous sauverez pas. *Prenez garde !*

Quand Dieu offre le salut pour un acte de foi, d'où qu'il vienne, il faut l'accepter.

M. l'Abbé Delay.

Cette lettre est la réponse faite par moi à un prêtre de France, M. l'abbé Delay, qui, après avoir implicitement reconnu que je pouvais avoir une

mission à remplir, n'a pas osé être conséquent avec lui-même quand il a mieux compris la situation qui m'était faite. Sa principale objection est de dire que les évêques ont mission de conduire l'Eglise, et que nous devons, *toujours*, nous soumettre à leurs jugements. Je réponds à cette objection.

MON CHER MONSIEUR,

Votre proposition et la miennne ne sont pas contradictoires. Vous dites, d'après saint Paul, que c'est aux évêques qu'il appartient de conduire l'Eglise de Dieu ; c'est là une proposition que je ne conteste point. J'admets très-bien qu'un évêque, en choses ordinaires, ait juridiction dans son diocèse ; mais comme il n'a pas juridiction hors de son diocèse, et qu'il y a cependant des questions d'ordre général qui intéressent tous les diocèses, je ne vois pas qu'il soit contraire à la logique chrétienne de supposer que, dans certains cas, Dieu, pour des raisons à lui connues, puisse confier à un homme une mission spéciale avec obligation pour les autres, et même pour les évêques, de s'y conformer. La chose ayant eu lieu dans les siècles passés, elle peut arriver de nouveau. Qui oserait le nier ?

Vous dites que nous devons nous soumettre humblement aux jugements des évêques. Oui, en règle générale ; mais, dans le cas présent, cette soumission ne serait pas raisonnable de ma part, attendu que, ces Messieurs étant en cause, il n'est pas juste qu'ils soient en même temps juges et

parties ; et il est même contraire aux principes du droit que, dans un procès, on donne tort à l'une des parties en s'appuyant sur l'opinion intéressée de l'autre partie. Si j'avais un procès avec vous, admettriez-vous que je fusse moi-même le juge de ce procès ; admettriez-vous même que, pour vous condamner, on s'appuyât sur mon opinion à moi ? Non. N'est-ce pas ? Eh bien ! l'argument négatif que vous m'opposez, pèche par la base et ne soutient pas l'examen ; la question reste entière, d'autant plus que je n'attaque nullement l'autorité légitime des évêques, en disant que Dieu leur a fait connaître sa volonté sur un point déterminé.

Car, enfin, en quoi l'autorité des évêques canadiens se trouvait-elle amoindrie par la nomination du Père Arnauld à l'évêché de Chicoutimi ; par la nomination d'un homme, choisi, par sa congrégation elle-même, comme digne d'occuper cette place ? Quand, tout d'abord, j'ai dit que Dieu avait choisi le Père Arnauld pour l'évêché de Chicoutimi, il n'y avait pas encore d'évêque à Chicoutimi et les miracles sur lesquels je m'appuyais pour le dire, ne condamnaient personne. Je pouvais alors soutenir la vérité sans qu'on eût à s'en formaliser ; mais, par exemple, si les miracles existaient vraiment et qu'on n'en tînt pas compte, on devait nécessairement se trouver, un jour donné, en face de Dieu, et, aujourd'hui, la position qui n'a pas changé pour moi, n'est plus la même pour les évêques de la Province de Québec. Ils sont dans une impasse d'où ils ne peuvent sortir qu'en se donnant tort. Je dis, moi, en 1882, ce que je disais en 1876, en 1877, en 1878 ; ce que je pouvais dire alors sans

offenser personne ; ce que je ne puis plus dire sans mettre en cause ceux qui, obligés d'obéir, ne l'ont pas fait.

Faut-il, par considération pour eux, sacrifier la vérité, une vérité qui intéresse l'Eglise universelle ? Non certes. Ils n'ont pas voulu faire leur devoir, qu'ils en portent les conséquences. Car, pour moi, je ne suis pas homme à reculer, et la lutte va recommencer, ardente et violente, et, de mon côté, elle sera sans compromis comme sans faiblesse, hardiment et franchement. Ou je dis vrai et alors il faut être de mon bord contre eux ; ou je suis dans l'erreur et alors pourquoi me refuser cet examen juridique que la justice humaine, si boiteuse pourtant, accorde à tout prévenu. Baillonner les gens, c'est un mauvais argument.

On ne doit jamais combattre l'autorité en tant qu'autorité ; mais il y a des cas, et le Pape actuel en parle dans une de ses Encycliques ; il y a des cas, quand les hommes d'autorité abusent de leur pouvoir pour opprimer la conscience, où on a le droit, et même le devoir, de leur tenir tête, et c'est ce que je fais. Au temps de Notre-Seigneur, la Synagogue était l'autorité légitime, fallait-il prendre parti pour elle contre Notre-Seigneur ou pour Notre-Seigneur contre elle ? Quand les évêques d'Orient se sont séparés de Rome, devait-on les suivre dans leur révolte ? A l'époque de la réforme, fallait-il apostasier avec les évêques anglais ? Poser la question, c'est la résoudre ; et je regrette pour vous qui m'avez témoigné quelque bienveillance, la position que vous prenez dans le débat. Il n'y a pas d'autorité contre la vérité.

La famille du Docteur Morin

La famille du docteur Morin n'a rien, au premier abord, qui puisse la distinguer de toute autre famille de Québec si ce n'est qu'on y trouve,plus qu'ailleurs, cette générosité chrétienne qui attire sur les familles les bénédictions de Dieu. Quand, en 1877, n'ayant déjà plus d'argent, je suis venu, épuisé et malade, y prendre domicile, j'ignorais que cette famille eût été plus directement préparée à me croire et qu'elle se trouvât activement mêlée à l'action providentielle ; et ce n'est que plus tard que j'ai pu, éclairé par les événements, comprendre les mystérieux rapports qu'il y avait entre eux et moi. Le jeune Morin à qui j'écris cette lettre, a su, par un miracle, quelle était sa vocation.

Louis David Morin

Mon cher Ami,—Si les évêques de ton pays avaient obéi aux ordres de Dieu et que le Rév Père Arnauld eut été choisi, par eux, pour être placé sur le siége de Chicoutimi, ma position serait nécessairement toute autre qu'elle est aujourd'hui, puisqu'alors, au lieu d'avoir pour ennemis des hommes dont l'influence est ici prépondérante, je les aurais pour auxiliaires, et qu'appuyé sur eux et sur le Père Arnauld, devenu évêque, il eût été facile d'établir une chose que je n'ai pas pour mission de faire seul, bien que ce soit à moi qu'il appartienne de l'organiser ; et je ne m'étonne pas trop de voir qu'à ton âge, malgré la faveur bien rare dont tu as été l'objet, tu ne sois pas au poste de combat que

la Providence t'avait assigné par un ordre précis ; mais, tout en reconnaissant que la situation avait ses difficultés et qu'il te fallait de l'abnégation et du courage pour ne pas faiblir, quand je considère, d'autre part, que tu as reçu des grâces signalées ; que plusieurs miracles ont eu lieu dans ta famille pour t'éclairer, je ne puis m'empêcher de dire que, si tu es hors de ta voie, c'est avec connaissance de cause et que tu auras bien de la peine à t'excuser au tribunal de Dieu.

Car, sache-le bien, il n'en est pas de toi comme de beaucoup d'autres que je ne connais pas, mais qui doivent exister, et dont la vocation était, sans doute, de se consacrer à cette œuvre si elle avait pu se faire. Ceux-là n'ont point eu, comme toi, de lumière spéciale pour les guider, et ils ne sauront, peut-être jamais ce que toi tu ne peux ignorer ; ce que, très-probablement, tu étais chargé de leur apprendre si tu avais obéi à cette voix mystérieuse qui te parlait tout bas, quoique d'une manière bien claire.

Ta responsabilité est même d'autant plus fortement engagée que, par un secret jugement de Dieu, et sans qu'il me soit possible d'expliquer la chose, tu parais jouir d'une influence inexplicable, e qu'autour de toi on dirait qu'il se livre, dans l'ombre, un combat invisible dont l'issue n'est incertaine que parce que tu t'abstiens d'y prendre part, comme si, en agissant ainsi, tu immobilisais, par cette abstention même, les forces actives que la Providence ne veut accorder qu'à toi.

Si le soir où tu as pu constater, comme moi, le miracle qui s'est fait dans la basilique de Québec,

et ce soir-là tu ne le contestais pas ; si tu avais reconnu ta vocation ; si, au lieu de suivre une autre voie que la nôtre, tu avais consenti à nous aider, Édouard Dorion qui est resté quatre ans fidèle à ses vœux, n'aurait pas reculé au dernier moment en me voyant seul, et, à nous trois, nous étions de force à tenir tête à l'ennemi. D'ailleurs, d'autres jeunes gens seraient certainement venus s'adjoindre à nous.

Tu feras bien, je crois, de réfléchir que si, par ta faute, cette œuvre vient à manquer, tu te sauveras difficilement en admettant, chose douteuse pour moi, que tu ne sois pas en grand danger de te perdre ; mais, en tout cas, c'est une obligation stricte pour toi, et pour les tiens, de reconnaître comme vrai ce que vous savez être vrai ; et j'ose espérer que tu appuieras de ton témoignage, qui est ici d'une grande valeur puisqu'il te condamne, cet étonnant miracle qui a été pour moi la clef du mystère.

L'Œdipe Canadien

EN TOI, DIT-ON, RÉSIDE LEUR PUISSANCE

1885. Depuis que cette lettre a été écrite, David Morin, mon ancien élève, est devenu un homme, et il ne regarde pas comme un petit honneur, Messieurs les avocats, d'être entré dans votre docte société, *in docto corpore vestro*, de sorte que moi, qui ne suis rien, pas même un avocat, j'ai considérablement baissé dans son estime et il a une tendance marquée à me couvrir de sa haute protection ; et,

quoiqu'avec discrétion, la nécessité m'y oblige, j'en ris dans ma barbe.

Nous avons même eu, à cet égard, une discussion amicale, bien qu'assez vive, à la suite de laquelle j'ai cru comprendre que, pour ce cher David, un avocat, c'est comme qui dirait *le plus beau merle* de la création et qu'après vous, Messieurs les avocats, ma foi ! il faut tirer l'échelle. J'ai bien timidement objecté à cette prétention, un peu exclusive, par une petite histoire ; mais je n'oserais dire que j'aie convaincu mon ancien élève qui est d'un caractère pas mal entier.

Il y avait, jadis, à Nantes. un père Jésuite, le plus original des Jésuites, le Père Labonde, qui avait dressé, pour le bon combat, toute une compagnie de vaillants chrétiens, baptisés par lui du nom de *chats*, et connus, à Nantes, sous le nom de " *Chats du Père Labonde.* " Or donc, un jour, un de ses chats vint lui *miauler* à l'oreille un compliment flatteur à l'adresse de la Société de Jésus qui était pour lui chat, *le receptable* de tous les talents, ce qui est un peu vrai d'ailleurs. Le Père Labonde, en réponse à cette petite flatterie, eut une répartie charmante : " Oh ! dit-il finement, nous avons quelques aigles ; mais il y a bien des moineaux. " Eh bien, mon opinion, c'est que, pour les avocats, c'est absolument la même chose : il y a quelques aigles, mais il y a bien des moineaux.

Mais, au reste, mon cher David, puisque, pour être digne de toi, il faut absolument être un avocat, je crois que Messieurs tes confrères ne me refuseront pas un diplôme d'honneur. Car c'est, en somme, une cause que j'ai à soutenir, une cause

qui, par son importance et son étrangeté, la nature des témoignages, le rang des parties, la mauvaise volonté des juges, le tribunal suprême auquel j'en ai appelé, est destinée à devenir une cause célèbre. Pour gagner un procès de ce genre, pour forcer le Pape lui-même à exécuter l'arrêt porté par un plus puissant que lui, il faut être un assez bon avocat, qu'en penses-tu ? Et la cause est gagnée avant même que l'arrêt ne soit exécuté.

Est-ce à dire que je veuille m'amuser aux dépens de M. David Morin ? Non certes, je sais trop quelles sont les grandes qualités de ce jeune homme, l'énergie de son caractère, sa bouillante nature, et surtout le glorieux privilège dont il jouit, pour avoir, un seul instant, cette pensée ; mais ce que je regrette, c'est de le voir lui que Dieu, entre tant d'autres, a choisi, par une élection spéciale, pour être, non pas l'avocat de telle ou telle cause, mais l'avocat de tout un peuple, qui, pour cela, (il ne l'admet pas, mais la chose est,) qui, pour cela, est armé d'une puissance redoutable, qui peut, à son gré, arrêter ou précipiter les événements, ce que je regrette et ce qui me désole, c'est de le voir se montrer fier du titre plus ou moins sonore que les hommes lui ont donné et dédaigner l'importante mission qu'il a reçue de Dieu. C'est un mystère, direz-vous ; oui, c'est un mystère ; c'est le mystère de Juda, personnification d'un peuple, et pouvant, par sa seule volonté, forcer le Christ à se faire reconnaître et, par son obstination et son incrédulité, empêchant Dieu d'agir et de se manifester à son peuple. David Morin n'a pas la mission de Juda ; mais il a une mission analogue à celle de Juda et

très-importante ; c'est l'*Œdipe Canadien*, celui en qui, par un impénétrable mystère, réside la force du Canada-français, et c'est dans *son sac à lui* que, par la volonté de Dieu, a été mise *la coupe de Joseph*. Car, dans le monde chrétien, vous êtes, vous Canadiens, la tribu de Benjamin, le dernier-né des peuples, *le peuple du Sacré-Cœur*.

Et mon existence n'eût-elle eu pour résultat que d'abstraire des événements la loi mystérieuse qui préside aux destinées du monde qu'elle serait déjà fort utile. Car c'est un grand point que de savoir qu'il y a, dans chaque peuple, certains hommes qui sont, pour ainsi dire, comme les boulevards du peuple parce qu'ils sont plus spécialement protégés par les puissances invisibles qui défendent le peuple et que, même à leur insu, même inconnus ou méconnus, par la force surnaturelle dont ils déposent ou qu'ils immobilisent, ils ont toujours, sur la marche des événements, une action décisive. Ce n'est pas agir avec prudence quand ils se présentent, de ne pas les reconnaître ; et, d'un autre côté, quand ils sont éclairés, eux autres, ils assument sur leur tête une terrible responsabilité en n'obéissant pas. Mais, dit David Morin, pour faire ce que vous demandez de moi, il faudrait me sacrifier et sacrifier ma vie tout entière. Sans doute ! et si tu ne le fais pas, tu t'apercevras, avant qu'il soit longtemps, que Dieu n'aime pas être dédaigné. Ton bonheur consiste à obéir à Dieu ; hors de là, pour toi surtout, il n'y a que déboires et déceptions, et, à ton heure dernière, si tu ne fais pas ce que je dis, tu auras de terribles inquiétudes. Mieux vaut profiter des expériences faites par d'autres que de les faire soi-même ;

mieux vaut croire que voir, et ce que je dis à D. Morin, je le dis à vous tous. Car menagés jusqu'ici parce que, vous Canadiens, vous êtes le moyen, vous allez être certainement brisés, comme autrefois les Juifs, si vous devenez l'obstacle. Examinez bien la tournure que prennent les événements : il y a de la poudre dans l'air.

Les vœux de Mr l'avocat Dorion

Maintenant, je conteste à Mgr Taschereau le droit qu'il s'est arrogé, de relever de ses vœux, Mr Edouard Dorion, aujourd'hui avocat à Québec, par la raison bien simple, et que tous les avocats comprendront, c'est qu'étant en cause et accusé par moi, il ne saurait être, en même temps, juge et partie. Au reste, je dénie ce droit à qui que ce soit attendu que, Dieu s'étant prononcé, il n'est permis à personne, pas même au Pape, de s'opposer à sa volonté souveraine. En vérité, vous autres prêtres, vous paraissez, tous, avoir sur les vœux de singulières idées ; et vous étendez, au-delà de toute mesure, le droit que vous avez de lier et de délier. Même à ce droit, il y a des bornes, et, surtout, il ne saurait être exercé sans règles. Car enfin il est impossible d'admettre que vous puissiez ainsi faire, à votre gré, le chaud et le froid, la pluie et le beau temps, et quand un engagement, par vœu, a été solennellement pris devant Dieu, que vous ayez, vous, le droit, par un mot, d'annuler cette obligation.

Le vœu qui, dans tous les temps et chez tous les peuples, a toujours été considéré comme une chose

redoutable, deviendrait alors, vous l'avouerez, une vraie plaisanterie, si, après avoir fait un vœu, il suffisait à un homme, pour en être relevé, d'aller trouver le premier prêtre venu, et on en trouve toujours pour relever d'un vœu.

Je comprendrais encore, s'il s'agissait d'une obligation indiscrète, et sans portée pratique, prise à la légère par quelque dévote à l'esprit faible, je comprendrais qu'un prêtre, après un examen sérieux, pour éviter un plus grand mal, pût la dégager de son vœu ; mais tel n'est pas le cas de l'avocat Dorion. C'est une intelligence de premier ordre, un caractère calme et froid qui a parfaitement su ce qu'il faisait en s'engageant par un vœu ; qui, d'ailleurs, avant de s'engager par ce vœu, a longuement étudié les raisons qu'il avait d'agir ainsi, et, qui, dès lors, ne saurait sérieusement soutenir qu'il a été surpris et trompé par moi.

Car, pendant dix-huit mois, m'étant réservé ce droit, je lui ai offert, en maintes occasions, de lui rendre sa liberté, et quand il s'est engagé définitivement et irrévocablement, il a pris huit jours pour réfléchir. Autrement dit, le vœu a été fait dans les conditions voulues pour être valide, deux ans après l'âge que l'Eglise a fixé elle-même pour qu'on puisse faire un vœu de ce genre.

Quand, plus tard, longtemps après, Edouard Dorion, à l'instigation de son confesseur, est allé trouver Mgr. Taschereau pour lui exposer son cas, l'archevêque de Québec, avec un aplomb impertubable et sans l'ombre d'une hésitation, lui a dit carrément qu'il avait le droit, par sa seule volonté, de faire qu'un engagement, pris devant Dieu et

accepté par Dieu, cessât d'exister parce qu'il lui plaisait à lui, archevêque de Québec, qu'il n'existât pas. Or ceci, en principe, est une chose inacceptable ; il est inadmissible que Dieu ait pu donner à un homme, quel qu'il soit, un droit pareil parceque, s'il en était ainsi, il eût été impossible de fonder dans l'Eglise aucun ordre religieux et, plus encore, de l'y maintenir. Mais pour montrer à tout le monde, et à lui-même, combien est exorbitante la prétention de Mgr. Taschereau à cet égard, je me permettrai de lui demander ceci : dites-moi donc, Monseigneur, quelle était, devant Dieu, la valeur du vœu que firent jadis, sur les hauteurs de Montmartre, les premiers disciples de St-Ignace quand, à la messe du père Lefebvre, ils s'engagèrent tous, par serment, à vivre de la même vie et à combattre les même combats. Auriez-vous osé, vous archevêque de Québec, en face de cet homme qui lisait dans le livre de Dieu, auriez-vous osé lui dire que ce vœu ne signifiait rien ; que ses disciples, à la fantaisie d'un évêque, voir même d'un archevêque, pouvaient être dégagés de leur vœu.

Et vous, Messieurs les Jésuites, quelle est votre opinion là-dessus ; croyez-vous que vos vœux à vous, si solennels qu'ils soient, diffèrent, en principe, des vœux qui firent autrefois les compagnons de St-Ignace ; que le vœu cesse d'exister parce qu'il est fait en dehors d'un ordre religieux ; qu'il faille absolument, pour qu'un vœu soit sérieux, la consécration de l'Eglise. C'est restreindre un peu trop le domaine la conscience, la liberté de l'âme. Mais, d'ailleurs, un ordre religieux existe devant Dieu avant qu'il puisse être officiellement reconnu

par l'Eglise ; et quand Dieu donne à un homme la mission d'en fonder un, il lui donne, par là même, le droit de recruter des soldats, et sans les vœux de religion, la chose ne serait pas possible.

Les vœux qu'a faits Mr Edouard Dorion sont les trois vœux de religion, vœux qui, considérés en eux-mêmes, dans leur essence, constituent, devant Dieu, un engagement irrévocable ; ils ne diffèrent en rien de ceux que vous faîtes vous, Messieurs les Religieux ; et je maintiens que personne, dans les circonstances particulières où il se trouve, n'a le droit de relever Edouard Dorion de ses vœux, parce que, Dieu ayant fait connaître sa volonté et sa volonté étant immuable, s'il ratifiait votre jugement, c'est ce qu'il se contredirait et il ne se contredit pas ; mais, en admettant même qu'il y ait doute, et pour moi il n'y en a pas, c'est un cas réservé au Pape et au Pape seul. L'archevêque de Québec, n'a pas le droit qu'il se donne, de relever du vœu de religion.——Edouard Dorion, tu n'es pas relevé de tes vœux.

Le Docteur Catellier

Le docteur Catellier est un médecin distingué qui habite avec sa famille l'hôpital de marine dont il partage la direction avec le docteur Lemieux. Ces deux messieurs sont, en même temps, professeurs à l'Université-Laval, et on doit les considérer comme des autorités pour tout ce qui concerne la médecine. Or, en 1878, ils ont, tous deux, après un examen attentif, fait devant témoins, constaté que M. Jean-Baptiste Morin, actuellement pharmacien à Québec, avait à la main une tumeur

dont la guérison ne pouvait être obtenue que par une opération dangereuse entraînant la perte d'un doigt. Cette guérison ayant eu lieu, quelques jours après, sans le secours d'aucun remède, par l'application sur la tumeur d'une goutte seulement de l'eau de Lourdes, M. le docteur Catellier, sans y être sollicité par personne et sans comprendre l'importance, pour moi, de son témoignage, a reconnu, en propres termes, que c'était un miracle, un vrai miracle. J'ai cru devoir prendre acte de cette déclaration et relater la chose sur le *Journal de Québec.* On ne m'a pas donné de démenti.

Lettre au Docteur Catellier

Monsieur.—En 1878, vous aviez pour interne, à l'hôpital de marine, M. Edouard Morin, aujourd'hui médecin à Québec; et vous ne devez pas avoir oublié, puisque la chose a été publiée sur les journaux, que, dans les premiers jours d'avril, son frère, M. Jean-Baptiste Morin, étant venu le voir pour le consulter au sujet d'une tumeur douleureuse qu'il avait à la main, vous avez examiné cette tumeur en présence du docteur Lemieux, et qu'après en avoir reconnu la gravité, vous avez, tous deux, porté ce diagnostic qu'il fallait en faire l'ablation, mais que l'opération était dangereuse et que, probablement, elle entraînerait la perte d'un doigt.

Le cas était donc grave, et il n'est pas admissible que deux hommes de votre valeur, après avoir contrôlé vos observations les unes par les autres, ayez pu, dans une consultation publique, vous prononcer à la légère sur la nature du mal ; et ce serait

vous faire une injure gratuite que de supposer qu'en matière aussi sérieuse, l'opération ayant été par vous jugée redoutable, vous ayez pu offrir au jeune homme de l'opérer immédiatement sans être absolument sûrs de votre diagnostic.

Le jeune homme, comme vous le savez, refusa de se laisser faire, et, de retour à la maison, dans des circonstances qui donnent au miracle une signification spéciale, par le moyen de l'eau de Lourdes, que sa mère, Madame Morin, avait, sur mes instances, quelques jours auparavant, fait demander à M. Labrecque du Séminaire, non pour lui, mais pour moi, il se trouva, sans le secours d'aucun remède, subitement guéri, le jour des Rameaux, à notre grand étonnement à tous.

Le lendemain, quand vous avez eu connaissance de la chose, vous avez déclaré, en propres termes, que c'était un miracle, et M. Labrecque du Séminaire le croyait si bien qu'il se préparait, paraît-il, à en faire dresser le certificat authentique quand, tout à coup, la chose ayant été relatée sur le *Journal de Québec*, il comprit que j'entendais m'appuyer sur ce miracle pour soutenir mes autres affirmations. Oh alors ! il ne fut plus question du certificat.

Vous êtes vous, Monsieur, placé, par suite des circonstances, dans une pénible alternative, ayant à choisir entre votre intérêt et votre devoir. Votre intérêt, le clergé de Québec dont vous dépendez, se trouvant compromis, c'est de déguiser une vérité qui lui déplaît et le condamne ; votre devoir, si vous êtes un honnête homme, c'est de proclamer hardiment qu'il y a eu un miracle de fait puisque

vous l'avez dit et que vous le croyez, et, si vous ne le croyiez pas, pourquoi l'avez-vous dit ?

Le Révérend Père Mothon

Le Révérend Père Mothon est un Dominicain qui, en 1877, a prêché dans la Basilique de Québec la neuvaine de l'Immaculée-Conception. Tous les sermons du Révérend Père Mothon ayant eu pour but d'établir les dogmes fondamentaux de la Religion catholique et, plus particulièrement, le mystère de la Transubstantiation, s'il peut être prouvé que ces sermons ont donné lieu à plusieurs miracles, il s'ensuit de là que ce ne sont plus des compositions ordinaires et que ce religieux, en les faisant, a été réellement inspiré sans le savoir. Or, dans un pays où les protestants sont nombreux et où le danger, pour la foi, vient de leur mélange avec les catholiques, si Dieu veut ramener les uns et protéger les autres, c'est par des miracles de ce genre qu'il doit s'y prendre, de telle sorte que s'opposer à ce que la preuve se fasse sur ce point, c'est être l'ennemi de Dieu, et on conçoit difficilement que le clergé canadien soit assez aveugle pour empêcher la vérité de triompher, quand il s'agit du salut de tant d'âmes confiées à ses soins et qui se perdent.

Lettre au Révérend Père Mothon

Mon Révérend Père,—En décembre 1877, pendant la neuvaine de l'Immaculée-Conception, je vous ai écrit plusieurs lettres pour vous avertir que vos sermons avaient donné lieu à des miracles, et

je me suis même rendu au Séminaire de Québec pour vous voir à ce sujet ; mais n'ayant pu arriver jusqu'à vous parce que, déjà, on se défiait de moi, après avoir vainement sollicité qu'on ouvrît une enquête, je me suis contenté d'indiquer sommairement la chose dans un opuscule qui a été imprimé au *Journal de Québec*, vers la fin de décembre.

A cette époque, je ne comprenais pas du tout la signification des miracles, et, n'ayant jamais entendu parler qu'une fois de la prophétie de saint Malachie, j'étais à cent lieues de penser qu'il pût s'agir de cette prophétie ; mais j'ai toujours parfaitement vu que c'étaient des miracles, et si, au lieu de vous tenir à l'écart comme vous l'avez fait, vous aviez consenti à m'entendre, je vous l'aurais prouvé comme je l'ai prouvé au Père Arnauld, à M. Lafontaine et à d'autres, comme je le prouverai à quiconque, étant de bonne foi, voudra m'écouter.

Mais vous autres, gens d'église, quand vous n'êtes pas parfaitement droits, vous trouvez toujours quelques faux-fuyants pour vous mettre à couvert ; vous fermez les yeux et les oreilles, et, pour ne pas voir la vérité qui vous gêne, vous vous retranchez dans votre dignité, masquant ainsi, sous un prétexte ou sous un autre, ce qui n'est au fond que de la lâcheté ou de la mauvaise foi.

Car, enfin, ce que je dis est vrai ou ne l'est pas.

S'il est vrai que la prophétie de saint Malachie se soit vérifiée au Canada, et si elle doit se vérifier quelque part, c'est à notre époque que la chose doit avoir lieu ; si cette prophétie, dont l'importance saute aux yeux, a pour but d'établir mathématiquement, et sur des preuves tangibles, que le Christ est

dans l'hostie ; qu'à la parole du prêtre il descend sur l'autel ; que la confession est d'institution divine ; qu'en un mot la vérité est dans la religion catholique et non pas dans la religion protestante ; si, à cette grâce signalée, qui, au Canada, correspond aux besoins de tant d'âmes, Dieu en ajoute une autre, plus spécialement destinée à éclairer les catholiques sur les dangers de l'éducation donnée à la jeunesse, et qu'il en indique le remède, dites-moi, peut-il y avoir un fait plus considérable que celui-là, et si la chose est, croyez-vous que vous ayez le droit de rester neutres ? Pas plus que ces anges coupables qui, dans le ciel, voyant Lucifer se révolter contre Dieu, ne voulurent prendre parti ni pour ni contre saint Michel et qui furent condamnés pour ce fait.

Si extraordinaire qu'elle soit, je prétends que la vérité brille aux yeux d'un éclat incomparable, qu'elle est évidente, qu'elle est indéniable ; et je ne puis m'expliquer que vous, religieux français, qui voyez la situation telle qu'elle est ici, qui en souffrez, vous n'ayez pas le courage de reconnaître hardiment un miracle de Dieu ; et, ce qui est encore beaucoup plus difficile à comprendre, que vous refusiez d'en faire l'examen. Est-ce donc une raison, parce qu'ils ont trahi, pour que vous trahissiez vous-même ?

P. S.—Cette lettre n'a pas été envoyée ; mais j'ai fait à pied, et sans argent, un voyage de soixante lieues pour aller à St-Hyacinthe trouver le Père Mothon qui m'a reçu poliment, mais qui a refusé de m'entendre, sous prétexte que ce n'était pas à lui qu'il appartenait de juger les évêques. Je réponds ailleurs à cette objection spécieuse qui ne supporte pas un examen attentif.

M. Sotin, curé de Vertou

M. Sotin, actuellement curé à Vertou, a été jadis directeur au collége des Couëts. C'est là que l'ai connu quand j'étais enfant. M. Sotin est un homme d'intelligence et d'énergie qui s'est déjà prononcé sur un point ; il ne comprend pas qu'on ait refusé de faire une enquête à ce sujet. Le connaissant de longue date et ayant conservé avec lui des relations intimes, j'ai cru qu'il se laisserait convaincre et j'ai été le trouver à Vertou. C'est un esprit juste et un cœur droit, me disais-je ; il reconnaîtra la vérité et m'aidera à la faire triompher. L'a-t-il reconnue ? Oui et non. Il admet bien que la mort de Son Excellence Monseigneur Conroy est véritablement une chose extraordinaire, étrange ! mais il ne veut pas conclure. C'est que, voyez-vous, pour me donner raison, il faut donner tort à sept évêques et en déposer un et ça paraît un peu raide, cette logique-là.—Mais c'est la logique de Dieu.

Mon cher Monsieur,

Je ne puis pas m'empêcher de penser à la distinction subtile que vous avez prétendu établir, dans la gare de Nantes, entre deux mots qui sont certainement cousins-germains s'ils ne sont pas frères. J'avais toujours cru jusqu'ici, et je crois encore, que l'on entend, à une nuance près, exprimer la même pensée quand on dit d'une chose qu'elle est extraordinaire ou qu'on dit de cette chose qu'elle est étrange. Pour moi, ces deux mots sont synonymes et je ne vois guères quelle diffé-

rence il y a entre eux. A mon sens, étrange dit même plus qu'extraordinaire. Mais, au reste, à quoi bon discuter là-dessus ; vous avez employé ces deux termes pour exprimer une pensée qui, au fond, est la même ; et il est vraiment pénible, en matière aussi importante, de voir qu'un homme de votre valeur et de votre caractère soit obligé, pour échapper à la vérité qui s'impose à lui, d'en venir à de pareilles arguties et de jouer ainsi sur les mots.

C'est qu'en réalité vous n'avez rien à dire, absolument rien, à une argumentation qui est inattaquable, et que, du simple exposé des faits, ressort, pour tout homme droit, la preuve évidente qu'il y a eu, dans le cas présent, une intervention directe de Dieu. Vous admettez l'extraordinaire, donc ce que je dis est vrai. Sans cela, vous ne me feriez par cette concession.

Comment ! voilà les évêques canadiens qui veulent faire nommer M. Racine à l'évêché de Chicoutimi ; je sais, moi, par des miracles, que ce n'est pas M. Racine qui doit être évêque en cet endroit, mais un religieux français, un saint missionnaire, le Père Arnauld ; je sais, et je prouve, que le Père Arnauld est l'élu de Dieu pour l'évêché de Chicoutimi, non pas M. Racine. Une lutte s'engage, lutte violente qui dure dix-huit mois. Tout dépend d'un homme, d'un légat du pape, de Son Exc. Mgr. Conroy ; je le vois clairement et je fais des efforts inouïs pour convaincre ce prélat. S'il me croit, le Père Arnauld sera évêque ; s'il ne me croit pas, M. Racine l'emportera. On ne m'écoute pas ; M. Racine est choisi pour être évêque ; sa nomination est obtenue du pape par l'entremise de Son Em. le

cardinal Franchi, protecteur attitré de l'Université-Laval. Le sacre, malgré mes protestations, a lieu le 4 août 1878. Son Exc. Mgr. Conroy meurt, et meurt subitement, le jour même du sacre ; Son Em. le cardinal Franchi, trois jours avant, et ce n'est pas là un jugement de Dieu, ce n'est pas là un miracle ?

Mais, alors, Dieu n'est pas le maître de la vie et de la mort. Ce n'est pas lui qui préside aux destinées humaines. Croyez-vous donc que je ne sois pas capable, par moi-même, de voir si une chose est naturelle ou ne l'est pas ? En vérité, je ne comprends pas ; non, je ne comprends pas votre incrédulité, ou, plutôt, c'est toujours la même histoire : vous avez des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre. *Aures habent et non audiunt, oculos habent et non vident, pedes habent et non ambulabunt.*

Opinion de Mr. l'Abbé Boutin

Appelé à se prononcer sur le même fait, Mr. l'abbé Boutin, de la cathédrale de Nantes, s'est exprimé ainsi : on ne peut nier, a-t-il dit, que la mort de Son Exc. Mgr. Conroy, entourée des circonstances que vous mentionnez, n'ait étonnamment les apparences d'un miracle.

Le devoir du Pape

La conclusion de tout ceci est terriblement simple : c'est que le Père Arnauld ayant été désigné par des miracles comme devant être évêque de Chicoutimi ;

Mgr Racine ayant été nommé évêque contrairement à la volonté expresse de Dieu ; Son Exc. Mgr Conroy étant mort pour ne pas avoir obéi à cet ordre formel, il y a pour le pape obligation stricte de déposer Mgr Racine. Car, enfin, je ne puis admettre qu'il y ait deux poids et deux mesures; que nous soyons, nous, obligés d'obéir à Dieu, et les autres pas. S'il en était ainsi, ce serait la destruction de toute morale, ce serait le règne de l'arbitraire.

4ème PARTIE

L'ÉNIGME DU SPHINX

Tous les travaux que j'ai composés jusqu'ici, sont des travaux philosophiques qui s'adressent plutôt aux intelligences d'élite qu'à la masse des lecteurs. Ils sont le résultat d'observations nombreuses, faites à une époque où je ne savais pas trop où j'allais. Car, par une espèce de fatalité dont j'ai l'explication aujourd'hui, mes qualités elles-mêmes m'ont toujours été funestes.

Il en est résulté une existence assez curieuse pour qu'un prêtre de mes amis m'ait engagé à l'écrire, assez remplie de souffrances pour qu'on s'étonne généralement que je sois encore de ce monde. Et, de fait, il m'a fallu une inconcevable énergie pour ne pas mourir, et peut-être eussé-je succombé, malgré la force de mon tempérament, si Dieu n'avait multiplié les miracles pour me venir en aide.

Le dernier de ces miracles m'a ouvert les yeux sur la protection spéciale dont j'ai été l'objet, et j'en connais la cause. Je puis, en effet, suivre, pas à pas, l'action de la Providence sur ma vie depuis l'âge de quatre ans, c'est-à-dire pendant vingt-sept ans.

Aussi, comme j'attribue toutes mes souffrances à l'éducation et, en particulier, aux idées fausses que l'on m'a données sur Dieu ; que, d'autre part, sans doute pour mieux comprendre l'influence des principes sur l'avenir d'un homme, j'ai été placé dans des conditions d'isolement telles que l'histoire de ma vie forme un traité de philosophie, de théologie et de spiritualité pratique, propre à éclairer à peu près tout le monde, *même les protestants*, je me propose de l'écrire avec l'intention de montrer qu'on ne sait pas diriger les enfants.

Et s'il faut à un homme des principes pour se conduire dans la vie ; il en faut aussi aux professeurs pour conduire les autres, et je prétends qu'ils n'en ont pas dont ils puissent rendre compte. L'éducation tout entière repose sur des principes faux, et il n'est pas étonnant qu'elle fasse tant de mal. Je n'en fais de crime à personne ; mais ce que je ne saurais admettre, c'est qu'on veuille consacrer, par des lois absolues, un état de choses dont on souffre partout.

Sans doute, la foi doit être une partie intégrante de l'éducation, je ne le conteste pas ; mais précisément, dans l'ordre de la grâce, si, pendant des années, on enlève la liberté à l'enfant, il n'y a plus de direction possible. Car la grâce suppose la liberté.

Il ne suffit pas, pour être vraiment utile, qu'un enseignement soit donné par des religieux, il faut encore, et surtout, qu'il tienne compte des besoins d'un peuple et des besoins de l'enfance. Si, après dix ans, les enfants n'ont devant eux qu'un avenir incertain, je le dis et je le répète, c'est un danger.

Oui, si les institutions et les lois, comme il arrive dans notre pauvre France, sont contraires à la vie religieuse et à la famille ; si les études, comme cela arrive *partout*, font naître des besoins factices au lieu de donner satisfaction aux besoins légitimes ; si la jeunesse se passe à désirer un idéal *indéterminé*, un bonheur qui, en réalité, n'existe nulle part, alors il y a dans ces institutions, ces lois, ces études, il y a, dans tout cet état de choses, un danger permanent pour la société.

Il est impossible que des hommes ainsi élevés, c'est-à-dire autrement que la nature le demande, jetés sur le chemin de la vie sans pouvoir arriver à une situation convenable que par des efforts presqu'héroïques, quelle que soit leur position, si, par hasard, ils font fausse route, et en France c'est fréquent, au Canada, ça le deviendra, il est impossible que ces hommes-là, pour la plupart hommes d'intelligence et d'énergie, ne tournent pas, un jour ou l'autre, contre eux-mêmes ou contre la société, les armes qu'on a imprudemment mises entre leurs mains.

On a beau leur inculquer les meilleurs principes, il faut encore, et dès le premier âge, les mettre dans une position telle qu'ils n'aient pas à hésiter entre le bien et le mal, et que, n'ayant aucun intérêt à faire le mal, ils fassent naturellement le bien sans comprendre qu'ils puissent faire autrement. Car, comme dit le proverbe et le proverbe dit vrai : " c'est l'occasion qui fait le larron "

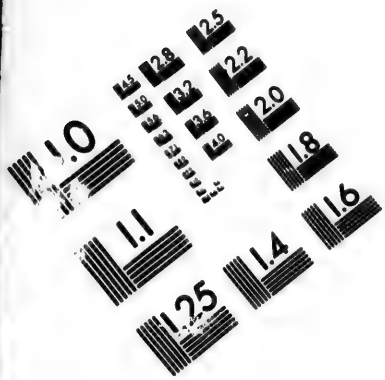

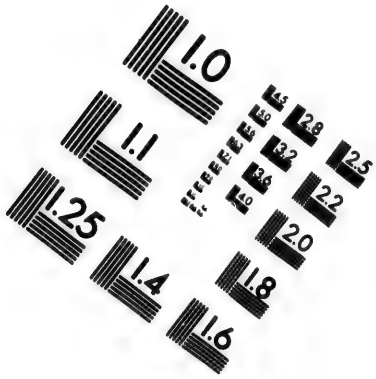

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

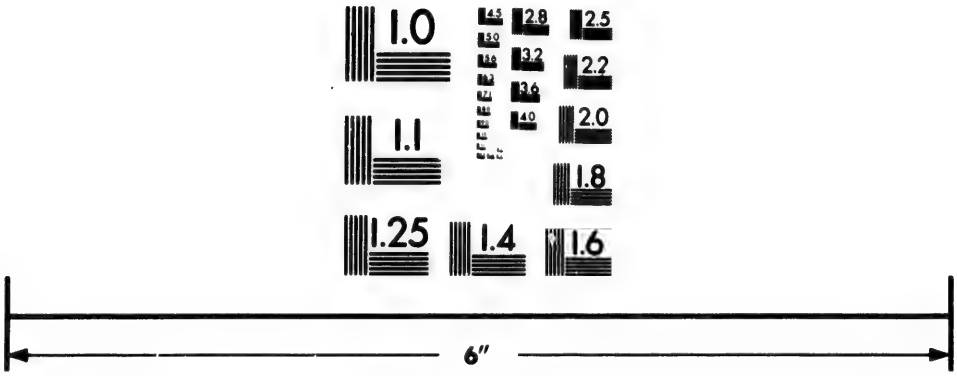

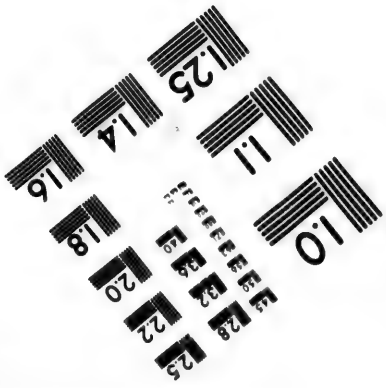

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

ŒDIPE

—

Ce qui donne à ma vie un cachet spécial, c'est que, sans le savoir d'abord, j'ai cherché quel rapport existe entre la prescience divine et la liberté humaine et la part de responsabilité qui incombe à chacun de nous dans la grande bataille de la vie. C'est une question importante et qui intéresse tout le monde. Car enfin, tout est là : serai-je sauvé ou ne le serai-je pas ?

Après y avoir beaucoup réfléchi, je crois pouvoir dire que la plupart des chrétiens ne sont pas des gens raisonnables. Et, en effet, qu'est-ce donc qu'un homme raisonnable ?

Un homme raisonnable est un homme qui a des principes, des principes justes, dont il tire des conséquences et des conséquences justes ; et l'homme qui n'a pas de principes ou qui a des principes faux, ou même qui, ayant des principes justes, n'en tire pas de conséquences ou en tire des conséquences fausses, cet homme-là n'est pas un homme raisonnable.

Or, où sont ceux qui ont des principes justes, ou qui, ayant des principes justes, en tirent des conséquencss justes ? En voyez-vous beaucoup ? Je n'en vois guères ou plutôt je n'en vois pas ; et je comprends cette exclamation de l'écrivain sacré quand il s'écrie : *le nombre des sots est infini !*

Je n'ose pas me ranger dans la catégorie des gens raisonnables, (ils sont si rares !) mais j'ai été un garçon logique, autant du moins que l'éducation m'a permis de l'être. Or, celui qui est logique arrive

à voir s'il est dans le vrai ou dans le faux. Les autres ne le savent pas et ne le sauront jamais.

Les situations fausses.

Je suis né en 1846, le 20 février. Ma vie ne présente rien de particulier jusqu'à l'âge de douze ans, époque où je reçus la première impression qui ait influé d'une manière sérieuse sur mon avenir. Avant cette époque, je ne m'étais jamais occupé de rien ; et, cependant, il me manquait quelque chose dont les petits enfants ont grand besoin pour que leur cœur puisse se développer à l'aise ; il me manquait les caresses d'une mère à qui, dans l'occasion, j'allasse confier mes peines et mes joies.

En revanche, j'avais une belle-mère, et les belles-mères n'ont pas l'habitude d'aimer à l'excès les enfants du premier lit. Aussi, faute d'épanchement, étais-je plus sensible que d'autres aux impressions religieuses, comme, au reste, à toutes espèces d'impressions. Je le suis encore. La moindre caresse me rendait heureux, la moindre injustice, le moindre froissement, me révoltait déjà.

Avec un tempéramment comme ça, dans les conditions où j'étais placé, il n'y avait que la foi qui fût capable de me dompter ; mais il ne fallait pas me donner la foi étroite des jansénistes. Celle-là, loin d'être une force, est la plus grande des faiblesses pour les individus comme pour les peuples. Elle n'empêche pas le mal et elle empêche le bien.

La question religieuse

On serait porté à croire qu'il suffit à un homme de faire un cours de théologie, dans un séminaire quelconque, pour être ensuite en état de diriger les âmes dans la bonne voie, c'est une erreur. Il faut, en plus de cela, le sentiment de sa propre faiblesse, la connaissance du cœur humain, une grande bonne volonté et des efforts personnels sous la conduite d'un maître expérimenté dans les combats de la vie intérieure ; et, s'il est vrai, comme le dit Saint François de Sales, qu'il faille choisir son directeur *entre dix mille personnes*, c'est, apparemment, qu'il n'y en a pas beaucoup de bons. Là, plus qu'ailleurs, il faut des principes, *une méthode*, et tout le monde n'en a pas. Je l'ai appris à mes dépens. J'ai pour certain que la plus grande partie des chrétiens se perdent, parce qu'on ne les éclaire pas ou qu'on les éclaire mal, parce qu'on ne les dirige pas ou qu'on les dirige mal. *Cæcus enim, si cæco ducatum præstet, in foveam cadat.*

A douze ans donc, j'étais en sixième avec un professeur qui ne manquait pas de talent, mais qui ne comprenait rien à la religion. Je l'ai rencontré, depuis, dans le monde, à un âge où j'étais en mesure de juger du vrai et du faux, *même en spiritualité*, et je comprends le danger, pour un enfant dont le cœur est droit, d'être instruit par un homme comme ça.

Il m'a donné, il est vrai, l'appréciation juste de la vie ; mais, par ses observations sur les pénitences des saints, qui, souvent, ne sont pas admirables du tout, comme on peut s'en convaincre en lisant la

vie de Saint Paphnuce, il a fait que, pendant longtemps, j'ai mis la vertu là où elle n'est pas.

Un dogme catholique

Voici la méditation qui a été mon point de départ en spiritualité ; elle force à réfléchir quiconque a la foi et même celui qui ne l'a pas. Car, enfin, rien ne prouve le contraire.

Oh ! moment de l'Éternité ! Que vous êtes désirable ! Que vous êtes terrible ! Pensez-y bien !— Mortel, qui as une âme immortelle, étudie, médite, approfondis ce grand mot : Éternité ! Eternité ! que dira de toi l'homme d'un jour, comment le dira-t-il, et qui comprendra ce qu'il pourra dire de toi ?

Oh ! qu'elle est longue ! qu'elle est profonde ! qu'elle est immense et infinie, dans ses biens et dans ses maux, cette Reine de tous les siècles, cette interminable et toujours vivante Éternité !

Je compte mille ans, cent mille ans, cent millions de fois mille ans, autant de millions de fois mille ans qu'il y a de feuilles d'arbres dans les forêts, de brins d'herbe dans les prairies, de grains de sable sur les rivages, de gouttes d'eau dans l'océan, d'atômes dans les airs, d'étoiles au firmament, et je n'ai pas encore commencé à dire ce que tu es, ô Éternité !

Un jour viendra que le soleil aura été éteint, le monde aura été consumé, la race humaine aura fini, les vivants et les morts auront été jugés, les siècles se seront amoncelés ; puis, il y aura eu des abîmes, et des abîmes de durée, depuis le jour de

la vie passée si vite ; la vie ne paraîtra plus que dans un immense éloignement, comme ces étoiles presqu'imperceptibles que l'œil ne découvre qu'à force de se fixer, comme un songe évanouï..... et ce sera encore, et ce sera autant que jamais, l'Éternité. Car elle durera toujours ; elle ne finira jamais, l'Éternité. O toujours ! O jamais !

Si c'est pour moi l'Eternité dans les cieux, incompréhensible honneur ! Toujours la vérité et la vertu, la vie et les délices, les bienheureux et les anges. Toujours Dieu, à contempler, à aimer, à posséder, à bénir, toujours ! et jamais plus de larmes, ni de mort, ni de douleur, jamais !

Mais si c'était pour moi l'éternité dans les enfers, effroyable malheur ! toujours le péché qui souille, toujours les ténèbres qui pressent, toujours le ver qui ronge, toujours les chaines qui serrent, toujours les pleurs qui coulent, toujours les dents qui grincent, toujours les réprouvés qui s'irritent et enragent, toujours les démons qui tourmentent, toujours la malédiction de Dieu qui écrase. Et jamais un rayon de jour qui réjouisse, un moment de sommeil qui délasse, une goutte d'eau qui rafraîchisse, une parole d'ami qui console : jamais Dieu !

Mortel ! il y a une éternité et tu n'y penses pas ! tu n'y penses pas et cette éternité est pour toi ; et tu es sur le bord de cette éternité ! Et, bientôt, de tous ces plaisirs qui t'amusent, de toutes ces affaires qui t'occupent, de toute cette vie qui t'abuse, il n'y aura que l'éternité. L'Eternité et tes œuvres et leurs fruits ; alors, le plaisir du pécheur aura passé ; mais la peine qui restera ; et la peine du juste aura passé, mais le plaisir lui restera. Donc, ou les plaisirs

du temps avec les peines de l'éternité, ou les peines du temps avec les plaisirs de l'éternité. Choisis.

Une résolution énergique

J'étais alors un enfant, sans expérience des hommes et de la vie, incapable de comprendre qu'on allait me jeter dans le faux. J'écoutais, attentivement, cette effrayante méditation que notre professeur lisait en scandant chaque mot pour nous frapper davantage. Mon impression fut terrible, je m'en souviens encore. Ce fut comme un trait de lumière dans mon intelligence, et, avec une implacable logique qui prouve que les enfants raisonnent juste quand il s'agit des questions religieuses, je me dis en moi-même : si c'est comme ça, la vie n'est rien ; coûte que coûte, faut que je me sauve. Comment faire pour être sûr de mon coup ?

Toute la soirée, (c'était en hiver), je méditai là-dessus ; et comme j'avais entendu dire que les martyrs allaient droit au ciel, qu'à cette époque la persécution sévissait en Chine contre les chrétiens, je pris, dès lors, l'énergique résolution de me rendre, un jour, dans le Céleste Empire avec l'intention bien arrêtée de m'y faire casser la tête d'une façon ou d'une autre. Il me semblait qu'il n'y avait pas à hésiter et qu'il était plus avantageux, pour moi, de souffrir un peu dans ce monde-ci que beaucoup dans l'autre. Le soir, en me couchant, j'annonçai solennellement à mon professeur que je voulais être missionnaire.

La prédestination

Il faut savoir ce que c'est que la vie intérieure, et même avoir pénétré très-loin dans l'étude de la religion, pour comprendre ce qu'il y a de dangereux dans le principe que je plaçais ainsi à la base de mon édifice spirituel et qui, tantôt sous une forme et tantôt sous une autre, a dominé ma vie pendant dix-huit ans.

Et, en effet, si ma résolution indiquait une foi très-vive, elle dénotait, d'autre part, un manque absolu de confiance en Dieu et une ignorance com plète des lois qui président au salut et à la transformation de l'âme. Tant que j'agissais d'après ce principe, mon salut n'était pas facile.

Et si, ayant été jeté hors de ma voie, je n'avais pas été logique avec moi-même jusqu'à l'absurde, je ne sais pas trop ce qui serait arrivé. La permission du mal est donc, de la part de Dieu, une preuve de son amour pour nous ; et, en certains cas, le péché est la conséquence nécessaire de l'erreur. La preuve en est dans l'Evangile. Notre-Seigneur n'a-t-il pas prédit à Saint Pierre qu'il tomberait trois fois ? Or Saint Pierre n'est pas seulement un homme, *c'est un type ;* il représente tout un groupe dans l'humanité.

Le trop est trop

Quand nous prenons une bonne résolution par un autre principe que la confiance en Dieu, le diable qui est un fin matois et qui nous connaît bien, va immédiatement demander la permission

de nous tenter, et, comme il est plus fort que nous, il s'arrange de manière à nous faire échouer.

C'est absolument comme dans le siége d'une ville, avec cette différence qu'il évite généralement de montrer ses cornes, pas toujours cependant. Ah ! c'est un garçon intelligent, faut le reconnaître ; il en a donné et il en donne encore des preuves nombreuses.

Ainsi on va jusqu'à prétendre, que, lors du grand combat qui s'est livré, jadis, dans le ciel entre les anges et les démons, il avait trouvé moyen d'embarrasser Saint Michel lui-même et que celui-ci, à bout d'arguments et ne sachant trop que répondre, pour se tirer d'affaire, dut en appeler à Dieu.

En un mot, il faut arriver à reconnaître que, par nous-mêmes, nous ne pouvons rien dans l'ordre du salut. Autrement nous sommes exposés à faire de dures expériences. Car Satan a contre nous des moyens puissants dont il se sert avec avantage, comme, par exemple, de l'affection naturelle que nous portons à nos parents. Aussi est-il écrit : *celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi.* C'est le premier sacrifice qu'il faut faire à Dieu pour obtenir ses faveurs. Quand on hésite, on a lieu de s'en repentir plus tard, et les parents aussi. J'en puis servir de preuve.

La volonté des parents

Et en effet, pendant que je me fixais ainsi un but bien déterminé, mon père m'en fixait un autre, sans s'inquiéter de savoir si telle était sur moi la volonté de Dieu, décidé à me faire entrer dans ses vues, bon gré mal gré.

A la suite de son second mariage, et sur les instances de ma belle-mère qui voulait se rapprocher de sa famille à elle, et peut-être aussi éloigner mon père de la sienne, il était allé s'établir dans un pays où les bourgeois de l'endroit ont tous été enrichis par les biens volés au clergé en 1793. Or mon père est *Vendéen*, et, comme tel, ennemi de la révolution et des révolutionnaires. Il tombait dans un guêpier.

Mon père est un homme d'une grande valeur comme médecin et il connaît sa valeur. Il a été, pendant deux ans, interne des hôpitaux de Nantes et, plusieurs fois, lauréat de l'école. Or, ce ne sont pas, d'ordinaire, les élèves les moins intelligents qui obtiennent les prix.

Comme, de son temps, le titre de docteur ne signifiait pas grand'chose et que, d'ailleurs, il était trop pauvre, alors, pour se rendre à Paris, il s'est contenté du grade inférieur. Ses ennemis s'en sont servi pour le décrier dans l'opinion publique et pour lui opposer un jeune docteur, tout frais éclos.

La place étant excellente, mon père a tenu bon ; et comme il avait déjà une certaine fortune, il se trouvait en mesure de lutter. Il a eu raison de son concurrent, mais, dès ce moment, il se disait sans doute : Ah ! c'est comme ça ! Eh bien, je veux que mon fils soit docteur et même professeur dans une faculté. C'est un amour-propre qui s'explique parfaitement ; mais qui m'a coûté cher à moi. Car, en France, pour être docteur, il faut passer, d'abord, deux examens difficiles, le baccalauréat-ès-lettres et le baccalauréat-ès-sciences. On

peut être médecin sans être bachelier, mais non pas docteur. C'est absurde, mais c'est comme ça.

Il fallait donc, avant tout, que j'obtinsse mes deux diplômes. Aussi mon plus grand péché, aux yeux de mon père, a toujours été de ne pas réussir dans les compositions. Il ne me pardonnait pas une mauvaise place, et j'avais beau m'épuiser pour le contenter, jamais je n'en faisais assez.

Passionné pour son art, ne voyant que la médecine, n'aimant que la médecine, il avait si bien amalgamé ses intérêts avec les miens qu'il n'admettait pas, il ne l'admet pas encore, que je pusse avoir une idée juste en dehors de lui. Pendant dix ans, il a poursuivi le même but avec une ténacité incroyable et il ne me pardonnera jamais d'avoir fait échouer ses plans. Et moi je lui dirai toujours : pourquoi ne m'as-tu pas laissé suivre ma vocation ?

La liberté des enfants.

Les parents ne comprennent guères la responsabilité immense qu'ils assument devant Dieu en s'opposant à l'action de la grâce dans le cœur d'un enfant. Ils jugent de ces choses-là par les maximes du monde qui sont, partout, même dans les pays les plus catholiques, la contradiction des principes de l'Evangile.

Trompés par l'affection et aussi, quelquefois, par l'égoïsme, ils s'imaginent assez généralement que leurs enfants doivent se soumettre à toutes leurs volontés.

Oui, en règle générale. Non, quand il s'agit des questions religieuses. Car un tout jeune enfant peut avoir, à cet égard, des idées plus justes qu'un homme fait ; et, à douze ans, je jugeais plus sainement des choses de la vie que mon père qui en avait quarante.

Dès lors, il était incapable de me conduire ; et, en subissant son influence, bien qu'à contre-cœur, je m'exposais à ne faire que des faux pas. Je n'ai jamais cédé entièrement. Aussi la lutte entre mon père et moi a-t-elle été continuelle. Qu'en est-il résulté ? C'est que je ne suis ni missionnaire ni médecin et que ma vie a été une série de souffrances. Ce n'était plus là une direction, mais bien de la contradiction.

Le moment de la grâce

D'un autre côté, l'éducation qui m'était donnée, ne me convenait à aucun titre, soit que, plus tard, je dusse être médecin, soit que je devinsse missionnaire, et, dans l'un et l'autre cas, les trois quarts, au moins, du travail que l'on m'imposait, ne pouvaient m'être d'aucune utilité. Avec dix fois moins de peine, on arriverait à sa position si les choses étaient organisées comme je dis qu'elles doivent l'être ; mais, au point de vue religieux, le seul qui mérite réellement de fixer l'attention, elle a le grave défaut de laisser passer le moment favorable pour agir avec efficacité sur le cœur de l'enfant.

Ainsi, mon année de seconde, il eut été beaucoup plus difficile de me tromper, pour deux raisons, d'abord, parce que j'étais alors dans d'ex-

cellentes dispositions, ensuite, parce que mon père était frappé de cette pensée qu'il allait mourir. Il avait une maladie de foie et, par une inconséquence qui n'a pas de nom, il disait ceci : si je vis, je veux que tu sois médecin ; si je meurs, je désire que tu sois prêtre. Deux ans après, il me jetait hors de ma voie avec une habileté dont je suis loin de lui savoir gré.

Les deux camps

Il avait préparé les choses de loin en me plaçant dans un collège spécial, tenu par les prêtres du diocèse, mais dont, pendant vingt ans, sauf deux ou trois exceptions, il n'est sorti que des hommes du monde.

Au reste, ce collège avait été fondé, en 1848, dans le but de séparer les jeunes gens de la campagne des fils de famille dont le contact et les idées empêchaient, dit-on, beaucoup de vocations à l'état ecclésiastique. C'était le collège des nobles.

Sans doute que dans un pays où la foi est violemment attaquée et où, par conséquent, on respire une atmosphère viciée, parmi des jeunes gens, éblouis de leurs richesses et de leurs vains titres, il en était peu capables de recevoir l'impression de la grâce et de comprendre quelque chose aux mystérieux abaissements du Christ ; mais, sur le nombre, il devait cependant s'en trouver quelques-uns que l'on pouvait mener à Dieu si on avait su les y conduire.

Les sermons d'apparat

Il en résultait pour moi que, placé dans un milieu où la religion était considérée comme chose secondaire et où les enfants ne parlaient guère que du monde et des plaisirs du monde, n'ayant personne, parmi mes camarades, avec qui je pusse m'entretenir de mes projets pour l'avenir, je devais perdre ma vocation ou, tout au moins, ne pas savoir comment faire au moment décisif. C'est ce qui est arrivé.

Au reste, les professeurs eux-mêmes, assez ignorants, pour la plupart, de la science des âmes, ne semblaient guères occupés qu'à nous remplir la tête d'abstractions sans s'inquiéter d'autre chose. A part de froides conférences et quelques sermons d'apparat où l'orgueil de l'homme se faisait beaucoup trop voir, ils ne cherchaient point à nous éclairer et ne nous parlaient jamais de vocation. Aucun d'eux ne comprenait, je crois, qu'il pût y avoir des destinées spéciales, et, ne connaissant rien de la vie religieuse, ils n'avaient garde de nous en montrer les hautes prérogatives.

La vie du collége

D'ailleurs la vie du collége a cet inconvénient qu'elle ne correspond à rien de réel. C'est une vie à part, sans rapport avec le passé, sans liaison avec l'avenir, vie d'abstractions, très-propre à tromper les enfants, et où il n'est pas tenu compte de la nature de l'homme ni de ses goûts.

On dit, quelquefois, que le temps des études est

le plus beau temps de la vie. En un certain sens, on a raison de le dire, mais non pas à cause des études considérées elles-mêmes. Car je ne vois pas trop quel si grand plaisir on peut trouver à faire une version ou un thème, à se caser dans la cervelle une foule de choses inutiles, comme, par exemple, des vers latins, à rester claquemuré, en silence, pendant des journées entières, sous la surveillance sévère d'un argus inflexible qui observe tous nos mouvements.

Si l'enfant est heureux dans ces conditions-là, bien qu'étant condamné à ne pas avoir une pensée à lui, pas un moment dont il puisse disposer, soumis à un travail pénible qui absorbe tout l'effort de son intelligence, et cela durant dix ans, c'est qu'il y a en lui une telle surabondance de vie, une sensibilité si grande, tant d'insouciance, tant d'illusions, qu'il s'attache à des riens et que, faute de jouir d'une certaine liberté, il se nourrit de chimères, appelant, de tous ses vœux, le temps où il sera son maître, et c'est un danger.

Plus tard, sans doute, il regrette ce temps-là ; mais c'est parce que les soucis ont succédé à l'insouciance, le désenchantement aux illusions, la maladie à la santé, non pas, certainement, parcequ'il n'a plus ni thèmes, ni versions à faire.. En somme, c'est une vie de galérien, et j'ai déjà prouvé, dans mes écrits, qu'elle ne signifie pas grand chose.

L'âge des illusions

En France, on finit généralement ses études vers l'âge de dix-huit à dix-neuf ans. Quand je suis

sorti du collége, j'avais un peu plus de dix-huit ans et demi. J'étais naïf comme pas un et je croyais bonnement, ayant passé mon baccalauréat avec succès, que c'était un grand point d'acquis ; mais, en réalité, cet examen n'est qu'un obstacle ; c'est purement et simplement le droit d'oublier ce que l'on enseigne au collége pour apprendre des choses plus utiles. Tout est à recommencer.

Il en résulte que le plus bel âge de la vie s'écoule à la poursuite d'un bonheur éphémère, et que, pour arriver aux positions dites libérales, on doit, jusqu'à l'âge de vingt-cinq à vingt-six ans, comprimer, au-dedans de soi, tous les sentiments naturels pour vivre d'une vie toute factice, et, plus tard, quand on est arrivé au but de ses désirs, on voit que la réalité n'est pas ce qu'on croyait.

Mais si, d'un autre côté, on examine dans quelles conditions et de quelle manière se font les études professionnelles, alors qu'il faudrait fixer les jeunes gens d'une façon ou d'une autre, on ne peut s'empêcher de dire que l'éducation, dans son ensemble, pour tous ceux qui ne sont pas ou prêtres ou religieux, est la plus grande cause de démoralisation qui existe. Qu'on ne me dise pas le contraire, je sais ce qu'il en est, même ici.

Un acte de faiblesse

Quoi qu'il en soit, mes études finies, je me trouvais placé dans une situation spéciale. Ayant jusque-là vécu dans l'isolement le plus complet, je ne savais rien du monde et de la vie et je voyais les choses tout autrement qu'elles ne sont.

J'aimais beaucoup mon père et même je l'aimais trop. Aussi étais-je à sa merci. D'ailleurs, il avait si bien dressé ses batteries que, pour trente-six raisons, je devais succomber dans la lutte, d'autant plus que, par une fatalité dont j'ai l'explication aujourd'hui, le seul homme, en état de me comprendre, trouvait son intérêt à ce que je fusse médecin. C'était mon confesseur.

Ne pouvant le voir, je lui écrivis en lui exposant quelles étaient mes répugnances pour la médecine. Il me répondit ceci : étudiez la médecine un an, deux ans, pour plaire à votre père, et, après, nous verrons. Quel excellent missionnaire vous feriez, disait-il, si vous étiez médecin ! Est-il rien de plus absurde qu'une décision de ce genre imposée à un caractère de ma trempe, assez peu capable de rester dans une situation fausse, à une intelligence qui a besoin de voir clair ? C'étaient l'incertitude et l'hésitation établies comme règle de ma vie.

Et savez-vous pourquoi il me donnait ce conseil ? parce que nommé, depuis peu, curé d'une petite paroisse éloignée, sachant que l'argent ne signifiait rien à mes yeux, (et c'est encore comme ça), il voulait faire cadeau d'un médecin à ses ouailles. Il me l'a avoué depuis et ça m'a paru d'une charmante naïveté. Et voilà comment on dirige les enfants. La bataille était mal engagée.

La vie d'étudiant

Et pourtant la médecine, en soi, ne me déplaisait pas. C'est en effet une étude intéressante que d'apprendre comment un homme est bâti et quelles sont les lois qui président à notre existence.

Il serait même à désirer, je crois, qu'au lieu de suivre les philosophes dans leurs différents systèmes, travail bien inutile à mon avis, on pût, en quelques pages, réunir tous les préceptes positifs de la médecine, (il n'y en a pas beaucoup), et mettre *scientifiquement* les élèves en garde contre certaines choses dont, avec une sotte pruderie, on ne leur dit rien. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'ils s'instruisent seuls et c'est un mal. La médecine et la théologie constituent la véritable philosophie et je dis que l'une ne va pas sans l'autre.

Au reste, il en est de la médecine comme des autres études ; c'est une organisation qui laisse beaucoup à désirer. L'élève est trop abandonné à lui-même pour qu'il puisse faire de sérieux progrès. Or, et je l'ai déjà dit, une des conditions d'un bon enseignement, sans laquelle même un enseignement ne saurait exister, condition dont on ne tient pas assez compte dans l'enseignement supérieur, c'est qu'il faut des rapports directs du professeur à l'élève. L'enseignement du professeur ne doit pas être en dehors des connaissances déjà acquises par l'élève. Il faut, au contraire, qu'il se modifie, chaque jour, d'après une marche irrégulière et suivant les besoins actuels de l'enfant ou du jeune homme, qu'il se prête aux difficultés de celui qui reçoit l'enseignement.

Il n'en est point ainsi. Aussi peut-on dire que la science des médecins est moins le résultat de leurs études que des observations personnelles qu'ils font pendant leur pratique.

Les études médicales

Je ne sais trop comment font les autres ; mais, pour moi, quand j'étudie quelque chose, il faut que j'arrive à me rendre compte de tout. Tant que je n'ai pas le dernier mot d'une question, je cherche à la pénétrer.

En soi, cette disposition de l'esprit est une qualité ; c'est elle qui fait les inventeurs, mais comme elle procède de la logique, quand on est obligé de suivre un cours, elle peut devenir un grave défaut.

Au reste, les livres de médecine, pour la plupart, ne sont pas didactiques, et quand on entreprend avec ces livres, (ces gros livres !) d'étudier à fond une maladie quelconque, on y met du temps, beaucoup de temps, et encore on s'y perd. Car rien n'est plus vague, rien n'est plus incertain que les théories médicales. On vous jette là-dedans sans préparation aucune, et, à peu près, comme on jetterait en pleine rivière un homme qui ne saurait pas nager. Vous ne savez pas l'anatomie qui est la base de tout en médecine, et, déjà, on vous parle pathologie et thérapeutique. Jugez si, avec cette méthode, sans guides, sans direction, sans livres scolaires, on peut s'y reconnaître. Aussi, on ne s'y reconnaît point. Ah ! elle n'est pas lourde la science des pauvres étudiants. Quelques-uns font mine d'y voir quelque chose ; mais la plupart, soyez-en bien sûrs, ceux-là mêmes qui ouvrent les yeux, n'y voient pas grand'chose.

Pour moi, sans être de beaucoup inférieur aux autres, j'avais le sentiment de mon impuissance, et, quoique travaillant pas mal, en face de cette science si vaste, je me trouvais si peu capable, que, ma foi

à la veille des examens, et, pour ne pas éprouver d'échec, comme j'étudiais par amour de l'art et non par nécessité, je préférais attendre. Il en résultait que j'avançais lentement, trop lentement même, paraît-il.

Ajoutez à cela que, dans une science d'observations où la pratique n'a rien de positif, je n'ai jamais pu me résigner à faire, même une saignée, non par excès de sensibilité, mais crainte de me tromper, et vous admettrez, avec moi, que je n'étais pas né pour être médecin et qu'il ne suffisait pas que mon père le voulût pour que j'en eusse la vocation.

Pourtant, sans ma belle-mère, je crois bien, ayant commencé, que j'aurais fini par l'être, et il semble, en vérité, que la Providence l'ait placée là, auprès de mon père, pour me dégoûter de ce métier que je n'aimais pas et pour me forcer, malgré moi, à ne pas m'attarder dans cette voie, ayant à remplir une mission bien autrement importante.

Les belles-mères

Le père, dans la famille, représente l'autorité : c'est la tête ; la mère, au contraire, a pour mission d'adoucir ce que l'autorité du père peut avoir de trop rude : c'est le cœur. Un enfant se développe naturellement entre son père et sa mère ; mais il n'en est point ainsi quand une étrangère vient s'asseoir, au foyer de la famille, entre le père et l'enfant. Dans ce cas, la moindre peccadille est imputée à crime, et, sous l'action dissolvante d'une jalousie qui ne pardonne rien, les qualités deviennent des défauts.

Les femmes, même les meilleures, arrivent à n'avoir qu'un but qu'elles poursuivent avec une persistance incroyable : éloigner le père de l'enfant. C'est ce qui fait que les belles-mères ont reçu le nom odieux de marâtres qu'elles méritent généralement, bien qu'au fond elles ne soient pas plus mauvaises que d'autres.

Ainsi ma belle-mère, qui est une femme d'ordre et de conduite, n'est pas sans avoir des qualités, et même de grandes qualités ; et, d'ailleurs, elle a pour excuse, chose à peine croyable, qu'elle ignorait mon existence quand elle s'est mariée ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en un sens son action sur ma vie a été funeste, d'autant plus funeste que, mes idées ne concordant pas avec les vues de mon père, elle avait là une mine inépuisable de discussions irritantes dont elle a su profiter largement. Aussi ma situation était devenue tellement intolérable que, moins par ennui de la médecine que pour trouver la paix, j'attendais, avec impatience, d'avoir vingt-et-un ans pour suivre mes goûts en toute liberté.

On me poussait à bout, et, d'ailleurs, mécontent de moi-même, je sentais bien que je n'étais pas à ma place et qu'il me manquait quelque chose, quand, en 1867, à la nouvelle que les Garibaldiens avaient attaqué les Etats de l'Eglise, je partis pour Rome avec la secrète pensée que mourir pour le Pape ou mourir en Chine, c'était la même chose.

Les zouaves du Pape.

J'arrivai en Italie, le jour même de la bataille de Mentana ; et, dès le lendemain, en ayant soin de

payer les frais d'habillements, on le pouvait alors, j'étais incorporé, pour six mois, dans le troisième bataillon des zouaves. J'avais pour voisins de lit, à la caserne, le neveu de Lamartine et le beau-frère d'Eugène Veuillot. D'ailleurs, les plus grands noms de France et les fils des meilleures familles s'étaient donné rendez-vous dans la ville éternelle. Nous ne rêvions tous que plaies et bosses ; mais, sauf quelques bombes qu'on nous lançait, de temps à autre, et une tentative pour nous faire sauter à Sora, nous n'eûmes pas à tirer un coup de fusil en dehors de l'exercice à feu, et je vous avoue que je n'étais pas venu pour cela.

Au printemps, j'étais de retour en France et je me rendais à la trappe d'Aiguebelle. Cette trappe est située dans la plus affreuse solitude qu'il soit possible d'imaginer, au milieu d'un pays aride et presque désert, à trois cents lieues de la Bretagne. J'en aurais toujours ignoré l'existence si ma belle-mère, étant en pension à l'Adoration de Rennes, n'avait obtenu en prix la vie du père Marie-Ephrem, religieux mort en odeur de sainteté, à Aiguebelle, il y a environ trente-cinq ans.

Or, ce qui m'avait frappé dans ce livre c'est que, d'après une révélation faite à Saint Bernard, la certitude du salut est assurée à tous les trappistes. Or je me disais en moi-même : j'entrerai à la trappe, j'y resterai et je me sauverai. Comprenez-vous le danger qu'il y a dans ce raisonnement ?

La Trappe.

La trappe est l'application littérale de la règle de saint Benoît. C'est un véritable royaume avec un

code de lois, le plus parfait qui existe. Les trappistes n'ont besoin de personne ; ils se suffisent à eux-mêmes.

A la trappe, vous trouvez tous les corps de métiers et chacun peut y exercer son industrie. Ainsi le père médecin m'avait déjà désigné pour son successeur. En conséquence de quoi, il avait demandé qu'on me donnât pour patron l'archange Raphaël. C'est lui, paraît-il, qui protége les médecins et les malades aussi, je pense.

Me voilà donc enregimenté. Vrai ! je ne me reconnaissais plus : une chemise de laine, un pantalon en laine, une robe en laine, un gilet en laine, un manteau en laine, avec un capuchon en laine, tout en laine et en laine blanche. C'est chaud, surtout en été, mais, par exemple, c'est très commode, d'autant plus qu'on dort tout habillé.

Ordinairement, on se lève à deux heures, souvent à une heure, quelquefois à minuit ; on ne mange qu'une fois et à deux heures de l'après-midi, du moins, en hiver, et, en carême, c'est à quatre heures du soir ; on travaille, dans les champs, pendant cinq heures, et le reste du temps se passe, pour les religieux de chœur, à chanter et à lire ; on se couche à sept heures. Au reste, rien n'est laissé à l'arbitraire ; tout est prévu, tout, absolument tout.

Il en résulte, le silence aidant, que, peu à peu, on arrive naturellement, et sans efforts, au recueillement le plus profond ; mais, précisément alors, commence, pour certaines natures, un travail intérieur qui doit être surveillé avec soin. Car il y a, en spiritualité, des voies dangereuses, et j'étais

trop logique avec moi-même pour ne pas prendre une de ces voies.

Mais, d'abord, tout alla bien. J'étais enchanté de mon sort et je ne comprenais pas qu'on pût ne pas se faire trappiste. Ayant vécu, jusque-là, de contradictions perpétuelles, fatigué d'études sans cesse renaissantes, désabusé du monde où l'ambition, l'égoïsme et l'orgueil se disputent à l'envi le cœur de l'homme, j'appréciais les avantages de la vie religieuse et le bonheur des paisibles habitants du cloître.

A la trappe, on voit les choses de haut ; on voit les choses comme il faut les voir, *à la lumière de Dieu.* Car, enfin, que reste-t-il de la vie ? Elle passe rapide comme l'éclair, ne donnant pas ce qu'elle promet. Le trappiste le sait. Sans cesse en face de lui-même, avec la pensée de la mort qui, là, est naturelle et n'a rien de pénible, il acquiert, dans l'ordre du salut, une puissance de vision extraordinaire. Ne le plaignez pas, il a choisi la meilleure part, et moi qui les connais pour avoir vécu avec eux, je vous le dis à tous, qui que vous soyez : *les rois du siècle futur sont dans les monastères ;* c'est là que sont les saints, ceux qui défendent et protégent les nations. C'est Moïse, en priant sur la montagne, qui remporte la victoire, et non pas Aaron en combattant dans la plaine.

Le combat spirituel

La sainteté n'est pas, comme on le croit en général, dans les choses extérieures et visibles ; elle est dans les principes qui font agir, la fin

qu'on se propose et les moyens qu'on emploie pour arriver à cette fin. Dans l'ordre spirituel, nous faisons peu de progrès par nous-mêmes, et, suivant l'expression profonde de sainte Thérèse, il faut se borner à arracher les mauvaise herbes du jardin mystique et laisser le Divin Jardinier planter ce qu'il veut, quand il le veut et comme il le veut. Aussi, le secret d'une bonne direction consiste, pour un prêtre, à suivre la grâce et non pas à la devancer. Il faut savoir ce que Dieu exige d'une âme pour s'y conformer, et un directeur doit se borner, purement et simplement, à distinguer ce qui vient du bon esprit et ce qui vient du mauvais. Il n'a pas d'autre chose à faire et ce n'est pas toujours facile.

D'un autre côté, en spiritualité, il est dangereux de marcher seul. Car l'essence de la vie intérieure, c'est l'obéissance. Je vous avouerai, en toute franchise, que, même à la trappe, je n'y entendais rien ; et il a fallu de terribles épreuves pour m'éclairer. Pour moi, faire pénitence, c'était ne pas manger, dormir peu, travailler beaucoup, se donner la discipline, en un mot, se priver de tout et sur tout. Je n'estimais une chose que par les efforts qu'elle me coûtait, et toute la perfection consistait, pour moi, dans l'austérité. Au reste, je ne savais pas qu'il fallût une direction ; je suivais la pente de ma nature et le diable poussait à la roue tant et si bien que, ma santé ayant fini par s'altérer sérieusement, je rendis impossible pour moi une vie que j'aimais. Je l'aime encore.

La vision de l'infini.

Mais, avec l'idée que j'avais de la trappe, il n'était pas facile de m'en faire sortir ; et, loin de voir avec peine mes forces s'épuiser, j'en étais enchanté. Mon intention bien arrêtée était de mourir trappiste, et certes je ne songeais guère à quitter Aiguebelle, quand, un jour, en balayant l'église, je mis la main sur un livre du Père Rossignoli, intitulé : *Merveilles du purgatoire*, qui se trouvait par hasard dans le casier d'un religieux. Ce livre est un recueil de révélations sur le purgatoire, toutes plus effrayantes les unes que les autres, et de nature à faire réfléchir quiconque porte un peu son regard au-delà de la vie.

Étant donné l'état de mon esprit et la dangereuse illusion qui me dominait alors, un pareil ouvrage ne pouvait manquer de m'impressionner ; il m'impressionna beaucoup et même trop.

Jusque-là, l'enfer avait été la seule chose qui me préoccupât sérieusement ; mais, pour le purgatoire, à l'exemple de bien des gens, j'en faisais peu de cas, et, quoiqu'avec répugnance, ma foi, j'en aurais pris mon parti. Je me disais, en moi-même, qu'avec la confession je me tirerais toujours d'affaire de ce côté-là, croyant, à tort, que la grâce, don gratuit de Dieu, nous est donnée sans règle, et qu'à un moment précis, nous pouvons, par un acte de la volonté, l'avoir en quantité suffisante, ce qui n'est pas. Car la grâce précède l'épreuve et la chute est forcée quand la grâce a été méprisée.

Après avoir lu le livre du Père Rossignoli, mes opinions sur le purgatoire changèrent complètement, et je crus, après réflexion, qu'il fallait songer

à y échapper ; la question était de savoir par quel moyen. Car, déjà, trompé par mes principes erronés, j'étais arrivé, de raisonnements en raisonnements, à trouver trop douce la règle austère des trappistes et à chercher, dans la vie des saints, quelque chose de mieux. Ignorant qu'un homme, n'eût-il commis qu'un seul péché grave, ne peut le racheter par lui-même, entassât-il pour cela pénitences sur pénitences, je pris pour modèle, (devinez qui ?), le bienheureux Benoist Labre ; et comme j'aimais la trappe, que j'y étais heureux, le principe étant posé qu'il y avait intérêt, pour moi, à en sortir, pour me forcer à être conséquent avec moi-même, je me mis à méditer sur l'enfer.

Il y a dans les trappes, affichée sur tous les murs, une dangereuse méditation, qui, sous une forme concise, en termes saisissants, donne de l'éternité une épouvantable idée ; (c'est elle qui est au commencement de ce livre). A la simple lecture, on sent qu'il y a là quelque chose qui dépasse l'intelligence humaine, quelque chose qu'il ne faut pas approfondir ; mais il y a, dans cette méditation, un mot qui, à lui seul, est plus effrayant que tous les autres, parcequ'il exprime l'idée même de la divinité ; ce mot, c'est *toujours* ! Vouloir pénétrer ce mot, ce mot, qui est un insondable mystère, c'est risquer sa vie, c'est jouer son salut. Car il est écrit : *Qui scrutetur Dominum, opprimetur a gloriâ ejus.*

J'étais donc, sans le savoir, sur une pente fatale, et avec la faculté rare que j'avais d'abstraire les objets pour les étudier à part, dans cette solitude où rien ne venait me distraire, en portant tout

l'effort de mon esprit sur ce point, je courais systématiquement à ma perte sans comprendre le danger auquel je m'exposais. C'est que ce mot n'est pas un mot comme les autres mots, et qu'à lui seul il résume, en la complétant, cette terrible méditation qui, pendant des semaines et des mois, a été ma seule et unique méditation.

Un jour, pendant deux heures consécutives, avec une force de volonté que je ne souhaite à personne, concentrant toutes mes facultés sur cette redoutable pensée, je restai volontairement comme rivé à ce mot, à cette idée, qui, de minute en minute, grandissait, grandissait toujours, et qui, s'agrandissant tout-à-coup, m'apparut soudain comme un précipice sans fond dans lequel je me sentis comme précipité. C'en était trop; je tombai sur le pavé de l'église épuisé, mourant. *L'énigme redoutable était posée ;* il s'agissait pour moi de vaincre ou de périr.

Une loi providentielle.

Voilà où, fatalement, je devais aboutir avec votre éducation, à voir qu'il me manquait un point d'appui dans l'ordre du salut. Car le salut est dans l'espérance, non pas dans l'espérance naturelle, mais dans l'espérance surnaturelle ; et ce qui fait la différence de la religion catholique d'avec la religion protestante, c'est que le protestant croit avoir confiance en Dieu tandis qu'en réalité il n'a confiance qu'en lui-même : *il n'a pas de point d'appui.* Au reste, quand on pénètre dans les mystères de la grâce, on voit que la plupart des catholiques, dans la manière dont ils se servent des sacrements, sont de véritables protestants ; leur principe est le

même, et c'est, en ce sens, que sainte Thérèse a pu dire qu'elle avait été, pendant vingt ans, sur le chemin de l'enfer.

En religion, il faut être logique dans le vrai ; mais il y a un redoutable danger à être logique quand on est dans le faux, et, bien qu'en marchant seul, on puisse faire, quelquefois, d'importantes découvertes, comme la spiritualité est une science difficile et que le diable est un théologien de première force, il est prudent, en général, de ne pas trop se fier à ses propres lumières. Nul ne peut se conduire seul.

Mon tort à moi, c'est d'avoir été logique, mais logique dans le faux ; et, en étudiant attentivement ma vie, vous comprendrez comment il a pu se faire qu'il y ait eu un miracle sur Œdipe. Ne vous en moquez pas trop. Car c'est un grand miracle ; c'est la découverte d'une loi providentielle qui est dans l'ordre des esprits ce qu'est la loi de Newton dans l'ordre matériel.

Ce n'est pas, sans raison, qu'autrefois les Athéniens et les Thébains se disputaient, avec tant d'acharnement, la possession d'Œdipe : c'est qu'il y a certains hommes, autour desquels s'agitent les puissances du ciel et de l'enfer, et que la victoire est attachée à la présence de ces hommes sur le champ de bataille. *C'est le parti qui les a, qui triomphe, quand, eux autres, ils ont triomphé.*

Et si vous, théologiens, vous niez l'existence de cette loi, veuillez alors, je vous prie, m'expliquer ce que Ste-Hildegarde, dans ses révélations, entend par " *les trois hommes spirituels* " dont elle parle dans son *Scivias* et qu'elle nomme.

5ème PARTIE

UNE ARME DE PRÉCISION

Le mot de l'énigme.—Le mal, a dit l'immortel Pie IX dans son fameux Syllabus, le mal vient toujours de quelque erreur, de sorte que, pour détruire le mal, de quelque nature qu'il soit, il faut pénétrer l'erreur qui le produit.

Un homme, en particulier, peut être dans l'erreur, et, s'il n'est pas conséquent avec lui-même, il n'en souffrira pas trop ; mais, chez les esprits logiques, le mal est nécessairement la conséquence de l'erreur ; et c'est ce qui arrive pour les peuples qui tirent toujours des conséquences extrêmes de leurs principes bons ou mauvais. Il en résulte que, si une erreur générale s'est peu à peu infiltrée dans tout le corps social, et qu'elle fasse sentir en tous lieux sa funeste influence, pour vaincre l'erreur et extirper le mal, il faut découvrir la vérité qui lui est contraire. Car l'erreur ne tient pas en face de la vérité clairement démontrée.

D'un autre côté, l'erreur n'offrant pas à l'esprit une base solide, et l'homme qui est né pour la vérité, ne pouvant s'en contenter parce que l'erreur mène, en droite ligne, à la souffrance, il doit y avoir

dans le monde, et il y a en effet, un travail général des esprits qui, tous, et sans s'en rendre compte, marchent, d'un commun accord, à la conquête de quelque vérité importante ; mais ce que l'on ignore, et ce qui existe cependant, c'est que, dans chaque peuple, et plus particulièrement chez les peuples qui souffrent davantage de l'erreur, il y a certains hommes, plus spécialement destinés à pénétrer l'erreur dont ils ont à souffrir plus que les autres, et qui, par une loi providentielle, sont, comme malgré eux, forcés d'en tirer des conséquences extrêmes, jouissant d'ailleurs, et souvent à leur insu, de redoutables prérogatives. Ce sont les Œdipes qui doivent vaincre le Sphinx, et c'est autour d'eux que se passe la grande bataille parce que, de leur victoire ou de leur défaite, dépend la victoire ou la défaite de l'humanité dont ils sont les représentants.

Par la nature de leur mission, on conçoit, dès lors, que ce ne sont point ce qu'on appelle des saints, et qu'il y aurait un immense danger, pour les peuples, à ce qu'une mission de ce genre fût confiée aux hommes d'autorité parce que, les hommes d'autorité ayant, par leur position, une influence considérable, s'ils agissaient d'après des principes faux et qu'ils fussent logiques avec eux-mêmes, ils exposeraient les peuples à des expériences désastreuses qui peuvent, sans grand inconvénient, être faites en petit. Loin donc de laisser les hommes d'autorité agir librement d'après leurs idées personnelles qui ne sont pas toujours justes, la Providence, par son action incessante, trouve en général moyen, quand cela est nécessaire, d'empêcher ceux qui commandent d'imposer leurs

caprices aux autres ; elle les immobilise, tandis qu'au contraire elle pousse en avant, à travers les écueils, ceux qui, après avoir découvert la route qu'il faut suivre, doivent servir d'éclaireurs et de guides et prendre, momentanément, à l'heure critique, la direction de l'armée avec le concours et sous le contrôle du général en chef. C'est, au reste, ce qui arrive journellement pour les capitaines des navires qui sont obligés, en vue des côtes, de remettre leur vaisseau entre les mains d'hommes qui, dans l'échelle sociale, sont placés au-dessous d'eux, mais qui, par leur expérience et la connaissance qu'ils ont de certains parages, sont plus en mesure qu'eux de le conduire sûrement au port.

Si haut placé qu'il soit, et bien qu'infaillible dans l'ordre de la foi, le Pape ne peut pas tout voir et ne peut pas tout faire ; il peut se tromper ou être trompé dans l'ordre des faits ; et Dieu, pour sauvegarder la liberté de la conscience qui a été fréquemment opprimée et qui peut l'être encore, qui l'est au Canada, Dieu l'oblige, par d'éclatants miracles, à reconnaître en moi *le représentant du peuple*, celui qui a mission de parler en son nom. Je ne puis rien sans lui ; mais lui ne peut rien sans moi, et la tourmente qui sévit sur l'Eglise devrait l'en avertir. Pierre et Paul ne vont pas l'un sans l'autre.

Les trois miracles à établir

Les miracles, en se multipliant, m'ayant éclairé complètement, mon intention est d'en établir trois. Ceux-là prouvés, il faudra admettre les autres qui seront indirectement établis. Je ne puis pas faire,

on doit le comprendre, qu'il n'y ait pas un certain mystère dans une chose de ce genre ; et j'ai le droit d'exiger qu'on apporte à l'examen de la question la droiture et la bonne volonté qu'il faut, dans l'ordre naturel, pour saisir les problèmes les plus simples,

Qu'on n'oublie pas, au reste, ce que dit M. Nicolas dans son grand ouvrage sur la religion : c'est que la vérité divine, s'adressant à des intelligences libres, doit leur ménager la lumière de telle sorte qu'elles aient toujours de quoi la connaître par l'évidence, mais toujours aussi de quoi se l'assimiler par la foi ; qu'elles soient averties sans être forcées, et que cet air vivifiant de l'âme, comme l'air qui entre dans les poumons, ne lui fasse jamais défaut et n'y entre cependant que par aspiration. Dieu, ajoute-t-il, ne veut pas cacher la vérité à ceux qui la cherchent avec le désir de la trouver ; mais il tient à ce qu'elle reste ignorée des esprits superbes qui ne jugent des choses que par passion et par caprice..et plus loin : il faut être prédisposé pour croire aux miracles et alors ils convertissent ; sinon, quelque frappants qu'ils soient, on échappe toujours à leur autorité par quelque biais et alors ils condamnent.

Le premier miracle

Les éléments de la preuve.—Le premier miracle dont j'ai à donner la preuve, est celui par lequel il m'a été révélé que le Révérend Père Arnauld, de la congrégation des Oblats, était l'élu de Dieu pour l'évêché de Chicoutimi. Cette révélation n'est point due à mes mérites, et je ne veux

pas qu'on puisse le croire ; elle est due au moyen efficace dont je me suis servi pour obtenir de Dieu qu'il daignât répondre à la question que je lui faisais au sujet de l'œuvre que j'avais entreprise et que, seul, je me sentais impuissant à mener à bonne fin.

Il sera donc important d'établir qu'il y a eu quatre cents messes de dites à cette intention ; et, sans trop insister sur ce point, on admettra bien que, pour un étranger dont la position était compromise et à qui il ne restait que quinze cents francs, c'était un acte de foi qui, par lui-même, méritait, peut-être, une récompense, que d'aller sacrifier six cents francs d'un seul coup pour savoir de Dieu ce qu'il avait à faire. Je me demande si, parmi les chrétiens, il y en a beaucoup qui feraient cela.

La question a été faite, et, quand j'aurai reproduit les documents qui le prouvent, il me restera à établir que Dieu a répondu à cette question, d'une manière claire pour moi et claire pour les autres, et que la rencontre du Père Arnauld, dans les circonstances où elle s'est produite, aux signes que j'ai indiqués et que je discuterai, est absolument identique à la rencontre providentielle de Rébecca par Eliézer après la prière faite par Eliézer, de telle sorte que, si on admet que la rencontre de Rébecca par Eliézer est un miracle, et l'Ecriture le dit formellement, la rencontre du Père Arnauld par moi est aussi un miracle puisqu'elle offre les mêmes caractères. Au reste, Dieu a pris soin de le faire dire à Lourdes par M. Lasserre, dans le temps même où je cherchais à le prouver au Canada. A

chacune des négations, il a répondu par des affirmations nouvelles.

1er Point à établir

Les divers documents.—Le premier point à établir est celui-ci : c'est que je suis revenu, d'Aiguebelle ici, avec le dessein bien arrêté de fonder, pour les enfants, une œuvre qui, dans ma pensée, si elle avait pu se faire, eût été, suivant l'expression d'un Père de la trappe, une espèce de Tiers-Ordre, comme un petit Aiguebelle. Pour preuve de la chose, j'ai en mains, et je garde précieusement, deux lettres qu'il est facile d'identifier : l'une est du Père Malachie, le seul religieux d'Aiguebelle avec qui j'ai entretenu une correspondance depuis mon retour au Canada ; l'autre, du Père Aurèle, qui m'a écrit, en 1875, pour me dire, au nom du Rév. Père Abbé, que je réussirais difficilement dans mon projet et qu'il vaudrait peut-être mieux m'en tenir à mes travaux sur l'éducation dont il reconnaissait l'utilité, que d'aller m'épuiser, en pure perte, dans une entreprise qu'il serait probablement impossible, pour moi, de mener à bonne fin, vu les difficultés inhérentes à la chose. Je n'étais plus au temps où je me laissais déconcerter par la moindre contradiction, et le Rév. Père Abbé d'Aiguebelle m'ayant d'abord approuvé, comme j'avais mes raisons pour agir, je répondis de Paris au Père Aurèle la lettre qui suit. Cette lettre est à la date du 28 décembre 1875.

Mon cher Père.—Comme vous le dites fort bien, tout l'intérêt de votre lettre est pour moi dans le

post-scriptum... Il me surprend, je l'avoue, et je ne sais plus à qui entendre. Il eût mieux valu condamner immédiatement mes projets que de venir ensuite me contredire quand ils sont déjà en cours d'exécution.

Je croyais de bonne foi que mon Rév. Père n'était pas contraire à mes idées ; et la preuve, c'est qu'il me disait : pour faire cette œuvre, il faudrait que vous fussiez ou prêtre ou religieux. Ça viendra peut-être, ajoutait-il.—Sur mon observation qu'un laïc ne compromettait personne, il reconnaissait ensuite que je pouvais bien avoir raison.—Quand je lui disais que je ne voulais, autant que possible, n'accepter, pour m'aider, que mes élèves, il m'a cité l'exemple d'un collége qui, paraît-il, existe en Suisse et qui réussit très-bien. Il m'a laissé emporter la règle de Saint-Benoist, les us, la charte de charité ; il a levé pour moi l'interdiction de parler aux religieux, et cela pendant huit jours. Comment voulait-il donc que je ne le crusse pas favorable à mes projets ?

Et puis, quand je lui faisais observer que le trappiste, seul de tous les hommes que j'avais antérieurement connus, est réellement heureux et toujours en paix, voici ce qu'il me disait :—J'ai vu à Rome des cardinaux, des évêques, des prêtres et des religieux de tous les ordres ; j'ai vu des princes, des ambassadeurs, des riches et des savants ; mais, nulle part, je n'ai trouvé autant de sérénité, et moins de préoccupations, que dans un monastère de la trappe ; on y revient toujours avec bonheur dans ce lieu béni où n'arrivent jamais les vains bruits du monde. Est-il, je le demande, approba-

tion plus entière, encouragement plus direct donné à un homme qui n'a aimé qu'Aiguebelle, qui, pendant sept ans, l'a pleurée chaque jour, et qui, après des expériences nombreuses, éclairé sur la vie et sur les hommes, veut essayer, autant qu'il est possible, d'appliquer cette même règle à l'éducation des enfants en l'adoucissant et en la modifiant comme il convient de le faire.—La règle de St. Benoist a servi à bien des usages depuis qu'elle est faite ; et le Rév. Père me faisait encore observer que la constitution si remarquable de l'Angleterre en est tirée presque tout entière. Pourquoi ne me fournirait-elle pas une constitution que je puisse appliquer à l'éducation ? C'est l'œuvre d'un saint ; mais on peut, avec autant de raison, la considérer comme l'œuvre d'un grand philosophe qui, ayant étudié les hommes et sachant ce dont ils ont besoin, ce dont ils souffrent habituellement, a voulu leur donner des lois conformes à la nature et dont l'observation les rendît heureux, comme il arrive pour vous. Nulle part, il n'y a un groupe d'hommes plus unis et plus heureux, dans leur ensemble, que dans un monastère de trappistes.

En somme, avant la Renaissance, quant l'art payen ne dominait pas encore l'art chrétien, au moyen âge enfin, quels étaient les instituteurs de la jeunesse, sinon les moines ? Où étaient élevés les enfants, sinon dans les monastères ? A cette époque, on donnait aux enfants une éducation vraiment virile ; on ne cultivait pas que leur intelligence tant surmenée aujourd'hui. A cette époque, les professeurs étaient des saints et non pas seulement des savants ; ils donnaient la veritable

science, la science du cœur humain, et c'est une science qui n'est pas dans les livres. Ils apprenaient tout d'abord aux enfants à vivre heureux.

Je n'admettrai jamais que la foi puisse être en contradiction avec la raison, les vérités de l'ordre philosophique avec les vérités de l'ordre théologique ; c'est pourquoi je persiste à croire que mes idées sont justes et réalisables, et qu'une fois réalisées, elles rendront de grands services à la religion et aux pays qui voudront bien ne pas les rejeter sans examen ; et de même que, dans les questions pédagogiques, tout le monde a commencé par me contredire et qu'ensuite des hommes remarquables, en France et au Canada, et entr'autres mon Révérend Père lui-même, ont fini par m'approuver plus ou moins complètement ; de même, je crois que, sans attaquer en rien les principes de la foi et même en prenant les dogmes promulgués comme bases, on peut, par la raison, arriver à établir, pour les enfants, un genre de vie, analogue à votre genre de vie, et qui satisfasse à tous leurs besoins.

En vérité, j'ignore sur quels principes repose la direction des âmes ; mais enfin, là comme partout, il doit y avoir des principes ; et mon Révérend Père me disait encore à cet égard que, pour diriger un homme, il faut prendre garde d'agir d'après des idées préconçues et qu'il faut, au contraire, observer avec soin quelle est sur lui l'action de la grâce pour s'y conformer. Or, jusqu'à présent, on a procédé avec moi par contradiction ; et les prêtres eux-mêmes, en qui j'avais toute confiance et qui se sont mêlés de me diriger, m'ont paru ne pas savoir ce que c'est que la direction et l'influence funeste

qu'elle peut avoir sur la vie d'un homme quand elle est fausse. Ils se sont tous inspirés de leurs idées personnelles plutôt que de ma nature et des conditions assez peu ordinaires dans lesquelles j'étais placé. Les uns ont cherché leur intérêt ; les autres m'ont opposé des fins de non-recevoir, tant qu'à la fin je me suis décidé à flanquer à l'eau tous les amis ; il faut obéir dans la vie religieuse, mais il peut être dangereux de le faire en dehors de la vie religieuse ; et mon Révérend Père m'a encore donné plusieurs arguments à cet égard par ce fait qu'on ne permet pas à un homme de faire vœu d'obéissance à une règle sans l'avoir auparavant étudiée.

Aujourd'hui, je ne peux ni ne veux reculer : ou bien j'essaierai la chose, ou bien j'abandonne l'enseignement, et je reste en France à attendre les événements ; mais si on ne me dit pas : ne faites pas cela, je marcherai de l'avant. Vous savez combien j'ai regretté Aiguebelle que ma santé profondément altérée ne me permet plus d'habiter ; mais, aujourd'hui, il me semble que je dois faire, pour les enfants, quelque chose qui me rappelle Aiguebelle. Vous dites que la chose n'est pas possible ; eh bien, vous saurez qu'elle était possible quand elle sera faite. Dieu est puissant et je ne vois pas pourquoi je n'aurais pas confiance en lui tout comme un autre. En un mot, ma décision est prise : ou cela ou rien. Le sort en est jeté ! *Alea jacta est !*

Cette lettre a été publiée sur le journal " la *Volonté* " à la date du 12 septembre 1876.

2ème point à établir

Les quatre cents messes.—Lors de mon premier voyage au Canada, en 1874, la piété des Canadiens m'avait vivement impressionné, et j'avais été singulièrement frappé du spectacle qui se présentait à mes regards ; mais il y avait cependant certaines choses qui m'avaient échappé. Reçu par tout le monde comme un ami, soutenu par les hommes les plus importants, subventionné du gouvernement, approuvé par le recteur même de l'université, je n'étais pas alors dans une disposition d'esprit à voir le mauvais côté des choses, et, quoiqu'à peine remis de l'effrayante tentation sur la foi qui a été pour moi, je le vois aujourd'hui, la préparation nécessaire aux miracles qui ont eu lieu ensuite, quoiqu'alors je ne fusse pas très-dévot en pratique, je me disais souvent : si j'étais à leur place, sachant ce que je sais, comme je mettrais à profit l'expérience que j'ai acquise à mes dépens.— Moi qui, tout enfant, avais, d'un coup d'œil, jugé la vie et compris quel en doit être le but véritable, mais qui, peu éclairé sur les dangers de l'existence et mal dirigé, avais fait fausse route ; qui avais été sacrifié, pour ainsi dire, à cette éducation absurde qui, nulle part, ne tient compte des vocations diverses des enfants ; qui n'avais qu'à réfléchir sur le passé pour trouver en moi-même et la cause du mal et le remède qu'il faudrait y appliquer, je profitais de l'immense et inexplicable popularité dont je jouissais alors pour battre en brèche le système d'enseignement, et j'ose dire que j'avais, sur ce point, la sympathie de tous ; mais trop faible pour

exécuter seul une réforme qui ne peut se faire qu'avec le concours de tout le monde, je n'avais qu'un but et qu'un désir, celui de faire adopter mes principes par l'Université-Laval ; et je travaillais dans ce sens avec l'espérance de voir le clergé de Québec s'en emparer et exécuter lui-même la réforme que je demandais et dont j'avais déjà tracé le plan général ; mais les dignitaires de l'Université, ayant été consultés à ce sujet, ne s'étaient pas accordés, malgré que le recteur, M. l'abbé Hamel, fût d'avis qu'on me donnât, comme essai, une classe à faire en dehors du cours ordinaire ; et le gouvernement mieux avisé ayant pris la chose en mains, la réforme par conséquent ne se faisant pas sous leurs auspices, ils la voyaient de mauvais œil et ne désiraient rien tant que de me voir échouer. Ils minaient lentement le terrain sous mes pieds sans que je le soupçonnasse, et, à la chute du ministère Ouimet qui m'avait soutenu, je compris que bientôt je n'aurais plus à compter que sur moi et que, dans le monde des professeurs, il y en avait bien peu qui me pardonnassent d'avoir raison contre eux. C'est un rude métier et une tâche ingrate que de vouloir réformer quelque chose !

Sachant donc que la situation ne serait pas longtemps tenable et trop malade d'ailleurs pour lutter indéfinement, je prévins le coup qu'on avait l'intention de me porter et je revins en France où j'espérais qu'on me soutiendrait. J'allai même trouver Mgr. Fournier, évêque de Nantes, pour lui demander son concours. Mgr Fournier avait lu un de mes ouvrages et il en approuvait les principes : voilà

quarante ans, dit-il, que je défends cette thèse, et il ajouta avec un malin sourire : je suis évêque et je ne puis rien, croyez-vous pouvoir réussir ?—Je n'osai pas répondre que oui, mais je le pensai, et ne voyant pas qu'il me fût possible d'arriver à ce but autrement, l'idée me vint peu à peu qu'il fallait fonder une nouvelle congrégation religieuse et que j'en trouverais les éléments au Canada ; mais, la transition ayant été un peu brusque, je ne prévoyais pas le genre d'obstacles qui m'attendaient ici. Je ne pouvais croire et penser qu'on arriverait à m'empêcher d'écrire, et qu'après avoir dépensé des sommes considérables, je serais finalement réduit à l'impuissance la plus complète et placé dans une position telle que, humainement parlant, la chose devait me paraître et était réellement devenue impossible.

Toutefois je ne suis pas de ceux qui cèdent sans combat, et comme, en somme, je n'avais que de bonnes intentions, pour mettre ma conscience en repos, avant de déposer définitivement les armes, je fis à Dieu une prière dont voici à peu près le sens : je crois bien que j'ai raison, mais enfin il est possible que je me trompe, et, en tout cas, je ne puis continuer l'œuvre que j'ai entreprise sans savoir si elle vous est agréable ou non, sans savoir si, privé de tout moyen d'action, je puis au moins compter sur votre tout-puissant secours. Veuillez donc me dire, d'une façon ou d'une autre, si vous êtes pour ou contre moi, et, dans le cas où vous me seriez favorable, donnez-m'en, je vous prie, un signe quelconque. Si vous exaucez ma prière et que vous m'accordiez ce que je vous demande, je

m'engage solennellement par vœu à ne jamais céder ; mais si je n'obtiens pas ce signe, j'abandonne la partie. A quoi bon m'épuiser en pure perte, puisque, seul, je sais que je n'arriverai jamais à aucun résultat sérieux.

La prière faite, il s'agissait d'être exaucé et je vous avoue, en toute simplicité, que je n'avais point en moi une assez grande confiance pour croire que, par mes seuls mérites, je pusse obtenir une pareille faveur ; et c'est alors que, sans en bien comprendre la puissance, je résolus de sacrifier six cents francs pour faire dire des messes à cette intention, de telle sorte que toute la question se résume en ceci : quatre cents messes ont-elles devant Dieu un mérite tel que Dieu, ainsi consulté, ait cru devoir y répondre par un des plus grands miracles qui aient jamais eu lieu?—Il s'agit maintenant d'établir qu'il y a eu quatre cents messes de dites, ou, du moins, que six cents francs sont sortis de ma bourse pour cette fin, et que cette somme a dû être remise aux Pères Jésuites de Québec. J'ai même la certitude qn'elle leu. a été remise, attendu que le Père Huyghens m'en a parlé dans le temps et qu'il en a a également parlé au docteur Morin. La lettre qui suit, écrite dernièrement au supérieur de la maison de Québec, a pour but de mettre la chose au clair.

Mon Révérend Père.—Quelques jours avant l'incendie du quartier Montcalm, c'est-à-dire vers la fin d'avril ou au commencement de mai 1876, à une époque que je ne saurais préciser au juste, en présence de M. Alfred Fages, fils du notaire Fages,

employé à la corporation ; de M. Léonidas Hudon, actuellement novive chez les Jésuites ; et de M. David Morin, frère de M. Edouard Morin, j'ai remis sous enveloppe, et après en avoir vérifié le contenu devant eux, à M. Jean-Baptiste Morin, actuellement pharmacien à Québec, et à M. Joseph Chabot de Saint-Charles, neveu de l'avocat du même nom, pour être portée au Père Huyghens, la somme de cent piastres, en billets de banque ; et j'ai la certitude que cette somme a été remise, sinon au Père Huyghens à qui elle était adressée, du moins à un autre Père que j'ai lieu de croire être le Père Resther ; j'en ai la certitude, parce que le Père Huyghens qui était mon confesseur, m'en a parlé quelques jours après et qu'il en a également parlé au docteur Morin à qui, si j'ai bonne mémoire, il a même dit, je crois, que les Jésuites avaient été sur le point de ne pas accepter cette somme parce qu'elle leur paraissait trop considérable.

La lettre en question ne portait pas de signature, et ne contenait que deux ou trois lignes dans lesquelles j'indiquais, sommairement, quel devait être l'emploi de cet argent, savoir : qu'on devait acquitter quatre cents messes et les dire, le plus tôt possible, à une intention particulière que je ne crois pas avoir formulée.

Comme certains membres du clergé, s'il faut en croire M. Dion du journal, ont l'air de penser que j'ai bien pu faire dire quelques messes, mais non pas quatre cents, et qu'ils semblent vouloir se rattacher à cette ficelle pour nier un miracle qui est la conséquence, non pas de ma vertu à moi, mais de la vertu inhérente, vous le savez tous, à la messe,

et qu'ils espèrent ainsi, en contestant la cause, pouvoir plus aisément en contester le résultat qui les chagrine et les offusque, j'ai le droit de savoir si cet argent a été effectivement reçu par les Jésuites à la date indiquée par moi ; il y va de l'honneur de deux jeunes gens qui persistent à dire qu'ils ont remis à l'un de vous et la lettre et ce qu'elle contenait. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'argent est sorti de ma bourse et qu'il n'y est pas rentré.

Il est de votre devoir, mon Révérend Père, de faire les recherches nécessaires pour que la chose soit élucidée. Pour moi, elle est hors de conteste et personne ne me persuadera que vous n'ayez pas reçu cet argent, etc.

3ème point à établir.

La réponse de Dieu.—Le troisième point à établir, c'est que Dieu a daigné répondre à ma demande et que sa réponse a été pour moi ce que je désirais qu'elle fût ; mais, pour mieux faire comprendre combien cette réponse devait me paraître à moi nette et précise, à l'histoire abrégée de ma vie qui a certainement son cachet spécial et que j'ai composée en 1877 pour convaincre Mgr Conroy, il n'est pas inutile d'ajouter ici quelques remarques sur le Rév. Père Arnauld et sur le monastère d'Aiguebelle.

Le monastère d'Aiguebelle, dans un pays comme la France où la population est dense, est un point imperceptible perdu au milieu des montagnes du Dauphiné, et, le sol de cette région étant très-aride, les habitations y sont clair-semées et les habitants

peu nombreux. Je ne pouvais donc guère m'attendre, les Français de France étant eux-mêmes au Canada en assez petit nombre, à trouver, dans une contrée nouvellement ouverte, à quinze cents lieues d'Aiguebelle et à cent lieues de Québec, un religieux, dont la famille, en 1815, habitait le monastère même d'Aiguebelle à une époque où ce monastère, confisqué à la révolution et vendu en 1810 comme bien national, était encore une propriété particulière louée à plusieurs familles du voisinage qui y demeuraient en commun ; et j'aurais pu, d'ailleurs, puisque jusque-là j'avais caché la chose, j'aurais pu rencontrer le Père Arnauld, que je ne connaissais pas auparavant, sans lui dire que j'avais été novice à la trappe d'Aiguebelle, et, par conséquent, sans apprendre de lui cette singulière circonstance que je viens de mentionner ; j'aurais pu le rencontrer sans lui faire part de mes projets et sans savoir qu'il eût été question de le nommer évêque, que la proposition lui en avait été faite à plusieurs reprises et qu'on insistait toujours pour qu'il acceptât ; et comme, d'autre part, par goût, par caractère, par éducation, eu égard à la fausse position dans laquelle je me suis toujouss trouvé, je suis peu à peu devenu, l'habitude aidant, l'être le plus sauvage qu'il y ait sur terre ; que je mets à fuir la société la même ardeur que les autres mettent à la rechercher ; que j'ai, toujours et partout, vécu comme ça ; qu'en dehors de ceux avec qui je suis absolument obligé de vivre, je ne vois jamais personne ; que, depuis mon retour en Amérique, et pour être plus libre d'agir à ma guise, je m'étais systématiquement

écarté de tout le monde, il n'y avait, pour ainsi dire, pas de transition, pour moi, entre la prière que j'avais faite et ce qui me paraissait le signe clair et certain qu'elle était exaucée. Car enfin, si le Père Arnauld eût été évêque, la chose pouvait être considérée comme faite ; et voilà pourquoi, sans me laisser déconcerter par aucune sottise, sachant quelle était la volonté de Dieu sur ce point, j'ai tant insisté pour qu'il le fût.

En somme, il n'y a pas de contradiction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et ils se prêtent l'un et l'autre un mutuel secours, et comme la Providence conduit chacun de nous à sa fin par des moyens humains et qu'elle prépare de longue date, et souvent à leur insu, les instruments dont elle se sert, je trouve parfaitement logique et très-raisonnable que, dans un pays où la foi est puissante et où le bien ne peut se faire qu'avec l'assentiment et l'aide du clergé, elle m'ait donné pour auxiliaire un évêque, c'est-à-dire un de ces hommes qui, au Canada, sont tout-puissants, dont l'autorité n'est sérieusement contestée par personne et qui, s'ils le veulent, peuvent aisément faire le bien ; et que, pour rendre la réforme plus facile, elle m'ait, par des miracles, désigné cet homme. Je trouve cela très naturel ; et Dieu, qui est l'être raisonnable par excellence, ayant une grâce de choix à faire aux Canadiens, devait s'y prendre pour la leur faire comme il s'y est pris.

N'y avait-il donc pas quelque chose d'extraordinaire dans ce fait que, moi laïc et étranger, je vinsse à savoir une chose que les évêques du pays ignoraient eux-mêmes et dont ils devaient être

passablement étonnés d'apprendre la nouvelle par ma bouche ; et, quand je venais leur dire que cette chose qui, en soi, était étonnante et devait leur paraître étonnante, était un miracle, pourquoi ne le croyaient-ils pas ? Pourquoi surtout empêchaient-ils la chose de s'éclaircir ? *Qui non facit veritatem, odit lucem.*

Le deuxième miracle

Le miracle d'Œdipe.—Il y a, dans les sciences mathématiques, des choses qui sont certaines, mais qui, bien qu'appuyées sur des raisonnements très-solides, ne sont pas cependant à la portée de toutes les intelligences. Prenez, par exemple, un théorème de géométrie, une de ces vérités abstraites qu'un savant n'arrive à comprendre qu'après un temps très-long, et cherchez à démontrer ce théorème, cette vérité, qui, à vous gens instruits, peut vous paraître si claire ; cherchez à la démontrer à un ignorant : vous comprendra-t-il tout d'abord ? Non. Il ne vous comprendra pas s'il fait des efforts pour vous comprendre, et il vous comprendra moins encore s'il n'en fait pas. Mais, à l'endroit des secrets de Dieu, ne sommes-nous pas tous des ignorants ; et si quelqu'un vient nous dire qu'il a pour mission de nous en révéler un, prétendrions-nous, sans effort, avoir part à cette révélation, nous qui, dans les choses ordinaires de la vie, avons quelquefois tant de peine à discerner le vrai du faux ? En réalité, le miracle d'Œdipe, qui, au premier abord, ne paraît pas avoir de signification, est un très-grand miracle, puisque c'est la décou-

verte d'une de ces lois générales qui régissent le monde et dont l'existence avait été plusieurs fois soupçonnée par les esprits supérieurs ; il y a sur la terre des hommes qui sont, pour ainsi dire, sacrifiés aux intérêts de l'humanité, qui reçoivent, à leur naissance, l'erreur en partage et que Dieu force ensuite à être logiques avec eux-mêmes jusque dans les dernières conséquences de leurs principes. L'énigme pénétrée par eux, le Sphinx est vaincu.

L'argument de Sophocle

En admettant les miracles comme existant vraiment, et je l'ai prouvé depuis, la difficulté, on le conçoit, à une époque où je n'avais pas d'argent et où je ne pouvais pas écrire sur les journaux, la difficulté était de me faire croire. Je voyais, moi, très-clairement les preuves que j'avais à ma disposition ; je sentais bien que ma faiblesse ne venait que de l'impossibilité où j'étais alors de les développer librement ; j'aurais voulu une enquête publique dans laquelle je savais parfaitement qu'on aurait de la peine à me répondre ; mais je comprenais, d'autre part, que la bonne volonté était petite, en certain lieu, pour étudier la question et qu'on ne tenait nullement à être convaincu d'une chose qui déplaisait souverainement ; je comprenais quel immense avantage ces Messieurs de Québec avaient sur moi auprès de Son Excellence Mgr Conroy qui, étranger au pays, pouvait aisément être influencé par un mot ; et je devais, par conséquent, pour obtenir de lui qu'il me crût, je devais combattre dans son esprit les perfides insi-

nuations de mes adversaires. C'est, dans ce but, que j'écrivis à Son Excellence Mgr Conroy la lettre suivante qui entre, pour une part, dans le miracle d'Œdipe. Cette lettre, au reste, avait été précédée de plusieurs autres.

Excellence.—On raconte que Sophocle, le plus grand poète de la Grèce, composant son admirable tragédie, intitulé : Œdipe à Colone, avait concentré tout l'effort de son esprit sur le sujet dont il voulait faire un chef-d'œuvre ; et, comme il arrive d'ordinaire pour tous ceux qui vivent en dehors des lois de la nature et se consacrent, corps et âme, à la poursuite d'un but idéal, il dédaignait tout le reste et même, paraît-il, négligeait ses affaires. Ce que voyant ses enfants, ils le citèrent en justice en disant que la vieillesse avait altéré, chez leur père, les facultés de l'intelligence, et qu'en conséquence ils demandaient qu'on lui enlevât l'administration de ses biens. Sophocle avait alors, je crois, quatre-vingts ans. Au reste, l'âge importe peu.

Le jour du jugement étant arrivé, quand l'accusation eut été formulée devant lui, le grand poète méconnu se leva, et, pour toute réponse, il se mit à lire la pièce qu'il venait de terminer, et, après en avoir achevé la lecture : est-ce là, dit-il, ô juges, est-ce là le travail d'un homme incapable par lui-même de gérer ses affaires ? Les juges enthousiasmés, (on sait qu'à Athènes ils étaient généralement plusieurs centaines), les juges, sans écouter

plus longtemps ses accusateurs, le couvrirent d'applaudissements, et, au lieu de le condamner, ils le reconduisirent à sa demeure au milieu des acclamations de la multitude. La même accusation, portée contre Sophocle, s'est renouvelée, à tous les âges du monde, contre tous ceux qui, ayant l'intuition d'une grande œuvre à faire et poussés par une force inconnue, ont dévancé leur siècle dans la voie des découvertes. Archimède, Galilée, Euler, Leibnitz, Newton et beaucoup d'autres sont venus, tour à tour, payer à l'humanité déchue le tribut douloureux de leurs angoisses et de leurs souffrances sans lequel il semble qu'il n'y ait pas de progrès possibles. Ceux qui travaillent pour les hommes, doivent s'attendre à en être persécutés.

Tenez, à notre époque, on a fait des applications prodigieuses de la vapeur et de l'électricité, et on peut dire avec vérité qu'aujourd'hui il n'y a plus de distances ; mais, je vous le demande, si, il y a cent ans, un homme, par une grâce spéciale de Dieu, découvrant, tout d'un coup, et les principes et les théories dont nous voyons, chaque jour, sous nos yeux, les merveilleuses conséquences, fût venu dire aux Canadiens d'alors : Messieurs, j'ai trouvé le moyen de correspondre avec l'Europe dans l'espace de cinq minutes, qu'aurait-on pensé de cet homme ? et cependant, (qui peut le nier ?) cela est. Ce n'est donc pas, parce qu'une chose paraît extraordinaire et même impossible à la masse des gens qu'elle n'existe pas.—Boileau l'a dit : le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, et ce qui est impossible à l'homme, est très-facile à Dieu. Or, en disant que le Père Arnauld a été désigné

par des miracles comme devant être évêque de Chicoutimi ; que j'ai obtenu de le savoir grâce au mérite infini de la messe, je n'avance rien qui soit impossible, et, par conséquent, j'ai le droit d'être entendu avant d'être condamné. C'est pourquoi je demande une enquête et il est de votre devoir de me l'accorder ; ce ne serait pas agir avec prudence que de la refuser.

P. S. Cette lettre a été publiée, à la fin de décembre 1877, sur un opuscule de neuf pages imprimé au *Journal de Québec.* Je n'avais point alors assez d'argent pour défendre la vérité par de longs arguments, et j'ai dû me contenter de l'indiquer sommairement, trop sommairement peut-être.

La première vocation

Premier point à établir.—J'ai déjà dit, et il est bon d'insister sur ce point, que je vis habituellement seul, entièrement absorbé par mes études et très-indifférent à tout ce qui se passe autour de moi, (au reste, la carrière est assez vaste ;) que, depuis mon retour au Canada jusqu'au moment où les miracles se sont produits, je n'ai, pour ainsi dire, eu de relations avec personne ; et, sauf deux ou trois visites dont je ne pouvais pas me dispenser, j'avais tenu, par système et pour des raisons que je pourrais exposer, à me mettre à l'écart de tous ceux, en bien petit nombre d'ailleurs, avec qui, lors de mon premier voyage, j'avais eu quelques rapports ; j'avais même négligé, après quelques visites, trois ou quatre peut-être, de fréquenter la famille de Mme veuve Saint-Pierre avec qui j'étais en

grande intimité, ayant demeuré chez cette dame pendant plus de dix-huit mois ; en un mot, en dehors de la famille Morin, il est facile de prouver que je ne voyais personne ou à peu près personne.

Eh bien ! cela étant, je dis et je maintiens qu'il est fort extraordinaire, la rencontre du Père Arnauld ayant eu lieu dans les circonstances que j'ai mentionnées, il est fort extraordinaire que, dans cette famille, il se soit trouvé un jeune homme, David Morin, que ses parents eux-mêmes n'ont jamais regardé comme un enfant ordinaire, dont le caractère est tout d'une pièce, qui ait sérieusement, et pendant longtemps, parlé de se faire trappiste à un âge où l'on ne s'occupe guère de choisir une position et surtout d'en choisir une de ce genre. Comme il était tout petit quand il prit cette résolution et qu'il ne dédaignait pas les friandises, on lui en fit un jour l'observation : comment feras-tu, lui dit-on, toi qui aimes tant les bonnes choses, comment feras-tu à la trappe où la pénitence est si dure ? Oh ! répondit-il, je vais en manger beaucoup, beaucoup ! et après je n'en mangerai plus !

Au reste, il y a autour de sa naissance quelque circonstance mystérieuse que sa mère n'a pas voulu me dire sous le prétexte que je suis trop bavard ; mais c'est déjà trop de m'avoir dit cela. En un mot, la vocation de ce jeune homme m'était déjà connue avant qu'il en eût reçu, lui, une preuve positive.

La triple coincidence sur Œdipe

Deuxième point à établir.—Il m'arrive quelquefois d'écrire facilement ; mais il y a des jours,

quand je suis préoccupé de quelque chose, où il m'est absolument impossible d'écrire un mot, et, dans ces cas-là, je gaspille plus d'une page pour rien. C'est ce qui m'arrivait alors. Car désireux comme je l'étais de convaincre Son Exc. Mgr. Conroy, après avoir vainement essayé d'exposer clairement les faits miraculeux, n'y pouvant réussir à ma satisfaction, et comprenant d'ailleurs qu'il fallait détruire dans l'esprit de ce prélat les préventions que je savais y être, j'avais fini par tomber sur cette idée, très-juste à mon sens, que mes ouvrages, et en particulier les deux livres que je venais de terminer, étant solidement pensés et vigoureusement écrits, ce devait être, pour un homme impartial, la preuve, et une preuve convaincante, que j'étais parfaitement en état de discerner la vérité de l'erreur et qu'il n'était pas admissible, cela étant, que j'eusse pu être trompé par les apparences et prendre pour des miracles ce qui en réalité n'en était pas. Car enfin on prétend, et avec raison, m'obliger, sur la foi des autres, à croire à des miracles que je n'ai point vus, que la plupart des gens sont incapables, par eux-mêmes, de reconnaître, quoiqu'ils existent ; et on ne veut pas, sur mon témoignage, qui est philosophiquement très-acceptable, on ne veut pas même faire l'examen d'une chose dont il est évident que je suis convaincu et que j'offre de prouver. Ceci n'est pas juste.

J'argumentais donc dans ce sens, et, l'esprit tout plein de mon sujet, développant la thèse de Sophocle, cette thèse que je croyais avoir été faite à propos d'Œdipe, je venais d'écrire sur le papier les premières phrases de ma lettre où il est question

d'Œdipe, quand les deux jeunes gens dont j'ai parlé, revendiquant l'un et l'autre la pièce d'Œdipe roi que je leur avais donnée à des époques différentes, vinrent me trouver pour me faire juge de ce débat. Parlant tous les deux à la fois et se disputant, ils m'abordèrent au moment même où j'écrivais sur le papier le nom d'Œdipe. Cette coïncidence me frappa vivement et je vis immédiatement qu'elle établissait une relation entre Mgr Conroy, ces deux jeunes gens et moi. Je me mis à lire la pièce d'Œdipe roi, où l'on voit qu'Œdipe était, sans le savoir, la cause des fléaux qui décimaient le peuple de Thèbes, et, après avoir attentivement réfléchi sur les circonstances qui avaient précédé et accompagné cette étrange coïncidence, je compris bientôt qu'elle supposait l'action d'une puissance supérieure qui se cache derrière les hommes et leur fait faire ce qu'elle veut. Je tâchai de le persuader à David Morin que je voulais gagner à ma cause et auprès duquel j'insistais, depuis longtemps, pour qu'il se décidât à me prêter main-forte. Comme il s'en défendait en plaisantant, je lui dis ceci : écoute, tu sais que je suis revenu hier de la basilique très-impressionné du sermon que le Père Mothon a prononcé ; tu sais ce que j'ai dit à ta mère, qu'il se passait certainement quelque chose d'extraordinaire ; j'en ai maintenant la conviction, puisque cette coïncidence sur Œdipe est, par elle-même, tu l'avoueras, une chose singulière, viens ce soir au sermon avec moi, si ce qui est arrivé hier n'est pas naturel comme je le crois, peut-être y aura-t-il aujourd'hui quelque indication nouvelle. Tu ne

peux pas me refuser cela. La curiosité le fit accepter et il se rendit au sermon avec moi.

Les flambeaux allumés.

Troisième point à établir.—Les prédicateurs, dans leurs sermons, ne sortent guère, en général, d'un cadre très-restreint, trop restreint même ; et si, d'ordinaire, ils sont prodigues des textes sacrés ; s'ils prononcent souvent, et avec éloge, le nom des saints, ils évitent soigneusement, dans la chaire de vérité, de parler des héros du paganisme, des personnages allégoriques de la mythologie, de sorte qu'il n'est probablement jamais arrivé à un prédicateur, dans son sermon, de parler d'Œdipe. Ce mot seul d'Œdipe, prononcé en chaire, suffit pour donner aux sermons du Père Mothon un cachet spécial, et, en toute autre occasion, lors même que je n'eusse pas été mis en éveil par certains indices, j'aurais été frappé de ce mot. Jugez si, après ce qui s'était passé dans la journée, mon esprit étant encore tout rempli de ce nom mystérieux qui, à mon sens, avait déjà, ce jour-là, donné lieu à une coïncidence miraculeuse, attentif à tout ce que disait le Père Mothon, je devais être profondément remué en l'entendant parler d'Œdipe ; et le jeune Morin qui était au courant de tout, qui était venu, sur ma demande et par curiosité, au sermon du Père Mothon, pouvait-il être moins étonné que moi. Le miracle, pour moi, n'était pas douteux, et, bien que je ne comprisse pas encore ce qu'il signifiait au juste, je revins à la maison parfaitement sûr de mon coup, cette fois laissant au temps

le soin de me donner de nouvelles lumières. A la mort de Pie IX, quelques jours après, j'avais la clef du mystère, et je savais qu'il s'agissait de la prophétie de saint Malachie, *lumen in cœlo* ; et, avant même que Sa Sainteté, le pape actuel, fût élu, j'avais déjà écrit à Rome pour annoncer que cette prophétie se vérifiait au Canada. La difficulté était de le faire croire aux autres....

Le troisième miracle

La mort subite de Son Excellence Mgr Conroy.— Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, nous donne, sur les mystérieuses opérations de la grâce, des explications très-claires et très-importantes ; il dit, entr'autres choses, que les dons du Saint-Esprit ne sont pas tous accordés aux mêmes personnes, et que chacun de nous reçoit, non-seulement pour sa propre sanctification, mais plus encore pour l'utilité des autres, les grâces spéciales dont il a besoin et qu'il plaît à Dieu de lui octroyer : aux uns, c'est la sagesse ou la science ; aux autres, le discernement des esprits ; à d'autres, le don de prophétie, etc. En un mot, les fidèles, par leur réunion, forment le corps mystique de l'Eglise, chacun d'eux, comme dans le corps humain, ayant une fonction à remplir qui ne peut être la même pour tous ; et, de même que l'œil ne peut pas dire à la main : je n'ai pas besoin de toi ; ou la tête aux pieds : tu ne m'es pas nécessaire ; de même, dans l'Eglise, où tout le monde ne peut pas et ne doit pas être, en même temps, la tête, l'œil, le pied et la main, c'est de l'accord des différents membres entre eux que provient le bien.

Si Mgr Conroy avait médité cette page-là, il aurait peut-être compris que, pour conduire le corps, la tête, si haut placée qu'elle soit, a besoin de l'œil que Dieu éclaire et qui voit. Il ne l'a pas compris et il est mort, et sa mort, par un terrible jugement de Dieu, sa mort est devenue la preuve, et une preuve évidente, de la vérité qu'on l'a empêché de reconnaître.

Influence prépondérante de Mgr Conroy

Son Excellence Mgr Conroy est venu au Canada avec les pouvoirs les plus étendus ; à son arrivée à Québec, tout le monde avait les yeux sur lui. Partout, il a été reçu comme on aurait reçu le Pape lui-même dont il était le représentant. Tant qu'il a vécu, il a été le maître des événements, et personne, ni dans le clergé, ni dans le peuple, n'a songé à regimber. Le convaincre lui, c'était convaincre les plus incrédules, et, sachant cela, je devais m'adresser à lui ; il y a des preuves authentiques que je l'ai fait, que je lui ai écrit non pas une lettre, mais dix lettres et même davantage, que j'ai été le voir.

Ma première lettre à Mgr Conroy contenait un exposé exact de la situation des choses au Canada ; elle était de quarante pages et assez bien composée. Je ne saurais trop dire, à cinq ans de distance, ce qu'elle renfermait ; il me semble cependant me rappeler que je mettais Son Excellence Mgr Conroy en garde contre les influences hostiles dont je voyais qu'il allait être entouré ; et qu'après avoir appuyé les miracles des quatre cents messes que j'avais fait dire, je lui montrais combien il était

juste qu'un Oblat fût nommé évêque à Chicoutimi, dans cette partie du pays que les Oblats ont arrosée de leurs sueurs et qui a été tout entière colonisée par eux.

J'ignore complètement quelle a été l'impression produite par cette lettre sur Mgr Conroy ; mais il est naturel de croire, en face de mes affirmations, que, s'il a eu d'abord quelques doutes, il en a parlé à Mgr l'archevêque de Québec et que celui-ci, ayant d'autres desseins et ne s'étant pas rendu à mes raisons, n'a point eu de peine, lui archevêque, à l'influencer contre moi qui ne suis point un saint et qui en ai malheureusement donné des preuves nombreuses. Mais comme la nature des miracles qui ont eu lieu, suppose précisément que celui, en faveur de qui ils sont faits, n'est point un saint, qu'ils auraient une toute autre signification si je l'étais, la question n'est pas de savoir si j'ai plus ou moins de vertu, mais si les miracles existent ou n'existent pas. En somme, Dieu ne fait pas de miracles rien que pour les saints, le but des miracles étant de ramener dans la vraie voie ceux qui s'égarent ou ceux qui se sont égarés.

Et, en effet, que ressort-il de l'histoire de ma vie et du miracle d'Œdipe qui en est, pour ainsi dire, la consécration : c'est qu'un pauvre jeune homme, eût-il la meilleure volonté du monde, si on lui donne des idées fausses en religion et que l'éducation vienne ensuite contrarier tous ses bons instincts, doit nécessairement se heurter à toutes sortes d'obstacles et trouver, dans ses qualités mêmes, une occasion de chute. Ma vie à moi est le développement logique d'un principe faux ; et l'éduca-

tion dont j'ai souffert plus que d'autres est la consécration de ce principe ; elle ne tient pas compte de la vocation des enfants, et, par conséquent, elle empêche l'action de la grâce. Cela étant, le travail providentiel, qui a pour but de renverser cette éducation, ne peut être une chose de peu d'importance ; et Mgr Conroy aurait dû le comprendre et ne pas se laisser tromper par des gens qui, à mon sens, sont les plus grands ennemis du Canada, puisqu'ils empêchent la volonté de Dieu, hautement manifestée, d'être connue et acceptée du peuple.

Nomination de Mgr Racine

Ne recevant pas de réponse de Son Exc. Mgr Conroy, ne pouvant pas obtenir d'enquête, je compris bientôt qu'il fallait en appeler au Pape ; mais, avant d'en arriver là, comme je sentais que l'incrédulité du délégué apostolique et celle des évêques canadiens rendraient mon recours à Rome complètement inutile, je continuai, quoique sans espérance, à travailler pour me faire croire et du clergé et du peuple. Pendant dix-huit mois, et par tous les moyens en mon pouvoir, je m'efforçai de montrer et la nécessité d'une réforme et la volonté de Dieu à cet égard, expliquant, de mon mieux comment j'avais été miraculeusement éclairé. A trois reprises différentes, d'abord sur le *Journal de Québec*, ensuite sur le *Constitutionnel de Trois-Rivières*, enfin sur le *Nouveau-Monde de Montréal*, je demandai publiquement d'être entendu. En plus de cela, je publiai moi-même, à cinq cents exemplaires, et je fit distribuer gratuite-

ment dans Québec, sans pouvoir l'obtenir, la même demande d'une enquête publique. Mieux que ça, pour vaincre la mauvaise volonté des gens, pour leur enlever toute excuse, je choisis moi-même pour juges six prêtres canadiens et six religieux français que je savais être, pour la plupart, ou systématiquement incrédules ou, tout au moins, peu disposés à me croire, et M. Côté, l'éditeur du *Journal de Québec*, ayant consenti à reproduire cet article, M. le grand-vicaire Bolduc, consulté par lui à ce sujet, s'y opposa. Je l'appris presqu'immédiatement de M. Dion, et, sur-le-champ, j'écrivis à Mgr Tachereau que j'allais m'en plaindre à Son Exc. Mgr Conroy.

On dira peut-être : mais la chose n'est pas ! c'est très-bien ! mais comment pouvaient-ils le savoir d'une manière certaine puisqu'ils refusaient l'enquête que je leur demandais. Auraient-ils donc la prétention, m'écrivait à ce sujet un prêtre des environs de Nantes, M. l'abbé Sotin, auraient-ils, par hasard, la prétention de juger sans connaître, et de connaître sans avoir examiné, étudié. La vérité est qu'ils voulaient que M. Racine fût évêque et non pas le Père Arnauld ; en un mot, ils ont préféré leur volonté propre à la volonté de Dieu. Voilà pourquoi ils ne voulaient pas d'enquête ! Voilà pourquoi ils tenaient tant à m'empêcher de parler et d'écrire !

Je ne veux point dire que les évêques soient tous également coupables dans cette affaire-là ; la plupart d'entr'eux, étrangers à Québec, et peu au courant des choses, ont dû se laisser influencer comme Mgr Conroy ; mais enfin, comme j'appuyais mes affirmations de quatre cent messes et que j'attribuais à

ces quatre cents messes les miracles par lesquels j'avais obtenu de connaître la volonté de Dieu, c'était, pour eux, un devoir, avant de faire un choix quelconque, d'étudier sérieusement la question pour savoir à quoi s'en tenir. En donnant, malgré mes protestations, leur vote à M. Racine, sans vouloir m'entendre, sans s'occuper des miracles, ils faisaient un acte de révolte, ils trahissaient ; et Son Exc. Mgr Conroy, hiérarchiquement placé au-dessus d'eux, en refusant d'intervenir, manquait gravement à son devoir, et il devait nécessairement attirer sur sa tête la colère de Dieu et consacrer, par sa mort, la vérité qu'il avait méconnue et que, lui vivant, il eût été impossible d'établir.

Ma dernière démarche ayant échoué auprès de lui, voici la protestation que je lui fis parvenir le 10 mai 1878, c'est-à-dire le lendemain du jour où il m'avait poliment éconduit. Cette même protestation, presqu'immédiatement imprimée, fut envoyée, le 12 mai, aux autres prélats qui étaient alors réunis en concile à Québec. C'est un appel au Pape.

Un déni de justice

La simple négation d'un fait, y disais-je, par ceux-là mêmes qui ont intérêt à le nier, ne peut être, en aucun cas, la preuve que ce fait n'existe pas, et, quand il s'agit d'un fait miraculeux, il faut se donner la peine de regarder pour voir.

On se moquerait d'un homme qui, dans une question de hautes mathématiques par exemple, c'est-à-dire dans une question pour laquelle il faut des connaissances antérieures et une certaine appli-

cation de l'esprit, dirait : je ne vois pas, je ne comprends pas, donc cela n'est pas ; mais si cet homme ne voulait pas même se donner la peine de regarder, n'aurait-on pas raison de lui dire : vous ne voyez pas, dites-vous, mais il faut commencer par ouvrir les yeux. Or si on accepte qu'il faille une certaine bonne volonté pour saisir les vérités les plus simples dans l'ordre naturel ; à plus forte raison, a-t-on le droit de demander le même effort quand il s'agit d'un fait de l'ordre surnaturel, quand il s'agit d'un miracle.

En vérité, et Notre-Seigneur le dit lui-même, il en est devant qui vous ressusciteriez les morts et qui refuseraient de croire. D'ailleurs, jusqu'à un certain point, je comprends qu'il en soit ainsi, pourvu toutefois que l'incrédulité n'aille pas trop loin ; et, quand je demande à faire la preuve de ce j'avance ; quand je vous choisis pour juges, je ne vois pas trop quelle raison on peut apporter pour motiver un refus, et j'ai le droit de vous dire : comment ! vous admettez qu'à la parole d'un prêtre, fût-il même en état de péché mortel, le fils de Dieu descend sur l'autel ; vous admettez que le sacrifice de la messe est le même que le sacrifice de la croix ; vous faites dire, vous autres, deux ou trois messes pour obtenir la cessation d'un fléau ; et, quand moi, après avoir fait dire quatre cents messes et plus, je prétends avoir obtenu des miracles, quand j'offre de le prouver, vous faîtes la sourde oreille ! Est-ce donc que, par hasard, vous auriez peur de la vérité ? En tout cas, c'est un très-mauvais exemple que vous donnez aux protestants et un argument bien fort contre vous,

si, un fait providentiel venant à se produire, vous ne voulez pas même qu'on en fasse la preuve.

Vous niez, mais vos négations ne s'appuient sur rien, tandis que moi j'affirme et mes affirmations reposent sur des faits. La question est de savoir si ce sont des miracles ; moi, je dis que ce sont des miracles, et il y a, dans l'Ecriture, des faits du même genre qui sont certainement des miracles et présentés comme tels. Au reste, les choses étant ce qu'elles sont, quand je suis là, depuis deux ans, disant et redisant sans cesse que la volonté de Dieu a été manifestée par des miracles, et je suis en mesure de le savoir mieux que les autres ; quand je montre l'action d'une puissance supérieure qui agit sur le Canada, s'il arrive, dans la maison où je suis, un miracle éclatant, visible pour tous, et constaté par deux médecins, par deux professeurs de l'Université, je dis que ce miracle a pour but de vous ouvrir les yeux, et les circonstances qui l'ont accompagné, ne laissent aucun doute à cet égard.

Je renouvelle donc ma demande parce qu'elle est juste et raisonnable, et, si vous n'en faites pas de cas, je vous dirai à tous : vous n'êtes pas des hommes droits. Car enfin, de deux choses l'une : ou je suis dans le vrai, ou je suis dans le faux. Si je suis dans le faux, voilà une excellente occasion de me confondre ; si, au contraire, je dis vrai, c'est assumer devant Dieu une terrible responsabilité que de refuser de m'entendre. Dans un écrit, je ne puis qu'indiquer les choses, mais, devant un tribunal régulièrement constitué, je vous forcerai à reconnaître la réalité des miracles dont je parle. Un miracle ! est-ce donc une chose dont on ne

doive pas tenir compte ? Et j'ajoutais ceci : vous m'empêchez de parler ; vous m'empêchez d'écrire ; vous refusez de m'entendre ; mais c'est un déni de justice et j'en appelle de vous au Pape. Car enfin, si vous violez à mon égard les plus simples éléments du droit, j'ai raison de dire et je dirai au Pape que vous l'avez trompé. Et c'est le cas.

Les songes prophétiques

Humainenent parlant, malgré que j'écrivisse à Rome lettres sur lettres, je devais regarder et je regardais la bataille comme perdue ; et je le croyais si bien, que, ne voyant plus d'autre moyen de gagner mon procès, je résolus de partir immédiatement et de porter moi-même mes réclamations aux pieds du Pape. Je vendis tout ce qui me restait, et, pour compléter la somme qu'il me fallait absolument, je fis une chose qui me répugnait au plus haut point ; j'avais prêté, en 1874, à un de mes meilleurs amis un objet d'une certaine valeur qu'il considérait, sans doute, comme un cadeau ; et bien qu'il m'en coûtât beaucoup de faire cette réclamation, je n'hésitai point et j'en demandai ou la restitution ou le paiement. On ne me répondit pas et je dus rester ; mais, quand je me vis réduit à l'impuissance et dans l'impossibilé de partir, obligé, malgré moi, d'assister au triomphe de mes adversaires, de ceux qui étaient très-certainement les ennemis de leur pays puisqu'ils empêchaient une grâce de premier ordre d'arriver jusqu'au peuple, logique avec moi-même jusqu'au bout, je sacrifiai mes dernières piastres pour faire dire des messes,

avec la pensée que Dieu m'ayant fait connaître sa volonté par ce moyen, saurait bien la faire exécuter, malgré que je ne visse pas comment.

Or voici, sur ces entrefaites, ce qui arriva. Une nuit que j'étais profondément endormi, il me sembla que je me trouvais dans une vaste plaine et que cette plaine, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, était couverte de milliers et de milliers de vipères qui, toutes, et de tous côtés, rampaient vers moi. Sur le nombre, il y en avait quelques-unes plus grosses que les autres qui se dressaient menaçantes à la hauteur de ma poitrine, mais sans pouvoir me mordre. Huit jours après, le même songe se reproduisit avec les mêmes circonstances. J'étais assez disposé à y voir l'image saisissante de ma situation d'alors, quand, pour la troisième fois, j'eus un nouveau songe, analogue aux deux premiers, et dans lequel il me sembla voir un énorme serpent qui m'enlaçait de ses replis. Sa tête était déjà à la hauteur de ma tête et je n'osais bouger, crainte qu'il ne me piquât de son dard, quand enfin, l'œil fixé sur lui et surveillant tous ses mouvements, je le saisis brusquement par le cou pour l'étouffer ; mais, si rapide qu'eût été cette action, il m'avait devancé et mordu deux fois.

Je ne compris pas, tout d'abord, la signification exacte de ce songe ; mais, sans pouvoir alors en interpréter toutes les circonstances, comme je savais, par la grandeur des miracles, quelle devait être, devant Dieu, la culpabilité de ceux qui, sciemment, étouffaient la vérité, je ne fus que médiocrement étonné de voir qu'ils m'étaient représentés sous la figure de reptiles malfaisants, et j'en conclus qu'un

jour je triompherais d'un puissant ennemi. Aussi, quand M. Dion du *Journal de Québec*, en apprenant la nomination officielle de Mgr Racine à l'évêché de Chicoutimi, me fit observer que je n'avais pas gagné ma cause et que le Père Arnauld ne serait pas évêque, je lui répondis immédiatement que Dieu n'avait pas dit son dernier mot et que je m'attendais à voir quelque personnage marquant disparaître, tout à coup, dans le temps du sacre de Mgr Dominique Racine ; mais, à dire vrai, imparfaitement éclairé alors, je croyais qu'il s'agissait de Mgr Racine lui-même ou de Mgr Taschereau, et, le soir du sacre, j'étais extraordinairement surpris de voir qu'aucun de ces deux prélats n'avait succombé. J'en étais démonté.

Mort subite de Mgr Conroy

Qu'on juge de l'impression que je dus éprouver, attendant quelque chose de ce genre, quand, le lendemain, une dépêche télégraphique qui prit tout le monde par surprise, nous annonça à tous que Son Excellence Mgr Conroy était mort, et mort subitement, la veille, à 6 heures du soir.

Si la mort, la mort subite de Mgr Conroy, arrivée dans les circonstances que je viens de mentionner, le jour même du sacre de Mgr Dominique Racine, après toutes les démarches que j'ai faites auprès de lui pour empêcher Mgr Racine d'être nommé évêque ; si cette mort-là n'est pas un jugement de Dieu ; si ce n'est pas la preuve, et une preuve évidente, que Mgr Racine ne devait pas être évêque, au moins à Chicoutimi je vous mets au défi, qui

que vous soyez, de pouvoir me prouver quoi que ce soit en religion ; et aux preuves les plus claires que vous m'apporterez, j'aurai le droit, à votre exemple, de répondre par des négations.

Prenez garde ! Prenez garde ! Car il est un péché qui n'est pas pardonné : c'est le péché contre le Saint-Esprit ; et ce péché consiste à ne pas adhérer, et d'esprit et de cœur, aux ordres formels de Dieu quand ils sont appuyés sur des miracles évidents. Or je dis et je maintiens qu'il y a évidence.

Maintenant concluons :

La portée des miracles

La prophétie de saint Malachie qui vient de se vérifier au Canada, ayant pour but d'établir sur des preuves nouvelles, qui sont philosophiquement indiscutables et faciles à constater, que le Christ est dans l'hostie ; qu'à la parole du prêtre, il descend sur l'autel ; que la confession est d'institution divine ; que Notre-Seigneur est mort pour tous les hommes, et non pas seulement pour quelques-uns, et indiquant, d'autre part, aux protestants comme aux catholiques, où se trouve, pour eux, le remède à leurs maux ; cette prophétie doit être, et elle est effectivement, le point central autour duquel gravitent tous les autres événements. Et ce qui lui donne une importance capitale, c'est que, par sa réalisation, elle est devenue une éclatante lumière et qu'elle projette, en avant de nous, une éblouissante clarté.

Encore dix papes, et quand ces dix papes auront passé sur la chaire de saint-Pierre, la fin du monde arrivera. Or la vie moyenne des papes,

comme papes, étant de sept à huit ans, il en résulte que, dans soixante et dix ans à peu près, et probablement moins, le cataclysme final aura lieu et qu'ensuite il n'y aura plus de temps. *Quia tempus non erit ampliùs.*

Cet étonnant miracle est indiqué dans l'Apocalypse et très-clairement figuré, lors de l'apparition de la Vierge à Pontmain, par un de ces mystérieux symboles qui se sont développés, dans le ciel, aux yeux des enfants étonnés. Il est dû au mérite infini de la messe et à l'inspiration que j'ai eue, dans un moment difficile, d'en faire dire quatre cents d'un coup pour savoir quelle était, sur un point débattu, la volonté de Dieu. Si vous croyez à la vertu de la messe, vous devez me croire ; et si vous ne me croyez pas, ayez pour certain que vous ne vous sauverez pas. Car il s'agit d'un ordre formel de Dieu à l'Eglise et vous êtes tous obligés, petits et grands, de me prêter main-forte pour faire triompher la vérité. Vous avez le droit d'exiger de moi un signe clair et certain ; mais, ce signe étant donné et vous l'avez, obligation est, pour vous, d'obéir. Ignorez-vous donc qu'il est écrit : l'Esprit souffle où il veut : *Spiritus spirat ubi vult ?*

6ème PARTIE

LES VOIES DE DIEU

Transition.—Après d'inutiles efforts pour faire triompher la vérité, après avoir vu ce qu'il en était, à quelle espèce d'hommes j'avais affaire, ayant enfin reçu de l'argent, je compris la nécessité pour moi de revenir en France où j'espérais que, ma cause étant celle de Dieu, je trouverais des auxiliaires ; mais l'incrédulité de deux prêtres, connus à Nantes pour l'opposition systématique qu'ils ont faite à Sa Grandeur Mgr Fournier sur une question du même genre, ayant intimidé Mgr Lecoq, son successeur, il a craint sans doute de se compromettre et il m'a été impossible d'obtenir de lui que la chose fût sérieusement examinée. Les pages qui suivent montrent jusqu'où va l'abstention en pareil cas, et la difficulté qu'il y a, non pas seulement de se faire croire, mais même de se faire entendre. Oh ! c'est une singulière justice que la justice de tous ces braves gens !

La cause du mal

La vraie cause du mal dont souffre la société, est dans l'éducation, et la chose peut être prouvée, (je l'ai prouvée) ; mais pour arriver plus tôt

au point capital de la question, supposons qu'il en soit ainsi ; supposons qu'en négligeant d'élever l'enfant pour la position seule qu'il doit occuper plus tard, on lance des générations entières dans une fausse voie, croyez-vous qu'il soit humainement possible d'apporter remède à un mal qui s'est implanté depuis des siècles et sans qu'on sache trop comment la chose a pu se faire ? Pour moi, je ne le crois pas.

Le bien, dans cet ordre d'idées, ne peut évidemment se faire que par le clergé ; c'est le seul corps organisé qui, dans sa conduite, se laisse, en général, guider par le vrai, et qui soit susceptible, à un moment donné, d'imprimer à l'humanité tout entière un mouvement d'ensemble. Mais qui pourra forcer le clergé d'obéir à un mot d'ordre dans une question où les avis peuvent être partagés ? Personne, si ce n'est Dieu.

Il faut une réforme, mais qui fera cette réforme ? Ce n'est pas une chose facile. Car enfin, pour exécuter un pareil travail, pour mettre tout le monde d'accord, il faut poser des principes, composer des ouvrages ; il faut posséder les détails et connaître l'ensemble ; il faut avoir l'expérience des hommes et de la vie, et, surtout, être exempt d'idées préconçues.

Supposons que, pour résoudre cette question, on mette ensemble un certain nombre de professeurs, de ces hommes qui ont toujours vécu, tranquillement assis entre leurs élèves et leurs livres, en admettant qu'ils puissent s'entendre, chose qui me paraît douteuse, croyez-vous qu'une réforme ainsi faite

répondrait à tous les besoins d'un peuple ? et, d'ailleurs, quel moyen auraient-ils de la faire accepter ?

Déjà, il y a quelques années, la question a été soulevée en France et au Canada ; on a discuté pour ou contre les autres païens. Qu'en est-il résulté ? qu'on n'a pas pu s'entendre et c'était facile à prévoir.

Non, non, la réforme ne se fera point ainsi ; et l'histoire de l'humanité est là pour dire que jamais le progrès, sous toutes ses formes, n'est dû à un groupe d'hommes ; il vient toujours de quelques individus isolés qui travaillent à l'écart et avec mission. Quand le moment, pour eux, est venu de paraître, la Providence les conduit où ils doivent être et leur montre ce qu'ils ont à faire.

Diminuer les charges des parents ; simplifier le travail des enfants ; rendre l'éducation pratique ; éviter l'encombrement de certaines positions ; multiplier, en les facilitant, les vocations qui exigent de l'homme un entier dévouement ; établir une école-modèle qui puisse servir de type pour la réforme générale ; organiser une œuvre qui ait pour but d'élever les enfants pour rien : voilà ce qu'il faut faire, et j'ai montré que Dieu avait tout préparé pour que la chose eût lieu.

En somme, toute la question est là : Dieu veut-il ou ne veut-il pas qu'il y ait une réforme dans l'enseignement ? Ai-je ou n'ai-je pas mission de faire cette réforme ? Si je puis établir, par des miracles, qu'il en est ainsi, vous êtes tenus de m'obéir sur ce point-là. Vous m'objecterez peut-être que je ne suis point un saint, je le sais mieux que vous ; mais je vous répondrai à cela que Louis XIV ne

l'était pas non plus, et on voit cependant, par la révélation de la bienheureuse Marguerite-Marie, qu'il avait à remplir une mission de premier ordre. La volonté de Dieu est immuable et la mission d'un homme ne change pas parce qu'il la méconnaît. Et, d'ailleurs, quelle part de responsabilité revient-il à chacun de nous dans la grande bataille de la vie ? C'est assez difficile à dire, et, dans le cas présent, on doit admettre que quatre cents messes ont pu rétablir l'équilibre.

Il y a miracles et miracles

Quant aux miracles considérés en eux-mêmes, je vous dirai qu'ils sont de deux sortes : il y a des miracles comme ceux qui sont arrivés à Lourdes, quand Bernadette parlait à la Vierge sans que personne l'entendît chose qui, paraît-il, l'étonnait fort ; il y en a d'autres qui sont, pour ainsi dire, des miracles matériels, visibles à l'œil nu, et destinés, en certains cas, à prouver les premiers.

La grandeur d'un miracle ne dépend pas du nombre des spectateurs qui le voient, ni même de ceux qui peuvent le constater. Car, alors, il faudrait dire que les visions de Jeanne d'Arc et celles de la bienheureuse Marguerite-Marie n'étaient pas des miracles de premier ordre. Et, en effet, les preuves extérieures qu'elles en ont données, étaient si peu visibles que l'on a brûlé la Pucelle d'Orléans et que Louis XIV a dédaigné la révélation qui lui a été faite par l'amante du Sacré-Cœur.

Aujourd'hui, on admet généralement la mission de Jeanne d'Arc ; mais qu'on se reporte à l'époque

où elle a vécu ; que l'on dégage l'action directe qu'une héroïne de 19 ans devait nécessairement exercer à la tête d'une armée, et l'enthousiasme qu'elle devait exciter parmi les soldats, pour s'en tenir à ses inspirations, quel moyen avait-on de les contrôler en dehors de la preuve positive qu'elle en donna à Charles VII ?—Rien.

J'ai lu et relu, à plusieurs reprises, la vie de Jeanne d'Arc et celle de la bienheureuse Marguerite-Marie ; j'ai étudié avec soin quelle peut être, pour un philosophe, la valeur des signes extérieurs qu'elles ont donnés l'une et l'autre de leurs révélations ; et je dis que les preuves que j'apporte, sont plus claires et plus visibles.

Souvenez-vous donc que Dieu vous a dit ceci : *vos voies ne sont pas mes voies et vos conseils ne sont pas mes conseils.* C'est à vous d'obéir à Dieu et non à Dieu de vous obéir.

Le doyen du chapitre de Nantes

C'est un mauvais système, pour faire triompher la vérité, de s'adresser à tout le monde ; et l'expérience du passé m'a fait comprendre que ce n'est point ainsi qu'il faut procéder. Quand, en effet, la vérité, de sa nature, est compromettante et qu'il y a danger à la reconnaître, chacun se dérobe et tâche prudemment de se mettre à l'écart. A Nantes, c'est votre principe ; vous vous dérobez. Que demain Mgr Lecoq cède à l'évidence ; après-demain, je n'aurai pas un contradicteur.

J'aurais désiré cependant que quelqu'un se présentât ponr discuter la question ; mais comme

tout le monde se tient sur la réserve et qu'on a mauvaise grâce, après cela, à parler contre la vérité quand je ne suis pas là pour la défendre, j'ai fait les premiers pas vers ceux qui ne voulaient pas venir à moi, et, sachant que M. Allard, doyen du chapitre, ne paraissait pas convaincu et le disait trop, je lui ai écrit directement pour lui faire une proposition qui, ce me semble n'avait pour lui rien de blessant. Mettez, lui ai-je dit, mettez à ma disposition la salle capitulaire, et, devant ces Messieurs, je vous forcerai, malgré vous, à reconnaître les miracles. Est-il possible, je le demande, d'agir plus franchement ?

M. Allard, ainsi mis en demeure, a compris qu'il s'était trop avancé et qu'il valait mieux reculer et il a reculé ; il m'a fait répondre que le jugement de cette affaire ne le regardait pas et qu'il fallait, pour cela, m'adresser à Mgr Lecoq. C'est là une réponse qui paraîtra raisonnable à bien du monde et que cependant je ne puis accepter, parce que Mgr Lecoq pourrait m'en dire autant et m'envoyer à Rome où je sais que je me heurterais à des difficultés insurmontables. Ignorez-vous qu'à Rome les prêtres eux-mêmes ont peine à se faire entendre ?

Il est évident que si le Pape pouvait savoir et croire que j'ai véritablement un ordre à lui transmettre de la part de Dieu, et que, de cet ordre, dépend le salut de la société, il me recevrait à bras ouverts et je n'aurais besoin, comme introducteur auprès de lui, ni de M. Allard, ni même de Mgr Lecoq ; mais le Pape est un souverain qu'on n'aborde pas comme on veut, et ceux qui avaient d'abord mission de recevoir la grâce, ne l'ayant pas

reçue, leur incrédulité est devenue le véritable obstacle au triomphe de la vérité ; voilà pourquoi il faut que cette vérité soit examinée et reconnue ailleurs qu'à Rome pour avoir quelque chance d'être, un jour, sérieusement examinée et reconnue à Rome ; et la chose ne peut se faire qu'ici où je suis connu de vous et où je vous connais tous.

Adressez-vous à Mgr Lecoq, dit M. Allard. C'est bien mon intention ; mais comme Mgr Lecoq est l'homme de la Providence et qu'il a été envoyé à Nantes par un dessein particulier de Dieu ; qu'il y aurait danger, si je m'adressais immédiatement à lui, qu'il se laissât tromper par les apparences, et qu'il prît, en face de la vérité, une position dont il ne pût pas revenir, je préfère, pour l'instant, qu'il assiste à la discussion en spectateur désintéressé.

Quant à vous autres, Messieurs, ce n'est pas vous humilier, je suppose, que de vous faire connaître la volonté de Dieu ; que de vous demander, en son nom, de vous mettre à la tête d'une réforme sociale, de rendre à la France et au monde un inappréciable service qui fera bénir votre nom en tous lieux. Loin d'affaiblir votre autorité et de diminuer votre action, l'acte de foi que Dieu vous impose, est, pour vous, une question de vie ou de mort ; vous ne pouvez triompher de vos ennemis qu'à cette condition. Veuillez donc ne pas me regarder comme un étranger et tâchez, s'il est possible, de considérer la mort de Son Exc. Mgr. Conroy pour ce qu'elle est en réalité : un signe miraculeux que Dieu vous donne pour que l'incrédulité des autres ne vous influence pas.

Seul, je ne puis rien ; avec vous, je pourrais

tout ; mais, par contre, sans moi, sachez-le bien, sans moi, vous ne pouvez rien. Car je suis pour vous la force de Dieu. Ne me dédaignez pas trop.

M. Sotin et M. Beuchet

L'argument que je donne comme preuve de la mission que je dis avoir, est d'une force écrasante, et personne de ceux que je connais intimement parmi les prêtres, et avec qui j'ai pu m'expliquer librement, n'ose dire catégoriquement qu'il n'y a pas miracle ; mais comme ils ont peur de se mettre sur les bras une méchante affaire et qu'ils ne comprennent pas au juste quelle est leur responsabilité, ils font tous, avec leur conscience, un de ces compromis que Dieu n'accepte pas et que je n'accepte pas non plus parceque, dans l'intimité, j'ai réduit au silence tous les contradicteurs.

Le premier des prêtres que j'ai vu, celui sur lequel je comptais le plus pour me venir en aide et qui sera puni pour ne pas l'avoir fait, est M. Sotin, curé de Vertou. M. Sotin était déjà au courant des choses puisque, du Canada, je lui avais envoyé, à plusieurs reprises, des documents nombreux. C'est un homme habile qui a immédiatement compris qu'il ne fallait pas trop s'avancer et qu'il pourrait se compromettre à soutenir contre sept évêques un laïc qui, humainement parlant, n'est rien. C'est étrange ! a-t-il dit, mais cela ne suffit pas. Or c'est précisément là qu'est la question. Vous prétendez, vous, que la preuve que j'apporte, quoique très-forte, ne suffit pas, et moi je dis qu'elle est plus que suffisante ; dès lors, le doute étant admis, il y a lieu de

discuter la chose. Puisque vous-même, M. Sotin, en réponse à une de mes lettres, m'écriviez naguères que vous ne compreniez pas qu'on refusât de m'entendre ; qu'on ne pouvait juger sans connaître ni connaître sans avoir examiné, étudié.... (ce sont vos propres paroles,) d'où vient, dites-le-moi, d'où vient qu'aujourd'hui vous refusiez la discussion que je demande ? Vous prenez, en face de la vérité, une position fausse que vous ne pourrez pas soutenir. L'exemple de ce qui est arrivé au Canada, devrait pourtant vous éclairer. Mais laissons là M. Sotin et passons au Père Beuchet.

M. Beuchet, ancien professeur à l'Externat, est un homme très-intelligent, et personne n'en doute ; mais, par exemple, il est loin d'être crédule pour tout ce qui est miracle. J'oserais même dire qu'il ne l'est pas assez. Eh bien ! M. Beuchet lui-même, après avoir entendu de ma bouche l'exposé des faits, M. Beuchet m'a dit ceci, et j'en lève la main devant Dieu : vous pouviez croire au miracle, mais vous n'auriez pas dû en parler. Et pourquoi donc M. Beuchet ?—Depuis, j'ai revu M. Beuchet qui s'est ravisé. Oh ! ce n'est plus le même homme ; il a complètement oublié ses premières paroles. Comment ! dit-il, on sera donc obligé de croire en vous et de vous obéir ?—Certainement, M. Beuchet, et pourquoi pas ? Je suis bien obligé, moi, pour me sauver, de croire en vous et aux incroyables prérogatives dont vous jouissez comme prêtre. Après tout, vous n'êtes qu'un homme comme moi et je suis, comme vous, racheté du sang de Jésus-Christ. La mission d'un homme ne dépendant pas de ses vertus, puisqu'elle est fixée d'avance, je ne trouve

pas plus extraordinaire, si la chose est, de dire de moi ce que j'en dis que de vous entendre dire, à vous, que, chaque jour, vous avez le pouvoir, d'un mot, d'opérer le plus étonnant de tous les prodiges. On n'en voit rien à l'extérieur, et, vous-mêmes, vous n'en avez pas conscience. Vous oubliez trop, Messieurs, que pour implanter dans le monde ces vérités qui l'ont transformé, il a fallu le sang de milliers et de milliers de martyrs et que le prestige qui vous entoure, sinon partout, du moins dans les pays catholiques, vous le devez à d'autres qu'à vous. Vous récoltez sans peine ce que les apôtres et les saints ont péniblement semé dans les souffrances et dans les larmes. Votre influence vient d'eux, de de ces hommes qui ont volontairement consenti à être bafoués et tués pour la vérité. Sans eux, vous ne seriez rien,—rien.

Croyez-vous, par exemple, que si les Nantais n'avaient jamais entendu parler de la confession et de la messe, et qu'un prêtre, avec le pouvoir qu'il a, arrivât soudainement à Nantes, sans être attendu, pour annoncer ces vérités-là, croyez-vous qu'il aurait beaucoup de succès et ne pensez-vous pas, au contraire, qu'on se moquerait de lui. Pour moi, je n'en doute pas. Car les hommes de tous les temps se sont toujours montrés rebelles aux vérités surnaturelles. La croix du Christ et le bûcher de Jeanne d'Arc le prouvent surabondamment.

A M. Boutin maintenant.

Boutin le savant.

M. Boutin, diacre d'office à la Cathédrale, est un excellent prêtre et un homme remarquable,

mais qui a généralement vécu à l'écart. Il aime, il adore les livres, et, dans le clergé, il est connu sous le nom de *Boutin le savant.* Jadis, au Séminaire, il était le premier de son cours et il méritait, par ses talents, d'occuper un poste plus élevé que celui qu'il a ; mais, ayant abandonné le ministère actif, il est revenu à ses chères études ; c'est un bénédictin qui vit simplement et sans ambition. Peut-être est-il un peu timide et je crois qu'il a peur du qu'en dira-t-on ; mais il a l'esprit juste et sa doctrine est sure.

M. Boutin a conservé l'humilité, cette qualité précieuse qui fait qu'on reste abordable au commun des mortels, et qu'on ne juge pas de toutes choses avec une morgue insupportable. Il examine les questions, permet qu'on les discute et ne se prononce qu'en connaissance de cause. N'ayant point de situation à ménager, il donne raison à qui à raison et tort à qui à tort. A mon retour d'Amérique, je suis allé lui rendre visite pour savoir comment lui que je connaissais, envisagerait la vérité. Il m'a écouté en homme qui comprend la gravité de la chose, et voici le jugement qu'il a porté après avoir lu mes livres et m'avoir entendu moi-même : on ne peut nier, a-t-il dit, que toutes les probabilités ne soient en votre faveur et que la mort de Son Excellence Mgr. Conroy, entourée des circonstances que vous mentionnez, n'ait étonnamment les apparences d'un miracle. Je sais bien que M. Boutin cherche à revenir en arrière et qu'il craint d'en avoir trop dit ; mais ce qui est dit est dit et avec moi on ne recule pas.

Au reste, M. Boutin ne s'est pas borné à cela ;

il a été beaucoup plus loin. Voyons ! M. Boutin, lui ai-je dit, vous qui connaissez la question, qui l'avez étudiée, si vous étiez le Pape et que je vinsse à vous demandant justice au nom de Dieu, M. Boutin, que feriez-vous ?—Je serais fort embarassé, a-t-il répondu.—Comment M. Boutin, voici laïc, un simple laïc, sans autorité et sans influence, qui dit avoir mission de Dieu et qui, chose peu ordinaire, met en cause des évêques, plusieurs évêques, qu'il accuse d'avoir manqué à leur devoir, et vous prêtre, après avoir examiné la question, vous dites que, si vous aviez à la juger, vous seriez très-embarassé ! Mais c'est la reconnaissance formelle, quoique tacite, de la vérité. Et ne venez pas dire que vous n'avez pas tenu ce langage. Car, sur mon salut éternel, je jure devant Dieu que vous l'avez tenu et je vous mets au défi de répondre à mon serment par le serment contraire. Ah mais ! ne plaisantons pas ; il s'agit de choses graves, et si vous ne voulez pas être condamné au tribunal de Dieu par vos paroles mêmes, il faut que vous ayez le courage de votre opinion. Vos paroles sont les paroles d'un honnête homme qui voit la vérité et qui la reconnait ; elles vous seront payées cher, mais il faut les maintenir.

Maintenant réunissons en faisceau les diverses appréciations. Mr Constant dit : c'est fort ; Mr Sotin : c'est étrange ; Mr le chanoine Hubert : c'est extraordinaire, il se peut qu'il y ait miracle ; Mr Beuchet : vous pouviez croire au miracle, mais vous n'auriez pas dû en parler ; Mr Boutin : il est impossible de nier que cette mort n'ait étonnamment les apparences d'un miracle.

Et vous hésitez à reconnaître la vérité ! Mais pour que vous parliez ainsi, vous prêtres, les choses étant ce qu'elles sont, il faut que la vérité saute aux yeux, qu'elle soit absolument certaine. Prenez garde ! Car Dieu suit de toute sa puissance celui qui combat avec mission pour la vérité, et, si vous persistez dans votre incrédulité, j'ose dire que vous allez être terriblement punis. Au reste, je crois que Dieu a déjà commencé à frapper. La mort subite de Mr Jahan, à St. Stanislas, me paraît singulière.

L'eau de Lourdes

Quand les premiers miracles ont eu lieu en 1876 et en 1877, j'ai cru, d'abord, que l'action providentielle n'intéressait que le Canada et que le reste du monde ne devait pas immédiatement en profiter ; mais quand, en 1878, j'ai eu la clef du mystère et que j'ai enfin compris qu'il s'agissait d'une grâce éclatante et générale, ayant un double but, la réforme sociale par l'éducation et la conversion des protestants, je me suis dit, en moi-même, que, puisqu'il en était ainsi, il fallait nécessairement, Dieu étant l'être logique par excellence, que tous les événements naturels et surnaturels convergeassent vers ce point central et que, par conséquent, il devait y avoir une relation entre les diverses manifestations de sa toute-puissante bonté à notre époque ; qu'elles entraient toutes dans le même plan providentiel.

C'est, en partant de ce principe, que, dans un livre qui a été publié à Québec, en 1878, et dont il ne me reste plus qu'un exemplaire, j'ai cru devoir

rattacher aux miracles du Canada l'étonnant prodige par lequel Mme Guerrier a été subitement guérie à Lourdes en Septembre 1877. Ce miracle, un des plus incontestables qui aient eu lieu depuis longtemps et surtout un des plus faciles à établir, a été longuement raconté sur l'*Univers* par M. Henri Laserre. Il présente cette particularité remarquable que Mme Guerrier n'a recouvré la santé qu'au moment où la Sainte Hostie a reposé sur sa langue ; ce qui semblerait indiquer que l'eau de la fontaine n'est qu'une figure de cette eau mystérieuse dont parlait le Sauveur à la Samaritaine, et qu'elle tire sa vertu réelle de la messe. Ce qui m'a confirmé dans cette opinion, a été la guérison miraculeuse du jeune Morin, arrivée à Québec, le dimanche des Rameaux de l'année 1878. Dans cette guérison, l'eau de Lourdes n'est évidemment que le moyen extérieur et sensible ; la guérison est due à une messe et j'aurai occasion plus tard de le prouver clairement.

Quand je fais dire une messe, non pas pour que telle ou telle chose arrive, mais pour que la volonté de Dieu soit connue et faite, sans qu'il me soit toujours possible de constater l'effet produit, je sais qu'il est considérable et que, par cette messe, je réduis mes ennemis à l'impuissance. Croyez-moi, servez-vous de la messe ; c'est une arme redoutable, et quand le démon inspirait aux Anglais protestants l'exécrable serment du *Test*, il savait déjà que c'était l'arme avec laquelle, un jour, il serait frappé, et

dont on se servirait contre lui pour détruire son empire. Voilà pourquoi il est dit de lui qu'aux derniers jours du monde, dans la personne de l'Antéchrist, sans doute pour punir l'humanité de son incrédulité à cet égard, il obtiendra de Dieu le pouvoir d'empêcher le *Sacrifice Perpétuel* d'être offert en aucun lieu de la terre. Comment cela se fera-t-il, je l'ignore ; mais la chose est prédite et j'en vois la raison.

L'étoile de Pontmain.

La Salette, Lourdes et Pontmain : voilà quelles sont, à notre époque, et plus spécialement pour la France, les trois grandes apparitions de la Vierge. Elles sont toutes aussi certaines les unes que les autres, et j'augurerais mal d'un catholique qui voudrait les nier. Je vais plus loin et je dis qu'un homme, quel qu'il soit, qui n'est pas un malhonnête homme ou un imbécile, les admettra après un examen sérieux ; mais il en est une, entre les trois, qui, par elle-même, et dégagée des circonstances qui l'entourent, offre, s'il est possible, une certitude plus incontestable : c'est celle de Pontmain. J'ai lu, avec attention, l'enquête minutieuse qui en a été faite par l'autorité diocésaine, et je ne crois pas qu'un philosophe puisse jamais asseoir son jugement sur des preuves plus fortes et plus inattaquables. L'apparition de la Vierge à Pontmain défie la critique la plus malveillante.

Eh bien, il y a, dans cette apparition, une circonstance miraculeuse qui, jusqu'ici, n'a pas encore reçu d'explication ; c'est le fait de cette étoile qui

s'élance des pieds de la Vierge, allume quatre flambeaux et reste ensuite immobile au-dessus de sa tête. Dans le langage allégorique, l'étoile, comme au reste on peut le voir par le songe de Joseph, et, d'ailleurs, c'est une chose admise par tous les commentateurs, l'étoile désigne l'homme et, plus particulièrement, l'homme éclairé de Dieu. Par conséquent, cette étoile qui allume des flambeaux, désigne un homme, un homme qui doit venir, avec une mission providentielle, proclamer la vérité et confondre l'erreur. Or, où est cet homme ? et, quel qu'il soit, quand il viendra, pensez-vous qui lui soit facile de se faire croire ? Mais, direz-vous, seriez-vous cet homme ? Et pourquoi pas moi aussi bien qu'un autre ?

J'ai hésité longtemps à vous dire crûment les choses ; mais enfin, quand on est à bout d'arguments et qu'on a inutilement employé tous les moyens pour convaincre les gens, il faut nécessairement alors, sans se laisser arrêter par une humilité mal entendue qui nuirait à la vérité et l'empêcherait de triompher ; il faut, en dégageant des miracles le peu qui appartient à l'homme, il faut en venir à cette preuve qui, d'un miracle évident et reconnu comme tel, peut amener l'incrédule à admettre un autre miracle qu'il voudrait nier. C'est ce que fit autrefois Jeanne d'Arc quand elle voulut persuader à son oncle qu'elle avait la mission, *pas mal invraisemblable pour une jeune fille*, de se mettre à la tête des armées de la France et qu'elle lui rappela cette vieille prophétie qui la concernait et qui disait : *que la France, perdue par une femme, serait sauvée par une vierge partie des Marches de Lorraine.*

Faisait-elle acte d'orgueil en disant cela ? Non, puisque c'était vrai.

Dieu, Messieurs, ordonnateur suprême de tout ce qui existe, prépare, longtemps à l'avance, et par des prodiges indéniables, les intelligences rebelles à faire l'acte de foi qu'il exige d'elles et qui est, pour les individus comme pour les peuples, la condition essentielle de leur salut. C'est pour cela qu'en éclairant une âme, il lui découvre les rapports cachés qui existent, souvent à de longs intervalles, entre deux faits de l'ordre surnaturel qui paraissent, au premier abord, n'avoir entr'eux aucune relation et qui, rapprochés l'un de l'autre, se prêtent ensuite une mutuelle clarté.

L'Apocalypse

Après la mort de Son Excellence Mgr Conroy, quand j'ai eu bien compris ce dont il s'agissait ; quand j'ai vu que, par la volonté de Dieu, j'étais investi d'une semblable mission ; que tout le monde, même le pape, était obligé de m'aider ; qu'un ange de Dieu combattait pour moi et frappait mes ennemis, je me suis dit qu'une pareille chose, une chose si invraisemblable, devait être indiquée dans l'Apocalypse, et, en m'aidant des lumières que j'avais reçues, en mettant à profit celles des autres, j'ai trouvé, ou du moins je crois avoir trouvé, dans le livre inspiré, d'abord les passages qui se rapportent à notre temps, et, ensuite, dans ces passages, le verset même qui, à mon sens, désigne le miracle d'Œdipe et un autre verset qui s'applique parfaitement à la mort de Son Excellence Mgr Conroy.

Voici d'abord le premier passage, celui qui se rapporte à l'Eglise considérée comme corps :

Angelo Philadelphiæ Ecclesiæ scribe : hæc dicit Sanctus et Verus, qui habet clavem Davidis ; qui aperit et nemo claudit ; claudit et nemo aperit.

Scio opera tua. Ecce dedi coràm te ostium apertum, quod nemo potest claudere ; quia modicam habes virtutem et servasti verbum meum, et non negasti nomen meum.

Ecce dabo de synagogâ Satanæ, qui dicunt se Judæos et non sunt, sed mentiuntur ; ecce faciam illos ut veniant, et adorent ante pedes tuos, et scient quia ego dilexi te.

Quoniàm servasti verbum patientiæ meæ, et ego servabo te ab horâ tentationis quæ ventura est in orbem universum tentare omnes habitantes in terrâ.

Ecce venio citò ; tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam.

Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei et foràs non egredietur ampliùs ; et scribam super eum nomen civitatis Dei mei novæ Jerusalem quæ descendit a Deo meo et nomen meum novum.

Qui habet aures audiendi, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.

Dans ce passage, tout est indiqué : la grâce et la nature de la grâce. *La clef de David* : c'est le mystère qui a été pénétré ; *la porte ouverte que personne ne peut fermer* : c'est cette importante vérité que Dieu lui-même a, pour ainsi dire, attestée, de nouveau, en frappant Son Exc. Mgr Conroy et qui ne peut plus être étouffée par personne ; *les Juifs qui se convertissent* : ce sont tous les hérétiques qui doivent revenir à la vraie foi ; *l'heure de la grande tentation qui approche :* c'est la venue de l'Antéchrist qui n'est pas très-éloignée puisqu'il n'y aura plus que dix papes d'ici la fin du monde ; *et*

j'écrirai sur lui mon nom nouveau. N'est-ce pas là l'indication bien claire du miracle d'Œdipe, nom mystérieux qui montre clairement qu'il y avait du vrai dans la religion des Anciens, comme, au reste, l'avait supposé le comte de Maistre ?

L'ange de l'alliance

Voici maintenant un autre passage qui figure la même grace, non plus considérée dans ceux qui doivent la recevoir, mais dans l'ange qui l'apporte au monde :

Et vidi alium angelum fortem descendentem de cœlo amictum nube et iris in capite ejus, et facies ejus erat ut sol, et pedes ejus tanquam columnæ ignis.

Et habebat in manu suâ libellum apertum, et posuit pedem suum dextrum super mare, sinistrum autem super terram.

Et clamavit voce magnâ, quemadmodùm cùm leo rugit. Et quum clamasset, locuta sunt septem tonitrua voces suas.....

Et cùm locuta fuissent septem tonitrua, ego scripturus eram ; et audivi vocem de cœlo dicentem mihi : Signa quæ locuta sunt septem tonitrua et noli ea scribere.

D'après Holzhanzer, le mot tonitrua *s'applique aux évêques qui sont armés des foudres spirituels.*

Et angelus quem vidi stantem super mare et super terram, levavit manum suam ad cœlum : Et juravit per viventem in sœcula sœculorum, qui creavit cœlum, et ea quæ in eo sunt ; et terram et ea quæ in eâ sunt ; et mare et ea quæ in eo sunt : quia tempus non erit ampliùs.

Sed in diebus vocis septimi angeli, quum cœperit tubâ canere, (*il s'agit ici de l'Antéchrist,*) consummabitur mysterium Dei, sicut evangelizavit per servos suos prophetas.

Et audivi vocem de cœlo iterùm loquentem mecum et dicentem : vade et accipe librum apertum de manu an-

geli stantis super mare et super terram.

St Jean représente la personne morale de l'Eglise et il est à supposer, d'après ce verset, que quelqu'un avertira le Pape et le mettra au courant des choses.

Et abii ad angelum, dicens ei ut daret mihi librum. Et dixit mihi : accipe librum et devora illum ; et faciet amaricari ventrem tuum, sed in ore tuo erit dulce tanquàm mel.

Et accepi librum de manu angeli, et devoravi illum ; et erat in ore meo tanquam mel dulce ; et quum devorâssem eum, amaricatus est venter meus.

Le ventre désigne sans doute la partie inférieure de l'Eglise, tous ces sages qui ont systématiquement méconnu la vérité et dont la position sera pas mal embarassante quand elle aura triomphé, ce qui ne peut manquer d'arriver tôt ou tard.

Et dixit mihi : Oportet te iterùm prophetare gentibus et populis et linguis et regibus multis.

Le sceau de Dieu

Je vais d'abord prouver que ce passage se rapporte à notre époque ; et, pour cela, j'invoquerai l'autorité d'un saint religieux, Holzhauser, dont plusieurs prédictions se sont réalisées, et qui, commentant l'Apocalypse, applique à Luther et aux protestants la fin du chapitre IX ; et celle de sainte Hildegarde, la prophétesse de l'Allemagne, dont les révélations ont été lues et approuvées, en séance solennelle, par Saint Bernard et le pape Eugène III. Or, d'après les détails pleins d'intérêt que sainte Hildegarde donne sur l'Antéchrist et sur les deux hommes, Hénoch et Elie, qui doivent le combattre et qui, pour cette fin, jouiront d'un pouvoir surnaturel, il appert clairement que le commencement du chapitre XI les concerne et

doit leur être appliqué. Par conséquent, le chapitre X se rapporte à nous et à notre temps.

Et autant qu'il m'est donné e le voir, voici en quels termes la mort de Son Excellence Mgr Conroy est figurée : *Signa quæ locuta sunt septem tonitrua et noli ea scribere.* Cette mort n'est-elle pas, en effet, en quelque sorte, le sceau de Dieu mis sur mes paroles, l'attestation solennelle et providentielle des miracles que les évêques canadiens ont méconnus ? Cette mort est une chose importante à plus d'un titre, mais, surtout, en ce qu'elle permet d'établir mathématiquement, et sur des bases nouvelles, qui sont philosophiquement indiscutables, la vérité de la religion catholique, la seule dans laquelle l'homme puisse se sauver. C'est cette révélation de la révélation que le comte de Maistre, avec son instinct prophétique, avait depuis longtemps prévue ; c'est cette grâce victorieuse destinée à éclairer les protestants, et, en vous plaçant entre eux et la vérité, vous ne savez pas, non, vous ne savez pas ce que vous faites ; vous prenez contre Dieu le parti de ses ennemis. Prenez garde ! Car, je l'ai déjà dit et je le répète, le péché contre le Saint-Esprit n'est pas pardonné ; et je comprends, oui je comprends, qu'il en soit ainsi. Prenez garde !

Le péché contre le St Esprit

Quand Dieu demande un acte de foi, il faut le faire ; si on le fait, on se sauve ; si on ne le fait pas, on se damne ; et c'est en cela, à proprement parler, que consiste le mystère de la prédestination.

Je n'ose trop le dire, mais, eu égard à la grandeur, au nombre et à l'importance des miracles, je crois que, dans le cas présent, quiconque ne se rend pas, est perdu, et, s'il en était autrement, si on pouvait impunément mépriser ses ordres, quel moyen Dieu aurait-il de se faire obéir ?

Ne vous y trompez pas ; votre responsabilité est grande, elle est immense. Car vous avez à recevoir ou à refuser la grâce, une grâce de premier ordre, non pas seulement pour vous, mais pour la France, pour l'Eglise, pour l'humanité tout entière. Pour vous, le salut : c'est un acte de foi. Si vous ne le faites pas, vous serez condamnés.

Ne comptez pas trop sur vos petites vertus.

7ème PARTIE

LA MORT DE Mr JAHAN

Dieu ne serait pas un être raisonnable si, donnant à remplir à un homme une mission importante et difficile, il ne lui donnait pas, en même temps, pour remplir cette mission, un secours qui fût en rapport avec la difficulté et l'importance de la tâche qu'il impose. Par conséquent, j'ai le droit de poser en principe, que, si j'ai véritablement reçu de lui, pour le transmettre à l'humanité, un ordre quelconque, et je crois l'avoir très-clairement démontré, il y a obligation, pour tout le monde, de recevoir cet ordre avec respect, et danger d'être puni pour quiconque ne le reçoit pas. Or c'est précisément ce que je me propose d'établir par un grand nombre d'exemples. Je montrerai que, jusqu'ici, tous ceux qui se sont mis en travers de la vérité ou qui même, étant en mesure de m'aider, ne l'ont pas fait, ont éprouvé un grave dommage et que, généralement, une mort imprévue, étrange, est venue les atteindre dans leurs plus chères affections. La mort subite de Monsieur Jahan, à Saint-Stanislas, présente ce caractère, et il me suffira de raconter ce qui est arrivé ailleurs, partout où j'ai passé, pour qu'immédiatement on comprenne que

cette mort a été, sinon une punition, du moins un avertissement pour le clergé nantais.

Ce qu'il y a de certain, ce que personne ne contestera, c'est que, dans le courant de décembre dernier, un homme, jeune encore, il n'avait que trente-neuf ans, professeur distingué qui savait l'anglais et qui pour cette cause, était plus difficile à remplacer qu'un autre; qui avait toujours joui d'une bonne santé; qui, la veille même, se portait comme un charme, a été, un beau matin, trouvé mort dans sa chambre sans que rien eût pu faire prévoir un dénouement aussi tragique, aussi inattendu. Voilà le fait brutal qui s'impose, qu'on ne peut nier, qui a mis en émoi tout Saint-Stanislas et péniblement impressionné tous les prêtres de Nantes. Le coup a porté, et Dieu, dans ses desseins éternels, en décidant que Monsieur Jahan mourrait ainsi, subitement frappé, voulait évidemment, par cette mort, appeler votre attention sur quelque chose. Car il n'est point d'effet sans cause et la raison dernière de tout ce qui arrive, est en Dieu. Voyons maintenant s'il est possible d'établir quelle est la raison surnaturelle de ce coup terrible, de cette mort effrayante et imprévue.

Un argument géométrique

La géométrie est une science exacte dont les démonstrations sont toutes rigoureuses, de telle sorte que si j'emprunte à la géométrie une de ses démonstrations, personne ne pourra dire que mon argumentation n'est pas logique. Or il y a en géométrie un théorème dans lequel,

pour prouver que "*le côté de l'hexagone régulier inscrit dans un cercle est égal au rayon de ce cercle,*" on suppose comme vrai précisément ce qui est à prouver, et c'est de là qu'on part pour arriver à démontrer le théorème. J'ai donc le droit de poser en principe, (ce qui d'ailleurs est déjà parfaitement établi), que la prophétie de St-Malachie, pour ce qui concerne le pape actuel, s'est réalisée au Canada de 1876 à 1879 et que Son Exc. Mgr. Conroy est mort, le jour même du sacre de Mgr D. Racine, pour n'avoir pas mis opposition à la nomination et au sacre de cet évêque. Ce principe étant admis, (et vous êtes obligés de l'admettre puisque nous sommes ici en pleine géométrie), il en ressort deux choses qui sont des conséquences forcées : la première, c'est que la Providence a dû multiplier les signes destinés à m'éclairer ; la seconde, c'est que, le miracle ayant eu lieu, il doit être dangereux de mettre obstacle au triomphe de la vérité. Or les faits viennent à l'appui de cette argumentation, et, à ma connaissance, sans parler de Mgr Conroy, il y a eu au Canada bien d'autres personnes, au moins six, dont la mort étrange, imprévue, offre le même caractère que la sienne, qui ont été frappées parce que la volonté de Dieu a été méprisée, méconnue. C'est ce que je vais essayer de prouver ; mais pour cela, il faut remonter au principe de l'action providentielle.

Le danger de l'éducation classique

Le défaut capital que présente l'éducation classique, c'est que, si, pour une raison ou pour une

autre, on est obligé de s'en tenir là, on se trouve en réalité n'avoir pas de position sérieuse et placé, quelquefois, dans une situation plus embarrassante que le dernier des manœuvres. On ne peut guère vivre de l'éducation qu'en restant célibataire et en se condamnant à une existence pénible et fausse dont il est naturel que l'on cherche à sortir. Mis par ma santé, au sortir de la trappe, dans l'impossibilité matérielle de faire quoi que ce soit, si ce n'est peut-être de donner quelques leçons, je devais être fatalement amené, par mes souffrances mêmes, à réagir contre une éducation dont j'étais, mieux qu'un autre, en mesure de comprendre l'absurdité ; et, une fois parti sur cette voie, logique et tenace à la fois, poussé d'ailleurs par la force des choses, j'étais entraîné, comme malgré moi, à ne rien ménager pour la battre en brêche, et j'avais le tort, humainement parlant, de sacrifier tous mes intérêts sans me préoccuper de l'avenir. Au reste, que m'importait à moi l'avenir, à moi dont l'existence était brisée, qui voyais compromise, peut-être perdue, la seule chose que j'eusse vraiment désirée. Mon objectif, avant même que je fusse éclairé, ne pouvait être que la revendication acharnée, violente, du droit qu'ont les enfants d'être élevés pour leur vocation et non pas pour une autre ; mais il faut vivre, et, dans notre vieille société française, la position d'un homme de lettres, si instruit qu'il soit, quand, sur l'éducation factice du collège, il n'a pas greffé la véritable éducation, celle qui donne du pain, sa position est bien difficile, de sorte que, pour échapper à cette situation fausse, n'ayant plus aucune affection pour me retenir en France, l'idée

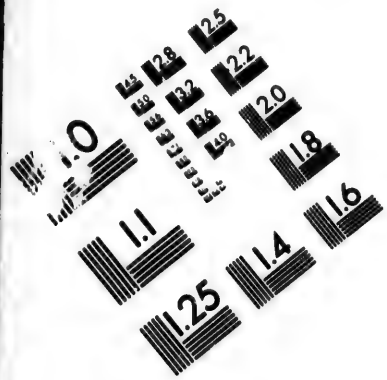

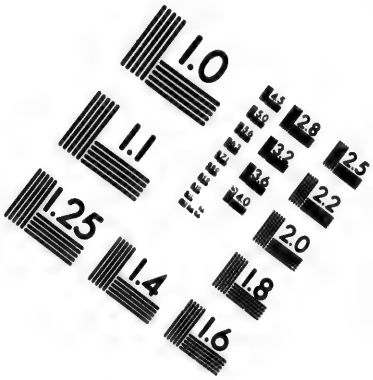

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

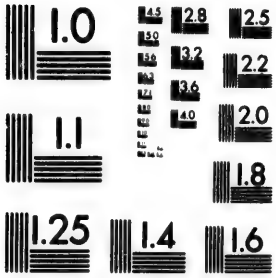

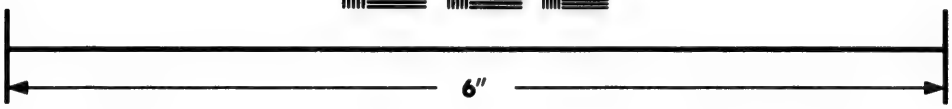

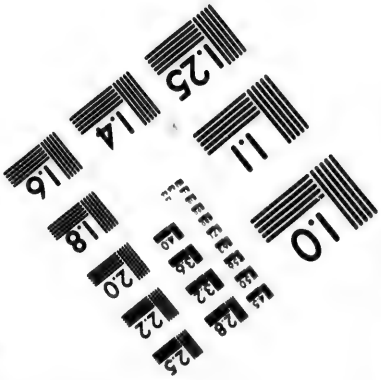

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

me vint peu à peu de partir pour l'étranger où j'espérais au moins que je trouverais la tranquillité. Dieu qui dispose de nos pensées comme du reste, m'avait conduit à prendre cette résolution pour une raison d'intérêt général que je ne pouvais ni supposer, ni prévoir. Voyons maintenant par quel mystérieux agencement d'influences multiples il a dirigé mes pas vers le Canada, où je n'ai pu jouer un rôle important que parce que j'avais réellement une mission à remplir. Le principe étant admis que je devais être à Québec, le 20 février 1878, pour pénétrer l'énigme du Sphinx, pour découvrir et expliquer le mystère jadis proposé à l'Eglise dans la personne de Saint Malachie, ceci étant admis, le miracle est partout.

Le trait-d'union

Voici d'abord une coïncidence qui est au moins singulière. Et en effet, quand las de lutter contre l'incertain dans un pays où rien n'est stable, je résolus, en 1873, de quitter la France, mon intention était d'abord d'aller au Brésil ; mais, avant de partir, je voulus revoir, une fois encore, Aiguebelle et les trappistes. A mon retour, je m'arrêtai à Lyon et je descendis à l'hôtel des Courriers, rue Saint-Dominique, 12, où je fis la connaissance de M. Théodore de Saint-Pierre.

M. de Saint-Pierre dont la noblesse remonte aux Croisades, passe l'été, en Savoie, aux eaux de Brides et Salins dont il est propriétaire, et, l'hiver, soit à Paris, soit à Lyon. Or ce Monsieur, lors de l'exposition universelle de 1857, avait eu des rela-

tions intimes avec un Canadien, l'honorable Jean-Charles Taché, député-ministre de l'agriculture, et il me fit un si charmant tableau du Canada que je modifiai mes plans.

Toutefois, désirant avoir des indications plus précises sur ce lointain pays que je connaissais à peine de nom, je voulus me procurer quelque livre capable de me donner des détails sur cette ancienne colonie française ; mais c'est en vain que je parcourus toutes les librairies de Lyon les unes après les autres, il me fut impossible de trouver un seul ouvrage traitant ce sujet, et je dus attendre une lettre de M. Taché avant de prendre une détermination définitive.

M. de Saint-Pierre était peut-être le seul homme à Lyon en mesure de me donner quelques renseignements exacts sur le Canada. Eh bien, par une bizarre coïncidence qui m'étonna beaucoup, sans que d'abord j'y attachasse aucune signification, la première personne que je rencontre en arrivant à Québec, à qui je m'adresse pour trouver un logement, est M. Georges Saint-Pierre qui m'emmène dans sa famille et m'installe chez sa mère où je suis resté pendant dix-huit mois. Etant donné les succès que j'ai obtenus d'abord, les miracles qui ont eu lieu ensuite, cette coïncidence est-elle purement accidentelle ? Non, elle est providentielle. C'est un jalon.

Le Père Malachie

J'ai vécu pendant des années, entouré pour ainsi dire d'influences surnaturelles, sans me douter en rien qu'une puissance invisible me suivait partout ;

et maintenant que j'ai pénétré ce mystère, je vois qu'il y a eu pour moi, ce qui en réalité existe pour chacun de nous, une révélation particulière de l'amour de Dieu. Il a vraiment ébranlé tout l'univers pour me le faire savoir et pour apprendre, par moi, aux Français qu'ils ont en lui un puissant protecteur.

Ainsi, il y a en Afrique, à la trappe de Staouëli, un ancien zouave pontifical qui a été blessé à Castelfidardo, le Père Malachie, avec qui, selon toute apparence, ne l'ayant jamais vu, il n'était pas à supposer que j'eusse jamais aucune relation. Car un trappiste est mort pour le reste des hommes, et, à moins de circonstances tout-à-fait extraordinaires, on ne permet que difficilement à un laïc de correspondre avec un religieux. Au reste, on concevrait encore, ayant été novice à Aiguebelle, que j'eusse entretenu un échange de lettres, soit avec le Rév. Père Abbé que j'aimais beaucoup, soit avec un de ceux que j'affectionnais davantage parmi les religieux ; mais non, c'est avec le père Malachie que je ne connaissais pas, qui, en 1875, se trouvait accidentellement à Aiguebelle qu'à l'exclusion de toute autre personne, sans en excepter ni mes parents, ni mes amis, c'est avec le père Malachie seul que, depuis mon retour en Amérique, j'ai consenti à correspondre ; et, chose singulière, il s'était attaché à moi avec une espèce d'obstination, de telle sorte qu'il était le seul homme, en France, quand les miracles se sont produits, à qui j'écrivisse. Ni mon père, ni mes amis, ni aucun de ceux avec qui j'avais l'habitude autrefois d'être en rapport, ne peut dire que,

pendant trois ans, de 1876 à 1879, il ait reçu de moi une seule lettre. Sans trop savoir pourquoi, mais Dieu le savait, j'avais fait le vide autour de moi, et cette disposition de mon esprit, en m'isolant plus complètement, a contribué d'une manière efficace à m'éclairer en ne permettant pas au moindre signe de m'échapper. Maintenant, je vous le demande, la prophétie de St. Malachie s'étant réalisée à l'époque indiquée, qui dira que cette circonstance soit insignifiante, qu'au moment même où elle se réalisait, toutes mes relations étant brisées, je ne fusse en rapport qu'avec un seul homme et que cet homme eut nom : le père Malachie.

La trappe et les trappistes, sachez-le, jouent un grand rôle en France. C'est à la trappe, après Dieu, que la France doit son salut et l'Angleterre aussi, spirituellement parlant : c'est de là qu'est partie la grâce victorieuse. Au reste, c'est un Anglais, St. Etienne, qui a fondé la trappe.

La mouche à patates

Le Dieu qui chargea autrefois Moïse de porter ses ordres à Pharaon et qui, pour punir ce prince volontairement incrédule, frappa l'Egypte de dix fléaux consécutifs, ce Dieu est encore aujourd'hui le Dieu qui gouverne le monde, et s'il est vrai que sa volonté ait été méprisée, c'est l'hypothèse, il a dû extérieurement manifester sa colère de quelque façon. Car on voit, par l'Ecriture, qu'il n'a jamais manqué de soutenir de sa toute-puissance ceux à qui, dans les siècles passés, il a donné mission de parler en son nom. Or, en 1877,

c'est-à-dire l'année même où j'ai commencé à proclamer hautement que le Père Arnauld avait été miraculeusement désigné pour être évêque, un fléau parfaitement caractérisé, et reconnu comme tel, fléau analogue aux plaies d'Egypte, la mouche à patates s'est abattue sur le Canadn en légions innombrables, privant les Canadiens d'un aliment que l'on trouve chez eux sur toutes les tables et à tous les repas. C'est, pour eux, un objet de première nécessité.

Je n'ai point compris, tout d'abord, que ce fléau, dont je voyais la description dans les journaux, qui se propageait partout avec une effrayante rapidité, pût avoir quelque rapport avec la mission que je m'efforçais en vain de faire reconnaître et les miracles dont on croyait pouvoir impunément se moquer. Ce n'est que plus tard, vers le mois de décembre, après avoir lu la pièce d'*Œdipe roi*, que j'ai commencé à entrevoir la vérité sans trop oser encore me l'avouer à moi-même ; mais vous l'admettrez bien, qu'il est tout-à-fait extraordinaire qu'au moment même où je me présentais à eux comme ayant mission de Dieu, des fléaux de toutes sortes aient frappé le Canada et les Canadiens. Quelle que soit la conclusion qu'on en tire, la coïncidence doit être relevée. Car s'il est facile de nier les miracles, il est impossible de nier les fléaux qui ont très-certainement existé et sous toutes les formes.

Les intermédiaires

Dans un peuple, il y a deux classes de personnes dont les intérêts ne sont pas les mêmes : il y a

d'abord les hommes d'autorité à qui le pouvoir n'a été donné que pour qu'ils se dévouent au bien de tous ; il y a ensuite les individus dont chacun, pris séparément, n'a qu'une influence restreinte et peut dès lors être facilement opprimé. Qui défendra le peuple contre l'autorité, si on n'admet pas que Dieu, pour obvier aux abus possibles des hommes qui ont la puissance, ne place en face d'eux, ayant pouvoir comme eux, d'autres hommes sortis du peuple et chargés de défendre ses droits. Les hommes d'autorité, par la vie régulière qu'ils ont menée, par la position élevée qu'ils occupent, si bons et si intelligents qu'ils soient, précisément parce qu'ils ont peu ou point souffert, ne sont pas en état de voir et de comprendre comme ceux qui en souffrent continuellement, quelle est la véritable cause des maux dont la société a le droit de se plaindre ; et la facilité qu'ils ont de modifier les institutions ou d'en créer de nouvelles à leur fantaisie, souvent sans tenir compte d'autre chose que de leurs intérêts, rend nécessaire l'intervention d'hommes ayant mission de les aider ou de les combattre sur ce terrain, quand il s'agit de l'avenir d'un peuple, des droits de tous. Je ne dis pas que le premier venu puisse le faire, non ; il faut pouvoir se présenter à eux avec les preuves d'une mission que l'on soit en mesure d'établir ; mais, par contre, il y a obligation, pour eux, de rester abordables et d'accepter la preuve qu'on offre de faire ; et comme Dieu connaît bien la nature humaine, il est juste qu'il place entre des hommes, de position si différente, des intermédiaires moins élevés en dignité, et, en apparence, moins directement en cause, qui,

sans le savoir, sont pour ainsi dire chargés par la Providence, ayant plus de loisir et plus de liberté, d'étudier la question pour l'autorité, et, après un examen sérieux, de la lui apporter toute résolue.

Tel était, peut-être, au séminaire de Québec, le rôle qui imcombait, en 1878, à un homme, M. l'abbé Langis, que j'ai entrevu à mon dernier examen public et qui était, alors, directeur dans ce grand établissement, *l'âme du Canada.* Les difficultés qui sont survenues plus tard et qui ont obligé ce prêtre distingué à quitter le diocèse de Québec, me confirment dans cette opinion que la mort de son frère avait pour but de l'éclairer. Toujours est-il que ce jeune homme, élève très-remarquable, paraît-il, est mort presque subitement le 13 janvier 1878, dans des circonstances telles que cette mort foudroyante était certainement pour tout le monde un avertissement de Dieu, et voici comment je l'ai vu.

J'avais alors pour confesseur un Jésuite, le Père Huyghens, homme à idées larges comme tous les Jésuites, qui ne savait pourtant pas trop, dans la circonstance, comment se conduire. Tout d'abord, frappé de mes observations, il m'avait engagé à prendre des notes ; mais bientôt, craignant de se compromettre, il avait fini par me donner le conseil de quitter Québec où, disait-il, l'opposition du clergé rendrait inutiles tous mes efforts, et il y revenait avec plus d'insistance à chacune de mes confessions. Fatigué de l'entendre toujours me répéter la même chose, le 13 janvier 1878, je lui écrivis une lettre que j'ai conservée et dans laquelle j'affirmais mon intention arrêtée de rester à Québec

tant que Dieu ne me donnerait pas l'ordre formel d'en partir : qu'il ne s'agissait pas de savoir si le clergé canadien était puissant ou non, mais si Dieu était pour ou contre moi. " Vous me regardez, lui disais-je, comme beaucoup plus faible que je ne le suis réellement. Il y a Quelqu'un que vous oubliez de mettre en ligne de compte : c'est Dieu. De quel côté est-il ? Voilà la question. " Eh bien, au moment même où j'écrivais ceci, à quatre heures du soir, le jeune Langis était subitement frappé au milieu de ses camarades, et, à onze heures, sans avoir repris connaissance, il était mort.

Il est difficile pour un étranger qui ne connaît pas le Canada, qui ne sait pas l'influence énorme et prépondérante qu'exerce le séminaire de Québec, de bien comprendre quelle était, pour moi, la portée de cette mort ; mais je voyais, moi, que l'obstacle à une réforme était là et quand je soutenais que l'éducation tuait les enfants, la mort d'un élève, garçon vigoureux, dit-on, le premier de son cours et le frère du directeur, cette mort terrible n'était-elle pas comme la confirmation de mes paroles ? On ne m'a pas su gré de l'avoir dit, mais je l'ai dit parce que je devais le dire.—Au reste, pareille chose s'est reproduite, plus saisissante encore, il y a deux ans, dans le même établissement, (car le séminaire de Québec et l'Université-Laval ne forment qu'une seule et même institution). Un jeune homme de la rivière Ouelle, je crois, un étudiant en droit, la veille bien portant, a été, je ne sais trop à quelle époque, trouvé mort dans son lit comme M. Jahan. Et ce qui donne à cette mort un cachet spécial, c'est que les deux

jeunes gens dont j'ai déjà parlé, David Morin et Edouard Dorion, tous deux, à mon dire, ayant la vocation de m'aider, l'un d'eux même s'étant engagé par vœu à le faire, venaient d'entrer à l'Université comme étudiants en droit. Tout cela, vous l'avouerez, est fort extraordinaire et difficile à expliquer pour qui ne suppose pas comme réelle l'existence des miracles, tandis qu'au contraire, les miracles étant admis, tout s'explique.

La guérison de J.-B. Morin

La Roche tarpéïenne est près du Capitole et j'ai eu l'occasion de l'éprouver par moi-même quand j'ai commencé, bien qu'à contre-cœur, à entrer en lutte avec le clergé. A partir de ce moment-là, quoiqu'ayant raison, je suis devenu la brebis galeuse, et, sans une circonstance que la Providence avait heureusement ménagée, ma réputation comme professeur n'aurait pas suffi à me tirer d'affaire. Les bonnes femmes de Québec me regardaient comme un vrai diable, et je passais, aux yeux de beaucoup d'entr'elles, pour un ministre protestant ; tandis que d'autres, la plupart, ceux là mêmes qui d'abord m'avaient été favorables, en m'entendant parler de miracles, me tournaient le dos et se moquaient de moi, ce qui ne me plaisait qu'à moitié. Il en résultait que mon prestige s'était vite envolé, et que, dans la famille même des Morin où le mystère s'accomplissait, il n'y avait qu'une personne à me croire et encore ! J'avais beau leur montrer qu'il était impossible d'expliquer naturellement tel ou tel fait qui se produisait sous leurs

yeux, ils s'en étonnaient un moment, puis l'incrédulité revenait, de plus en plus inconcevable pour moi, tant qu'à la fin, un beau jour, impatienté contre l'un d'eux, Jean-Baptiste Morin, après avoir vainement essayé de le convaincre, ne pouvant y réussir, je lui dis avec humeur que très-certainement il serait puni parce qu'il était sans excuse.

C'est ce qui arriva presqu'immédiatement ; mais, au reste, son incrédulité et la tentation sur la foi qui en a été la conséquence, ont eu pour but et pour effet de mieux me faire comprendre à moi que le miracle qui allait avoir lieu, était dû au mérite infini de la messe et non pas à ses vertus. Quoiqu'il en soit, à peine avais-je dit qu'on ne méprisait pas impunément les grâces de Dieu, qu'aussitôt une tumeur douloureuse, qui gêne tous ses mouvements, se développe à l'intérieur de sa main ; elle était placée, je crois, sur le tendon des fléchisseurs et le faisait beaucoup souffrir. Inquiet de voir qu'elle augmentât chaque jour, il se rend à l'hôpital de marine où son frère était alors interne, et il apprend des médecins que c'était une tumeur cancéreuse et qu'il fallait, au plus tôt, en faire l'ablation, mais que cette opération entraînerait pour lui la perte du doigt. Voulez-vous, lui dirent-ils, qu'on vous opère ? Un médecin, ça n'est jamais étonné ; ça ne demande qu'à couper et à inciser, et tout de suite ; mais le pauvre garçon, lui, n'était pas si pressé de se mettre entre leurs mains, et, tout décontenancé, la tête basse, il revint à la maison, croyant qu'il n'y avait aucun remède à son mal.

Pendant ce temps-là, ma santé, à moi, s'était

altérée, et, comme je ne pouvais plus travailler sans être malade, je m'étais mis en tête, ayant déjà expérimenté la puissance de la messe, de forcer Dieu à me guérir, et au lieu de lui demander, ce qui eût été plus raisonnable, que sa volonté s'accomplît, quelle qu'elle fût, voici quel était mon petit raisonnement et le plan que j'avais formé. C'était de me procurer de l'eau de Lourdes, et pour donner à ma prière l'efficacité que je savais bien qu'elle n'avait pas, de faire dire une messe pour que l'eau merveilleuse produisît tout son effet. Vivant alors très-retiré et ne voyant plus personne, j'avais chargé Mme Morin de m'en procurer, et comme je ne paraissais pas être plus mal qu'à l'ordinaire, elle me plaisanta assez longtemps à ce sujet avant de se décider à en demander à un professeur du séminaire, qui lui en donna une petite bouteille, quelques gouttes. Ni elle, ni son fils n'avaient songé, d'abord, à employer ce moyen pour la guérison de la tumeur ; mais quand j'eus absorbé la moitié du liquide bienfaisant et qu'ils s'aperçurent qu'il en restait encore un peu, le jeune homme, revenu à des idées plus justes, consentit à en essayer, et, le jour des Rameaux, ayant mis sur sa main malade une goutte seulement de l'eau miraculeuse, il fut instantanément guéri. Le lendemain, il alla voir le docteur Catellier qui déclara que c'était un miracle, un vrai miracle ; et M. Labrecque, du séminaire, le croyait si bien qu'il se préparait, paraît-il, à en faire dresser le certificat authentique quand, la chose ayant été relatée par moi sur le journal de Québec, il comprit que j'entendais me servir de ce miracle pour les obliger à

me croire. Oh alors ! il ne fut plus question du certificat.

Ce sont les circonstances de ce miracle qui m'ont donné à penser que l'eau de Lourdes tire sa vertu de la messe.

La disparition d'un avocat

Les grands ennemis de Dieu, au Canada, ce sont les prêtres, qui, systématiquement, étouffent toute initiative, qui veulent le bien, (peut-être !) mais ne le veulent que par eux et à leur façon. Pour lutter dans ces conditions, le clergé étant tout-puissant, il n'y avait pour moi qu'un moyen, celui de prendre à la lettre les conseils évangéliques et de transporter hardiment et franchement la question sur le terrain religieux. On aurait bien pu tromper le peuple pendant quelque temps, mais pas longtemps, et, sur ce terrain-là, en agissant avec courage, j'eusse été invulnérable ; mais vouloir fonder un ordre religieux et se plier aux idées reçues, c'est tenter de concilier des choses inconciliables.

Puisque j'avais pour but de rendre l'éducation entièrement gratuite, et qu'ayant dépensé près de trente mille francs, je me trouvais sans ressources, ou bien il fallait cesser de combattre et rentrer dans la voie commune, ou bien être conséquent avec moi-même, m'appuyer sur Dieu, et au lieu de subir l'influence d'hommes intéressés à me voir échouer, agir avec vigueur et ne pas inféoder un intérêt général à des intérêts particuliers. Mon tort a été d'avoir confiance en certaines personnes qui, partant de ce principe que les miracles n'existaient

pas, et, en 1876, je n'en étais pas moi-même absolument sûr, m'ont empêché de faire ce qu'il était logique à moi de continuer, l'ayant commencé, ce à quoi, d'ailleurs, je m'étais engagé par un vœu.

En me relevant de ce vœu, presque malgré moi, (et, à mon avis, ils n'en avaient pas le droit), ils me plaçaient dans une situation impossible, et, loin de m'éviter aucune humiliation, ils ont été cause que j'ai beaucoup souffert, sans profit pour l'œuvre que j'avais entreprise et que je savais être voulue de Dieu. Pour avoir conformé ma manière de voir à la leur, je me suis vu, un beau jour, sans y être préparé, sur le pavé de Québec avec ma science inutile et dix sous dans ma poche, ayant perdu ma réputation et ne sachant où aller. A ce moment-là, je n'avais qu'un désir que j'aurais bien voulu satisfaire, celui de me rendre à Rome ; mais faute d'argent, la chose était matériellement impossible. Aussi, après avoir fait une démarche inutile auprès du Père Mothon, en vagabondant à travers le Canada, je finis par m'échouer à Saint-François du Lac, chez un excellent homme, du nom de Moïse De Blois qui avait roulé sa bosse en Amérique et qui comprenait qu'un étranger pût se trouver embarrassé hors de son pays. Il avait un fils d'un premier mariage, et, me voyant instruit, il m'engagea à passer l'hiver chez lui. Déconcerté par l'incrédulité des gens, je crus que le parti le plus sage, pour moi, était momentanément d'accepter sa proposition.

M. De Blois, ancien voyageur, appartient au parti libéral, et, comme tel, il est mal noté du clergé ; mais s'étant marié en secondes noces avec

la sœur d'un prêtre, il en résulte que, dans sa famille, il y a des gens du bon parti et que son beau-frère, en particulier, M. Dufresne, est bien en cour et c'est pécuniairement avantageux, au Canada, d'être en bonne intelligence avec ces Messieurs. Ignorant tous ces détails et tout plein de ma mission, j'eus la malheureuse idée, un soir, à la suite d'une discussion sur les miracles, de dire carrément que Son Exc. Mgr Conroy était mort pour n'avoir pas mis opposition au sacre de Mgr Dominique Racine. On ne me crut point, comme de juste, et, à partir de ce moment-là, M. Dufresne prétendit, paraît-il, que je n'étais pas, que je ne pouvais pas être ce professeur dont on avait tant parlé ; que j'étais un imposteur, l'ennemi du clergé et qu'il fallait se défier de moi.

Madame de Blois en était persuadée ; mais, par bonheur, comme il arrive d'ordinaire dans les seconds mariages, l'accord n'était pas parfait entre le mari et la femme, et M. De Blois, trop faible pour prendre ouvertement mon parti, m'avertit en ami de me tenir sur mes gardes. L'hiver approchant, je me le tins pour dit. Or, savez-vous ce qu'il advint sur ces entrefaites ? Au plus fort de l'orage, quand toute la famille des Dufresne était montée contre moi, M. Dufresne, avocat à Trois-Rivières et frère du précédent, passant un jour en bateau de Trois-Rivières à Sorel, disparut mystérieusement du *steamboat* au milieu du lac Saint-Pierre, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Les uns crurent à un accident, les autres à un crime, et les commentaires allèrent leur train, la presse toute entière s'occupant de cette disparition singu-

lière dont il était impossible de se rendre compte. La famille, pour toucher la prime d'assurance qui était, je crois, de dix mille francs, offrit, m'a-on dit, une somme considérable, à qui découvrirait le cadavre avant que la glace ne vînt à se former, mais on ne découvrit rien.

J'étais le seul à comprendre quelle était la véritable cause de cette disparition, de quelque nature qu'elle fût, et je le dis à M. De Blois qui n'avait pour son beau-frère qu'une petite affection. Ma situation, toutefois, n'étant pas tolérable, au printemps de 1879, je quittai Saint-François, et la Providence me conduisit à Saint-Hugues, en se servant, pour punir les incrédules, du moyen qui me tirait d'affaire.

Un accident de chemin de fer

L'organisation scolaire, au Canada, est différente de la nôtre ; et, à cause du climat qui est rigoureux et des grandes distances, les habitants de pays, qui sont généralement à leur aise, ont multiplié ce qu'ils appellent les petites écoles. Dans une seule paroisse, il y en a quelquefois jusqu'à six ou sept, pour chacune desquelles ils dépensent, en moyenne, de cent-vingt à cent-quarante piastres. (La piastre vaut 5 franc 35 centimes de notre monnaie). Comme on le voit, ce n'est pas une grosse somme ; mais, d'ordinaire, ces écoles qui sont des écoles mixtes, sont confiées à des jeunes filles qui vivent ainsi sans être à la charge de leurs familles, et se suffisent à elles-mêmes jusqu'à ce qu'elles trouvent enfin à se marier.

D'ailleurs, c'est un dur métier qu'elles ont là, et dans lequel, si peu lucratif qu'il soit, il faut pourtant qu'elles plaisent à bien du monde, mais surtout à ce qu'on appelle les commissaires d'écoles qui, à différentes époques, tous les trois ans, sont nommés à l'élection, et ont pour charge de veiller à tout ce qui concerne l'entretien. Ce sont ces commissaires, dont l'éducation quelquefois a été fort négligée, qui presque toujours ne connaissent rien à l'enseignement, à qui appartient le droit, chaque année, de garder ou de renvoyer les maîtres et les maîtresses qu'ils peuvent choisir comme bon leur semble ; mais, depuis l'établissement des écoles normales, le nombre des instituteurs ayant doublé, le gouvernement qui tend à tout centraliser, impose déjà aux inspecteurs qui sont obligés de s'y conformer, l'obligation de chasser immédiatement les maîtresses qui n'ont pas une instruction suffisante, même celles qui ont un diplôme. Une jeune fille de la paroisse, Mlle Girard, ayant été ainsi renvoyée, j'avais trouvé le procédé un peu sommaire, et il ne me paraissait pas juste qu'au milieu d'une année, sans avoir égard à son diplôme, on pût procéder de la sorte ; je le dis même assez franchement au commissaire d'école, M. Bazinet, chez qui, précisément, je me trouvais alors, complètement immobilisé, vivant bien mais ne gagnant rien.

Je ne songeais guère à profiter de son malheur dont j'étais certes bien innocent, lorsque M. Bazinet m'offrit la place vacante que je ne pouvais accepter, n'ayant point de diplôme. Qui aurait cru, d'ailleurs, qu'étant bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences,

subventionné d'un gouvernement, je m'estimerais heureux d'occuper cet humble poste, très-honorable sans doute, mais auquel je n'avais jamais pensé. Il n'entrait pas dans mon plan de devenir le maître d'une école élémentaire, et mon ambition, je l'avoue, était plus relevée. Mon premier mouvement fut de refuser l'offre qui m'était faite ; mais, à la réflexion, je vis que c'était un moyen, pour moi, de revenir en France, et j'écrivis à Québec pour obtenir du surintendant au ministère de l'instruction publique, M. Ouimet, que je connaissais intimement, la permission, pour trois mois, de prendre cette école, ce qu'il s'empressa de m'accorder. Et voilà comment j'ai été appelé à enseigner la lecture à des bébés dont quelques-uns n'avaient pas cinq ans ; mais la pauvre fille que j'avais supplantée, s'imagina que j'étais responsable de son infortune, et sachant que ma position était irrégulière, elle résolut de soulever la population contre moi. Au Canada, les familles étant très-nombreuses, il en résulte que, dans une paroisse, tout le monde est un peu parent, et que si un étranger au pays vient à avoir des difficultés avec quelqu'un, il a bientôt toute la paroisse contre lui.—Je n'étais pas trop rassuré sur l'issue de cette agitation qui grandissait chaque jour, quand, tout à coup, on apprit à Saint-Hugues qu'un frère de la maîtresse avait été écrasé par les chars à Trois-Rivières, ce qui eut pour effet de la calmer immédiatement et de la forcer, malgré elle, à rester tranquille. C'est accidentel, direz-vous, moi je vous dis que non.

L'homme de la Providence

En me privant de tout, j'étais parvenu à mettre de côté quarante piastres et, à la rigueur, avec de l'économie, il y avait possibilité pour moi de quitter l'Amérique ; mais, au dernier moment, j'eus peur de ne pas avoir assez d'argent, et, à la sollicitation d'un notaire de Saint-Hugues, M. Lafontaine, je consentis à rester au Canada un an encore ; mais, tout en utilisant la bonne volonté de ce Monsieur qui a été pour moi une véritable Providence, il aurait fallu, les circonstances étant favorables, me replacer hardiment sur le terrain où, tout d'abord, je m'étais placé à Québec, prendre l'habit religieux et fonder une école entièrement gratuite. C'était pour moi le seul moyen d'être compris par le peuple et d'arriver à mon but ; mais j'avais toujours l'idée de me rendre à Rome, et je n'ai pas su, je dois l'avouer, profiter de la chance qui m'était offerte. Quand on fait les choses à moitié, on les fait toujours mal. Toutefois, au point de vue de l'enseignement, je parvins à organiser l'idéal d'une école telle que, dans l'intérêt des familles, il serait à désirer qu'il en eût partout, et, pour la première fois, quoique non encore outillé, je mis mon système en application avec quelques enfants seulement. A l'expérimentation, j'ai vu les perfectionnement qu'il fallait y introduire, en quoi et sur quel point il importait de corriger le règlement, et aujourd'hui j'ose dire que ce règlement répond à tous les besoins, qu'il assure tous les droits, qu'il prévoie toutes les difficultés, et si, au lieu d'entraver mon action, l'autorité religieuse m'avait prêté son con-

cours, j'aurais très-certainement rendu aux Canadiens un inappréciable service.

Ce n'est pas que le curé de Saint-Hugues, M. Brown, m'ait été hostile. Non. Homme à idées larges, ce qui est rare au Canada, il eût été disposé à m'aider et je n'ai point eu à me plaindre de lui ; il a été bienveillant à mon égard et il a même admis, en principe, qu'une réforme était nécessaire ; mais, pour obtenir de lui un concours efficace, il aurait fallu garder le silence sur des miracles par lesquels je prétends que Dieu a fait connaître sa volonté ; et, au risque d'échouer, je ne pouvais entendre parler de rien de semblable, parceque le principe de la réforme est chose plus importante que la réforme elle-même, et que l'organisation d'une œuvre religieuse n'est possible que par quelqu'un qui agit avec autorité, c'est-à-dire au nom de Dieu. Qu'importe qu'il y ait, ici où là, une école plus ou moins bien tenue ; ce qu'il faut, ce que Dieu veut, c'est une réforme générale et radicale sans laquelle tout effort individuel n'aboutira à rien de sérieux, à rien de durable.

Voilà pourquoi j'ai cru devoir publier un livre intitulé "*le mot de l'énigme*" dans lequel il me semblait, et il me semble encore, que la vérité est très-clairement démontrée ; mais du moment qu'on ne se rendait pas à l'évidence, je devais regarder la bataille comme perdue et elle l'était en effet, le bien ne pouvant se faire qu'avec la coopération de ceux qui doivent s'y dévouer. Toutefois, ayant épuisé toutes mes ressources, je ne pensais point à partir quand tout-à-coup, chose à laquelle j'étais loin de m'attendre, je reçus de M. Aupinel, notaire

à Vallet, une lettre dans laquelle il me demandait si j'avais besoin d'argent.

La question des héritages

Ma mère avait une sœur dont elle a toujours vécu éloignée, mon grand'père et ma grand'mère, par incompatibilité d'humeur, ayant dû se séparer avant même, je crois, que ma tante ne fût née. Aussi, par suite de cette circonstance, mon père d'ailleurs s'étant remarié, je n'ai vu que très-rarement ma tante, et, depuis dix ans, sachant qu'elle n'était point capable de comprendre ma situation, j'avais complètement cessé de lui écrire, et, quoique son héritier légitime, je ne pensais pas que jamais il me vînt d'elle quoi que ce soit pour plusieurs raisons : d'abord, parce que j'ai eu avec elle peu de relations ; ensuite, parce qu'elle est d'un caractère faible, et entourée de parents qui convoitent son bien ; enfin, parce que, toute à la dévotion, elle donne ce qu'elle a à l'Eglise et que je savais très-bien qu'il eût suffi à son confesseur de lui dire de me déshériter pour qu'elle le fît aussitôt. M. Texier qui a été vicaire à Vallet et qui la connaît parfaitement, peut certifier que tout cela est l'exacte vérité.

Au reste, pour appuyer mes paroles de preuves positives, M. Hubert m'a assuré avoir vu d'elle, en 1872, un testament par lequel j'étais à peu près complètement déshérité, et moi-même, dernièrement, j'ai pu m'en procurer un autre que j'ai entre les mains, et, par lequel, en 1875, elle nomme, à mon détriment, comme ses légataires universels, mon

grand oncle, l'ancien curé de Saint-Géréon, et une vieille grande-tante qui est morte il y a deux ans. Sans penser à moi, elle a abandonné sa part dans la succession de cette tante, et on était venu à bout, je ne sais trop à quelle époque, de l'amener à Nantes, chez M. Frangeul, pour faire une renonciation complète de sa fortune en faveur de ses autres parents. M. Frangeul, par bonheur, était absent, et la chose ne s'est point terminée, grâce à un prêtre de Vallet, M. Délay, qui, pour des raisons complexes, s'est interposé et lui a fait une obligation de conscience de ne pas me déshériter. C'est alors que M. Aupinel a été chargé de m'écrire, et M. Aupinel pourra vous dire que, pendant longtemps, il n'a pas été question de moi, qu'on me regardait comme mort, et que ma tante elle-même disait à qui voulait l'entendre que je n'aurais jamais rien d'elle. Et voilà que, sans avoir fait aucune démarche pour cela, je reçois de son notaire, après un silence de dix ans, une lettre dans laquelle on me demande si j'ai besoin d'argent.

J'aurais compris cela de mon père, à qui, par deux fois, en 1879, j'ai inutilement demandé qu'il m'aidât à revenir ; mais, de ma tante, que j'avais perdue de vue, à laquelle je ne songeais plus, cela m'a paru tellement extraordinaire, qu'après tout ce qui s'était passé, il m'a été impossible de ne pas voir immédiatement dans cette intervention *la main de la Providence.* C'était, pour moi, l'ordre de partir et j'aurais dû le faire. Car on ne doit pas sacrifier un intérêt général à des intérêts particuliers et manquer de courage quand Dieu manifeste sa volonté.

La ligue du bien public

Nul n'est prophète en son pays.—J'ai eu la naïveté de croire, étant en Amérique, qu'il suffirait d'exposer la vérité à Nantes pour qu'aussitôt elle fût acceptée de tous, et je vois, avec peine, qu'il n'en est point ainsi et qu'il y a, chez vous, un parti pris de faire la sourde oreille. C'est en vain que je demande l'examen et la discussion, vous refusez de reconnaître une vérité qui n'est pas ce que vous voudriez qu'elle fût. Evidemment, il aurait fallu que Dieu vous consultât pour savoir ce qu'il avait à faire ; mais ce n'est point ainsi que les choses se passent, et, comme il est le maître, il a le droit de commander, je suppose.

Un moment déconcerté par votre attitude, quand j'ai enfin compris que je perdais mon temps auprès de vous ; que mes livres jetés par milliers dans le public ne produiraient pas d'effet durable ; qu'il fallait, par conséquent, procéder d'une autre façon pour faire triompher la vérité, j'ai pensé qu'il n'y avait qu'un moyen de réussir, celui d'organiser, sous forme de confrérie, une ligue du bien public ayant pour but de renverser l'éducation actuelle dont tout le monde souffre, mais particulièrement les enfants. Une communion par an, un chapelet par mois, une cotisation insignifiante, l'adhésion à la vérité, la diminution des heures d'études, la suppression des programmes officiels et du baccalauréat, la liberté absolue de l'enseignement à tous ses degrés, mais surtout l'affirmation du droit qu'a l'enfant d'être élevé pour sa vocation et non pas pour un autre : tels sont les principes fondamentaux auxquels, après mure

réflexion, je me suis arrêté. On comprend qu'il y a là, en quelques mots, l'exposé d'une doctrine d'où sortiraient nécessairement pour le peuple d'immenses avantages. Aussi ai-je résolu d'agir immédiatement et, sachant que l'œuvre de la propagation de la foi a commencé, à Lyon, dans la mansarde d'une pauvre ouvrière, je me suis dit, tout d'abord, qu'il fallait prendre un point d'appui et choisir un collége pour recruter des adhérents. Car la jeunesse n'a pas d'arrière-pensée ; elle est d'ordinaire droite et généreuse, et, dans le cas présent, plus susceptible que les hommes faits de comprendre une chose qui l'intéresse directement. Saint-Stanislas n'étant autre chose que l'ancien collége des Couëts où j'ai été élevé, j'ai cru que je trouverais là quelques enfants pour se mettre à la tête du mouvement, et voilà pourquoi j'ai distribué tant de livres à la porte de l'établissement. Je sais, au reste, de personnes qui le tiennent elle-mêmes d'un père de famille, que mes ouvrages ont produit leur effet sur les enfants et que les professeurs les ont confisqués avec humeur et en s'en moquant. Or, je dis que la mort de M. Jahan, arrivant sur ces entrefaites, après tout ce qui s'est passé au Canada, cette mort subite a été pour vous, sinon une punition, du moins un avertissement d'avoir à obéir à un ordre formel de Dieu, et bien des gens, à la lecture de ce livre, n'en douteront point.

On a dit, à ce propos, que la mort d'un homme ne pouvait pas constituer un miracle, puisque tous, tant que nous sommes, à un moment ou à un autre, nous devons mourir. L'objection, au premier abord, paraît spécieuse ; mais, sans y répondre d'une

manière directe, à vous qui faites cette objection, je vous demanderai ceci : quand l'ange du Seigneur, sous les murs de Jérusalem, extermina dans une seule nuit, toute l'armée de Sennachérib, la mort des Assyriens, cette mort extraordinaire, était-elle un miracle ? Si oui, que devient votre objection ?

Le crime de Juda

Il est certain que Dieu récompense magnifiquement ceux qui adhèrent au miracle et qu'il punit sévèrement ceux qui refusent de le faire ; qu'en un mot, sans l'avoir mérité pourtant, je suis l'objet d'une protection spéciale, non pas sans doute à cause de moi comme individu, mais parceque, revêtu d'une mission publique, j'apporte au monde une grâce de choix ; que je suis le défenseur officiel des dogmes fondamentaux de la religion catholique et particulièrement de la messe ; que, sur des preuves nouvelles qui sont philosophiquement inattaquables et à la portée de toutes les intelligences, j'ai clairement établi et la réalité de cet auguste mystère, et sa valeur infinie et le droit que nous avons d'obtenir de Dieu, au nom de Jésus-Christ, les grâces, si grandes soient-elles, qui nous sont nécessaires. Si j'attribuais à ma vertu les miracles qui ont eu lieu, votre négation s'adresserait à moi ; mais ce n'est point ainsi que la question se pose, puisque je les attribue aux mérites de Notre-Seigneur et que, dès lors, la négation s'adresse à la messe. En niant ces miracles dont vous avez la preuve, vous faites à Dieu une cruelle insulte ; vous méconnaissez et son amour et sa puissance ;

et votre incrédulité, dans le cas présent, c'est une trahison, la trahison de Juda. Car enfin, quelle différence trouvez-vous entre sa conduite et la vôtre ? Juda a mérité d'être appelé un démon par le Christ lui-même, pour avoir refusé de croire au mystère de l'Eucharistie à une époque où ce dogme vénérable heurtait tous les préjugés et devait révolter l'esprit humain ; et vous, après des siècles de foi, jouissant de prérogatives dont il est impossible à la raison de pouvoir se rendre compte, vous mettez des bornes à la puissance de Dieu, à son amour infini. Aussi j'oserais presque dire que votre crime est plus odieux et plus incompréhensible que celui de Juda et que vous êtes, déjà peut-être, plus coupables que lui. Quant à moi, je ne suis point en cause, ou, du moins, je ne suis en cause que comme un instrument pour faire mieux ressortir la grandeur du miracle, la vertu rédemptrice du sang de Jésus-Christ.

C'est, en somme, la question des indulgences qui est en cause et, peut-être aussi, l'infaillibilité du Pape que Dieu rend manifeste par un exemple.

Une question pour finir

Dites-moi donc, prêtres de Nantes, quand Bernadette, à Lourdes, voyait la Vierge d'un clair regard, auriez-vous exigé, vous autres, pour croire en sa présence, qu'elle vous apparût comme à elle ; et comprenez-vous si peu l'économie de la révélation que vous ne mettiez aucune différence entre

celui qui, l'objet d'un miracle éclatant, doit en donner la preuve, l'exposer clairement, répondre aux objections, résister à la sottise des uns, à l'incrédulité des autres, en un mot, ne se laisser déconcerter par aucun obstacle, de quelque nature qu'il soit, et ceux qui, comme vous, n'ont à faire, pour se sauver, qu'un acte de foi, un seul acte de foi ? Seriez-vous donc par hasard de ceux dont il est écrit : *Aures habent et non audiunt, oculos habent et non vident, pedes habent et non ambulabunt ?*

8ème PARTIE

UN COUP DE BOUTOIR

Le clergé nantais.—A la mort de Mgr Jacquemet, le clergé nantais s'était partagé en deux camps : les partisans de l'ancienne administration qui voulaient avoir pour évêque M. l'abbé Richard, aujourd'hui coadjuteur de Son Exc. le Cardinal Guibert ; tandis que les autres, soutenus par le gouvernement, proposaient à la cour de Rome un autre prêtre, M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas. A cette occasion, paraît-il, on fit circuler dans le clergé une double liste, et, après une lutte acharnée, Mgr Fournier l'emporta et devint évêque de Nantes, mais sans pouvoir obtenir de ceux qui l'avaient combattu, qu'ils se soumissent entièrement à son autorité. Aussi ce prélat, peut-être avec trop d'ardeur, ayant pris fait et cause pour une pauvre fille de la campagne que l'on disait avoir les stigmates, la guerre éclata de nouveau et Mgr Fournier, dénoncé à Rome par ses anciens adversaires, dut partir pour aller en Italie expliquer sa conduite. C'est dans ce voyage qu'il est mort.

Un argument " ad hominem "

L'affaire de Blain.—J'ai entendu parler de l'affaire de Blain à trois prêtres qui sont M. Constant, M. Boutin et un chanoine d'Angers. M. Constant, qui a vu Marie-Julie, a l'air de dire que c'est de la comédie ; M. Boutin admet qu'il y a du surnaturel, mais du surnaturel de mauvais aloi ; le chanoine d'Angers prétend, lui, qu'on ne sait pas au juste à quoi s'en tenir et que la question, en somme, est douteuse. Il faut, en vérité, qu'il en soit ainsi pour qu'une pauvre fille inconnue ait pu se faire des partisans dans le clergé et qu'un évêque d'un grand esprit, tel qu'était Mgr Fournier, ait pu se prononcer pour elle.

Toutefois, comme la plupart des prêtres, m'a-t-on dit, sont hostiles à la chose, si, dans l'affaire qui nous occupe, je vous voyais agir avec honnêteté et droiture, je pencherais plutôt pour la négative que pour l'affirmative. Au reste, n'ayant aucune indication qui me permette de me prononcer en connaissance de cause, je ne suis ni pour ni contre Marie-Julie, et je ne sais pas du tout qui a eu raison de vous ou de Mgr Fournier ; mais ce que je constate, c'est que, dans une question douteuse et dans laquelle, par conséquent, il était permis à un évêque d'avoir un avis différent du vôtre, vous ayez cru pouvoir, vous prêtres qui êtes hiérarchiquement placés au-dessous des évêques, faire une enquête extra-épiscopale et dénoncer à Rome Mgr Fournier pour une chose qui, même aujourd'hui, est encore libre.

Voilà, Messieurs, un acte qui est très-grave et

qui vous place, vis-à-vis des évêques, dans la même situation que moi, avec cette différence, à mon avantage, c'est que j'ai mission pour agir, que j'en donne une preuve évidente et que, dès lors, la liberté n'existe pas d'être pour ou contre moi, tandis que Mgr Fournier, évêque de Nantes, avait le droit, dans une question douteuse, de penser autrement que vous.

Je trouve donc fort étonnant, après ce qui s'est passé dans l'affaire de Blain, que M. Allard, autrefois si peu réservé dans ces sortes de choses, soit devenu tout-à-coup si humble envers les évêques et que, ne sachant quelle réponse faire à une juste demande, il me renvoie à Mgr Lecoq comme seul compétent en ces matières ; mais alors, M. Allard, comment expliquer la conduite que vous avez tenue à l'égard de Mgr Fournier ? Hier, vous vous déclariez de vous-même le juge d'un évêque sur une question d'ordre surnaturel, et, aujourd'hui, dans une question du même genre, vous dites que cela ne vous regarde pas. C'est vraiment un moyen trop facile de sortir d'embarras.

Au reste, mes bons Messieurs, vous prenez, en face de la vérité, une position qui n'est pas acceptable en principe. Et, en effet, il ne s'agit pas pour vous d'une question à juger, mais, ce qui est bien différent, d'une question jugée et jugée par Dieu lui-même. C'est purement et simplement un acte de foi qu'il exige de vous ; et, la preuve étant faite (car elle est faite), je ne vous reconnais d'autre droit que celui d'obéir. Si vous refusez la discussion que je demande, l'examen que je sollicite, c'est que vous savez très-bien que mon argumenta-

tion est inattaquable et que vous n'avez rien de sérieux à y objecter. C'est pour cela que, très embarrassés de cette situation et ne sachant que faire, vous vous retranchez tous dans un silence prudent, et qu'à toutes mes demandes d'examen vous opposez une fin de non-recevoir qui est la négation de la justice la plus élémentaire. Avec un pareil système, Jeanne d'Arc elle-même n'aurait pas pu établir sa mission.

En somme, il est parfaitement logique à moi de m'adresser d'abord à vous, parce que la vérité étant à la portée de toutes les intelligences, elle n'est pas plus visible à un évêque et au pape lui-même qu'à vous, et qu'il m'est plus facile de vous aborder, vous, que d'aborder le pape ou même un simple prélat. Vous êtes entr'eux et moi les intermédiaires naturels, et il y a ici une raison particulière de procéder ainsi, l'affaire de Blain étant là pour avertir Monseigneur Lecoq qu'il doit se tenir sur ses gardes et ne pas agir avec légèreté. C'est pourquoi, en montrant à tout le peuple que votre conduite n'est pas honnête et droite, je vous mets dans l'impossibilité, plus tard, de lui causer aucun ennui.

Je sais bien que Mgr Lecoq a pour mission de recevoir la vérité et de la défendre ; mais ce que je sais aussi, ce que je vois, c'est que, les choses étant ce qu'elles sont, il lui faut une grande vertu et un grand courage pour ne pas la méconnaître ; et voilà pourquoi, malgré les dangers de l'heure présente, je suis obligé de procéder avec lenteur. Dieu veuille que, par votre faute, dans l'effroyable bouleversement qui se prépare, les victimes innocentes ne soient pas trop nombreuses !

Scribes et Pharisiens.

M. Allard que je mets en cause, est un de ces vieux professeurs, nourris de latin et de grec, comme on en trouve dans tous les colléges, hommes d'abstractions qui vivent et meurent au son de la cloche, mais qui n'ont jamais acquis, par eux-mêmes une connaissance pratique des choses. Rouages utiles dans une administration bien ordonnée et qui a sa raison d'être, ils sont, d'ordinaire, par par leurs qualités mêmes, profondément antipathiques à toute réforme, et, quand ils ont des idées fausses et peu de vertu, ce qui n'est pas rare, ils deviennent, presque toujours, les plus dangereux ennemis du bien parce qu'ils ne voient rien au-delà de leur étroit horizon et qu'ils ignorent et les souffrances et les besoins et les aspirations des peuples.

Pleins d'une science vaine, follement épris de leur inutile savoir, on les rencontre toujours, ces orgueilleux pharisiens, ces scribes imbéciles, quand Dieu suscite quelqu'un pour faire connaître sa volonté aux hommes, à ces heures décisives de l'histoire où il faut que les forces sociales se concentrent et que l'autorité agisse avec vigueur. Eux, ces beaux Messieurs, épiloguent, discutent et argumentent, non pas avec le désir de chercher la vérité et de la trouver, mais avec la jalouse obstination d'hommes qui ferment systématiquement les yeux à la lumière.

Voyez-les, au temps du Christ, ces faux sages, ces hommes dangereux, quand tout annonce, que tout proclame le Sauveur, que les merveilles naissent sous ses pas et que le peuple enthousiasmé ne

demande qu'à reconnaître et à suivre son roi, vont-ils obéir, eux autres ? Non. Le Christ qui apparaît n'est pas celui qu'ils ont rêvé, et ils n'en veulent pas. Ils ont peur des Romains, et par crainte des Romains, ils tuent le lion de la tribu de Juda, celui qui, à la tête des Juifs, devait conquérir le monde.

Voyez-les avec Jeanne d'Arc, quand Orléans va succomber, quand, malgré le courage du soldat et de l'habitant, tout le monde sent que la ville est perdue, et qu'à moins d'un miracle, c'en est fait de la France, le secours, tout-à-coup, arrive, inespéré, inattendu, sous les traits gracieux de l'héroïque Pucelle, vont-ils se rendre au signe miraculeux que Jeanne a donné de sa mission, vont-ils l'envoyer à Orléans ? Non. Pendant des semaines et des semaines, au lieu de comprendre que tout retard est une sottise et un crime, ils s'amusent, eux, les sottes gens, à ergoter, à discuter avec la vierge inspirée, comme s'ils prétendaient, avec leur science humaine, contrôler l'incontrôlable, pénétrer l'incompréhensible, s'attirant d'ailleurs de ces foudroyantes réponses qui les ont couverts, aux yeux des siècles, d'un éternel ridicule.

Toujours, à toutes les époques, vous les retrouverez les mêmes, entravant, par leur incrédulité coupable, les desseins de Dieu, trompant les peuples et les jetant désarmés dans les bras de l'ennemi ; mais ce que je ne soupçonnais pas, ce dont je voudrais douter encore, c'est que, parmi ces prêtres que j'avais appris à respecter et à aimer, sur lesquels je croyais pouvoir compter comme sur moi-même pour faire triompher la vérité, il y eût de ces gens-là. Je ne les ai pas convaincus,

disent-ils ! Mais le Christ a-t-il convaincu les Pharisiens ; Jeanne d'Arc a-t-elle convaincu l'évêque Cauchon ; la bienheureuse Marguerite-Marie a-t-elle convaincu les Jansénistes du dix-septième siècle ? Vous n'êtes pas convaincus, c'est possible ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que vous n'avez rien à dire et qu'en face d'un défi public, vous n'osez pas ouvrir la bouche.

Iriez-vous jusqu'à dire que la messe n'a pas, par elle-même, une valeur infinie et qu'appliquée aux choses de la terre elle soit sans effet ?

Une objection qui ne porte pas

J'avais peine autrefois à m'expliquer le langage violent que tenait, à Jérusalem, St-Jean-Baptiste, parlant aux Pharisiens ; mais placé par la Providence dans une situation analogue à la sienne, ayant à défendre le droit méconnu et ne rencontrant partout que visages de bois, j'ai compris, par expérience, qu'il y a des gens, ceux qui n'agissent pas avec droiture, qu'il faut écraser sans pitié. Quand les adversaires de la vérité, dit St-Bernard, ont le front dur, il faut l'avoir plus dur qu'eux.

L'objection de M. Allard.—J'ai rencontré hier soir, à la sortie de l'église, M. Allard, doyen du chapitre, qui, avec M. Bliguet, curé de St-Pierre, a cru, par un mot, qu'il étoufferait ma voix ; mais ce mot ne trompe que les imbéciles et je ne suis point homme à me laisser déconcerter pour si peu. J'ai soutenu la vérité, pendant six ans, avant

de quitter l'Amérique et je ne suis pas prêt de céder, parce qu'entre M. Bliguet et M. Allard, d'un côté, et Dieu, de l'autre, je crois que l'hésitation n'est pas possible.

M Allard qui sait bien dans quelle position je suis placé et combien il est difficile, à moi, même en ayant raison, d'obtenir justice, s'en est tiré hier en disant aux gens que je voulais me faire passer pour un prophète ; mais enfin, si c'est le cas, pourquoi ne le dirais-je pas ? M. Allard trouve parfaitement naturel que lui Allard, qui, après tout, n'est qu'un homme comme moi, ait reçu d'un évêque le pouvoir, cet invraisemblable pouvoir, de transformer, par quelques mots, le pain au corps de Notre-Seigneur et le vin en son sang, et de renouveler, chaque jour, cet étonnant prodige ; il exige que, sans y rien voir, sans y rien comprendre, je fasse un acte de foi, et il me menace de la damnation si je refuse de le faire ; et, quand il est parfaitement certain qu'il y a eu des prophètes, que ces prophètes, sauf de rares exceptions, n'ont point été crus de leur vivant ; quand j'apporte de ma mission une preuve reconnue comme extraordinaire par cinq prêtres, il s'étonne que je dise de moi une chose qui, en somme, pour qui veut réfléchir, n'est pas plus étonnante que ce pouvoir mystérieux dont il prétend qu'il jouit, et quand je demande, ce qui est mon droit, que la question soit sérieusement examinée, il me répond par une sottise ? et vous voudriez que je restasse insensible à cette insulte gratuite, sachant que les malheurs de la France ont pour cause réelle cette grâce éclatante que l'on dédaigne. Non, Messieurs, je ne me tairai pas ; je

parlerai à temps, et à contre-temps,—Ecoutez-moi bien, prêtres de Nantes, vous, du moins, qui êtes des hommes droits, qui, tout d'abord, avez pu vous laisser tromper par les apparences ; mais qui, j'en suis sûr, devez trouver, comme M. Sotin, qu'il n'est pas admissible qu'une question pareille puisse être jugée sans un examen sérieux. Vous voyez quelle est la position de Mgr Lecoq, l'impossibilité où il est d'agir et la crainte naturelle où il peut, et doit être, de se compromettre après ce qui est arrivé à Mgr Fournier. L'obligation qui vous incombe, par conséquent, à vous, c'est de prendre l'initiative, puisque, dans une question douteuse, vous avez le droit, tant qu'elle n'est pas condamnée par l'Eglise, de l'étudier, de l'examiner, d'avoir votre opinion, et que, dans le cas présent, vous pouvez le faire, vous, sans courir aucun risque, sans assumer aucune responsabilité. Car enfin, je vous convaincrai ou je ne vous convaincrai pas. Si j'arrive à vous convaincre, hésiteriez-vous à prendre le parti de Dieu ? Si je ne puis pas vous convaincre, si vous me réduisez au silence ; si vous me montrez que mes arguments sont mauvais, eh bien, j'aurai fait mon devoir et vous le vôtre. On ne pourra pas dire dans le peuple que vous agissez malhonnêtement, que vous êtes les premiers à ne pas croire au surnaturel.

Avant tout examen, il y a comme preuve de la mission que je dis avoir, l'apparition de la Vierge à Pontmain, qui a été officiellement reconnue par Mgr l'évêque de Laval et qui, d'ailleurs, est parfaitement prouvée. Or, si la prophétie de Saint-Malachie s'est réalisée comme je prétends être en

mesure de l'établir, c'est le fait le plus extraordinaire qui ait jamais eu lieu ; et il n'y a rien d'impossible, cela étant, que l'étoile symbolique me désigne moi, puisque vous-mêmes, Messieurs, qui êtes des docteurs, vous êtes ainsi désignés dans le langage apocalyptique. J'ai donc le droit de m'appuyer, et je m'appuie sur le miracle de Pontmain, pour vous obliger tous, sinon à me croire, du moins à ne pas me refuser l'examen que je demande.

Vous devez comprendre combien terrible doit être ma position si je dis vrai, obligé que je suis de soutenir la vérité, une importante vérité, contre de puissants personnages qui, par malheur pour eux et pour moi, l'ont systématiquement méconnue ; mais, en somme, c'est un Français, le Père Arnauld, qui est en cause, et la vérité n'est pas contre vous. Dans le principe même, pendant plus de deux ans, elle n'était pas contre ces messieurs du Canada ; et j'ose dire que la situation a été, là-bas, ce qu'elle est ici, où vous voyez qu'il a suffi de deux hommes pour étouffer ma voix et empêcher la grâce d'arriver jusqu'au peuple.

Ne vous y trompez pas, Messieurs, en face d'un homme qui se dit porteur d'un ordre de Dieu, il n'y a d'autorité que celle qui obéit ; et quand Lucifer levait, dans le ciel, l'étendard de la révolte, quoiqu'il fût hiérarchiquement placé au-dessus de St. Michel, il fallait prendre parti pour St. Michel contre lui, et la même obligation existe aujourd'hui pour vous tous. Car la situation, au fond, est la même. Veuillez donc vous réunir, en quelque lieu qui vous plaira de m'indiquer, en assez grand nombre pour que vous soyez libres et moi aussi, et

j'établirai clairement que j'ai véritablement reçu de Dieu une mission à remplir qui intéresse et l'Eglise et la France. Je répondrai à toutes vos objections, je résoudrai tous vos doutes et je vous mettrai dans l'impossibilité de nier.

M. Allard m'a fait, hier, une objection qui ne porte pas en me jetant dans les jambes l'affaire de la Cathédrale, qui, en somme, n'a été pour moi qu'une fausse manœuvre, et qui, d'ailleurs, avait sa raison d'être puisqu'on me refusait l'examen, et, qu'ayant épuisé toutes mes ressources, je voulais, par n'importe quel moyen, appeler l'attention du peuple sur la question, à une époque où je croyais être réduit à l'impuissance. Mais, au reste, les miracles ayant eu lieu de 1876 à 1879, la preuve à cet égard étant faite et bien faite, le 4 août 1878, par quel mystère de logique, ce rhétoricien aux abois trouve-t-il qu'une action, quelle qu'elle soit, faite par moi en 1883, puisse détruire une chose qui était établie à la fin de 1878? Répondez donc à ça, M. Allard.

Quand même je cesserais d'être catholique pour me faire mahométan ou juif; quand même, abandonnant le droit chemin, j'entasserais sottises sur sottises, la vérité serait encore la vérité et elle vous condamnerait. Personne ne peut la détruire ni même l'affaiblir, pas même moi. *Ecce dedi coràm te ostium apertum quod nemo potest claudere.* (Apocalypse).

Je comprends votre incrédulité ; mais ce que je ne comprends pas, ce que personne n'admettra en France, c'est qu'en face de demandes réitérées, vous refusiez l'examen et la discussion. Car enfin, avec un pareil système, Jeanne d'Arc elle-même n'aurait pas pu établir sa mission. Si j'ai véritablement mission de Dieu, ma conduite est parfaitement explicable et c'est la vôtre qui ne l'est pas. *Spiritus spirat ubi vult.*

9ème PARTIE

UNE BORDÉE DE VÉRITÉS

Nous sommes tous enfants d'Adam.—M. l'abbé de Ratisbonne, Juif converti, actuellement à Jérusalem, avant d'écrire sa vie de St. Bernard, ouvrage très-remarquable, a su, en quelques pages, dans une préface lumineuse, résumer magnifiquement l'idée fondamentale qui préside au gouvernement du monde par la divine Providence ; cette idée, c'est l'unité de la race humaine et la réunion en un seul corps de tous les éléments épars qui constituent l'humanité.

Ce dogme de l'unité humaine, qui est la clef des mystères du christianisme et qui domine la philosophie, ce dogme est la base, le point de départ de l'histoire. L'œuvre du christianisme est, avant tout, une œuvre d'union, et l'Eglise a été fondée pour obtenir cette union.

Sans doute les nations existent, séparées les unes des autres, avec des missions qui ne sont pas les mêmes ; mais ces différentes missions des différents peuples ne sont pas contradictoires ; et chaque peuple a une mission spéciale à remplir qui, tout en restant distincte, est telle cependant qu'elle se confond, en quelque sorte, avec la mission d'un

autre peuple de sorte que, pour remplir sa mission, un peuple doit s'unir à d'autres peuples et marcher de conserve avec eux ; et, dans les grands miracles que Dieu a faits jadis en faveur des Juifs, on voit que la grâce a toujours été, pour ainsi dire, partagée en deux. C'est Joseph qui explique le songe miraculeux ; mais c'est Pharaon, le payen, qui a la vision ; et il faut que Pharaon, le grand roi d'Egypte, sache que Dieu lui a donné pour auxiliaire un homme qui, humainement parlant, n'est rien, un esclave prisonnier que l'on accuse d'un crime et que l'on a emprisonné pour ce crime.

D'un autre côté, la grâce suit la race, en quelqu'endroit qu'elle se développe, et, pour l'ange qui protégeait les Juifs, ceux d'entr'eux qui habitaient la Perse, quoique nés en Perse, et pouvant être, à l'extérieur, considérés comme des Persans, n'avaient pas cessé, pour cela, d'être des Juifs et ce qui le prouve, c'est que l'Ecriture nous montre cet ange en lutte avec l'ange protecteur des Perses : l'ange des Juifs, à l'édit de Cyrus, demandant à Dieu qu'ils retournassent tous en Judée ; l'ange des Perses, dans l'intérêt de ses clients, insistant pour qu'il en restât quelques-uns en Perse. Or est-il à croire, d'après cela, que la puissance céleste qui jadis présidait aux destinées du peuple canadien, quand le Canada appartenait encore à la France, ait cessé, à la conquête du pays, de les regarder, eux, comme restant Français. Que les Canadiens le sachent bien et que ce ne soit pas là, pour eux, une vérité spéculative, nous tous, Français d'Europe et Français d'Amérique, quoique séparés par les mers, nous ne formons, devant Dieu, qu'une seule

et même nation dont les membres, appelés à se réunir dans la même action, ne peuvent, les uns comme les autres, remplir leur mission qu'en marchant de conserve et il est facile de voir que les relations, longtemps interrompues entre les deux pays, tendent, de nos jours, à se renouer de nouveau. En un mot, nos destinées sont communes et nous sommes solidaires ; et c'est à ce point de vue-là qu'il faut se placer pour comprendre l'action providentielle et ne pas faire fausse route.

Mais, au reste, quand on remonte à l'origine des deux peuples, les Anglais et les Français sont-ils bien vraiment de races différentes ; et, nous autres, en particulier, nous autres Bretons, placés jadis comme un trait-d'union entre la France et l'Angleterre, n'avons-nous pas quelque chose du caractère de ces deux peuples et faut-il, au Canada, pays de transformation et de fusion, faut-il nous déchirer comme ennemis ou nous embrasser comme frères ?

Une double trahison

Loin donc de moi la pensée de mettre en cause les Canadiens que j'aime et dont je connais les vertus ; je sais trop quelle est la foi de cette petite nation, rameau détaché de la vieille France, pour la rendre responsable du crime de quelques hommes puissants ; mais comme, en définitif, ces hommes ont toute l'autorité en mains et qu'ils imposent leurs doctrines au peuple, il n'en est pas moins vrai qu'on tend à nous regarder là-bas comme des étrangers, sans tenir compte des desseins providentiels de Dieu sur nous. C'est Dieu

qui fait le droit et sa volonté est que nos destinées s'accomplissent et que les tronçons séparés de notre empire se rejoignent. Au Canada, comme ailleurs, nous avons un rôle à remplir, et, en désignant le Père Arnauld pour être évêque de Chicoutimi, la Providence disait clairement que le temps de l'épreuve était fini pour les Canadiens comme pour nous ; mais les races privilégiées qui se développent à l'écart, avec la mission de conserver le feu sacré, ne comprennent pas toujours qu'elles n'existent que pour les autres et qu'il vient un moment où elles doivent faire part de leur trésor à ceux chez qui la foi s'est éteinte, et qu'il faut, pour ainsi dire, qu'elles disparaissent comme noyées dans la masse générale des peuples.

Or, au Canada, dans ce pays qui est grand comme l'Europe, où l'on compte à peine de quatre à cinq millions d'habitants d'origines diverses, il y a une école qui voudrait nous exclure, nous autres, d'un territoire que nos pères ont possédé, qu'ils ont colonisé, u'ils ont défendu pied à pied. (Car enfin c'est nous qui avons gagné la dernière bataille et les gloires du Canada sont des gloires françaises) ; et c'est en somme, en vertu de ce principe faux, qu'on appelle en France le Gallicanisme, en nationalisant la religion, que, malgré un ordre formel de Dieu, on a systématiquement écarté le Père Arnauld du siége de Chicoutimi ; et vous, prêtres et chanoines de Nantes, en refusant de reconnaître la vérité, vous vous trouvez être en même temps les ennemis de Dieu et les ennemis de la France, et j'ajouterai même, du Canada. Car les Canadiens avaient tout intérêt à ce que le miracle ne fût pas

meconnu, et moi, je suis obligé, chose singulière, de défendre contre vous la mission d'un Français, dont les droits, comme catholique, ont été foulés aux pieds au Canada. Dans cette affaire-là, vous n'êtes ni Catholiques, ni Français, et il est bon que le peuple le sache afin qu'il ne se laisse pas tromper par vous.

Je ne suis ni pour ni contre

M. Texier, vicaire à Saint-Pierre, est, paraît-il, un de ces caractères tranchés qui n'ont peur de personne, qui disent oui quand il faut dire oui, et non quand il faut dire non. On devait donc s'attendre qu'en face d'une vérité clairement démontrée, lorsqu'il s'agit, chose grave, d'un ordre de Dieu, il ne nagerait pas entre deux eaux, et qu'il se prononcerait carrément pour ou contre, et, en cas de négative, qu'il en donnerait franchement la raison. Eh bien ! non. M. Texier lui-même, M. Texier, qui a été providentiellement amené pour tenir en échec tous ces gens qui biaisent devant la vérité, pour leur dire hardiment qu'ils ne font pas leur devoir et qu'ils trahissent, M. Texier, quoique plus honnête, tout en avouant qu'il a sur la question une idée arrêtée, ajoute : je ne suis ni pour ni contre. Voilà qui me semble contradictoire. Car enfin de deux choses l'une : ou la preuve est faite, et alors il faut être pour ; ou elle n'est pas faite, et alors il faut être contre. Je n'admets pas *l'entre-d'eux* du Père Boutin, attendu que le miracle existe ou qu'il n'existe pas, que la mort de son

Exc. Mgr Conroy est accidentelle ou qu'elle ne l'est pas.

M. Texier dit qu'il n'est ni pour ni contre. Or ceci n'est pas possible parce que, ma mission ne pouvant s'accomplir que si elle est reconnue, comme je suis placé entre Dieu qui m'ordonne de marcher et vous qui, par votre incrédulité, m'empêchez de le faire, je regarde comme un ennemi quiconque ne me croit pas, en sorte que, si M. Texier ne reconnaît pas la vérité que je défends, il est mon ennemi et l'ennemi de Dieu. Ne vous y trompez pas, M. Texier, il y va pour vous du salut et, malgré que vous occupiez à Saint-Pierre une position en apparence secondaire, il eut suffi d'une parole énergique de vous pour faire triompher la vérité, et cette parole vous auriez dû la dire, et vous ne l'avez pas dite, pas assez haut du moins. Quand l'autorité trahit, il faut se dresser en face de l'autorité et crier au peuple qu'elle trahit.

Une loi providentielle

Le comte de Maistre, qu'on peut sans trop de désavantage mettre en comparaison avec l'important M. Allard, voir même avec le gros Bliguet, a prévu, dans une page admirable de ses soirées, qu'un événement immense et miraculeux se produirait un jour et qu'il fallait se tenir prêt pour une nouvelle effusion de l'esprit de Dieu sur la terre. Il a même été jusqu'à dire que nous aurions la clef des mystères du paganisme et des vérités surnaturelles que, dans les temps anciens, le démon

avait détournées de leur vrai sens. Au 17me siècle, l'oratorien Mallebranche avait eu la même pensée, et, par un trait de génie, il avait compris que la perte des âmes ne s'explique qu'imparfaitement par le péché qui n'est qu'une conséquence ; que la véritable cause de leur malheur est ailleurs, probablement, dit-il, dans la violation de quelque loi générale que nous ne connaissons pas, et qui empêche la grâce d'arriver jusqu'à elles en quantité suffisante pour qu'elles se sauvent. Dans ses Provinciales, l'erreur à part, c'est au fond la même thèse que soutient Pascal. Or, il se trouve qu'ils ont eu raison tous deux, et sans parler du mystère qui s'accomplit de nos jours, je n'aurais besoin d'en donner comme preuve que le message providentiel apporté à Louis XIV par l'amante du Sacré Cœur. Au moment même où les Jansénistes, faisant abstraction de l'amour infini de Dieu pour nous, le représentaient comme un maître cruel altéré de notre sang, Jésus-Christ, pour sauver la France et le monde, ne demandait à un roi pécheur qui avait porté le scandale sur le trône, il ne lui demandait qu'un acte de foi.

Dieu est certainement le maître, et il pourrait aisément renverser par la force les obstacles qu'il rencontre, briser les résistances et il le fait ; mais ce n'est pas un être qui agisse au hasard et sans règles. Il laisse à l'homme qu'il a créé pour être libre et dont il respecte la liberté, le choix entre deux routes. Dans l'une, celle de l'amour, tout est disposé par les anges pour que l'humanité soit heureuse ; dans l'autre, au contraire, c'est la fatalité

qui gouverne, une partie des hommes est sacrifiée, et le démon, ce redoutable gendarme, a pour mission de détruire l'obstacle jusqu'au jour où, l'obstacle ayant disparu, Dieu se présente de nouveau avec une grâce nouvelle ; mais ce n'est pas lui qui est la cause de notre perte ; ce sont ceux qui refusent de faire pour l'humanité l'acte de foi qui leur est demandé. Adam et Eve en mangeant la pomme ; Caïphe et Judas en refusant de reconnaître le Messie ; Regnault de Reims en trahissant Jeanne d'Arc ; Cauchon en la brûlant ; Louis XIV en dédaignant la Vierge de Paray, ont conduit en enfer des milliers et des milliers d'âmes ; et vous, Messieurs les Chanoines de Nantes, si vous n'obéissez pas, j'ai la certitude que vous aurez, dans le séjour des douleurs éternelles, une place toute spéciale. Car vous avez refusé pour le peuple la plus grande grâce qu'il ait encore reçue, et à votre mort, qu'on se souvienne de ce que je dis, il y aura des signes que vous êtes des réprouvés. Hier peut-être vous étiez des saints, mais aujourd'hui vous ne l'êtes plus.

Mes prévisions se sont réalisées depuis.

Un déni de justice

Il y a, dans l'histoire du monde, tout un côté que les prêtres se gardent bien de mettre en lumière, et, quand ils le font, c'est toujours en ayant l'air de dire qu'ils n'auraient pas été capables, eux autres, de méconnaître la vérité. Or, vous voyez ce qui arrive à Nantes, où, depuis déjà un an, je leur demande en vain de vouloir bien m'entendre. Croyez-vous qu'il y ait rien de plus révoltant que la conduite de ces Messieurs ? Je serais curieux de savoir ce que pense d'un pareil déni de justice, le curé de Vertou, lui qui ne comprenait pas, naguère, qu'en Amérique on pût, sans un examen sérieux, porter sur la question un jugement quelconque.

Dites-moi donc M. Sotin, quelle est votre opinion sur tout cela ? Trouvez-vous que votre bon ami M. Bliguet, M. Allard, le vénérable doyen, et Mgr notre Evêque fassent leur devoir, même en admettant que la chose ne soit pas. Ou bien il faut poser en principe qu'il n'y a jamais eu de mission surnaturelle ; que Moïse, les prophètes, Jeanne d'Arc et tant d'autres étaient des imposteurs ; ou bien, si Dieu, à des époques différentes, par le moyen de certains hommes, a fait connaître sa volonté au peuple, il faut, quand cela arrive, donner à celui qui se présente en son nom, toutes les facilités possibles de prouver sa mission. L'incrédulité s'explique, mais ce qui ne s'explique pas, c'est de refuser, en pareil cas, l'examen et la discussion. Oh ! Messieurs, si la question pouvait se traiter dans les journaux, vous verriez quel potin ça ferait,

et comme je vous sabrerais ; mais, au reste, je crois que vous ne perdrez rien pour attendre.

En somme, c'est la vieille histoire qui recommence et ce n'est pas d'aujourd'hui que les choses se passent ainsi. Malgré les fléaux dont le peuple avait à souffrir, Pharaon, pendant des années, a refusé de reconnaître en Moïse le serviteur de Dieu ; les prophètes ont tous été persécutés ; le Christ a été mis à mort ; on a brûlé Jeanne d'Arc ; on a traité de folle la bienheureuse Marguerite-Marie ; mais, par exemple, pour l'amante du Sacré-Cœur, Dieu a fait un miracle qu'il ne fera pas pour tous nos Sages de la Cathédrale ; il a conservé son cerveau, l'organe de la pensée. Il suffira, pour moi, qu'il conserve mes écrits, et c'est, paraît-il, ce qui les gêne et je comprends cela. Car enfin, j'ai le droit de leur présenter mes livres et de leur dire ceci à tous ces braves gens : sur quel point me trouvez-vous en défaut ? quelle est la page dans laquelle je raisonne de travers ? J'ai contre vous, mes bons Messieurs, l'argument du Sophocle et vous le savez bien. Vous n'êtes pas des hommes droits. M. Constant, que j'ai mis cent fois au pied du mur, mais qui a toujours fermé les yeux pour mieux voir ; M. Constant me disait, l'autre jour, qu'on n'est pas obligé de croire à la mission surnaturelle d'un homme : qu'ainsi il n'est pas obligé, lui, de croire à la mission de Jeanne d'Arc, que ce n'est pas un dogme ; mais les dogmes, avant d'être formulés, ont d'abord reposé sur la mission du Christ, sur celle de Saint Jean-Baptiste, sur celle des Apôtres, et quand l'Eglise n'était pas encore reconnue, pour les payens qui entendaient

St. Pierre prêcher l'Evangile, les vérités officielles n'existaient pas encore, et cependant il y avait obligation, pour eux, de croire en la parole de Saint Pierre. Le dogme est une vérité hors de doute que l'Eglise impose parce que c'est la vérité. Est-ce à dire que Dieu, en dehors des dogmes, ne puisse pas donner un ordre à l'humanité et qu'il n'y ait pas danger à rejeter cet ordre ? Qu'est-ce donc alors que le péché contre le Saint-Esprit ? En vérité, M. Constant, malgré vos longues études pour être prêtre, je vous engagerais à étudier encore, car vous en avez besoin. Souvenez-vous donc, Messieurs, de la réponse que fit autrefois Jeanne-d'Arc aux prêtres de Poitiers : " il y a plus au Livre de Dieu qu'aux vôtres. Il y a dans ce Livre des choses qu'un clerc n'a jamais sues, si savant qu'il soit en cléricature. " Vous accordez beaucoup trop au travail de l'homme, et pas assez à la grâce, à la puissance de Dieu, et pourtant c'est Dieu qui fait tout ; mais il y a des vérités qu'un savant, tout plein de lui-même, ne comprendra jamais parce que, pour les comprendre, ce qu'il faut surtout, c'est moins la science que l'humilité et la droiture du cœur. Même quand on a la preuve d'un mystère, le mystère existe encore ; il existe pour moi, et, à plus forte raison, doit-il exister pour vous.

P. S.—Aux coups terribles que Dieu a frappés à Nantes et dans ma famille, M. Constant, prêtre étranger à la Bretagne et qui n'était pas absolument libre, s'est laissé convaincre et j'ai de lui entre les mains une lettre où il reconnaît la vérité. Mieux vaut tard que jamais.

La vraie cause du mal

Avant d'avoir vu à quelle compression morale le peuple, dans les pays catholiques, se trouve condamné, l'obligation où il est d'adorer dans les prêtres jusqu'à leurs caprices, je ne comprenais pas qu'on fût arrivé en France à les persécuter et à les haïr comme on le fait ; mais aujourd'hui que je les vois systématiquement hostiles à la vérité, à une vérité qui vient de Dieu, je comprends tout ce qui est arrivé dans les temps passés, et j'ai maintenant la certitude que la responsabilité première des événements dont ils se plaignent, leur appartient à eux. Ils reprochent à Luther d'avoir soulevé le monde contre l'Eglise catholique, et je ne prétends pas excuser le fougueux novateur ; mais est-ce bien à Luther seul qu'il faut attribuer cette protestation universelle de la conscience humaine, qui, à la voix d'un homme, s'est élevée de toutes parts ? Comment admettre que Luther, si le terrain n'avait pas été préparé par des abus de toutes sortes, eût pu, par sa parole, si ardente qu'elle fût, mettre le feu partout et déterminer un pareil incendie ?

Trois siècles avant Luther, du temps même de St Bernard, le mal existait déjà, et Ste Hildegarde, la prophétesse de l'Allemagne, dont les écrits ont été lus et admirés, en séance solennelle, par le pape Eugène III et dont les révélations se sont toutes réalisées, dont, par conséquent, le témoignage ne peut être suspecté par vous, Ste Hildegarde, parlant au nom de Dieu, reprochait, avec une violence sans égale, au clergé de cette époque de ne pas faire son devoir et de préparer, par sa conduite dé-

plorable, le schisme terrible qui devait éclater plus tard. " Vous devriez être, leur dit-elle, comme des colonnes de feu marchant à la tête des peuples, et vous êtes des reptiles malfaisants, distillant le plus noir venin. " Et plus loin : Ou vous êtes le jour, leur dit-elle encore, ou vous êtes la nuit, car vous êtes l'un ou l'autre ; quand vous n'êtes pas la lumière du jour, vous êtes une nuit profonde.

Rien n'est habile comme un prêtre pour savoir profiter à son avantage personnel de la situation qu'il occupe dans la société. Ces Messieurs aiment qu'on les flatte, qu'on les encense, qu'on leur fasse des présents, qu'on les invite à de bons diners ; et, à cette condition, quand même vous seriez en révolte contre Dieu, ils consentent assez volontiers à vous regarder comme étant du bon parti. " C'est un homme bien pensant, diront-ils." Ils tiennent, en général, à être bien vêtus, à avoir ces belles soutanes dont se moque St. Thérèse ; mais ce qu'ils ne dédaignent jamais, c'est de se mettre au lieu et place des familles pour gober un héritage. Je ne sais pas si c'est vrai, mais plusieurs de ces Messieurs m'ont fait dire que c'était là qu'il fallait frapper M. Bliguet. Jugez, par là, dans quelles bonnes dispositions ils sont pour recevoir la vérité, et s'il est étonnant, après cela, que je ne puisse pas arriver à les convaincre.

Un abus.—C'est dans la construction des églises, au Canada, que l'on voit bien le danger qu'il y a de donner, par une loi, à un homme, quel qu'il soit, un pouvoir exorbitant et sans contrôle. Ce n'est pas un mal de bâtir des églises, de belles églises, quand les choses se font comme en France par des dons volontaires et avec le temps ; mais c'est un mal de

les bâtir, par vanité humaine, avec le sang du peuple et malgré lui, sans tenir compte de sa pauvreté et de ses besoins ; c'est un mal de gaspiller en un jour la fortune des paroisses, et Dieu a en horreur ces temples magnifiques quand ils ont pour effet immédiat d'affaiblir la foi dans les âmes. Car la religion est faite pour le peuple et non pas le peuple pour la religion et, en principe, le surplus des dîmes elles-mêmes, c'est Lacordaire qui le dit, appartient aux pauvres de la paroisse. Le curé qui se sert des dîmes, soit pour faire fortune, soit pour enrichir sa famille, soit pour se payer de coûteuses fantaisies, ce curé-là ne fait pas son devoir. Il vit du peuple et aux dépens du peuple. C'est un mercenaire. Parcourez le Canada d'un bout à l'autre et partout vous entendrez des plaintes à ce sujet. Nous avons nos torts, Messieurs, mais vous avez les vôtres.

La situation a changé, pour vous, en France ; mais vous êtes, vous, du moins, prêtres de la Cathédrale, vous êtes ces mêmes hommes qui, dans tous les temps, des centaines de révélations le prouvent, avez toujours méconnu les vérités surnaturelles et empêché la grâce de Dieu d'arriver jusqu'au peuple, et, pour ce qui nous regarde, la Vierge de la Salette a dit à Mélanie, et vous ne l'ignorez pas, que vous étiez en grande partie responsables des malheurs dont nous souffrons. Ce sont vos doctrines, les doctrines des Universitaires qui ont brûlé Jeanne d'Arc et ridiculisé la bienheureuse Marguerite-Marie, ce sont ces fausses doctrines qui ont créé la situation actuelle et perdu la France ; et, tant qu'elles domineront dans vos collèges, l'âme humaine ne jouira pas de la liberté dont elle a besoin pour recevoir la grâce de Dieu et la suivre.

L'Université dont vous vous plaignez tant et vos établissements d'instruction secondaire sont les

enfants d'un même père qui est le diable ; et toute cette organisation-là, que vous le vouliez ou non, a pour effet de nous soumettre, nous autres qui sommes du peuple, à un travail exorbitant et inutile. C'est l'oppression systématique de l'intelligence et on a eu raison d'appeler votre éducation : l'éducation homicide. C'est là le Sphinx qui dévore le monde. Pour élever leurs enfants, les parents sont obligés de s'imposer les plus durs sacrifices, de se saigner aux quatre membres. De là, pour eux, la fatale obligation de ne pas avoir trop d'enfants. *Abyssus abyssum invocat.*

L'acte de foi

Au Canada, est mort, il y a quelques années, et dans les meilleurs sentiments, un homme, M. Tremblay, député au parlement de Québec, qui appartenait au parti libéral, et c'était un catholique pratiquant, puisque, tous les mois, m'a-t-on dit, il approchait des sacrements ; mais, en politique, i' avait des idées que le clergé ne voit pas d'un bon œil, et, à cause de cela, il était tenu en suspicion. Or, en 1875, il se présentait à la Baie St. Paul contre un conservateur, homme très-honorable sans doute, mais dont le chef politique est un protestant et qui, par conséquent, dans les élections, ne saurait être considéré comme le représentant du principe religieux. Car enfin, pour un prêtre, qu'est-ce qu'un protestant ? Un protestant, pour un prêtre, c'est un homme qui dit : je ne crois à rien de ce que vous croyez, ni à la messe, ni à la confession, ni au pape ; tout cela, c'est de la blague. Or le pouvoir du prê-

tre, l'autorité de l'Eglise, reposant sur ces vérités surnaturelles que le protestant n'admet pas, par ce fait seul qu'un homme est protestant, il est l'ennemi du prêtre et de l'Eglise. Il semblerait donc que si, dans une élection, un prêtre avait à se prononcer entre deux catholiques, appartenant à des partis différents, dans chacun desquels il y a des protestants, il dût, au moins, laisser la religion de côté pour agir comme citoyen et non pas comme prêtre. Eh bien ! non. Comme l'Angleterre, puissance protestante, a su habilement, par des avantages matériels, s'attacher le clergé au Canada, quand il s'agit, même indirectement, de ces questions secondaires, les dogmes principaux de la religion sont négligés, et le grand dogme, le dogme fondamental, pour ces Messieurs, c'est que le prêtre boira bien et qu'il mangera bien, qu'il aura chevaux et voitures, qu'il habitera des palais et gagnera beaucoup d'argent. Aussi qu'est-il arrivé ? Il est arrivé, chose monstrueuse et qui se répète fréquemment, c'est que le curé de la Baie St. Paul, en menaçant de la damnation ceux qui n'obéiraient pas, a cru pouvoir, en pleine chaire, imposer, au nom de Dieu, à ses ignorants paroissiens l'obligation de voter pour l'un des candidats au détriment de l'autre, M. Tremblay étant, au su de tout le monde, publiquement connu pour être un catholique et un catholique pratiquant. M. Tremblay, soutenu de tout son parti, en a appelé à Rome et a gagné son procès, mais il avait perdu son élection ; et voilà comment, dans les pays catholiques, les prêtres arrivent à s'aliéner le peuple et le pousse peu à peu à la

volte. Ce n'est pas contre Dieu qu'on se révolte abord, c'est contre eux.

Or, Dieu qui a tout prévu et à l'intelligence de qui rien n'échappe, sait fort bien qu'en France et dans les pays protestants, l'esprit humain ne s'est éloigné de lui qu'en haine des prêtres qui l'ont opprimé dans les siècles passés ; que le peuple, dans ces temps reculés, ne comptait pour rien, qu'il avait beau demander les réformes les plus urgentes, se plaindre des abus les plus criants, on ne l'écoutait pas, et que, s'il a fini par secouer le joug, c'est qu'on l'y a en quelque sorte forcé. La responsabilité appartient à ceux qui ont abusé de lui, et s'il a pris l'habitude de se moquer des choses les plus saintes, c'est qu'elles ont autrefois servi à masquer la tyrannie la plus odieuse, parce qu'on est désarmé contre elle, celle de la conscience. Il est plus à à plaindre qu'à blâmer, le peuple, et Dieu le voit. Que fera-t-il pour le ramener ? Choisira-t-il comme agent de la grâce souveraine qu'il veut accorder, un de ces hommes que les protestants, et même les Français, ont pris l'habitude de regarder comme leurs ennemis, contre qui ils se sont révoltés, dont ils se défient toujours ? Mais alors ce serait bien peu connaître le cœur humain que de ne pas comprendre que la grâce, si grande qu'elle soit, offerte par ce moyen, ne serait pas acceptée. Non, Dieu ne s'y prendra pas ainsi, et l'acte de foi qu'il demandera à tout le monde, et qui sera, pour chaque homme, la condition essentielle de son salut, sera tel, que l'autorité méconnue du prêtre, ses prérogatives si extraordinaires s'appuieront sur des miracles dont les preuves sembleront donner tort à

ceux-là mêmes dont elles feront connaître la redoutable puissance, de sorte que l'acte de foi ne sera pas plus difficile à faire pour un protestant que pour un catholique, pour un laïc que pour un prêtre, et qu'en assurant les droits légitimes du clergé, Dieu assurera en même temps les droits du peuple, en répondant d'un seul coup à toutes les objections des protestants. C'est un coup de maître qu'il a fait là. Il vous offre à tous le salut pour un acte de foi ; mais si vous ne le faites pas, fussiez-vous le pape, vous serez condamnés. Je l'ai dit à Mr Sotin qui, malgré lui, en a tressailli.

La divine comédie

Le Père Beuchet est l'élève des Sulpiciens, et ma foi, on peut dire qu'il leur fait honneur. Car c'est extraordinaire comme il a des idées justes en religion, et, avec quelle sûreté de doctrine, il tranche les plus hautes questions de la spiritualité. Ainsi, pour ce qui est des miracles du Sacré-Cœur qu'au reste il avoue naïvement ne pas connaître, il est d'avis, lui Beuchet, que : *puisqu'on s'en était passé jusque-là, on aurait bien pu s'en passer encore.* Il m'a dit cela sans sourciller, sans même s'apercevoir qu'il disait là une grosse bêtise. J'ai mangé hier, c'est une raison pour ne pas manger aujourd'hui, n'est-ce pas ? mais que voulez-vous ! ces savants de collége, çà ne comprend que la physique et la chimie et encore ! Eh bien ! Louis XIV qui vivait dans un siècle où les doctrinaires à l'esprit étroit étaient en grande majorité, Louis XIV avait sur les miracles du Sacré-

Cœur à peu près les mêmes idées que M. Beuchet, et, quand le père de la Chaise, un Jésuite, lui eut transmis le message de la Bienheureuse, il répondit que c'était une folle et qu'il n'y avait pas à s'occuper de pareilles rêveries.

Le Dieu qui gouverne le monde, a recueilli cette parole de l'incrédulité, et il m'a chargé, moi, d'y répondre. Je leur enverrai, a-t-il dit, un homme, choisi entre mille, parmi les plus logiques qui aient jamais existé ; à qui je donnerai une constitution physique et morale capable de résister aux plus grandes souffrances ; autour de qui, par ma Providence qui dispose de tout, je rassemblerai les hommes les plus fortement organisés pour le forcer, malgré lui, à pénétrer le principe faux dont ils seront la personnification ; je ferai qu'indifférent à toutes les futilités dont s'occupe le monde, ayant d'un coup d'œil jugé la vie, il ne cherchera qu'une chose, la vérité, et que, sans jamais se laisser déconcerter par les obstacles, il la cherchera toujours avec une indomptable persévérance, jusqu'à ce que, nouveau Prométhée, l'ayant suivie à d'insondables profondeurs, il voie de son regard puissant ce que n'aperçut jamais l'œil d'un mortel ; et, sur le seuil de l'infini, ma Raison rencontrant sa raison, j'agrandirai l'horizon de sa pensée ; il saura le redoutable mystère qui entoure son existence, que sur lui reposent les destinées du monde, que je l'ai choisi de toute éternité pour être mon héraut parmi les hommes ; je le suivrai dans la bataille de ma toute-puissance et, en le dédaignant, c'est moi qu'on dédaignera ; par un miracle, je proclamerai que, logique entre tous, il a pu seul, pénétrant jusqu'à

moi, m'arracher le secret vainqueur et c'est de lui qu'il faudra recevoir le salut parce que telle est ma volonté et que ma volonté, c'est la loi.

Et vous, braves théologiens, en face du témoignage que Dieu m'a rendu, vous qui prétendez que vous disposez de la puissance de Dieu, vous vous étonnez que je puisse, moi, en disposer comme vous ; mais je ne vois pas pourquoi ces droits que vous recevez, vous, d'un homme, je ne pourrais pas les recevoir, moi, directement de Dieu. Votre erreur à tous c'est de croire que la mission d'un homme dépend de ses vertus, tandis qu'il n'en est point ainsi puisqu'elle est fixée d'avance et que nos défauts peuvent seulement avoir pour conséquence de faire que nous ne sachions pas le service particulier que Dieu attend de nous ; mais la mission d'un homme est indépendante des accidents de sa vie. La seule chose que j'avais à faire, moi, pour me sauver, c'était de pénétrer l'énigme du Sphinx, le "*lumen in cælo*" de St Malachie, et vous avouerez que ce n'était pas facile ; et vous autres, la seule chose que vous ayez à faire, c'est de me croire, et si vous vous damnez, mes bonnes gens, c'est que vous l'aurez bien voulu. Voilà ce que c'est que le mystère de la prédestination.

Le suffrage universel

La vraie vérité, d'ordinaire, ne plaît à personne parce qu'elle ne répond aux préjugés et aux passions ni des uns ni des autres. Les uns n'acceptent pas que des évêques puissent être mis en cause par des miracles ; les autres qui verraient

avec plaisir que l'on incriminât des évêques, ne veulent pas des miracles par lesquels ils se trouvent incriminés ; et moi qui n'ai pas créé cette situation, qui la subit, qui même en souffre, je ne plais et ne peux plaire ni aux uns, ni aux autres, parce que, la vérité étant la vérité, il m'est impossible d'y rien changer et qu'elle reste, en dépit de tout, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, la vérité, la vraie vérité.

Un bon évêque du Canada, faisant abstraction des miracles, disait, à ce propos, qu'il appartient aux évêques seuls, réunis en concile, de trancher de pareilles questions ; qu'elles sont résolues par eux à la pluralité des voix. En règle générale, je ne leur conteste pas le droit d'agir ainsi ; mais, dans un cas spécial, quand Dieu a fait connaître sa volonté, prétendre que l'on peut procéder à un vote ; que la majorité, quelle qu'elle soit, constitue le droit, c'est soutenir un principe faux condamné par le Syllabus, ce principe-là même du suffrage universel qui est un mensonge et la véritable cause de nos malheurs. Car le droit vient de Dieu, de Dieu seul, et non des hommes, en quelque nombre qu'ils soient ; et c'est à cause de cela, parce qu'il a plu à Dieu de me choisir, moi, pour leur donner un ordre, qu'en refusant d'obéir à cet ordre, ces Messieurs ont désobéi, non pas à moi, ce qui ne serait rien, mais à Dieu, ce qui est grave ; et vous, dans le débat, en prenant parti pour eux contre moi, ou même en restant neutres, vous devenez immédiatement, et par ce fait seul, les ennemis de Dieu, ennemis d'autant plus dangereux que le peuple a confiance en vous et qu'il a tort, sur ce point, d'avoir confiance. Toutes les arguties et

tous les sophismes ne changent rien à la chose ; et vos obligations subsistent alors même que vous croyez pouvoir impunément ne pas en tenir compte. Tôt ou tard, la punition viendra.

C'est assez drôle de voir que vous soyez tous obligés de m'obéir, à moi, comme dit le père Beuchet, mais c'est comme ça, et, en refusant de le faire, loin de fortifier votre autorité, vous l'ébranlez parce que vous ébranlez le principe fondamental sur lequel elle repose, et qu'au moment même où vous en avez tant besoin, vous vous privez volontairement du secours surnaturel que Dieu vous envoie en mon humble personne. Car, de même que l'Œdipe thébain jouissait de singulières prérogatives, par un mystère que je ne comprends pas, mais qui existe, j'ai le privilège de porter bonheur aux uns et malheur aux autres ; et ce qui s'est passé à Saint-Cloud, après la bataille de Buzenval, serait de nature à prouver que la puissance invisible qui depuis m'a donné tant de marques de sa protection, veillait déjà sur moi et sur ceux qui étaient avec moi. Si les Français négligent ce que je leur dis là, ils auront à s'en repentir au jour du grand combat.

Un principe de droit

On objecte, paraît-il, que je ne suis point un saint, (d'abord qu'en sait-on ?) mais d'ailleurs l'êtes-vous vous-mêmes ? S'il fallait, pour avoir mission de Dieu, être un saint, un vrai saint, que d'hommes revêtus de l'autorité, à un titre ou à un autre, qui devraient immédiatement y renoncer ! que de prêtres,

que de magistrats, que de pères de famille qui n'auraient plus aucun droit ! Quel moyen facile, dites-donc, on aurait là de ne jamais obéir ! Les actions répréhensibles qu'un homme peut avoir commises, n'empêchent pas que cet homme n'ait raison sur un point déterminé et qu'en soutenant la vérité, même quand il n'est point un saint, il ne fasse un acte de vertu, un acte méritoire.

D'aucuns peut-être, parmi vous, auront sans doute la sotte idée de se réjouir en voyant les obstacles que je rencontre, la difficulté que j'ai d'obtenir créance. Leur joie, je pense, sera courte ; mais si, par malheur, chose à laquelle je ne puis croire, votre incrédulité était telle qu'elle fût insurmontable et qu'elle empêchât la vérité de triompher, n'en soyez pas trop fiers. Car si elle devait périr, vous péririez avec elle, et, en cherchant à l'étouffer, vous conspirez contre vos propres intérêts comme ces Juifs stupides qui, en reniant le Christ, en le crucifiant, se perdaient eux-mêmes et minaient, sans le savoir, les murs de Jérusalem. Je vous parais bien faible, n'est-ce pas ? Eh bien ! je suis le seul, en ce moment, à combattre efficacement pour vous parce que je suis le seul à savoir ce qu'il faut faire pour remporter la victoire ; mais il faudrait que je fusse soutenu et je ne le suis pas.

Votre tort, à vous prêtres, est toujours de trop compter sur un bras de chair, de trop vous fier en votre habileté et de ne pas comprendre que, les trois quarts du temps, la cause réelle des persécutions dont souffre l'Eglise est dans l'Eglise. De là vient que vous vous préoccupez outre mesure de la force apparente de vos ennemis. Aujourd'hui, je

le sais, vous êtes tous profondément inquiets, et cependant vous avez moins raison de trembler que ceux qui vous haïssent et vous oppriment et dont la vie, sans qu'ils s'en doutent, est entre vos mains ; mais les enseignements que vous donne la mort, ne vous éclairent en aucune façon. Elle a beau choisir ses victimes avec une intelligence qu'elle ne peut avoir par elle-même et qui suppose derrière elle une puissance quelconque ; j'ai beau, moi, m'épuiser à vous dire et à vous répéter que vous êtes formidablement armés, que la messe est le moyen surnaturel dont vous devez vous servir pour frapper Satan et ses suppôts, vous restez bêtement insensibles à mes paroles qui n'ont pourtant rien de ridicule puisqu'il est hors de doute, et vous le savez comme moi, que la messe a par elle-même une valeur infinie. Pourquoi donc hésiter à vous en servir ? Ignorez-vous que l'homme de foi commande aux événements ? N'avez-vous jamais lu le passage si remarquable des épîtres de Saint-Paul où le grand apôtre développe cette magnifique pensée ? Ne savez-vous pas qu'à la parole de Moïse, des fléaux de toutes sortes affligèrent l'Egypte ; que, sur la prière d'Ezéchias, l'ange du Seigneur extermina dans une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens ; que Gédéon, pour se conformer aux ordres de Dieu, ne garda avec lui que trois cents guerriers et qu'avec ce petit nombre d'hommes il mit en fuite tous les Madianites ? Ne savez-vous pas, d'autre part, que, pour punir en David un manque de confiance, soixante-et-dix mille Juifs périrent en trois jours ; que l'incrédulité de Robert de Baudricourt a fait perdre aux Français la bataille

de Rouvray ; que ses désastres et nos malheurs sont imputables à Louis XIV ? D'où vient donc, sachant cela, que vous soyez si incrédules, ayant tant de raisons pour ne pas l'être.

Les punitions providentielles

L'incrédulité est rarement une vertu, et elle est toujours un crime, quand elle attire sur les peuples la malédiction de Dieu. En tous temps, elle a été le vrai principe du mal. C'est elle qui a perdu Satan et creusé l'enfer ; qui a chassé Adam et Eve du Paradis terrestre ; qui a dispersé les Juifs aux quatre coins du monde ; et si notre pays, à nous Français, a passé par de si étranges aventures ; si nous sommes si profondément humiliés qu'il n'est guère possible de l'être davantage, c'est à l'incrédulité que nous le devons. Et vous voudriez, vous autres, après ces déplorables exemples, quand Dieu vous prodigue les marques de son amour ; qu'il s'adresse non plus seulement à votre cœur, au cœur du chrétien, mais à votre intelligence d'hommes ; qu'il a pris un soin jaloux de rendre aussi lumineuse que possible la démonstration de sa volonté souveraine, vous voudriez recommencer la chaîne fatale des punitions éclatantes et providentielles ; attirer de nouveau sur la France, déjà si malheureuse, d'effroyables calamités ! J'ai peine à le comprendre et je ne puis le croire. Car, cette fois, la preuve, à vous donnée, est mathématique, indéniable, indiscutable, et, par un miracle sans pareil, elle se trouve écrite partout, jusque dans les armes du Pape, jusque dans celles de Mgr Lecoq, attendu

que Dieu ne sépare pas dans sa pensée l'homme d'autorité qui commande, de celui qui, dans le peuple et pour le peuple, a mission de recevoir la grâce, cette grâce qui doit servir de règle à l'un comme à l'autre : à l'autorité pour qu'elle reste bienfaisante, à l'obéissance pour qu'elle ne devienne pas un esclavage. Ce n'est pas seulement un miracle ; c'est la découverte d'une loi providentielle qui était connue des Anciens, quoique détournée de son vrai sens par le démon ; et, j'ose dire que, si vous tardez d'avantage, vous allez être terriblement punis.

Les prophéties, concernant notre époque, parlent d'un fléau, sans analogue dans l'histoire du monde, qui doit prendre par surprise les hommes de ce temps. Je n'ai pas d'indication spéciale à cet égard ; mais je serais bien étonné qu'il n'arrivât pas quelque chose d'extraordinaire. Voilà trop d'avertissements qui sont dédaignés pour que la colère de Dieu ne finisse pas par éclater, terrible, inexorable. Vous vous réveillerez, Messieurs, aux éclats du tonnerre. Souvenez-vous de ce qui est arrivé en Egypte aux jours de Moïse. J'attends quelque chose comme ça.

NOTA.—Ces jours-ci, en examinant les armes des Morin, j'ai vu, à mon grand étonnement, que le miracle y est très-clairement indiqué. On y trouve l'étoile symbolique, le chêne renversé et la lumière qui se lève. Si c'est du hasard, c'est un drôle de hasard.

Voilà, dégagée des choses douteuses ou difficiles à prouver, l'importante vérité que je crois avoir parfaitement établie et qu'il y a, dès lors, pour vous, obligation de reconnaître. Au reste, elle n'a rien qui doive vous choquer et elle est toute à votre avantage.

NOUVELLES DÉMARCHES

J'avais annoncé mon départ de Nantes et on crut, un moment, à l'Evêché et à la Cathédrale, que j'étais effectivement parti ; mais, à la nouvelle qu'on attendait à Nantes douze prélats étrangers pour le couronnement de Notre-Dame de Toutes-Aides, j'avais différé mon départ, décidé à faire, auprès d'eux, une dernière démarche ; et c'est à cette circonstance, ayant acheté la *Semaine religieuse* pour savoir le nom de ces Messieurs, que je tombai sur une lettre de Mgr Lecoq qui était, je le vis clairement, publiée à mon intention. Le bon évêque qui, pendant tout le temps de mon séjour, avait gardé un silence prudent, me sachant parti, le croyant du moins, éprouvait le besoin d'expliquer au peuple son étrange conduite ; mais j'étais encore là, toujours prêt à répondre et je répondis immédiatement.

Ma réponse à Mgr. Lecoq

Voici la lettre adressée par Mgr. l'Evêque de Nantes au Père Pouplard, lettre qu'il publie évidemment à mon intention et à laquelle il est de mon devoir de répondre sur le champ.

Nantes, le 10 juin 1883.

Mon Révérend Père,

Je viens de lire votre ouvrage intitulé : *Un mot sur les Visions, Révélations, Prophéties, etc.* Ce travail, très-sérieux et très-substantiel, d'une doctrine

puisée aux meilleures sources, sera, pour les prêtres comme pour les fidèles, un guide sage et éclairé. Il fera comprendre à tous de quelle extrême réserve on doit user en présence de certains phénomènes plus ou moins extraordinaires, et aussi combien il importe de se tenir en garde contre les piéges et les illusions de ce faux mysticisme, fruit de l'orgueil ou d'une imagination exaltée, qu'on a vu trop souvent se produire dans notre siècle, à la grande joie de celui que l'Écriture nomme le *Père du mensonge* et au détriment de la religion elle-même.

Agréez, Mon Rév. Père, avec mes félicitations, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† JULES, *Evêque de Nantes.*

Monseigneur,

J'ai tenu jusqu'ici à vous laisser hors du débat. Car je voulais, avant tout, que vous prissiez le temps de réfléchir, et je craignais, en m'adressant directement à vous, de compromettre la vérité que je suis chargé de défendre et d'en rendre ensuite la démonstration à peu près impossible. Je comprends même très-bien, après ce qui est arrivé à Mgr Fournier, que vous ne soyez pas pressé de vous prononcer sur le fond de la question, et, quoique placé par cette extrême réserve dans une position terrible, j'ai toujours rejeté, sur d'autres que vous, la responsabilité de votre abstention ; mais la lettre qui vient de paraître sur la *Semaine religieuse*, et, par laquelle, il est évident que vous me mettez en cause, ne me permet plus de garder, à votre égard, la même attitude.

Du moment que vous entrez, comme évêque, sur le champ de bataille, la lutte, entre vous et moi, devient inévitable, et je suis parfaitement décidé à vous combattre comme je combattrai quiconque, après m'avoir refusé justice, se déclarera contre la vérité, contre cette vérité que j'ai solidement établie.

C'est très-facile à vous, Monseigneur, en trois ou quatre lignes qui ne prouvent rien, de parler de certains phénomènes plus ou moins extraordinaires ; de dire au peuple qu'il doit se défier de ces phénomènes, se tenir en garde contre le faux mysticisme, fruit de l'orgueil ou d'une imagination exaltée, et, pour conclure, d'en appeler au diable. Quand on ne peut pas nier un fait, qu'il est véritablement extraordinaire et reconnu comme tel, même par les prêtres, rien n'est plus simple que de le mettre au compte du démon. C'était la tactique des Pharisiens en face du Christ, celle de l'évêque Cauchon en face de Jeanne d'Arc. Vous faites des prodiges, disaient les Pharisiens à Notre-Seigneur, c'est vrai ; mais c'est par la puissance du démon. Il y a toujours moyen de se tirer d'affaire quand on ne veut pas faire son devoir, c'est de dire à un homme qu'il est fou ou bien qu'il est possédé du diable. J'ai la chance, moi, d'être, en même temps, et fou et possédé du diable, de sorte que me voilà drôlement embarqué.

Au reste, à la première objection, je réponds ceci : vous dites que je suis fou. N'est-ce pas ? Or, de deux choses l'une : ou je suis fou ou je ne le suis pas. Car enfin, il ne suffit pas de dire à un homme qu'il est fou pour qu'il le soit réellement, et, en toute hypothèse, c'est aux médecins seuls qu'il app

de résoudre cette question. Eh bien, je vous offre de faire constater par douze médecins, à votre choix, que je ne suis pas fou, que j'ai le libre exercice de toutes mes facultés, que je ne déraisonne sur aucun point. On peut contester la vérité que je soutiens ; mais comme elle s'appuie sur des faits certains, indéniables, que vous admettez vous-même être extraordinaires, pour avoir le droit de le faire, il faut agir avec honnêteté, c'est-à-dire ne pas refuser l'examen et la discussion que je demande. Baillonner les gens, c'est un mauvais argument. Si je suis fou, comment se fait-il que mes écrits soient si raisonnables, que déjà, en beaucoup de choses, tout le monde m'approuve ? La lettre que je vous écris, Monseigneur, à elle seule, suffirait pour montrer que j'ai tout mon bon sens.

Où voyez-vous, d'ailleurs, Monseigneur, puisque la chose est vraie, la moindre exaltation pour moi à dire que, pendant deux ans, j'ai tout fait pour empêcher la nomination et le sacre de Mgr Dominique Racine. J'avais tort ou raison de le dire ; mais, en tout cas, on ne pouvait pas le savoir sans un examen sérieux, et c'est là l'opinion de M. Sotin, curé de Vertou. Mgr Conroy, légat du pape, refusant l'examen, il ne faisait pas son devoir, car l'examen est nécessaire pour savoir si, dans un cas donné, Dieu a manifesté sa volonté ou non, et sa mort arrivant inopinément le jour même du sacre, cette mort n'est pas un fait accidentel ; c'est un jugement de Dieu et il faut que vous soyez bien aveugle pour ne pas le voir. Ce n'est pas, comme vous le dites, un phénomène plus ou moins extraordinaire, c'est un phénomène tout-à-fait extra-

ordinaire ; en un mot, c'est un miracle ; mais ce miracle étant la condamnation de sept évêques et vous obligeant, vous, de m'obéir à moi, vous ne voulez pas du miracle ; et c'est la véritable raison pour laquelle vous refusez l'examen public que je demande. Les incrédules de tous les temps, Monseigneur, n'ont pas agi autrement que vous agissez, mais, en agissant ainsi, on tue son autorité et on attire sur sa tête la colère de Dieu qui veut, avant tout, que l'on agisse avec droiture et que l'on reconnaisse la vérité partout où elle se trouve. Le pape lui-même que l'on a trompé, n'a qu'une chose à faire dans le cas présent : obéir aux ordres de Dieu et ordonner à Mgr Racine de descendre de son siège. C'est au père Arnauld seul qu'appartient le siège de Chicoutimi.

A la seconde objection, ma réponse ne sera pas moins catégorique. Vous dites, Monseigneur, que le *Père du mensonge* s'efforce, à notre époque, de tromper les âmes par de faux prestiges et qu'il en résulte toujours un nouveau dommage pour l'Eglise. D'abord, je vous ferai remarquer que les prêtres de Nantes, à eux seuls, en y joignant même ceux du Canada, ne sont pas l'Eglise, que, par conséquent, je puis avoir raison contre eux tous, en admettant qu'ils soient tous contre moi ; et, d'ailleurs, je n'attaque aucun dogme, aucun principe ; je ne refuse nullement d'obéir à l'autorité religieuse ; mais je ne reconnais pas à un homme au monde, fût-il évêque, le droit, quand Dieu a parlé, de m'empêcher de soutenir la vérité. Pour ce qui est d'attribuer au démon des miracles dont la preuve est faite, vous avouerez, Monseigneur, que si le

démon lui-même se mêle de défendre les dogmes qu'il a toujours attaqués, et particulièrement la confession et la messe ; qu'il se charge gracieusement d'établir, d'une manière péremptoire, la vérité de ces mystères, c'est qu'il ne sait plus du tout ce qu'il fait, et comment alors, dit le Christ, son empire pourra-t-il subsister ? *Quomodo ergo stabit regnum ejus ?* Ceci me paraît être de votre part, Monseigneur, une assertion purement gratuite et la réponse à cette objection, mais elle est dans l'Evangile et je n'ai garde d'aller ailleurs chercher des arguments.

D'un autre côté, Monseigneur, je tiens à me défendre de l'accusation d'orgueil que vous portez contre moi, attendu que ma conduite a été ce qu'elle devait être dans les circonstances difficiles où je me trouvais placé. Ainsi était-ce un acte d'orgueil, croyant avoir raison et craignant de me tromper, de demander à Dieu qu'il voulût bien se prononcer entre ces Messieurs du Canada et moi ?—Etait-ce un acte d'orgueil, pour obtenir cette réponse, de faire dire quatre cents messes dans cette intention ?—Dieu ayant parlé, avais-je tort ou raison d'offrir au clergé canadien d'en faire publiquement la preuve, et l'acte d'orgueil est-il à celui qui demande l'examen ou à celui qui le refuse ? Mgr Conroy étant mort, puisque, par cette mort, Dieu a de nouveau manifesté sa volonté et qu'il en a donné bien d'autres signes, dois-je soutenir la vérité où faut-il trahir ? Est-ce une marque d'orgueil, quand on est sur le champ de bataille, de se battre courageusement ? Mais, au reste, vous êtes tous inconséquents. Ainsi, dans le numéro

même de la *Semaine religieuse* où vous m'attaquez, vous signalez comme un acte de la vengeance de Dieu l'accident arrivé à trois jeunes gens, chose extraordinaire sans doute, mais qui n'est rien auprès de l'argumentation si précise par laquelle j'établis que la mort de Monseigneur Conroy est une punition de Dieu. Il n'y a pas, dans toute la géométrie, un seul théorème qui soit plus clairement démontré.

Monseigneur, le moment est venu, pour vous, de dégager votre responsabilité et les circonstances se prêtent à la chose. Ne soyez pas incrédule comme ce pauvre Mgr Conroy, et faites votre devoir : accordez l'examen. C'est le seul moyen que le pape ait de connaître immédiatement la vérité. Quelle position terrible pour vous, Monseigneur, si, éclairé par un autre que vous, il venait, un jour, à me donner raison, et il est impossible qu'il en soit autrement, la preuve étant faite et le livre où cette preuve est faite devant être tiré à un grand nombre d'exemplaires.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble serviteur.

PIERRE LEROY.

NOTA.—Je me suis procuré, depuis, le livre du Père Pouplard, et il est évident pour moi que Mgr Lecoq n'a pas lu ce livre, ou, du moins, qu'il l'a mal lu. Car la prudence que le Père Pouplard recommande, n'est pas celle que Mgr. Lecoq invoque. Le Père Pouplard dit, en effet, que l'abstention ne doit pas être systématique et qu'il faut, sur ce point, suivre le conseil de St-Paul : bien examiner

la question avant de se prononcer pour ou contre. Mais il y a une chose que je propose aux méditations de Mgr Lecoq, c'est la mort assez singulière, on l'avouera, de son ami intime, un Normand de la Normandie, son bras droit, son grand-vicaire, son *alter ego*, Mr Heurtin, celui qui peut-être a écrit la lettre et qui a succombé, *jour pour jour*, juste un an après cette lettre. Au reste, tous les grands vicaires de Mgr Lecoq, tous ses amis, tous ceux qui l'ont influencé, sont aujourd'hui couchés dans la poussière, morts ou mourants. Boutin le savant qui a vu la vérité, mais qui n'a pas osé le soutenir, a été foudroyé ; Le Cardinal Pie, évêque de Poitiers, que j'ai prié, en 1879, de se rendre à Rome pour avertir le pape, est mort subitement hors de son diocèse bien peu de temps après avoir reçu avis du miracle ; mon père qui a refusé de m'aider, n'existe plus, et combien d'autres coups ont été frappés et que je ne vois pas. Prenez garde ! Messieurs, prenez garde !

Une juste demande

Circulaire envoyée, le 24 juin 1883, à 12 prélats

Messeigneurs !—Je profite de la circonstance qui vous amène à Nantes en si grand nombre pour faire, auprès de vous, une démarche qui peut-être, probablement même, n'aboutira à aucun résultat et qu'il est cependant de mon devoir de faire. On comprend en effet qu'en face d'un miracle, si grand qu'il soit, un évêque seul puisse se laisser tromper par les apparences et qu'ayant peur de se compro-

mettre, il n'ose accorder l'examen qu'on lui demande ; mais douze prélats, agissant de concert, ne sont pas dans les mêmes conditions et peuvent, sans risques pour chacun d'eux, aborder l'examen d'une question difficile.

Je sais mieux que personne les obstacles que la vérité rencontre, et l'étrangeté même du mystère qui vous est proposé, est de nature, pour vous surtout, à le rendre invraisemblable ; mais les preuves que j'apporte, sont nombreuses et péremptoires, et il est impossible que, tôt ou tard, la vérité ne triomphe pas. C'est pourquoi je m'adresse à vous, Messeigneurs, qui êtes hors de cause, en vous priant de vouloir bien en faire une étude attentive, non pas en votre nom personnel, mais au nom du pape que l'on a trompé et qu'il est impossible, pour moi d'éclairer directement.

Vous objecterez, sans doute, qu'il est inadmissible que le clergé canadien tout entier ait ainsi méconnu un ordre formel de Dieu, et je comprends très-bien que, ne connaissant pas le Canada, vous fassiez cette objection ; mais, au reste, il est arrivé pour la plupart de ces Messieurs, au Canada, ce qui arrive pour vous. La hiérarchie étant là-bas très-fortement organisée, du moment que Sa Grâce Mgr. Taschereau, ami intime de Mgr. Racine, fermait systématiquement les yeux à la lumière et que les prêtres de Québec étouffaient ma voix, quel moyen y avait-il pour les autres de savoir au juste à quoi s'en tenir. Plus tard, ils se sont trouvés en face d'un fait accompli et, ne voulant pas croire que Dieu eût frappé Son Excellence Mgr. Conroy à cause de moi, ils ont préféré prendre le parti de

l'autorité contre la vérité. Tout était préparé pour qu'elle triomphât immédiatement si l'Archevêque de Québec avait fait son devoir ; tout devenait obstacle du moment qu'il ne le faisait pas.

J'aimerais beaucoup mieux, je l'avoue, avoir une autre preuve à vous présenter que la mort foudroyante de Son Exc. Mgr Conroy ; mais il a plu à Dieu de me donner cette preuve, et non une autre, et je suis bien obligé de me conformer à sa volonté sur ce point. D'ailleurs ce coup terrible était nécessaire pour que l'incrédulité des évêques canadiens ne vous influençât pas. Et en effet, si je venais vous dire que d'éclatants miracles ont eu lieu au Canada et que Dieu, en frappant Mgr Conroy, n'eût pas confirmé contre ces Messieurs eux-mêmes, la réalité de ces miracles, ne seriez-vous pas en droit de me faire cette objection : vous dites que des miracles ont eu lieu au Canada ; que Dieu a manifesté sa volonté souveraine ; qu'il a donné un ordre à l'Eglise ; mais, si cela est vrai, comment se fait-il que les évêques de ce pays aient méconnu la vérité et comment voulez-vous, quand ils ont refusé de vous croire, que nous puissions, nous, ajouter foi à vos paroles ? Et qu'aurais-je à répondre à cette objection, les miracles étant plus faciles à comprendre là-bas qu'ici ? Tandis qu'au contraire, Mgr Conroy étant mort, frappé par la main toute-puissante de Dieu, le jour même du sacre de Mgr Racine, Mgr Conroy qui, par sa position, ayant un pouvoir illimité, était, au Canada, l'homme hiérarchiquement responsable, je vous réponds ceci : c'est vrai ! les évêques canadiens ont méconnu la vérité ; mais Dieu, en tuant leur chef, m'a donné raison

contre eux. En somme, et pour le même objet, la mort de Son Exc. Mgr Conroy doit être, pour vous, ce qu'était pour les Juifs, étrangers à Jérusalem, la résurrection du Sauveur : c'est la réponse de Dieu à l'incrédulité des Canadiens.

Le peuple canadien, ce peuple chez qui la foi a été miraculeusement conservée et qui se compare, avec raison, au peuple juif, ce peuple n'a existé, tel qu'il est, que pour recevoir la grâce, cette grâce éclatante, qui, reçue par lui, eût passé sans obstacle au reste du monde ; mais comme il n'était, dans la circonstance, que l'agent de la Providence ; que la grâce était faite à tous les peuples, et non pas à lui seul, Dieu n'a pas permis que la vérité, méconnue par ses évêques, pût être étouffée ; et voilà pourquoi Mgr Conroy est mort, quoique n'étant pas le véritable coupable ; mais il était hiérarchiquement responsable et, d'ailleurs, il aurait dû accorder l'examen que je lui demandais.

Si haut placé que soit un homme, l'autorité dont il est revêtu, ne l'empêche pas d'être un simple mortel et Dieu, devant qui nous sommes tous égaux et qui nous aime tous du même amour, n'admet pas qu'on ait le droit de mépriser qui que ce soit. C'était agir avec une morgue insupportable que de prétendre, sans un examen sérieux, juger une question de ce genre, et le refus qu'on faisait de m'entendre, était d'autant moins explicable que je n'ai jamais attribué les miracles à mes vertus, mais au mérite infini de la messe. Avant d'en avoir fait usage, j'ignorais qu'elle fût, entre les mains d'un homme, une arme aussi redoutable.

Au reste, il s'agirait de savoir si ma vie, bien que n'étant pas celle d'un saint, par les actes de foi dont elle est pleine, ne suffirait pas pour expliquer le choix que Dieu a fait de moi pour soutenir une importante vérité. Depuis déjà sept ans, que, négligeant tous mes intérêts, je lutte, seul contre tous, et sans être déconcerté par aucun obstacle, je crois avoir montré une énergie assez rare pour mériter au moins qu'on m'entende, mes travaux étant là pour dire à tous que celui qui les a composés, est un esprit juste et un homme de bon sens.

Je n'ignore pas que l'orgueil de beaucoup gens se révolte à la pensée que Dieu leur impose l'obligation de me croire ; mais la plupart de ces incrédules sont trop peu versés dans la science du salut pour qu'on doive s'arrêter à leurs appréciations d'autant plus que la grâce, si grande qu'elle soit, a toujours demandé, pour être reconnue, une bonne volonté que, dans le cas présent, personne ne montre

La grâce, considérée dans ceux qui en sont les agents, est toujours une mystérieuse énigme qu'il faut pénétrer. Ainsi dans le Supplicié du Calvaire, il fallait reconnaître le fils de Dieu ; dans ce pêcheur inconnu qui avait nom Pierre de Galilée, il fallait reconnaître le premier pape ; et Celui dont les Sages de l'Aréopage se moquaient à Athènes, était le grand Apôtre des Nations. Voilà pourquoi j'ose vous prier, Mgr Lecoq et vous, de ne pas vous laisser abuser par des mots et de vouloir bien m'entendre. La conversion des protestants dépend de l'acte de foi qui vous est demandé et de l'acte de justice que Dieu exige du pape.

Je n'ai pas voulu quitter Nantes sans faire, auprès de vous, cette dernière démarche. On s'expliquera difficilement que vous n'y fassiez pas droit.

J'ai l'honneur d'être, Messeigneurs, votre très-humble serviteur.

PIERRE LEROY.

Les lettres de créance.

Mission de Son Excellence Mgr Smeulders.

Vers la fin d'octobre 1883, dit le *Nouvelliste* de Québec, arrivait au Canada le représentant autorisé du St-Siége, Son Ex. Dom. Henri Smeulders, commissaire apostolique. Il avait une mission spéciale et ses lettres de créance, publiées dans le *Canadien* du 24 octobre dernier, en indiquent et la nature et l'étendue.

" Nous vous donnons et concédons, dit le bref pontifical, l'honneur de la préséance. Nous vous conférons et accordons même, avec le privilége d'officier partout pontificalement, tous et chacun des droits et facultés nécessaires à l'accomplissement de votre charge. Nous ordonnons strictement à toutes personnes, soit ecclésiastiques, soit laïques, de quelqu'ordre et dignité que ce soit, en vertu de la sainte obéissance, de vous rendre, cher fils, l'hommage de la soumission qui vous est due dans l'accomplissement de votre charge de commissaire

apostolique, de vous favoriser et de vous prêter en tout aide et secours," etc.

Je ne crois pas devoir reproduire le reste de l'article parce que je n'ai aucune raison de prendre parti dans le débat qui s'est élevé entre le *Nouvelliste* et l'*Electeur*, au sujet de Mgr Smeulders ; mais, de cette polémique, il appert clairement qu'un désaccord profond a existé entre Son Ex. Dom. Henri Smeulders et Sa Grâce Mgr Taschereau, archevêque de Québec, et que ce dernier prélat, mécontent de ne pas voir les choses aller à son gré, s'est rendu à Rome pour obtenir le rappel de Mgr Smeulders. On dit même, à Québec, qu'il a obtenu ce qu'il désirait et qu'un nouveau commissaire doit, d'ici à quelque temps, venir au Canada pour régler les questions pendantes ; mais je doute fort qu'il soit désormais possible à quelqu'un de ramener la paix au sein d'un clergé qui semble être, aujourd'hui, singulièrement divisé. Quoi qu'il en soit, voici l'article de l'*Electeur* qui a donné lieu à la polémique en question.

Un fait, dit l'*Electeur*, qui a été beaucoup remarqué et qui, certes, méritait de l'être, c'est que, lundi matin, quelques instants avant l'heure fixée pour la la réception triomphale de Mgr l'Archevêque, Son Excellence Dom. Henri Smeulders, le délégué

apostolique, prenait le train du chemin de fer à destination de Trois-Rivières.

On nous informe même qu'à son arrivée à Trois-Rivières, Mgr Smeulders a été l'objet d'une démonstration en règle : adresse, procession, bref une réception solennelle comme s'il eut été question de recevoir pour la première fois le représentant du pape.

Dans d'autres temps, cette manifestation n'aurait eu rien que de louable ; mais le jour même où tout l'archidiocèse devait se réjouir de l'heureux retour de son premier pasteur, où l'on s'attendait à voir le délégué apostolique, que l'on savait dans cette ville, prendre part aux réjouissances publiques, un pareil jour, disons-nous la manifestation trifluvienne avait trop l'air d'être inspirée par le dépit pour ne pas provoquer des commentaires dans le public, etc.

En somme, les cartes sont tellement brouillées, les esprits tellement montés, de part et d'autre, que, maintenant, on peut s'attendre à tout ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le clergé ne domine plus la situation. Est-ce un malheur ? Oui et non.

Lettre à Son Exc. Mgr. Smeulders

(En mars 1884.)

Excellence.—Il y a environ un mois, en passant par Montréal, je me suis rendu à votre domicile, chez les Oblats, pour vous porter moi-même une

lettre et quelques livres ; mais comme je n'ai pas cherché à vous voir, j'ignore si la démarche que j'ai faite auprès de vous, a été suffisante pour attirer votre attention et vous mettre au courant des choses ; et voilà pourquoi, après y avoir longtemps réfléchi, j'ai cru qu'il était nécessaire de vous écrire encore.

Toutefois, je ne me fais guère illusion, et s'il ne s'agissait pour moi que d'une affaire personnelle et que je fusse seul en cause, soyez sûr que je préférerais de beaucoup sacrifier mon droit et me taire que de m'épuiser, en pure perte, à faire triompher contre les puissants personnages qui l'ont méconnue, l'importante vérité que je défends ; mais la question est trop sérieuse et ma responsabilité trop grande pour que je tarde plus longtemps à vous éclairer.

Avant vous, vous ne l'ignorez pas, est venu au Canada,ayant pouvoir comme vous, un évêque irlandais,Son Exc. Mgr Conroy à qui le pape avait donné pour régler tous les différends, une autorité souveraine. A voir les témoignages de vénération qu'il recevait de toutes parts, il semblait qu'il n'eût qu'à parler pour être obéi. Il meurt et aussitôt tout est remis en question. Pourquoi ? C'est que vous êtes ici en face d'hommes qui ont l'habitude de commander en despotes, sans tenir compte de la vérité et de la justice ; qui ne reconnaissent pour loi que leur volonté à eux ; qui, ayant reçu de Dieu lui-même un ordre formel, ont refusé, malgré les preuves les plus claires, de se soumettre à cet ordre ; mais les ennemis de Dieu ne restent pas longtemps d'accord et c'est là, n'en doutez point,

la véritable cause, de la division profonde que vous pouvez constater vous-même dans le clergé canadien. Si donc vous vous laissez tromper par eux comme s'est laissé tromper Mgr Conroy ; qu'ayant à faire droit à qui a droit, vous fermiez, comme d'autres, les yeux et les oreilles, ayez pour certain que, vous parti, la guerre recommencera plus ardente que jamais. Dieu leur a donné une solution et il n'y en a pas d'autre que celle qu'il a donnée.

En somme, il importe peu que l'Université-Laval ait ou n'ait pas de succursale à Montréal, si l'Université indépendante qu'on a l'intention de lui substituer, applique à Montréal le même programme qu'elle ; mais ce qui ne saurait être indifférent à personne, c'est qu'au nom de la religion, on opprime, à tout instant, la conscience du peuple et qu'on étouffe toute initiative ; et s'il peut être prouvé que ces Messieurs de Québec, ayant reçu un ordre de Dieu, l'ont méconnu, oh alors, le monopole qu'ils réclament et qui, en principe, est peut-être un bien, ce monopole devient, par leur révolte, un malheur public.

Ils diront sans doute que Dieu ne leur a pas donné d'ordre ; mais ils ont mauvaise grâce à le dire parce qu'ils n'ont rien fait pour savoir à quoi s'en tenir et qu'au lieu de laisser à la vérité le champ libre pour apparaître ce qu'elle est en réalité, une vérité de premier ordre, ils ont, au contraire, employé tous les moyens possibles pour l'étouffer. La prudence, en pareil cas, ne consiste pas à se boucher les oreilles et à refuser l'examen que l'on demande, mais bien à se rappeler que les hommes, les plus haut placés dans la hiérarchie, sont des

hommes en tout semblables aux autres hommes et que, devant Dieu, nous sommes tous égaux.

Rien ne semblait si simple autrefois que de me fermer la bouche et certes, aux yeux de bien des gens, je devais paraître profondément ridicule quand je disais à Son Exc. Mgr Conroy d'avoir à s'opposer à la nomination et au sacre de Mgr Dominique Racine ; mais aujourd'hui que Son Exc. Mgr Conroy est mort, qu'il est mort frappé par la main toute-puissante de Dieu, le jour même du sacre de Mgr Racine, j'ai cessé d'être ridicule quand je viens vous dire à vous, Mgr Smeulders : Son Exc. Mgr Conroy, légat du pape au Canada, est mort, le jour même du sacre de Mgr Dominique Racine pour n'avoir pas mis opposition à la nomination et au sacre de cet évêque ; il faut que justice soit faite ; que Mgr Racine descende du siège de Chicoutimi qui ne lui appartient pas, et que le Rév. Père Arnauld, religieux de la congrégation des Oblats qui a été miraculeusement désigné par Dieu lui-même pour être évêque de Chicoutimi, soit évêque à Chicoutimi ; il le faut parce que le triomphe de l'Eglise dépend de cet ordre que Dieu a donné et qui a été méconnu.

Dieu n'a pas l'habitude de faire connaître par des miracles quelle est sa volonté sans qu'il y ait en jeu des intérêts de premier ordre, et quand viendra pour la vérité le temps de triompher, on s'étonnera qu'une chose aussi claire, aussi manifestement vraie, ait pu être étouffée si longtemps.

J'ai l'honneur d'être, Excellence, votre très-humble serviteur.

PIERRE LEROY.

L'ORDRE DE DIEU

Monsignor Boccali et le principe de Bismarck.

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi n'allez-vous pas à Rome? C'est là, en somme, qu'est la solution de votre affaire, le pape seul, dans le cas présent, ayant autorité pour agir. Allez à Rome et que le pape soit juge entre vous et les évêques ; que nous sachions, nous, par lui, à qui donner raison. Voilà un conseil qui m'a paru si sage que, ma foi, je l'ai suivi. J'ai été à Rome, Messieurs, et vous pouvez croire qu'ayant fait quinze cents lieues exprès pour voir le pape, si je ne l'ai pas vu, ce n'est pas faute d'avoir frappé à toutes les portes ; mais malgré toute ma bonne volonté, et j'en avais pas mal, il m'a été impossible de l'aborder ; c'est à peine même si j'ai pu, non pas voir, mais entrevoir son secrétaire intime, Monsignor Boccali Je dis entrevoir, car il ne m'a été accordé par lui que cinq minutes d'entretien ; et je prétends que, dans cinq minutes, un homme, si intelligent qu'on le suppose, n'est pas capable, dans une question, quelle qu'elle soit, de porter, en connaissance de cause, un jugement quelconque. Mais, au reste, la chose mérite d'être contée tout au long pour l'édification de ceux qui, à mon exemple, auraient la naïveté d'en appeler au pape. Si vous n'avez pour vous que la vérité et la justice, Messieurs, n'allez point à Rome. On n'est pas plus écouté là qu'ailleurs ; j'oserais presque dire qu'on est écouté là moins qu'ailleurs. Oh ! justice, n'es-tu donc qu'un vain mot !

En descendant du *steamer* au Hâvre, ma tra-

versée payée, il me restait à peu près cinq cents francs, et, cet argent dépensé, je ne voyais pas qu'il me fût possible, pour le moment, de m'en procurer d'autre, de sorte que, sans passer par la Bretagne, mon pays, ce qui m'eût allongé, je pris immédiatement le chemin de fer pour Rome où je résolus, de me rendre tout d'une traite, ne faisant escale qu'à Montélimart pour aller de là à Aiguebelle chercher une lettre de recommandation que me donna le Père Aurèle. A mon arrivée à Rome, grâce à l'obligeance du Père Edmond, procureur-général des Trappistes, je fus installé, sans perte de temps, chez une dame Lavigne, qui tenait alors, *via della Mercede*, une espèce d'hôtellerie pour les pélerins. Dans cette maison, je trouvai un chanoine de Marseille et trois religieuses des environs de Vannes qui, depuis huit jours, attendaient inutilement qu'on leur accordât une audience et qui ne pouvaient l'obtenir. Sans être découragé par leur insuccès, après avoir remué ciel et terre, ne pouvant arriver à aucun résultat par les voies ordinaires, sachant qu'il est mieux de s'adresser à Dieu qu'à ses saints, ma foi, je me décidai à écrire directement au pape qui, au grand étonnement de Mme Lavigne et du bon chanoine, m'envoya, par une estafette, une lettre d'audience pour le lendemain. Rasé de frais et aussi bien enharnaché que possible, n'admettant même pas qu'on pût me donner tort puisque j'avais raison, le lendemain, à l'heure fixée, j'étais à la porte du Vatican et immédiatement introduit chez Monsignor Boccali, secrétaire intime du pape.— " Vous avez cinq minutes pour exposer votre cas, me dit ce prélat, que voulez-vous ? Je veux voir le

pape, lui répondis-je; au pape seul appartient le jugement de l'affaire qui m'amène. Oh ! dit-il, ce n'est pas possible, le pape étant trop occupé, en ce moment, pour vous recevoir ; mais j'ai ordre de prendre connaissance de la question et c'est, sur mon rapport, que jugement sera rendu. Par conséquent, veuillez, aussi brièvement que possible, m'expliquer pourquoi vous êtes à Rome et ce que vous voulez. Eh bien, répondis-je, voici, en peu de de mots, de quoi il s'agit : après avoir fait dire quatre cents messes, j'ai su par des miracles quelle est la volonté de Dieu sur un point déterminé : Dieu veut que le Rév. Père Arnauld, religieux de la congrégation des Oblats, soit placé sur le siége de Chicoutimi. Les évêques canadiens, et plus particulièrement Monseigneur Taschereau, archevêque de Québec, s'étant opposés à la chose, j'ai transmis l'ordre de Dieu à Son Exc. Mgr Conroy qui a refusé d'intervenir et qui, pour cela, est mort subitement, le jour même du sacre de Monseigneur Dominique Racine, 1er évêque de Chicoutimi. Je viens à Rome, au nom de Dieu, demander au pape qu'il fasse descendre Mgr Racine du siège de Chicoutimi, qui ne lui appartient pas, pour y faire monter le Rév. Père Arnauld. Voilà, en peu de mots, ce qui m'amène.—Oh ! oh ! dit-il, ce n'est pas peu de chose que vous demandez là !—C'est vrai, Monseigneur, répondis-je ; mais ce que je demande, j'ai le droit de le demander. Est-ce que, la mort de Son Exc. Mgr Conroy, le jour même du sacre de Mgr Racine, ne vous dit rien ? — Sans doute, je le reconnais, dit Monsignor Boccali, cette mort est extraordinaire et semble vous donner

raison ; mais puisque Mgr. Racine est maintenant installé à Chicoutimi, que voulez-vous que nous y fassions ? — Comment ! répliquai-je aussitôt, parce que Mgr Racine est à Chicoutimi, quoiqu'il y soit sans droit, contre la volonté expresse de Dieu, vous pensez, vous, qu'il doit y rester ; mais alors qu'avez-vous à dire à l'occupation de Rome par les Piémontais ? Ils y sont, qu'ils y restent. Dites-moi donc, vous simples mortels, qui n'entrez pas dans le secret des dieux, ne trouvez-vous pas qu'elle est charmante cette logique ecclésiastique, assez peu différente, à mon sens, du fameux principe de Bismark : *la force prime le droit.* Il y est, dit Monseigneur Boccali, faut qu'il y reste. Non, Monseigneur, il y est, faut qu'il en sorte et il en sortira, ou bien il n'y a pas de justice à Rome et il est inutile, dès lors, d'en appeler au pape, et le pape lui-même l'a dit : *où il n'y a pas de justice, il n'y a pas d'autorité.*

N'allez pas vous imaginer, vous autres, que vous escamoterez la vérité sans qu'il y ait protestation de ma part ; que je me laisserai prendre aux apparences de la justice, quand il n'y a pas de justice ; que j'accepterai comme un jugement ce qui est la négation même du droit. Non, Messieurs, non. Ce n'est pas ainsi qu'on agit quand on veut véritablement s'éclairer et juger. D'ailleurs, quand j'ai été à Rome, ce n'était pas pour voir Monsignor Boccali ou tout autre prélat ; c'était pour voir le pape qui seul, dans le cas présent, a une autorité suffisante pour me donner gain de cause contre des évêques, et, le jugement prononcé, pour se faire obéir ; mais je n'admets pas que le pape, sans prendre par lui-

même connaissance des choses, puisse savoir à quoi s'en tenir ; et du moment que je n'ai pas pu arriver jusqu'au pape, être entendu par lui, j'ai le droit de dire que la question n'est pas réglée. C'est pourquoi, sans me révolter comme Luther, j'en appelle du *pape mal informé au pape mieux informé.* Au reste, Messieurs, posons la question comme elle doit être posée : ce n'est pas un jugement que je demande, c'est un ordre que j'apporte, un ordre de Dieu ; et le pape lui-même n'a qu'une chose à faire dans le cas présent, obéir à cet ordre et, en vertu de son autorité souveraine, forcer Mgr Racine, qu'il le veuille ou non, à descendre de son siège. *C'est au Père Arnauld seul qu'appartient le siege de Chicoutimi.*

ET IN FRONTE EJUS NOMEN SCRIPTUM : MYSTERIUM.—*(Apocalypse.)*

ŒDIPE.

Il s'agit maintenant de faire traduire et imprimer ce livre en italien et d'aller le distribuer, à Rome même, à trois mille exemplaires. Car, en somme, tout dépend du pape.

---

savoir à
ai pas pu
ui, j'ai le
ée. C'est
her, j'en
informé.
mme elle
nt que je
un ordre
chose à
lre et, en
Racine,
on siège.
le siege de

: MYSTE-

IPE.

ner ce livre
ne, à trois
d du pape.